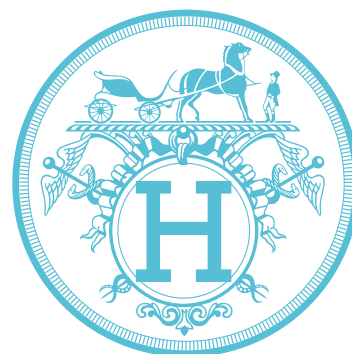


Hermès International
Rapport annuel 2005

Tome 1
Présentation du groupe
Rapport d'activité





2005, année du fleuve



9 Message de la gérance

**Le rapport annuel d'Hermès International
est constitué de deux tomes**

- tome 1 : « Présentation du groupe, rapport d'activité »
- tome 2 : « Rapport de la gérance, comptes consolidés
et sociaux, informations complémentaires légales »

11 Présentation du groupe

12 Direction du groupe

14 Organes sociaux

16 Coup de chapeau à Jean-Louis Dumas

18 Historique

26 Organigramme simplifié

28 Bourse

31 Rapport d'activité

32 Évolution générale

34 Chiffres clefs

36 L'activité par métiers

70 L'activité par zones géographiques

74 Les points de vente

76 Environnement

84 Ressources humaines

92 Résultats consolidés

94 Gestion des risques juridiques

96 Perspectives

98 États financiers abrégés

Message de la gérance



Patrick Thomas



Jean-Louis Dumas

2005, « l'année du fleuve », aura été une année de grands changements pour Hermès qui a poursuivi sa navigation avec persévérance.

L'exigence qui donne naissance à l'objet d'exception, l'envie de surprendre nos clients nous ont incités plus que jamais à créer de la valeur.

Les Amériques et l'Europe nous ont entraînés avec de belles progressions de leurs chiffres d'affaires, alors que nous confortions patiemment notre implantation en Chine.

Nos sacs et bagages en cuir, nos parfums et nos bijoux ont mené la croissance, qu'ont soutenue également les collections de prêt-à-porter créées pour la femme par Jean Paul Gaultier, et pour l'homme par Véronique Nichanian.

Au cours du second semestre, l'équipe formée par Pierre-Alexis Dumas et Pascale Mussard a pris le relais de la direction artistique générale, épaulée par les créateurs déjà en place. Il faut qu'Hermès change constamment pour qu'Hermès ne change pas.

Et c'est, inspirés par « l'air de Paris », que nous abordons l'année 2006, plus désireux que jamais d'émerveiller nos clients et nos actionnaires.

Jean-Louis Dumas
Patrick Thomas
Les gérants



Présentation du groupe



Direction du groupe



Le comité exécutif

La fonction de gérant consiste à diriger le groupe et à agir dans l'intérêt général de la société, dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées générales d'actionnaires.

La direction générale du groupe est assurée, autour des gérants, par une équipe de quatre directeurs ayant chacun des attributions définies, et réunis au sein d'un comité exécutif. Sa mission est la direction stratégique du groupe.

Gérance

Jean-Louis Dumas
Gérant¹

Patrick Thomas
Gérant

Émile Hermès Sarl
Gérant²

Comité exécutif

Jean-Louis Dumas
Gérant¹

Patrick Thomas
Gérant

Christian Blanckaert
Directeur général
Affaires internationales

Mireille Maury
Directeur général
Finances – Administration

Guillaume de Seynes
Directeur général
Métiers d'Hermès Sellier

Pierre-Alexis Dumas
Directeur artistique³



Pierre-Alexis Dumas et **Pascale Mussard**, Directeurs artistiques

La direction artistique d'Hermès International dirige les activités de création au sein des métiers et en assure la cohérence. Elle agit également auprès de chacun d'entre eux en créant une stimulation de l'innovation.

Direction artistique

Pierre-Alexis Dumas
Directeur artistique³

Pascale Mussard
Codirecteur artistique³

1. jusqu'au 31 mars 2006
2. depuis le 1^{er} avril 2006
3. depuis le 14 septembre 2005

Organes sociaux



Jérôme Guerrand, Président du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Il décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'assemblée générale. Il doit être consulté par les associés commandités avant toute décision en matière d'options stratégiques, de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement et de proposition à l'assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau. Il émet à l'attention des associés commandités un avis motivé sur la nomination ou la révocation de tout gérant.

Conseil de surveillance

Jérôme Guerrand
Président

Maurice de Kervénoaël
Vice-président

Ernest-Antoine Seillière
Vice-président

Frédéric Dumas¹

Julie Guerrand¹

Agnès Harth¹

Renaud Momméja¹

Jean-Claude Rouzaud¹

Éric de Seynes¹

Thierry Dumas²

André Lacour²

Isaline Momméja²

Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers. Chaque associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli l'avis motivé du conseil de surveillance. Ils arrêtent pour le groupe, après avoir recueilli l'avis du conseil de surveillance, les décisions en matière d'options stratégiques, de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement et de propositions à l'assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau. Ils peuvent émettre des avis auprès de la gérance sur toutes questions d'intérêt général du groupe. Ils autorisent tout emprunt de la société, la constitution de toutes cautions, avals et garanties ou tous gages et hypothèques sur les biens de la société, et toute constitution de société ou prise de participation représentant plus de 10 % du montant de la situation nette.

Associés commandités

Jean-Louis Dumas³
Associé commandité

Émile Hermès Sarl, représentée par son conseil de gérance :
Associé commandité

Jean-Louis Dumas
Gérant et Président du conseil de gérance

Aline Hermès
Vice-présidente

Bertrand Puech
Vice-président

Marie-France Bauer
Olivier Dumas
Thierry Dumas
Hubert Guerrand
Patrick Guerrand
Agnès Harth
Isaline Momméja
Pierre de Seynes

1. depuis le 2 juin 2005
2. jusqu'au 2 juin 2005
3. jusqu'au 31 mars 2006

Coup de chapeau à Jean-Louis Dumas

Monsieur Dumas,

Nous avons eu la surprise de recevoir votre lettre, d'en apprécier la lecture et d'y apprendre votre départ en janvier prochain. Nous en saisissons toute la portée et comprenons votre décision.

Cette annonce nous touche beaucoup et la remercions comme une pensée, une attention amice, d'un homme conscient de son rôle, du chemin parcouru, des valeurs qu'il transmet et de sa foi en l'avenir.

Ainsi, témoins de votre confiance envers toutes celles et ceux qui bâtissent Hermès chaque jour, à travers tant de générations, nous sommes heureux de vous exprimer en toute simplicité, notre plus profonde reconnaissance.

Parce que nous sommes honorés de l'héritage que nous recevons, nous restons attachés à cet esprit si particulier, propre à faire vivre la magie des objets merveilleux.

Comme un bon présage, un petit Kelly tenait à se glisser dans notre courrier, il vous accompagnera dans toutes les destinations de votre nouvelle vie, menager fidèle de nos meilleurs sentiments.

Bien Sincèrement,

Le Personnel
de la
Manufacture de Selencourt



Après plus de quarante années passées à la tête d'Hermès, Jean-Louis Dumas faisait part, en septembre 2005, dans une lettre émouvante adressée à l'ensemble des collaborateurs, de sa décision de mettre fin à ses fonctions de gérant et de directeur artistique au sein du groupe.

Parmi les témoignages de sympathie qui ont afflué depuis, nous reproduisons celui des artisans de La Manufacture de Seloncourt.



Ci-dessous

Accompagnant le développement de l'automobile, Hermès adapte dès le début du xx^e siècle son savoir-faire de sellier à la maroquinerie et aux bagages.

Dans les années 1920 apparaît **la mallette à coins rapportés** :

en cuir rigide, aux angles renforcés, cette valise répond aux besoins de clients de plus en plus séduits par les voyages en voiture, en train, en bateau et bientôt en avion. Elle se décline aujourd'hui en huit tailles.



Hermès emploie aujourd'hui 6 150 personnes dans le monde et compte 246 magasins exclusifs, dont 136 sous contrôle direct. La maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

En 1837, Thierry Hermès, harnacheur, s'installe à Paris. Depuis, cinq générations de ses descendants ont collaboré à l'édification de l'entreprise. En 1880, son fils transfère l'affaire familiale à l'adresse aujourd'hui célèbre, 24, faubourg Saint-Honoré, et étend son activité à la sellerie. Il fournit bientôt les écuries de l'aristocratie internationale en selles et harnais.

En 1918, avec l'avènement de l'automobile, Émile Hermès, petit-fils du fondateur, pressent la mutation des transports et anticipe les nouveaux modes de vie. Il lance des articles de maroquinerie et de bagages « cousus sellier ». Le style Hermès est né et son champ s'élargit : couture, bijouterie, orfèvrerie, agendas, carrés de soie... Par ailleurs, Émile Hermès crée une collection privée, source d'inspiration pour ses créateurs.

Dans les années 1950, Robert Dumas et Jean-René Guerrand, gendres d'Émile Hermès, prennent les rênes et poursuivent la diversification, tout en respectant l'intégrité de la marque.

À partir de 1978, Jean-Louis Dumas, avec d'autres membres de la cinquième et de la sixième génération, insuffle un nouvel élan par l'apport de nouveaux métiers et la mise en place d'un réseau mondial de magasins Hermès.

Vingt-huit ans plus tard, il cède la place à Patrick Thomas, cogérant d'Hermès depuis septembre 2004 (et directeur général du groupe de 1989 à 1997), tandis que la direction artistique générale est confiée à Pierre-Alexis Dumas et Pascale Mussard.

Aujourd'hui, Hermès œuvre dans quatorze domaines : maroquinerie, carré, cravate, vêtement masculin et féminin, parfum, horlogerie, agenda, chapeau, chaussure, gant, émail, art de vivre, art de la table et bijouterie. De dimension internationale, Hermès s'exprime par une maîtrise industrielle nourrie des valeurs de l'artisanat, dans un cadre familial et un esprit créatif.

Ci-dessous

Lorsque **Jeu des Omnibus et Dames blanches**,

le premier carré de soie créé par Hermès, fait son apparition

en 1936, il mesure déjà 90 centimètres de côté et,

avec ses 83 grammes, allie gonflant, brillance et légèreté.

Son dessin s'inspire d'un jeu de société du type

jeu de l'oie datant du ^{xix}^e siècle, les Dames blanches

désignant les premières voitures omnibus à cheval.



Ci-dessous

En 1961, Hermès qui proposait déjà à sa clientèle, depuis la fin des années 1940, des eaux parfumées (et, depuis 1951, Eau d'Hermès, sa première fragrance masculine) lance, à l'initiative de Jean-René Guerrand, sa première création 100 % féminine : **Calèche**. Dans son flacon élancé, dont la forme s'inspire d'une lanterne de voiture hippomobile, ce floral-boisé-chypré aux tendres effluves de rose et de jasmin, « le plus Faubourg Saint-Honoré des parfums de Paris », deviendra rapidement une référence internationale.

Depuis près de cent soixante-dix ans, Hermès crée, invente, innove. Certains modèles connaissent encore, des décennies après leur création, un succès jamais démenti. Réédités, réinterprétés, recréés, ces produits « intemporels » ont forgé l'identité d'Hermès.

1837

Harnais

1867

Selles

Vers 1900

Sac *Haut à courroies*

1903

Couverture *Rocabar*

1922

Ceintures

1923

Sac deux poignées

1924

Gants en tissu
avec fermeture Éclair

1925

Premier vêtement masculin
Mallette à coins rapportés

1927

Bracelets-montres
Ceinture *Collier de chien*
Bracelet *Filet de selle*

1928

Montre *Ermeto*

1929

Développement de la mode
féminine et masculine

1930

Agendas
Sac à dépêches

1936

Carrés de soie

1938

Bracelet *Chaîne d'ancre*
Premier vêtement
à motif de carré

1949

Cravates en soie
imprimée

1951

Eau d'Hermès

1954

Cendriers
Tapis de bain

1961

Parfum *Calèche*

1968

Tivillaine : vêtement en maille
et carré de soie

1969

Sac *Constance*

1970

Parfum pour homme *Équipage*



Ci-dessous

Après avoir dans un premier temps vendu des gants d'équitation, Hermès lance ses premières lignes ville et sport dès les années 1920. Le développement de la conduite automobile, du golf ou du yachting dynamise l'activité. Fabriqués à Saint-Junien et à Millau, berceaux de la ganterie française, **les gants Hermès** présentent aujourd'hui deux nouvelles collections par an, qui s'accordent aux gammes de couleurs du prêt-à-porter, de la maroquinerie et de la chaussure.

1972

Chaussures Hermès pour femme

1974

Parfum *Amazon*

1976

Première collection complète de prêt-à-porter homme
Bracelets en émail

1980

Carrés plissés

1982

John Lobb, chaussures en prêt-à-porter

1983

Montre *Clipper*

1984

Porcelaine *Pivoines*
Parfum *Parfum d'Hermès*

1985

Gavroche en soie

1986

Parfum pour homme *Bel Ami*
Porcelaine *Toucans*
Meubles *Pippa*

1993

Selle *Oxer*
Cristal Saint-Louis, cristal de table *Bubbles*

1994

Ligne des sacs mous
Bijoux *Touareg*

1995

Parfum *24, Faubourg*
Sac *Fourre-tout*
Bague diamant *Sadhou*

1996

Verres en cristal *Fanfare*
Couverts en acier *Charnière*
Montre *Harnais*
Puiforcat, couverts *Nantes*

1997

Baptême de *L'Eau d'Orange Verte*
Chaussures Hermès pour homme



Ci-dessous

Elle voit le jour en 1978, l'année où Hermès, qui commercialise déjà depuis les années 1920 des montres conçues en collaboration avec de grands horlogers, crée sa propre société d'horlogerie à Bienne, en Suisse. Sa sobriété, son cadran à chiffres inclinés, l'originalité de son attache asymétrique placent d'emblée **la montre Arceau** parmi les grands classiques. Proposée en plusieurs tailles, pour homme et femme, elle s'est enrichie en 2005 d'un modèle automatique.



Ci-dessous

Harnacheur, puis sellier, Hermès équipe, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, les plus grandes écuries. Avec l'avènement de l'automobile, la maison étend son savoir-faire sellier à la maroquinerie. Mais l'existence moderne ne saurait faire oublier les sports équestres. Prolongeant l'expérience de six générations de maîtres selliers, les **selles Hermès** sont toujours l'objet d'attentions et de recherches constantes, qui les font autant apprécier des cavaliers amateurs épris de qualité que des professionnels de très haut niveau.



1998

Sac *Herbag*
Création de nouveaux matériaux : *Amazonia* et *Crinolin*
Bracelets double tour pour montre
Eau de toilette pour homme *Rocabar*
Baskets *Quick*
Puiforcat, couverts *Wave*

1999

Création d'un nouveau matériau, le *Vibrato*
Montres *Belt*, *Espace*, *Sésame*, *Kepler*
Eau de toilette pour femme *Hiris*

2000

Parfum *Rouge Hermès*
Selle de dressage *Corlandus*
Couverts *Comète*
Porcelaine *Nil* et *Les matins de l'étang*
Montre *Tandem*

2001

Naissance des carrés *Détail*
Couverts *Onde*
Montres *Nomade*, *Nomade boussole* et *Cape Cod deux zones*
Collection de porcelaine et cristal *Rythme*
Selle d'obstacle *Essentielle*

2002

Sandales *Égypte* en laque et cuir
Sac *Picotin*
Ligne de bureau *Plein Cuir*

2003

Eau de toilette *Un Jardin en Méditerranée*
Tivilly en twill de soie
Montre automatique en or *Dressage*
Porte-documents *Étrivière*

2004

Eau de toilette *Eau des Merveilles*
Montre *Barénia*
Selle d'obstacle *Brasilia*
Carré *Cheval surprise*
Bracelet *Skipper*, en argent et cordon de soie
Collection d'eaux de toilette *Hermessence*

2005

Valise *Herlight*
Sac *Heebo*
Montre *Kelly2*
Eau de toilette *Un Jardin sur le Nil*
Porcelaine *Balcons du Guadalquivir*



Ci-contre

Le bracelet **Chaîne d'ancre** : c'est une chaîne d'amarrage, observée sur le quai d'un port normand, qui inspire en 1938 à Robert Dumas, l'un des gendres d'Émile Hermès, le dessin de ce bracelet d'une parfaite sobriété. Devenu l'un des symboles de la maison, son maillon donnera ensuite naissance à de nombreux bijoux (chaînes, mais aussi broches et bagues), boucles et fermoirs, signera encore des chaussures et ornera jusqu'à la porcelaine.

Ci-dessous

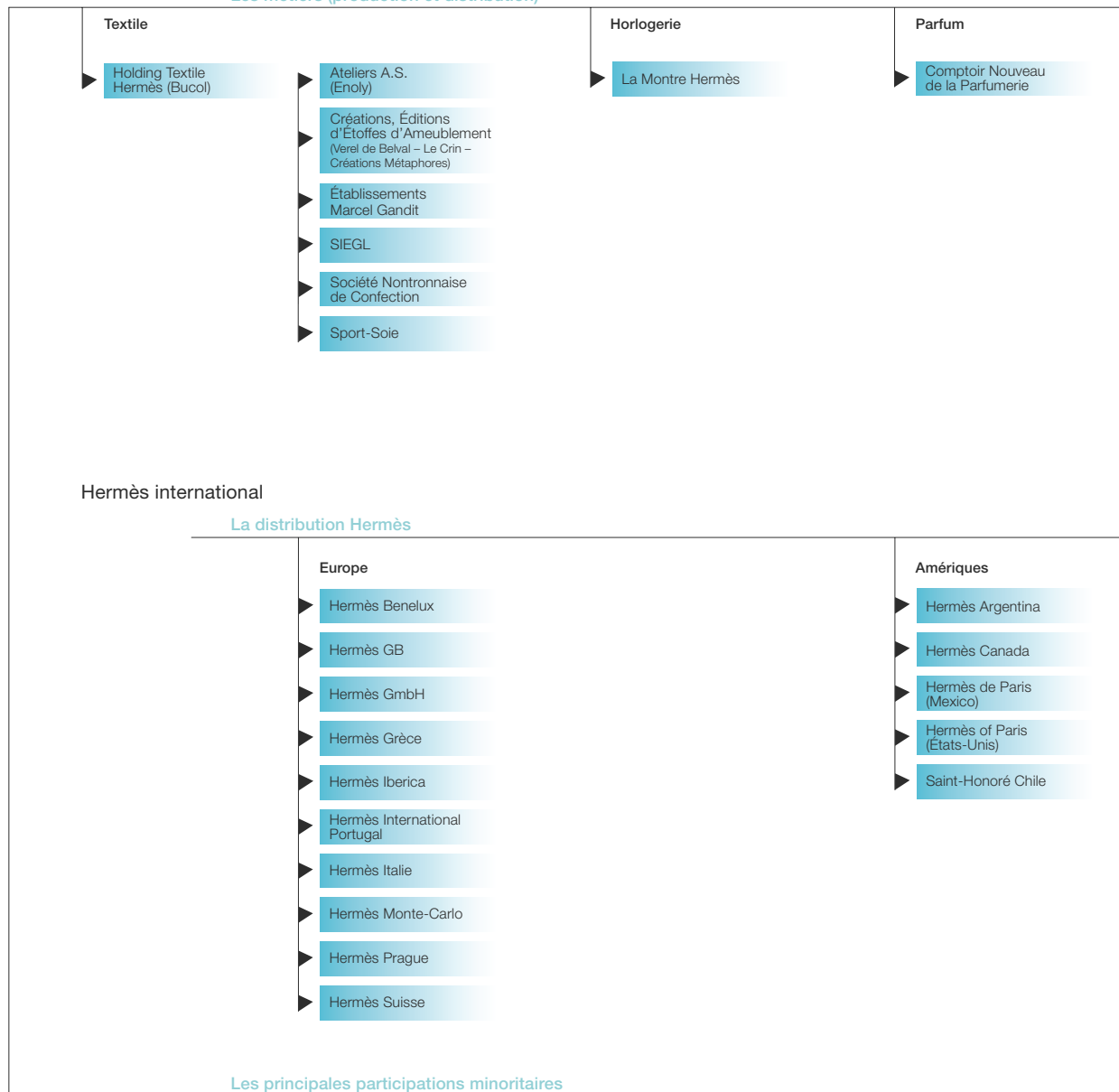
Le sac Kelly. S'il naît dans les années 1930 sous le crayon de Robert Dumas, le sac emblématique d'Hermès, devenu archétype du sac à main, n'acquiert son nom qu'en 1956, après avoir été photographié au bras de Grace Kelly. La fabrication d'un modèle classique réclame quelque 18 heures de travail à un artisan hautement qualifié. Proposé en huit tailles, dans une trentaine de matières et plus de cent cinquante coloris, le Kelly existe aujourd'hui en version rigide, souple, « mou », sport, sac à dos, et même façon peluche, en mouton retourné...



Organigramme simplifié

26

Les métiers (production et distribution)



Art de la table

► Castille
Investissements

► C^{ie} des Arts de la Table
(La Table Hermès – Puiforcat)

► C^{ie} des Cristalleries
de Saint-Louis

Bottier

► John Lobb

► JL & Co

**Sellerie – maroquinerie
et autres produits Hermès**

► Hermès Sellier

► Avril-Morio
& Patte

► Maroquinerie
de Sayat

► Ganterie
de Saint-Junien

► Gordon-Choisy

► La Manufacture
de Seloncourt

► La Maroquinerie
Nontronnaise

► Maroquinerie
de Belley

► Maroquinerie
des Ardennes

► Nehel

Asie – Pacifique

► Herlee

► Saint-Honoré Shanghai

► Hermès Australia

► Hermès Japon

► Hermès Greater China

► Hermès South East Asia

► Boissy Retail

► Hermès Korea

► Hermès Retail (Malaysia)

► Hermès Singapore (Retail)

► Saint-Honoré (Bangkok)

Synthèse des données boursières

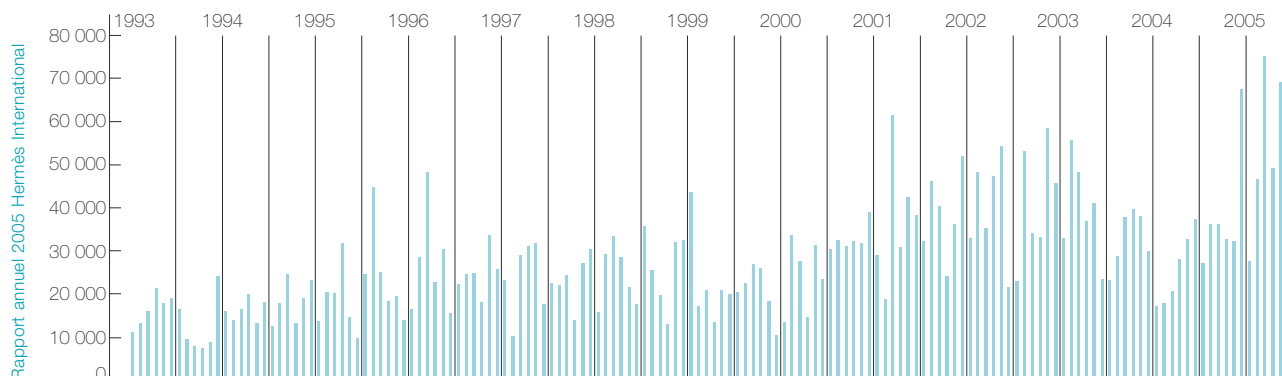
	2005	2004 ¹	2003
Nombre d'actions inscrites au 31 décembre	36 333 854	36 977 172	36 935 004
Nombre d'actions moyen (hors autocontrôle)	36 322 488	36 664 099	36 632 998
Capitalisation boursière au 31 décembre	7,81 Mds €	5,43 Mds €	5,67 Mds €
Valeur boursière créée (MVA) ²	4,66 Mds €	4,42 Mds €	3,51 Mds €
Bénéfice net par action (hors autocontrôle)	6,80 €	5,83 €	5,92 €
Dividende par action	2,50 €	2,00 €	1,70 €
Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes	45 358	29 241	40 458
Cours le plus haut de l'année	214,90 €	174,90 €	159,50 €
Cours le plus bas de l'année	141,10 €	132,00 €	102,60 €
Cours moyen de l'année	169,80 €	157,10 €	133,11 €
Cours au 31 décembre	211,30 €	146,80 €	153,40 €

L'action Hermès International a été introduite au Second marché de la Bourse de Paris le 3 juin 1993, au prix de 45,73 euros, ce qui correspond à un prix de 15,24 euros après la division du nominal par trois intervenue le 6 juin 1997. Elle fait partie depuis le 21 février 2005 de l'Eurolist – Next 100, compartiment A – de la Bourse d'Euronext-Paris.

¹ Données 2004 retraitées au format IFRS.

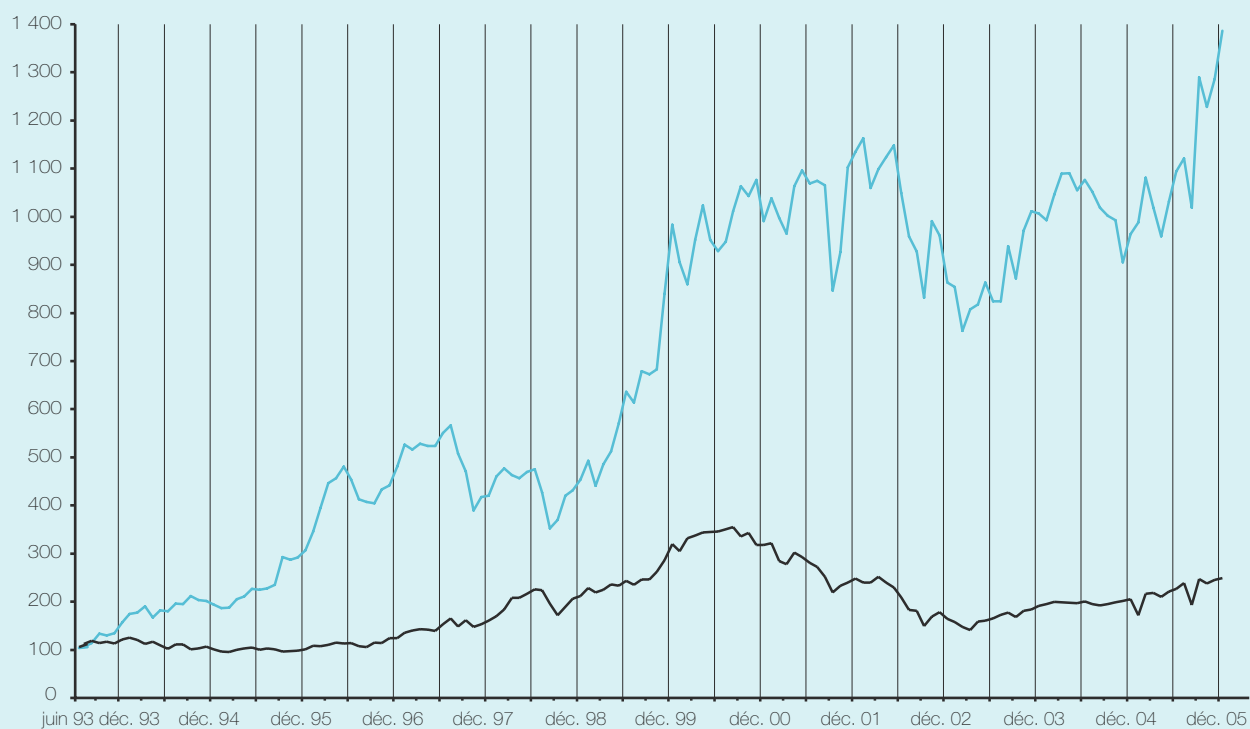
² La valeur boursière créée (MVA) correspond à la valeur boursière moyenne de l'entreprise au cours de l'année (capitalisation boursière moins trésorerie disponible) moins le capital employé.

Volume moyen quotidien



Courbes titre Hermès international / CAC 40

— Titre Hermès
— CAC 40
Base 100 le 3 juin 1993.



L'évolution mensuelle du titre Hermès International au cours des cinq dernières années est détaillée dans le tome 2 p.221.



Rapport d'activité



En 2005, le chiffre d'affaires du groupe Hermès a atteint 1 427,4 M€, en hausse de 7,2 % (7,3 % à taux de change constants). L'activité a été particulièrement dynamique dans les magasins du groupe, dont les ventes ont progressé de 10 % sur l'ensemble de l'année.

Croissance sur l'ensemble des continents

L'activité 2005 a été soutenue sur l'ensemble des zones géographiques. Le développement du réseau de distribution s'est poursuivi avec l'ouverture ou la rénovation de huit succursales.

En Europe, l'activité est en hausse de 7 %. Le réseau de distribution s'est enrichi d'un magasin en Grèce, à Athènes, et de l'inauguration, en France, d'un site de vente en ligne de produits Hermès.

En Amérique, les efforts entrepris au cours des dernières années ont permis de maintenir un fort rythme de croissance (+ 10 %), en particulier à New York.

En Asie, les ventes progressent de 7,5 %, dont 6 % au Japon grâce à une activité plus soutenue au second semestre. Dans les autres pays d'Asie Pacifique (+ 11 %),

l'évolution a été particulièrement favorable en Chine, où le groupe poursuit son implantation. Un deuxième magasin a été inauguré à Pékin au dernier trimestre, portant à treize le nombre des succursales Hermès en Chine.

Croissance dans tous les métiers

Les ventes de soie (+ 9 %) se sont développées grâce au bon accueil fait aux nouvelles collections de carrés et de cravates. L'activité Sacs et Bagages (+ 8 %) a bénéficié de l'accroissement des capacités de production, qui demeurent toutefois inférieures à la demande. Le succès des collections Hermès de prêt-à-porter féminin dessinées par Jean Paul Gaultier et de prêt-à-porter masculin dessinées par Véronique Nichanian a dynamisé les ventes de vêtements et accessoires (+ 8 %).



Mireille Maury
Directeur général, Finances – Administration

L'excellente performance de la nouvelle eau de toilette Un Jardin sur le Nil a contribué à la croissance des ventes de parfum (+ 12 %). Enfin, les métiers de l'horlogerie (+ 4 %), des arts de la table (+ 6 %) et les « autres métiers Hermès » (+ 6 %) progressent sur l'ensemble de l'année 2005.

Résultat net en forte progression

Toutes les données financières sont présentées selon les nouvelles normes comptables internationales (IFRS). L'impact des normes IFRS est, à l'exception de l'IAS 32 et 39, peu significatif sur le résultat 2004 et sur les capitaux propres.

Le résultat opérationnel s'élève à 383,5 M€, en croissance de 7,4 %, et la rentabilité opérationnelle atteint 26,9 % des ventes, contre 26,8 % en 2004.

Compte tenu de l'amélioration des résultats des entreprises associées, le résultat net consolidé du groupe progresse de 15,4 % pour atteindre 247 M€. La rentabilité nette s'établit à 17,3 % des ventes, contre 16,1 % l'année dernière.

Investissements soutenus en 2005

Les investissements ont atteint 119 M€. Ils ont été consacrés principalement à l'accroissement des capacités de production de maroquinerie, ainsi qu'au

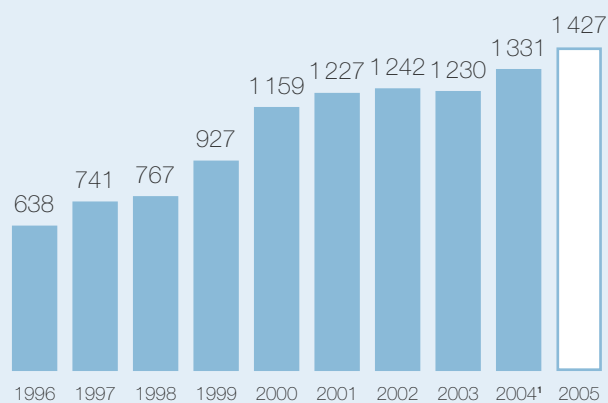
développement et à la rénovation du réseau de distribution. L'intégralité des investissements a été autofinancée, la capacité d'autofinancement atteignant 310,8 M€, en progression de 7 %.

Croissance des effectifs

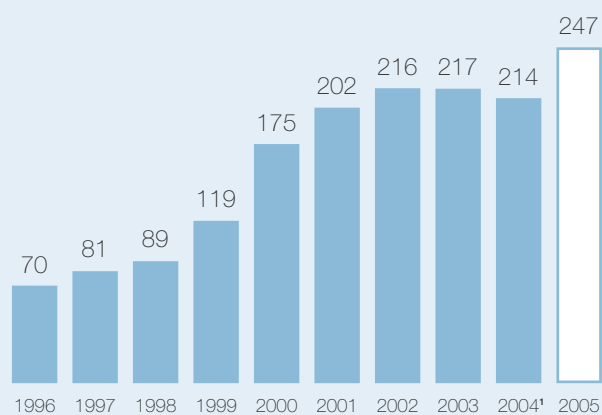
Les effectifs du groupe atteignent 6 150 personnes contre 5 871 en 2004, soit 279 emplois créés en 2005. Au cours des cinq dernières années, plus de 1 200 collaborateurs ont ainsi rejoint le groupe. ■

Chiffres clefs

Évolution du chiffre d'affaires consolidé (en M€)



Évolution du résultat net consolidé (part du groupe) (en M€)



Principales données consolidées (en M€)

en millions d'euros	2005	2004 ¹	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires consolidé	1 427,4	1 331,4	1 230,0	1 242,3	1 226,9
Résultat opérationnel	383,5	357,1	332,8	320,2	307,1
Résultat net – Part du groupe	247,0	213,9	216,8	215,5	201,7
Capacité d'autofinancement	310,8	291,7	258,7	273,2	241,8
Investissements	118,5	118,8	94,2	101,6	142,3
Capitaux propres (après distribution)	1 318,2	1 216,5	1 095,1	979,5	854,7
Trésorerie nette	543,3	517,5	454,2	374,8	284,8
Trésorerie nette retraitée ²	584,5	534,6	454,2	374,8	284,8
Valeur économique créée ³	188,0	146,6	140,7	154,2	141,5
Rendement des capitaux employés (ROCE) ⁴	27 %	25 %	23 %	25 %	28 %
Effectifs	6 150	5 871	5 594	5 361	4 943

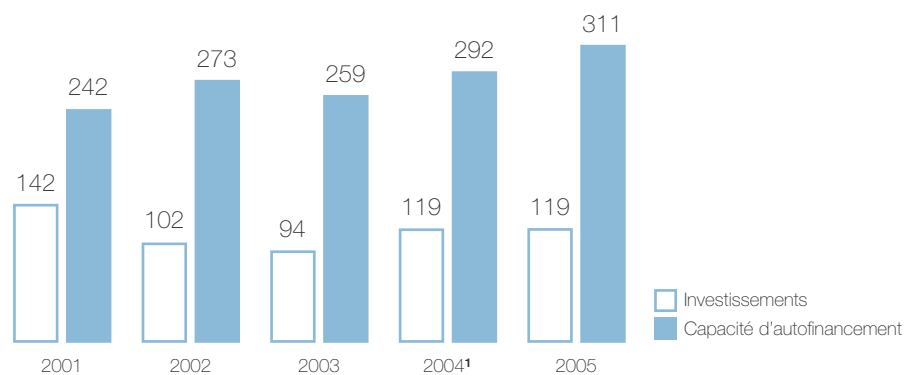
¹ Données 2004 retraitées au format IFRS.

² La trésorerie nette retraitée inclut les placements financiers non liquides.

³ La valeur économique créée correspond à la différence entre le résultat opérationnel ajusté net d'impôt d'exploitation et le coût moyen pondéré des capitaux employés (capitaux immobilisés en valeur nette et besoins en fonds de roulement).

⁴ Le rendement des capitaux employés (ROCE) correspond au résultat opérationnel ajusté net d'impôt d'exploitation rapporté au montant moyen des capitaux employés (capitaux immobilisés en valeur nette et besoins en fonds de roulement).

Investissements et capacité d'autofinancement (en M€)



L'activité par métiers



Valises [Herlight](#) en vache naturelle sur structure de mousse ultralégère.



Guillaume de Seynes
Directeur général, Métiers d'Hermès Sellier

Les métiers d'Hermès regroupent des savoir-faire majeurs autour de familles de produits. Chaque année, plus de 400 nouveaux produits d'excellence, imaginés et créés au sein du groupe, viennent enrichir des collections comptant près de 100 000 références. En 2005, tous les métiers du groupe ont connu une croissance positive.

Sacs et bagages

Première activité du groupe Hermès, dont il représente 40 % des ventes, le métier des « sacs et bagages » regroupe les sacs à main, les sacs de voyage, les pochettes, porte-documents et bagages. En 2005, son chiffre d'affaires a atteint 568 millions d'euros, soit une progression de 8 % à taux de change constants.

Produits phares de la maison, qui présente dans ce domaine près de 170 ans de création, les sacs et bagages représentent une gamme de plus de 50 000 références en combinant les multiples tailles, matières et coloris des modèles. Ces produits connaissent un succès sans cesse croissant et l'augmentation des capacités de production est l'une des priorités du groupe : la demande reste très supérieure à l'offre, certains modèles nécessitant plusieurs mois d'attente.

Plus d'un millier de selliers-maroquiniers assurent la fabrication dans une dizaine de manufactures situées près des centres de formation, en France. Le haut degré de qualification exigé pour la fabrication reste le frein principal à l'augmentation de la production : certains modèles demandent jusqu'à 20 heures d'un travail de précision à un artisan expérimenté. Après la création de deux nouveaux sites en 2004 (à Sayat près de Clermont-Ferrand et à Bogny-sur-Meuse), 2005 a vu l'achèvement de la rénovation de celui de Pierre-Bénite.

Parallèlement, 125 personnes ont été recrutées tandis que les programmes de formation et de montée en compétence du personnel se sont poursuivis conformément à la stratégie de développement de ce métier.

Les « sacs cuir ». L'année, placée sous le thème du fleuve, a été particulièrement riche en créations : treize nouveautés sont apparues lors de la collection printemps-été et sept pour la collection automne-hiver.





Quatre nouvelles matières ont été lancées, dont le précieux lézard mat et l'autruche noir mat. Une première.

Emblématiques de la maison, les modèles intemporels, tels le Haut à courroies, créé vers 1900 par Émile Hermès, le Kelly, apparu dans les années 1930, ou le Birkin, créé en 1984 par Jean-Louis Dumas, sont régulièrement réinterprétés et déclinés dans de multiples matières, tailles et coloris. Par exemple, le Kelly existe en version souple, sac à dos, sport, pochette... À noter l'apparition, en 2005, du Kelly-pluch, une série limitée en mouton retourné, un clin d'œil à la tendance *Teddy Bear* de la collection automne-hiver. Autre variation : le Bolide 1923, déclinaison dans une version légère en veau Swift du classique Bolide.

Chaque collection est également l'occasion de rééditer des modèles historiques. En 2005, ce fut le cas pour le 365, un sac plat équipé d'un soufflet lui permettant de doubler de volume, apparu dans les années 1930. Réédité à l'identique, il a également été réinterprété dans une version porte-documents.

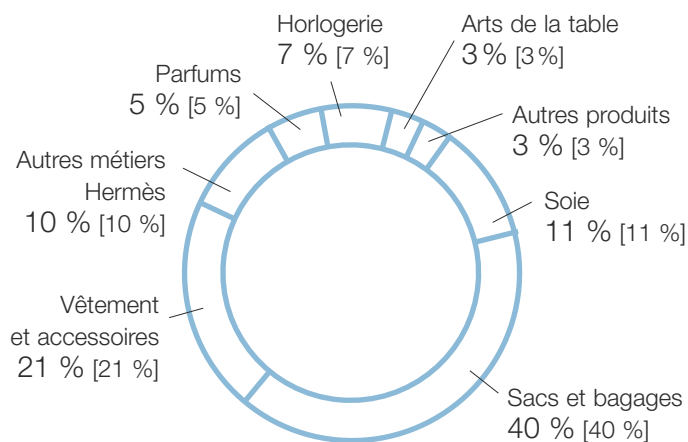
Le Mangeoire corde ou le Farming, un modèle de 1954, ont également été remis en collection.

Parmi les créations de l'année, on peut citer le modèle Attelage, ou la ligne de bagages Herlight proposant l'alliance inédite du cuir et d'une structure de mousse thermoformée ultralégère. Très innovants, ces bagages ont rencontré un succès immédiat.

Les « sacs toile et cuir ». Apparus chez Hermès en 1994, les sacs toile et cuir ont rapidement rencontré le succès. La gamme, qui compte une soixantaine de références, hors coloris, se décline en six grandes familles régulièrement enrichies de nouveautés. En 2005, le Garden a ainsi été proposé en Toile officier bicolore, ou dans une version Twilly plus habillée, doublée du carré « Lettres d'Hermès ». Le modèle Ahmedabad a été édité en deux nouvelles versions, en chevron tissé ou dans un feutre Nervure, une matière très travaillée et entièrement surpiquée.

De nouvelles lignes toile et cuir ont également été développées en 2005, comme le sac marin Récif, la besace Buenaventura ou le cabas Potamos, alliant le cuir et la laine tissée. Les lignes Heebo, un sac zippé décliné en trois tailles et deux couleurs, et MrsHippy sont venues faire souffler un air de décontraction et d'impertinence dans la gamme.





**Répartition du chiffre d'affaires
par métiers en 2005 [2004]**



Veau velours Doblis, chèvre Mysore ou Coromandel, taurillon Clémence,



box ou barénia... se déclinent dans une palette de plus de 400 nuances.





Les mitaines en agneau glacé [Kristina](#) ont emprunté aux chaussures « ghillies »,
grands classiques Hermès, leur laçage et leur découpe perforée.

Vêtement et accessoires

Ce métier, le deuxième du groupe, représente 21 % des ventes consolidées.

Il a généré un chiffre d'affaires de 294 millions d'euros en 2005, en hausse de 8 % à taux de change constants.

Le prêt-à-porter femme. Dessiné par Jean Paul Gaultier depuis la collection automne-hiver 2004, le prêt-à-porter femme a confirmé son fort potentiel de développement. Chaque nouvelle collection bénéficie d'un accueil enthousiaste de la presse internationale ; un succès qui se confirme dans les magasins auprès de notre clientèle, séduite par le dynamisme et l'élégance des créations.

Celles-ci se caractérisent notamment par leur fluidité et la recherche permanente de produits d'exception, en particulier dans le choix des matières.



Les vêtements en cuir, très présents dans les collections, ont largement contribué à la forte croissance de l'activité. À côté de la déjà classique veste cavalière en cerf, la collection s'est enrichie de vestes en veau patiné, blousons en cerf, col en vison, ou vestes courtes en astrakan et vison.

Pour la collection printemps-été, un très élégant blouson en drill de lin doublé de soie imprimée a connu un véritable succès en magasin. Parmi les produits d'exception, la veste réversible à capuche en crocodile souple, une prouesse technique, portable « à l'envers », côté chair du cuir, a rencontré un formidable succès médiatique.

Les tissus exclusifs en tweed et imprimés « Cavaliers et calèches » sont également apparus dans tous les magazines internationaux, et ont ainsi contribué au développement des ventes en magasin.

Le prêt-à-porter homme. Créé depuis plus de quinze ans par Véronique Nichanian, le prêt-à-porter homme perpétue l'esprit des grands classiques masculins, réinterprétés dans un esprit contemporain. Son succès s'est confirmé en 2005.

La collection printemps-été a été placée sous le signe du voyage, notamment avec les vestes Escalé travaillées dans de nouvelles matières, tandis que



la collection automne-hiver 2005 revisitait les grands classiques dans un esprit « urban chic ».

Le choix de matières d'exception, souvent exclusives, participe de l'identité même d'Hermès. 2005 a notamment vu apparaître un lin et coton « voyage », un coton tennis technique, une très originale gabardine de bambou ou un veau imprimé prince-de-galles, utilisé notamment pour des blousons aviateur. Les vêtements réversibles, particulièrement présents cette année, ont rencontré le succès en magasin : blousons en laine et Toiloint ou en agneau ciré et Toiloint, et même une parka cachemire/Toiloint.



Les accessoires de mode. Créé en 2003, ce département regroupe cinq métiers : les bijoux en émail et en cuir, les chaussures, les ceintures, les gants et les chapeaux. Aux côtés des produits classiques, la création de nouveautés et de collections saisonnières permet de dynamiser l'activité, notamment en renforçant la coordination avec les collections de prêt-à-porter.

Les chaussures Hermès : la collection femme a bénéficié en 2005 de l'effet des défilés prêt-à-porter. La création a été marquée par les modèles compensés avec, pour nombre d'entre eux, des hauteurs de talons souvent vertigineuses, bottes et espadrilles comprises. Karmen, une espadrille en nappa silk, très compensée et lacée sur la jambe a, par exemple, rencontré un véritable succès pour l'été.

Parallèlement aux modèles classiques, les collections homme se sont distinguées cette année par l'utilisation de couleurs franches : blanc, orange... Un choix audacieux plébiscité par la clientèle. Le lancement d'un nouveau modèle sport, Karaté, décliné en version homme et femme, a été couronné de succès.

Les accessoires bijoux : le renouvellement des collections par des créations originales et contemporaines est une véritable réussite qui s'est traduite par une croissance importante des ventes. Bagues, colliers, bracelets, accessoires pour cheveux... utilisent largement le cuir, l'émail et la laque. Plus récente, l'association corne et laque a été très bien accueillie. En 2005



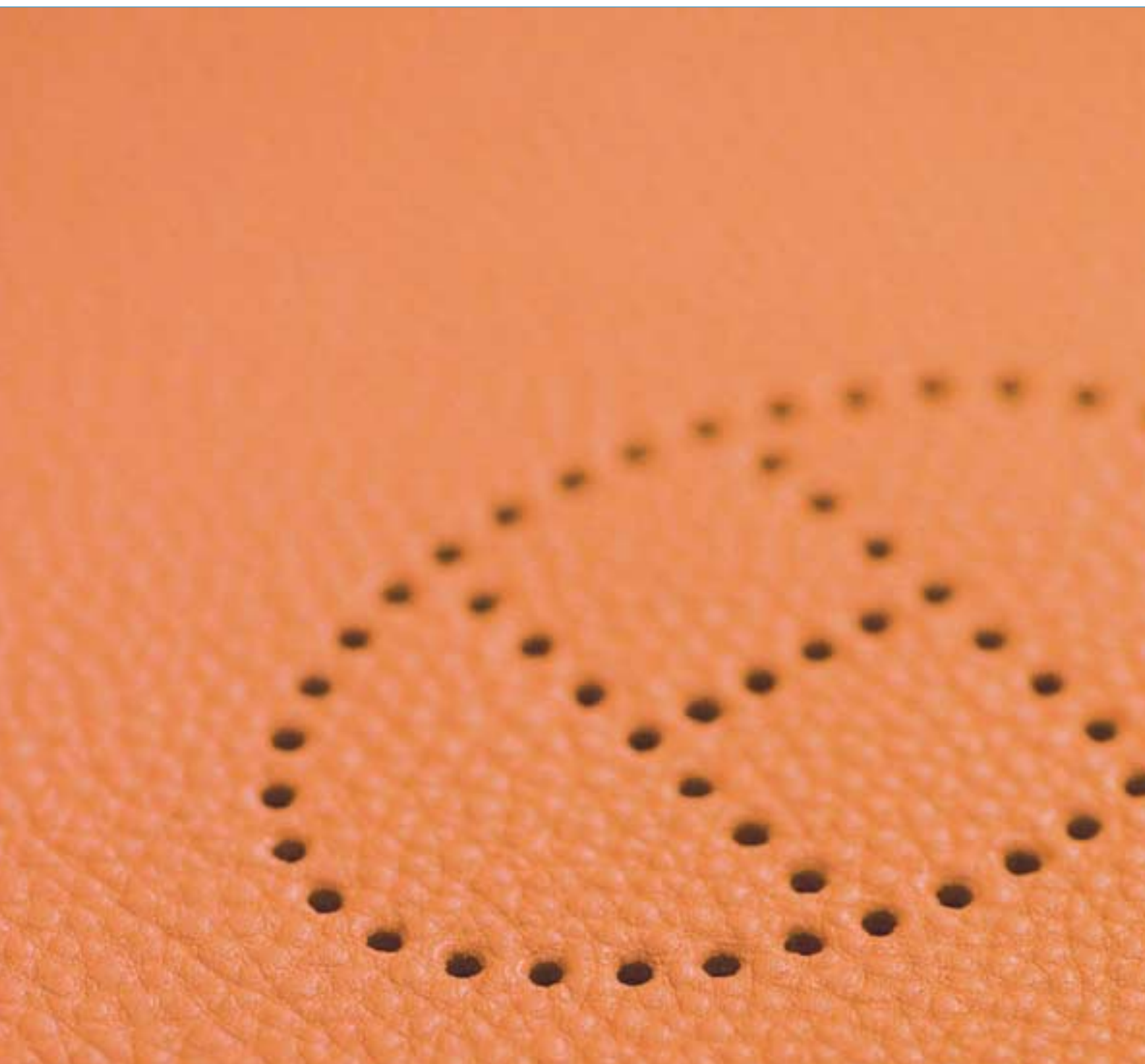
Bottine **Léopold**, en veau patiné
et sandale **Kathia**, en crocodile et lézard.



Choix des matières, raffinement



des coloris, soin minutieux apporté aux détails et aux finitions...





a été lancée une nouvelle ligne Cristal, fabriquée par les Cristalleries de Saint-Louis, qui n'avaient jusqu'ici jamais réalisé de bijoux. Best-seller de l'année, le bracelet Looping, un modèle inspiré d'un motif « clou de selle » proposé avec des bracelets interchangeables, a connu un véritable engouement.

Les ceintures : « valeurs sûres » parmi les produits Hermès, les ceintures connaissent un nouveau dynamisme grâce à la présentation de collections bi-annuelles. Les ceintures Lucky et 5382, aux boucles et bandes de cuir échangeables entre elles, ont eu beaucoup de succès. De même le modèle Kiss, composé d'une boucle et de trois cordonnets textiles interchangeables ou la Kimono, alliant cuir et soie. Pour



les hommes, un audacieux modèle en crocodile aux coloris très vifs (aqua, violet, citron, fuchsia) s'est fait particulièrement remarquer sur les podiums.

Les gants : aux côtés des modèles traditionnels, l'apparition d'un nouveau concept, des gants doublés de soie pour le printemps, a dynamisé les ventes. Le métier a également bénéficié du fort intérêt suscité par les nouveaux modèles. Parmi les succès, on notera Lea, un modèle en tricot de cachemire associé à une robe du défilé prêt-à-porter.

Les chapeaux : parallèlement aux classiques indémodables, les collections intègrent chaque année des créations, souvent déclinées à partir du prêt-à-porter. Le fort écho médiatique des défilés de Jean Paul Gaultier, qui utilise largement cet accessoire, a eu un impact très positif sur l'activité. Création 2005, la chapka en fourrure de blaireau, omniprésente sur les podiums, a, par exemple, connu un véritable succès en magasin.

Page de gauche en haut
Bracelets en émail Astrologie.

Page de gauche en bas
Ceintures Kiss (motifs H et Lift).



un des modèles phares du défilé de prêt-à-porter féminin automne-hiver 2005.

Chapka Lodge



La soie

Troisième activité du groupe, la soie représente 11 % de ses ventes.

En 2005, carrés et cravates de soie ont représenté un chiffre d'affaires de 163 millions d'euros, en hausse de 9 % à taux de change constants.

Les carrés. Le carré en twill (90 x 90 cm) est une référence majeure d'Hermès. Chaque année, une vingtaine de nouveaux motifs viennent enrichir les collections. Parallèlement à ces créations, des dessins anciens peuvent être réinterprétés ou recoloriés. La fabrication, totalement contrôlée par la maison, requiert une longue série d'étapes artisanales. Certains

dessins complexes peuvent exiger 1 500 heures de gravure et jusqu'à 42 couleurs peuvent être utilisées pour un même carré.

2005 a été une excellente année pour ce produit phare, marqué par une coloration transversale « aqua » dans les tons bleus et verts, retrouvée à travers chaque dessin, en référence au thème du fleuve. Les collections se sont également enrichies de produits en mousseline, carrés plissés, étoiles, pochettes, demi-carrés en triangle... Produit très haut de gamme, un exceptionnel châle de cachemire frangé de cuir, renouant avec des créations des années 1980, est venu enrichir la collection automne-hiver.



Les cravates. Les ventes de cravates en soie lourde ont connu une progression remarquable. Le succès de la ligne Vibrations, basée sur une gamme de dix colorations identiques pour une série de huit dessins, a permis de réaffirmer la force de la couleur. Cette nouvelle ligne vient augmenter et réactualiser la gamme, aux côtés des motifs « fantaisie » (animaux) ou classiques (motifs étriers, Chaîne d'ancre, mors...) qui ont fait la réputation des cravates Hermès.

Page de gauche en haut

Carré Le monde est un fleuve (à gauche).

Carré Les sources de la vie (à droite).

Page de gauche en bas

Cravates en soie lourde.



Cravates en twill de soie à rayures
imprimées multicolores, déclinées en seize colorations.

Dans le cliquetis des métiers naissent les soies



les plus délicates, les cachemires les plus moelleux...





Montre Kelly2 : sa forme s'inspire d'une pièce de fermeture
du sac le plus emblématique d'Hermès.



Emmanuel Raffner
Directeur général de La Montre Hermès

L'horlogerie

Les montres Hermès ont réalisé un chiffre d'affaires de 104 millions d'euros, en hausse de 4 % à taux de change constants par rapport à 2004. Ce métier représente 7 % de l'activité totale du groupe.

Les montres, réalisées depuis 1978 par la filiale suisse La Montre Hermès, sont distribuées au travers des magasins Hermès et d'un réseau de près de 800 détaillants spécialisés dans le monde, soit un total de plus de 1 000 points de vente. En 2005, ce réseau s'est enrichi de plusieurs points de vente, notamment à Paris et en Chine.

La gamme compte quatre lignes de produits. La ligne Faubourg en constitue le cœur, avec des produits intemporels comme Cape Cod, Clipper, Heure H... Les modèles sont régulièrement réinterprétés : Arceau est désormais proposée avec un mouvement automatique, une Clipper bleue est apparue... La ligne Plein Cuir se réfère clairement au savoir-faire

sellier d'Hermès : ici, le bracelet joue un rôle essentiel. La ligne Mécanique propose des mouvements de haute horlogerie, comme le nouveau modèle Dressage à la mécanique complexe intégrant les phases de lune. Enfin, la ligne Joaillerie propose des pièces exceptionnelles en métaux précieux, comme les nouvelles versions d'Heure H ou de Cape Cod en or rose.





Eau de toilette fruitée, verte, boisée, **Un Jardin sur le Nil** est une promenade sensorielle dans les îles-jardins de la région d'Assouan, en Égypte.



Véronique Gautier
Président du Directoire du Comptoir Nouveau de la Parfumerie

Les parfums

Les parfums Hermès ont représenté en 2005 un chiffre d'affaires de 73 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2004 à taux de change constants. Ce métier représente 5 % du chiffre d'affaires du groupe.

Depuis Eau d'Hermès, apparue en 1951, Hermès crée et produit intégralement ses propres parfums, dans ses ateliers du Vaudreuil, en Normandie. Depuis 2004, les parfums sont imaginés et créés par Jean-Claude Ellena, parfumeur de la maison, ce qui contribue à prolonger leur identité. Si Calèche, 24 Faubourg ou Eau d'Orange Verte restent des classiques, c'est Eau des Merveilles, créée en 2004, qui est devenue l'une des meilleures ventes. Ce fleuron de la gamme s'est enrichi l'an dernier d'une nouvelle création : Parfum des Merveilles, dont le flacon, inspiré des fioles en argent de la maison, est un véritable bijou à porter en pendentif.

Autre création 2005, l'eau de toilette Un Jardin sur le Nil, inspirée à Jean-Claude Ellena par des odeurs de mangue verte lors d'un voyage à Assouan, a rencontré un vif succès. En fin d'année, 24 Faubourg a été proposé dans un flacon de prestige réalisé en édition limitée par les Cristalleries de Saint-Louis.

Si la France constitue de loin leur premier marché, les parfums connaissent une forte expansion dans les autres pays d'Europe. Également présents en Amérique du Nord et en Asie, ils se développent en Amérique latine. En 2005, ils ont fait leur apparition sur le marché chinois où l'accueil a été très positif.





Accessoires pour cheveux (barrette, épingle
et piques à chignon...) en corne et bois laqué.



Les autres métiers Hermès

Les métiers de l'art de vivre, de l'équitation, de la bijouterie, de la petite maroquinerie et des agendas ont réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 141 millions d'euros, en progression de 6 % à taux de change constants. Ils représentent 10 % du chiffre d'affaires total du groupe.

L'art de vivre. Ce métier regroupe les produits liés à « l'esprit de la maison ». Il compte plus de 1 000 références et dix axes de développement : textile maison (salle de bains, linge de lit, plaids...), textile de plage, objets de décoration, meubles, jeux, articles de bureau...

La gamme des cadeaux de naissance connaît un fort développement avec Gourmet, une nouvelle ligne d'orfèvrerie en argent massif, Nuages, couverture de berceau en mohair, et Boïtog, chaussons réalisés en feutre de cachemire.



Parmi les nombreuses créations 2005, on peut noter le plaid Altaï Bagmati en cachemire et soie qui a séduit de nombreux clients.

L'équitation. La gamme offre aux cavaliers professionnels des équipements complets de très grande qualité : selles, équipement du cheval, équipement et vêtements du cavalier.

Les produits sont distribués dans l'ensemble des magasins Hermès dans le monde mais aussi lors des manifestations hippiques (concours, salons...) en Europe et aux États-Unis, premier marché de cette activité, devant la France et le Japon.

Véritables références dans le monde hippique, les selles Hermès couvrent toutes les disciplines sportives. 2004 a notamment vu l'apparition de la nouvelle selle d'obstacle Brasilia.

La bijouterie. 2005 a été une excellente année pour la bijouterie qui a connu une forte croissance des ventes. Toutes les zones progressent, confirmant le potentiel de développement de cette activité.

Si les grands classiques, tels Chaîne d'ancre (1938) ou Boucle sellier (1946), restent des best-sellers, les créations contemporaines dessinées par Pierre Hardy constituent désormais l'essentiel des ventes. Les pièces



d'exception, nombreuses cette année, ont rencontré un vif succès. Parmi celles-ci, on notera une précieuse déclinaison du bracelet Chaîne d'ancre en or blanc serti de diamants.

La petite maroquinerie. Ce métier regroupe tous les petits objets de cuir « à glisser dans le sac ». Les lignes se sont étoffées de nouvelles créations : porte-monnaie et porte-clés Béarn, porte-chéquiers Fahrenheit et Celsius, porte-cartes Eiffel et Platon, portefeuilles Fleming et Mendel pour la ligne MC². Les produits, de petite taille, demandent souvent un travail long et minutieux aux maroquiniers et font appel à une large gamme de matières : veau, chèvre, buffle, alligator, autruche, lézard...

Parmi les nouveautés, on peut souligner l'apparition des étuis pour baladeurs numériques (en deux formats, deux matières et quatorze couleurs) ou celle des marque-pages en cuir Pikabook qui ont été l'un des best-sellers de l'année.

L'agenda. Proposé depuis les années 1930, l'agenda est l'un des produits d'entrée dans le monde d'Hermès. La gamme est aujourd'hui très complète et comprend quatre modèles de poche plus un de bureau, déclinés dans une quinzaine de variétés de cuir et de multiples couleurs. Ce métier présente également des produits de papeterie : blocs, cahiers, carnets de voyage, albums pour photos, stylos...

L'agenda 2005 a déplié sa carte fluviale en première page pour parcourir la nouvelle année en suivant le cours du nouveau thème. La gamme a accueilli un nouveau cuir tout en douceur veloutée, le veau Eversoft, proposé dans quatre coloris : rose shocking, orange, indigo et chocolat.



Page de gauche en haut
Marque-pages Pikabook (à gauche).
Porte-cartes Scot (à droite).
Page de gauche en bas
Bracelet Boucle sellier.



Porte-valeurs long [Azap](#), en veau Courchevel: douze poches et un porte-monnaie intégré.



Inspiration andalouse pour le service *Balcons du Guadalquivir*
qui déroule ses volutes rouge flamboyant sur porcelaine.



Laurent E. Momméja
Président de la Compagnie des Arts de la Table

Les arts de la table

La Table Hermès. Les ventes de La Table Hermès ont généré un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros en 2005, en forte hausse (+ 14 % à taux de change constants), par rapport à 2004. Dans un environnement difficile pour le secteur, La Table Hermès a connu une progression sensible de son activité, grâce au succès du nouveau service de porcelaine, Balcons du Guadalquivir, un décor rouge inspiré de dessins de ferronneries andalouses. En quelques mois, cette création résolument contemporaine s'est hissée au rang des meilleures ventes de La Table Hermès. Introduit au printemps 2005, le service de porcelaine Mesclun, au décor frais et léger en trompe l'œil, s'est spontanément imposé en raison de son adaptation aux nouvelles habitudes de table.



Les Cristalleries de Saint-Louis. Les Cristalleries de Saint-Louis ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires de 5 %, pour un montant total de 14 millions d'euros sur la période.

Plusieurs services de verres, cœur de métier de la cristallerie, ont été introduits : Baalbeck, au motif d'arabesques dorées, Atlanta et Annapolis, à paraison généreuse et jambe basse, et Indiana, service classique taillé. Mais c'est l'indémontable service Tommy, créé en 1928 et décliné dans de nouveaux coloris, qui constitue toujours la meilleure vente. En 2005, des commandes spectaculaires de grande lustrerie de prestige ont aussi contribué à la hausse de l'activité.

Sur le site de la manufacture, installée depuis 1586 à Saint-Louis-lès-Bitche, la priorité aura, cette année





encore, été au maintien et à la transmission des savoir-faire exceptionnels pour l'une des plus anciennes marques d'Europe.

Le réseau de distribution a été conforté par l'ouverture de nouveaux points de vente à Moscou, Turin et Hangzhou en Chine.

L'orfèvrerie Puiforcat. Les ventes ont généré un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros en 2005, en baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Créée en 1820, la prestigieuse maison d'orfèvrerie a rejoint le groupe Hermès en 1993. L'année 2005 a vu la naissance du site puiforcat.com qui présente l'histoire de la maison, de ses hommes et de ses artisans, ainsi que ses très importantes collections.

L'année a été marquée par des créations fortes : Guéthary, interprétation en acier d'un couvert en argent créé par Jean Puiforcat, Jacaranda, une collection originale d'objets en métal argenté et palissandre de Java, et Virgule, un candélabre sculptural accompagné de deux coupes contemporaines, aux lignes audacieuses.

Active en France et aux États-Unis, Puiforcat possède un fort potentiel de développement en Asie, en Russie et au Moyen-Orient. ■





Guéthary, interprétation, en acier massif, d'un couvert
dessiné par Jean Puiforcat en 1926.





Page de gauche en haut

Le magasin John Lobb,
rue Boissy d'Anglas à Paris (à gauche).
Impression des carrés (à droite).

Page de gauche en bas

Richelieu Keats, John Lobb, collection
automne-hiver 2005.

Page de droite

Appareil photo Leica M7 « à la carte » (à gauche).
Tissage du twill de soie (à droite).

Les autres produits et marques du groupe

Le bottier John Lobb. Les chaussures John Lobb ont généré un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2004. 2005 a vu la mise en place d'un nouveau concept de boutiques, plus contemporaines, la création d'un catalogue et le renouvellement des gammes.

Dans le prêt-à-porter, l'accent a été mis sur la gamme Prestige, qui a représenté plus d'un tiers des ventes en 2005. Parallèlement, le marché du sur-mesure a connu une forte reprise, notamment aux États-Unis.

John Lobb possède un réseau de douze magasins en propre à Paris, Londres, au Japon, aux États-Unis, à Hong Kong et en Corée. Les magasins de Paris-Boissy d'Anglas et Tokyo ont été rénovés cette année selon le nouveau concept conçu par RDAI ; les deux autres magasins parisiens, puis l'enseigne de Jermyn Street, à Londres, suivront en 2006. La distribution a été renforcée : John Lobb est désormais présent chez Harrods et Selfridges à Londres et dans huit magasins

Neiman Marcus aux États-Unis. Des perspectives de développement sont à l'étude à Hong-Kong et à Moscou.

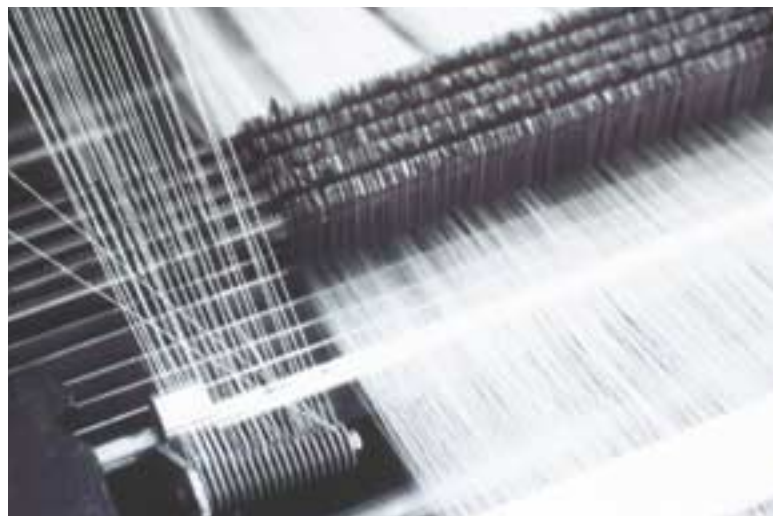
2005 a encore été marquée par le lancement du site johnlobb.com à l'automne 2005, et la création d'une nouvelle ligne de petite maroquinerie en fin d'année.

Les activités textiles. Au sein de la structure Holding Textile Hermès, les activités textiles regroupent la création, le tissage, l'impression et la confection. En 2005, elles ont généré un chiffre d'affaires externe de 20 millions d'euros, en baisse de 14 % par rapport à 2004. Cette baisse a été totalement compensée par l'augmentation des ventes aux sociétés du groupe Hermès.

L'année a été marquée par des innovations produites issues principalement de nouvelles utilisations des outils d'impression et de tissage faisant appel à des savoir-faire de confection uniques.

Les autres activités du groupe. Certains sites de production du groupe effectuent des opérations pour le compte de marques extérieures : conditionnement de parfums sur le site du Vaudreuil, en Normandie, ou tannage de peaux exotiques par les tanneries de Gordon-Choisy. En 2005, ces activités ont généré un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros, en hausse de 29 % par rapport à 2004. ■





Les partenariats du groupe

Leica Camera. Issue de la division photo de l'entreprise Optische Werke Ernst Leitz, fondée en 1849, la société Leica Camera AG est spécialisée dans l'optique de très haute qualité (appareils photographiques et jumelles). Depuis décembre 2000, Hermès détenait une participation de 31,5 % dans la société Leica Camera AG. À l'issue de l'augmentation de capital réalisée en août 2005, Hermès détient désormais 36,2 % du capital de la société. Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2005 a atteint 92 millions d'euros, à comparer à 119 millions d'euros l'année précédente. Leica a connu un exercice difficile dû au retard pris dans le développement de sa gamme d'appareils numériques. Confrontée au ralentissement de ses activités, la société a mis au point une stratégie intégrant la technologie numérique, remplacé son équipe de direction, réorganisé son réseau de distribution et conforté sa situation financière. Le plan de restructuration a été mis en œuvre en 2005 et se poursuivra en 2006. Grâce à cette réorganisation et au succès des nouveaux produits optiques et numériques, le chiffre d'affaires de Leica au cours de la période d'avril à décembre 2005 a progressé de 16 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Jean Paul Gaultier. Depuis 1999, Hermès détient une participation de 35 % dans le capital de la maison de couture Jean Paul Gaultier. Les ventes sont constituées principalement de revenus des licences de prêt-

à-porter, de parfums et d'accessoires, des collections de haute couture, ainsi que des ventes dans les boutiques. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 28,7 millions d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2004. Les nouvelles collections ont été très bien accueillies. Après un premier semestre marqué par la mise en place d'un plan de réorganisation et de réduction des effectifs, le groupe Jean Paul Gaultier a vu son activité et ses résultats progresser au cours du second semestre, pour atteindre l'équilibre opérationnel en 2005. Un nouveau parfum, Gaultier², a été lancé au cours de l'été.

Les tissages Perrin. Le groupe Hermès détient une participation de 39,5 % au sein des tissages Perrin. L'activité est essentiellement tournée vers le tissage destiné à des secteurs aussi variés que la lingerie féminine, la confection de tissus d'ameublement, le prêt-à-porter et les accessoires. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros en 2005, en hausse de 20 % par rapport à 2004, en raison d'une très forte croissance de l'activité sur les accessoires. ■

Chaque magasin est avant tout une maison,



un lieu chaleureux, un endroit où l'on peut rêver et se faire plaisir...



L'activité par zones géographiques



Altai Bagmati, plaid frangé « quatre nuances »
en cachemire et soie (existe en dix coloris différents).



Christian Blanckaert
Directeur général, Affaires internationales

L'activité du groupe Hermès a progressé en 2005 sur l'ensemble des zones géographiques.

Europe. Les ventes réalisées en Europe ont atteint 512 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 7 % à taux de change constants. Cette zone représente 36 % du chiffre d'affaires du groupe. Malgré le niveau toujours élevé de l'euro qui a pénalisé la clientèle non européenne dans les grandes capitales, la zone dans son ensemble a augmenté son chiffre d'affaires, avec notamment un fort développement au dernier trimestre. En France, l'activité est en hausse de 5 %. Le magasin de Bordeaux a été agrandi et transformé. Le site de vente en ligne hermes.fr a connu un bon démarrage.

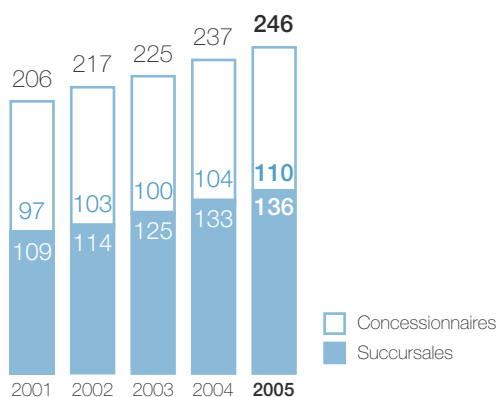
Hors France, la zone Europe affiche une croissance de 9 %. En Italie, les ventes sont en forte progression. Les ventes au détail sont également en progression au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne, où le magasin de Baden-Baden a été rénové et agrandi.

En Suisse et en Espagne, la croissance de l'activité est notable. Les ventes en Russie effectuent un bond significatif, démontrant le fort potentiel de développement sur ce marché. Une première succursale grecque a été inaugurée à Athènes début novembre.

De multiples manifestations, organisées tout au long de l'année, ont permis à notre clientèle de vivre des moments magiques et uniques. Ainsi, en décembre, l'immeuble du 24 Faubourg a revêtu ses habits de lumière avec des éclairages dorés ainsi qu'un jaillissement permanent de bulles. Un spectacle hautement apprécié des passants.

Amériques. Le chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain en 2005 a été de 216 millions d'euros, en progression de 10 % à taux de change constants par rapport à l'année dernière. Le groupe Hermès réalise 15 % de son chiffre d'affaires dans cette zone.

Aux États-Unis, les ventes ont progressé de 10 %. Les ventes sont également en forte hausse au Canada et en Amérique latine. Une volonté ambitieuse de développement commercial de cette zone permet d'expliquer ces performances. Parmi les événements de l'année, une exposition itinérante de bijouterie a enchanté l'ensemble des magasins nord-américains. À New York, les expositions photographiques de Marc Riboud, Michael Ackerman et Christo ont agrémenté le magasin de Madison Avenue.



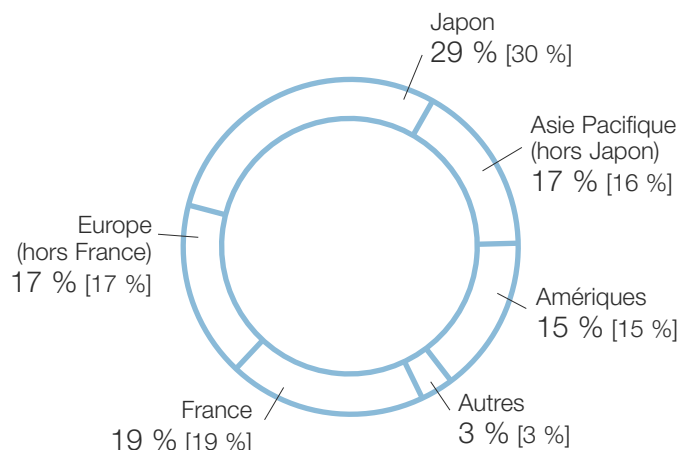
Évolution du nombre de magasins exclusifs

Page de gauche en bas

Ouverture du magasin Hermès de Pékin, au China World Trade Center (à gauche). Spectacle équestre présenté par Bartabas (avec le soutien d'Hermès) au théâtre Zingaro, à Tokyo (à droite).

Page de droite

Exposition Do-Ho Suh (Le Forum, maison Hermès de Tokyo, Ginza).



Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques en 2005 [2004]

Asie. L'Asie, où Hermès réalise 46 % de son chiffre d'affaires, a généré un chiffre d'affaires de 660 millions d'euros, en croissance de 8 % à taux de change constants par rapport à l'année précédente.

Au Japon, les ventes ont enregistré une progression de 6 % à taux de change constants, malgré la faiblesse du yen et un environnement économique difficile, qui ont affecté le premier semestre. Une nette amélioration a toutefois été constatée au cours du second semestre. Une concession a été reprise à Osaka : Shinsaibashi Sogo.

Dans les autres pays d'Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 11 % à taux de change constants. Cette hausse s'explique par les très fortes demandes des clientèles locales séduites par nos produits. Les ventes sont en croissance à Hong Kong, grâce notamment à la rénovation du magasin de Pacific Place, ainsi qu'à Taïwan, Macao et Singapour.

En Chine, les ventes ont été portées par le dynamisme des magasins existants, qui attirent une clientèle toujours plus nombreuse, et par l'ouverture d'un second magasin à Pékin, au China World Trade Center, en octobre 2005.

En Australie, le magasin de Surfers Paradise a été rénové. ■





Stéphane Wagnier
Directeur de la Communication



Amérique du Nord

Canada: 4

3 magasins (succursales):
Montréal • Toronto • Vancouver
1 magasin (concessionnaire)

Caraïbe: 2

1 magasin (succursale):
Saint-Barthélemy
1 magasin (concessionnaire)

États-Unis: 65

16 magasins (succursales):
Atlanta • Bal Harbour • Beverly Hills •
Boston • Chicago • Dallas • Honolulu
(3) • Houston • Las Vegas • New York
• Palm Beach • San Francisco • South
Coast Plaza • Washington
9 magasins (concessionnaires)
40 autres points de vente

Mexique: 2

2 magasins (succursales):
Mexico Mazaryk • Mexico Perisur

Amérique du Sud

Argentine: 1

1 magasin (succursale):
Buenos Aires

Chili: 1

1 magasin (succursale):
Santiago

Asie

Chine: 7

5 magasins (succursales):
Canton • Dalian • Pékin China World
• Pékin Palace Hotel • Shanghai
2 magasins (concessionnaires)

Hong Kong: 7

7 magasins (succursales):
Aéroport Intl de Hong Kong • Galleria
• Lee Gardens • Pacific Place •
Peninsula Hotel • Sogo • Sun Plaza

Macao: 1

1 magasin (succursale)

Corée du Sud: 13

5 magasins (succursales):
Pusan Paradise • Séoul Galleria • Séoul
Hyundai • Séoul Hyundai Coex • Séoul Shilla
8 magasins (concessionnaires)

Indonésie: 2

2 magasins (concessionnaires)

Japon: 46

19 magasins (succursales):
Kobe Sogo • Kyoto Takashimaya •
Osaka Hilton Plaza • Osaka Pisa Royal •
Osaka Sogo Shinsaibashi • Osaka
Takashimaya • Sendai Fujisaki •
Tachikawa Isetan • Tokyo Ginza • Tokyo
Ikebukuro Seibu • Tokyo Marunouchi •
Tokyo Nihombashi Mitsukoshi • Tokyo
Nihombashi Takashimaya • Tokyo
Shibuya Seibu • Tokyo Shinjuku Isetan
• Tokyo Shinjuku Takashimaya • Tokyo
Tamagawa Takashimaya • Yokohama
Sogo • Yokohama Takashimaya
27 magasins (concessionnaires)

Malaisie: 2

1 magasin (succursale):
• Kuala Lumpur
1 magasin (concessionnaire)

Singapour: 4

3 magasins (succursales):
Liat Towers • Scottswalk • Takashimaya
1 magasin (concessionnaire)

Taiwan: 6

5 magasins (succursales):
• Kaohsiung Hanshin • Taichung
Sogo • Tainan Mitsukoshi • Taipei
Asiaworld • Taipei Regent
1 magasin (concessionnaire)

Thaïlande: 1

1 magasin (succursale):
Bangkok

Europe

Allemagne: 17

10 magasins (succursales):
Baden-Baden • Berlin (2) • Cologne
• Düsseldorf • Francfort • Hambourg •
Hanovre • Munich • Nuremberg
5 magasins (concessionnaires)
2 autres points de vente

Autriche: 3

3 magasins (concessionnaires)

289 points de vente

Les produits signés Hermès sont distribués dans le monde à travers
246 magasins exclusifs et 43 autres points de vente. La marque
est également présente avec ses montres, ses parfums, son art de la table
dans des réseaux de magasins spécialisés, dans les boutiques
en aéroport et à bord des compagnies aériennes.



Belgique: 4

3 magasins (succursales):
Anvers • Bruxelles • Knokke-le-Zoute
1 magasin (concessionnaire)

Danemark: 2

2 magasins (concessionnaires)

Espagne: 6

5 magasins (succursales):
Barcelone Paseo de Gracia • Barcelone Pau Casals • Madrid • Marbella • Valence
1 magasin (concessionnaire)

France: 33

16 magasins (succursales):
Aix-en-Provence • Biarritz • Bordeaux • Cannes • Deauville • Lille • Lyon • Marseille • Mulhouse • Paris faubourg Saint-Honoré • Paris George-V • Paris Hilton • Rennes • Rouen • Saint-Tropez • Strasbourg
17 magasins (concessionnaires)

Grande-Bretagne: 9

6 magasins (succursales):
Glasgow Frasers • Londres New Bond Street • Londres Royal Exchange • Londres Sloane Street • Londres Harrods • Manchester
3 magasins (concessionnaires)

Grèce: 2

1 magasin (succursale):
Athènes
1 magasin (concessionnaire)

Irlande: 1

1 magasin (succursale)
Dublin

Italie: 21

9 magasins (succursales):
Bologne • Capri • Florence • Milan • Naples • Padoue • Palerme • Rome • Turin
12 magasins (concessionnaires)

Luxembourg: 1

1 magasin (concessionnaire)

Portugal: 1

1 magasin (succursale):
Lisbonne

Principauté de Monaco: 1

1 magasin (succursale):
Monte-Carlo

République tchèque: 1

1 magasin (succursale):
Prague

Russie: 1

1 magasin (concessionnaire)

Suède: 1

1 magasin (concessionnaire)

Suisse: 11

5 magasins (succursales):
Bâle • Genève • Lausanne • Saint-Moritz • Zurich
5 magasins (concessionnaires)
1 autre point de vente

Océanie

Australie: 4

4 magasins (succursales):
Gold Coast Marina Mirage • Gold Coast Surfers Paradise • Melbourne • Sydney Skygarden

Guam: 2

1 magasin (succursale)
1 magasin (concessionnaire)

Nouvelle-Calédonie: 1

1 magasin (concessionnaire)

Saipan: 1

1 magasin (succursale)

Proche et Moyen-Orient

Dubai: 1

1 magasin (concessionnaire)

Turquie: 1

1 magasin (concessionnaire):
Istanbul





Carré en twill de soie imprimé **Hola Flamenca**: la robe de la danseuse
devient prétexte à un spectaculaire envol de pois...



Francis Chauveau

Directeur général adjoint en charge des Affaires industrielles

Depuis près de cent soixante-dix ans, Hermès utilise des savoir-faire traditionnels et hautement qualifiés pour fabriquer des produits intemporels. L'entreprise s'est dotée d'un programme environnemental dont les objectifs sont mesurés par une série d'indicateurs. En 2005, l'accent a été mis sur la gestion de l'eau : en trois ans, le groupe a pu baisser sa consommation de près d'un tiers.

Hermès et l'environnement. Fabricant d'objets en matières naturelles à partir de savoir-faire manuels, Hermès se soucie depuis son origine des questions liées à l'environnement. Travailler en préservant les ressources de la planète, concevoir et élaborer des produits respectueux de l'environnement sont au cœur des préoccupations du groupe.

Début 2003, Hermès a mis en œuvre un programme environnemental dont les objectifs sont les suivants :

- se conformer aux obligations réglementaires et anticiper, chaque fois que possible, leurs évolutions ;
- améliorer nos processus de production en privilégiant les technologies les plus propres et les produits les plus respectueux de l'environnement ;
- respecter les ressources naturelles et maîtriser les ressources énergétiques ;
- contrôler les déchets, en réduisant au maximum leur production, et en les valorisant chaque fois que possible ;
- équiper les sites de fabrication de manière à les intégrer aux paysages, à prévenir les pollutions accidentelles et à limiter le bruit et les nuisances.

Les résultats de ce programme sont mesurés par des indicateurs qui figurent en tome 2 du rapport annuel.

L'organisation dans la maison. Constitué en 2003, le réseau Environnement regroupe aujourd'hui 10 animateurs, responsables Environnement Métier ; la liste des sites rattachés à chacun de ces responsables figure en annexe dans le tome 2 du rapport annuel. Ce réseau est animé et coordonné par la direction industrielle d'Hermès International afin d'atteindre les objectifs de la maison.





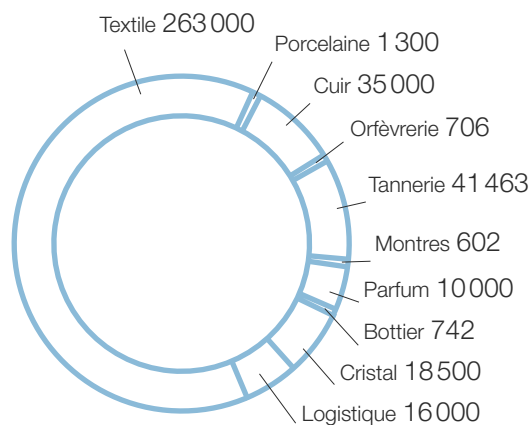
La mission de chaque responsable Environnement Métier consiste à :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en place de la politique environnementale de la société, en collaboration avec son responsable hiérarchique ;
- informer, sensibiliser et former le personnel à l'environnement ;
- coordonner la maîtrise des coûts environnementaux et énergétiques ;
- étudier le remplacement des procédés d'exécution par des procédés plus écologiques, en relation avec les différents services concernés, chaque fois que cela est possible ;
- participer à l'évaluation environnement, hygiène et sécurité de tous les produits chimiques entrant et sortant du site ;
- représenter l'entreprise dans le cadre de la politique environnementale en interne et en externe.

Les métiers du cuir et du textile qui regroupent chacun plusieurs sites de fabrication sont organisés pour déployer leur action environnementale autour de leur activité commune. Un responsable environnement pour chacun de ces deux métiers suit et coordonne les projets d'amélioration de l'ensemble des sites de production de la filière (8 sites dans le textile, 12 sites dans le cuir), en liaison avec les directeurs d'établissement.

Au cours de l'année 2005, le réseau Environnement a pu échanger informations et bonnes pratiques via des réunions trimestrielles, ou par le forum d'échanges sur l'Intranet. Le système d'indicateurs environnement et de reporting défini en 2003 est utilisé systématiquement par l'ensemble des membres du réseau Environnement.





Les consommations d'eau
par activités en m³

Les résultats de l'année 2005. En 2005, le réseau Environnement a décidé de concentrer une partie de ses efforts sur la gestion de l'eau.

L'année 2005 a vu ainsi se confirmer notre progression en matière de réduction des consommations d'eau et de réduction des rejets d'eaux polluées.

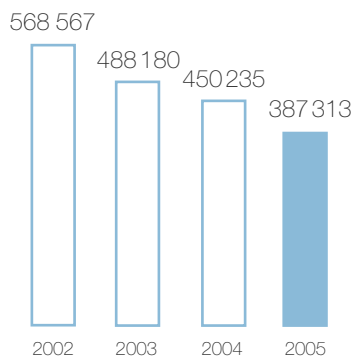
Notre consommation 2005 a baissé de 14 % par rapport à 2004.

Depuis 2002, la diminution totale de la consommation en eau est de 32 %.

La consommation d'eau. Aux Ateliers A.S., la consommation d'eau a diminué de 17 % en 2005, grâce à l'équipement de nouvelles machines à laver les cadres et les racles, une maintenance plus poussée sur les anciens équipements, et une recherche systématique des fuites.

À la SIEGL, la consommation d'eau a baissé de 15 % entre 2004 et 2005, et de 65 % en 5 ans. Le forage a été sécurisé (rétention, changement de la pompe de forage, niveaux d'alerte, mesure journalière de la profondeur de la nappe). Le remplacement de la pompe de forage par une pompe plus puissante, et l'utilisation d'une bache de stockage d'eau de 150 m³ a permis d'éviter des arrêts de production en cas de panne de pompage, par une maintenance plus rapide. Le pompage en rivière ne sera désormais utilisé qu'en secours.

Dans la tannerie de Gordon-Choisy, la réduction de 16 % de la consommation totale en eau est principalement liée à deux équipements. D'une part, la station d'épuration mise en service mi-2003 implique une discipline accrue dans l'utilisation des eaux de process afin de ne jamais dépasser la capacité de traitement



Évolution des consommations d'eau (en m³)

Page de gauche en haut

La cuisine des couleurs dans les Ateliers A.S. de Pierre-Bénite.

Page de gauche en bas

Impression des carrés.

Page de droite

Le site de la SIEGL (Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps).



quotidienne. D'autre part, un foulon de tannage nouvelle génération mis en place mi-2005 permet une économie d'eau de 30 % dans les bains de tannage.

Aux cristalleries de Saint-Louis, le système de recyclage sur le circuit de refroidissement du cristal en fusion, mis en place au deuxième semestre 2004, a prouvé son efficacité et a permis, en 2005, de diviser par deux notre consommation d'eau (soit environ 20 000 m³). Couplé à un échangeur, un autre dispositif permet également, par le principe de récupération d'énergie, de réguler la température des « gamins », systèmes mécaniques utilisés lors du moulage à chaud des pièces de forme.

Dans notre site de fabrication et conditionnement de parfums, la suppression des pompes à vide en eau perdue et leur remplacement, fin 2005, par des pompes à vide individuelles électriques, installées sur

chaque machine, devraient permettre une économie d'eau dont le plein impact ne sera mesuré qu'en 2006.

Sur le site maroquinier de Pantin, les climatiseurs à eau perdue ont été arrêtés, induisant ainsi une économie de 6 000 m³.

Les rejets d'eau. Nos efforts pour améliorer la qualité des eaux rejetées ont été poursuivis en 2005.

Dans notre filière textile, une réduction de 42 % de la DCO (demande chimique en oxygène) des eaux usées a été enregistrée au cours de l'année 2005 à la SIEGL. L'acquisition de nouveaux « aspirateurs à couleurs » utilisés avant le lavage des cadres d'impression (SIEGL et Ateliers A.S.) et qui avait valu aux Ateliers A.S. le prix des technologies propres et économes (Écolor) en 2002, la récupération systématique des produits de décapage et des bains d'apprêts, un





suivi plus précis des rejets d'eaux usées par le système d'autosurveillance de la lagune de la SIEGL se sont ajoutés à l'implication forte de tout le personnel. Le travail d'optimisation se poursuit, et un audit du système de traitement des eaux a été lancé, incluant des essais de recyclage des eaux par ultra-filtration et osmose inverse.

Aux Ateliers A.S., le fonctionnement de l'aspirateur à couleurs a aussi été optimisé par l'installation d'une buse d'aspiration plus efficace. La mise en place d'une cuve d'homogénéisation y a été terminée, qui a permis d'abaisser la température des rejets et de neutraliser le pH. Cette cuve permet également d'améliorer la DCO, grâce à deux hydro-éjecteurs.

Démarré en 2001 aux cristalleries de Saint-Louis, le programme de séparation des réseaux d'eau s'est achevé en 2005 avec le soutien actif de l'Agence de l'eau. Il a permis de canaliser toutes les eaux pluviales du côté nord de la manufacture (travaux 2003), de séparer les eaux pluviales, les eaux de surface, les eaux vannes et les eaux industrielles à l'intérieur même des bâtiments (travaux 2004 et 2005). Les eaux issues des processus de gravure et de polissage chimique sont neutralisées à la chaux et filtrées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les boues partent en décharge classée. Les eaux ammoniacuées issues du process de rinçage en gravure chimique sont traitées par une société extérieure spécialisée. Les autres eaux industrielles sont décantées ou centrifugées. Deux prédécanteurs ont été installés à la sortie des ateliers de taillerie et de décalottage en 2004.

Pour compléter ce travail, le prototypage d'un bassin de décantation a été réalisé en 2005, dont l'objectif à terme est de retenir 80 % des MES (matières en suspension) sur les rejets d'eaux industrielles de la manufacture.

Conclusion. Hermès poursuit le plan d'amélioration décidé en 2002. L'accent mis en 2004-2005 sur la consommation d'eau et sur la qualité des rejets a permis d'atteindre des résultats significatifs grâce à la forte mobilisation et motivation de tous les acteurs industriels du groupe.

Aucune provision n'a été constituée pour risque en matière d'environnement dans les comptes au titre de l'année 2005. Aucune société du groupe n'a eu à verser, au titre de l'exercice 2005, d'indemnité en exécution d'une décision de justice en matière d'environnement. ■

L'intime conviction que le « bien-faire »



tient au bien-être de chacun de nos collaborateurs...



Ressources humaines



Lustre en cristal soufflé, taillé, gravé et ciselé à la main par les maîtres verriers de Saint-Louis.



Augustin de Champeaux
Directeur des Ressources humaines

Les hommes et les femmes d'Hermès : pérennité et mouvement

Effectifs. En 2005, Hermès a accompagné sa croissance en recrutant de façon continue et ciblée, notamment en renforçant ses équipes de selliers-maroquiniers : 125 nouveaux collaborateurs ont ainsi rejoint les sites du cuir (Ile-de-France, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Auvergne, Dordogne, Champagne-Ardenne...).

Au total, 279 emplois permanents auront été créés, dont 72 % en France, portant l'effectif du groupe à 6 150 personnes.

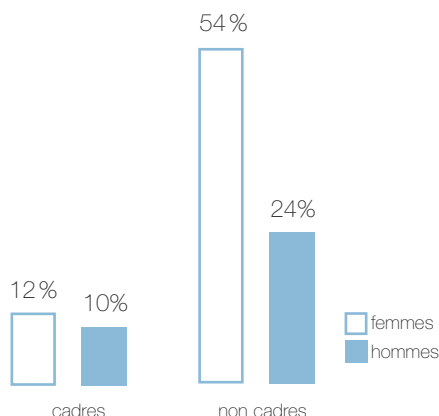
Dans le monde, l'effectif se répartit comme suit : 3 881 personnes en France, réparties entre les 19 sites de production, les 17 magasins et le siège du groupe, 1 219 personnes dans les 53 magasins asiatiques, 607 personnes en Europe (dans les 42 magasins euro-

péens, à La Montre Hermès en Suisse et chez JL & Co en Grande-Bretagne) et 443 personnes dans les 24 magasins d'Amérique.

Les forces vives d'Hermès sont réparties de façon équilibrée entre les activités de production (42 %) et de distribution (40 %), les équipes supports (création, communication, gestion) représentant 18 % des effectifs.

Les effectifs d'Hermès sont en majorité féminins (66 % de femmes). Celles-ci sont représentées à tous les niveaux de responsabilité, que ce soit au comité exécutif, au comité de direction ou plus généralement dans l'encadrement. Ainsi, 55 % des cadres, 72 % des directeurs de magasin et 72 % des selliers-maroquiniers sont des femmes. De façon plus classique, 82 % de la population de vente est féminine.

Reffet du type d'activités et de la volonté du groupe d'encourager la délégation et la prise de responsabilité à tous les niveaux, le taux d'encadrement d'Hermès est de 21 %.



Répartition hommes - femmes

Recrutement. Hermès exerce un fort attrait et rencontre peu de difficultés de recrutement, si ce n'est dans certains pays et pour des métiers réclamant une expertise particulière, tels qu'imprimeur, graveur ou tisseur (filière textile), ou des métiers d'artisanat qualifiés tels que sellier-maroquinier (filière cuir).

La croissance d'Hermès et la diversité de ses activités et de ses filiales génèrent des recrutements variés.

Ci-contre

Les équipes supports (création, communication, gestion) représentent 18 % des effectifs (à gauche).

Jean-Claude Ellena, parfumeur Hermès (à droite).



La maison favorise la fidélité des collaborateurs et leur mobilité et les ressources internes sont d'abord privilégiées dans chaque recrutement. C'est pourquoi une nouvelle application informatique, « Move in Hermès », a été mise en place en 2005. Accessible à tous les directeurs généraux et directeurs des ressources humaines, elle permet le partage des postes à pourvoir.

Formation. Hermès continue à investir largement dans la formation en y consacrant du temps et des moyens parce que la maison a la conviction que la formation stimule l'appartenance des collaborateurs à l'entreprise. Durant l'année 2005, le groupe Hermès a ainsi consacré 184 000 heures à la formation professionnelle continue. La dépense en formation s'élève à 6,2 millions d'euros, soit 2,8 % de la masse salariale. Cet investissement a été conduit conjointement par les filiales à travers des initiatives locales et par Hermès International à travers son offre de formation groupe qui propose des programmes transversaux.

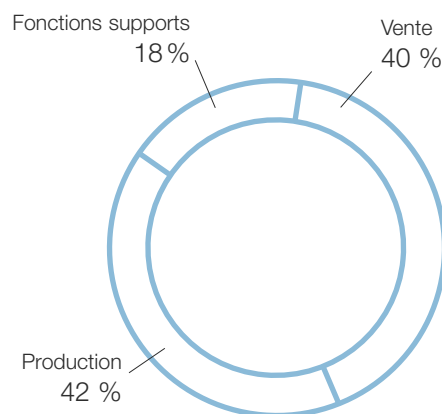
Diffusion de la culture. En 2005, Hermès a encore progressé dans la qualité de l'accueil des nouveaux embauchés, l'intention étant de marquer durablement l'entrée de tout nouveau collaborateur par un accueil chaleureux mais aussi par le temps accordé à chacun pour intégrer l'histoire, l'esprit et les rouages d'Hermès et comprendre sa place dans l'organisation.

Ainsi, remettre « Premiers pas chez Hermès », le nouveau support de présentation du groupe, constitue

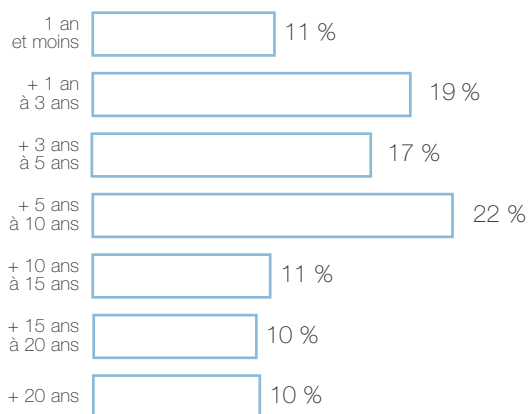
un premier geste à l'égard des nouveaux. En outre, tout nouveau cadre se voit proposer un parcours d'intégration de 2 à 4 semaines pendant lequel il rencontre ses futurs interlocuteurs quotidiens.

En complément de ces échanges très ouverts, un dispositif de parrainage a été mis en place en 2005.

Les sessions de « l'Institut de formation Hermès » (IFH), tenues deux fois dans l'année et d'une durée de deux semaines, ont rassemblé des collaborateurs du monde entier autour des ferments de la culture d'Hermès : identité, histoire, métiers, stratégie, valeurs... L'ouverture à la vie parisienne à travers spectacles et visites concourt aussi au succès de ces sessions, reconnues pour leur apport culturel.



Répartition par filières en 2005



Pyramide d'ancienneté

Le vidéo magazine Canal H est désormais diffusé à l'ensemble des collaborateurs. Outil de communication interne, il accorde une large part à la réalité des métiers, à la vie des magasins, aux événements de communication et à la dimension humaine d'Hermès. Pour certaines filiales, sa diffusion est l'occasion de rassembler les équipes.

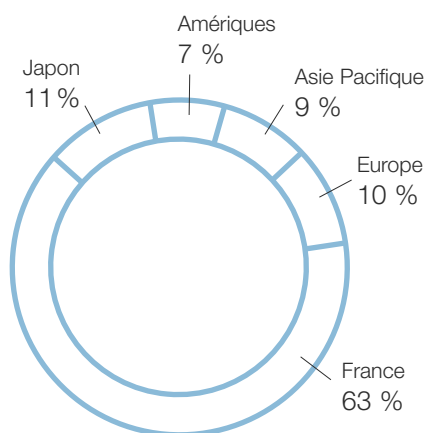
En juillet 2005, le « Visual Merchandising Meeting » a réuni à Paris les quinze décorateurs de vitrines des filiales de distribution, invités notamment à découvrir la collection printemps-été 2006 et la future campagne de publicité.

Le dispositif « Hermès Language Shuttle » a donné la possibilité à plusieurs collaborateurs de renforcer

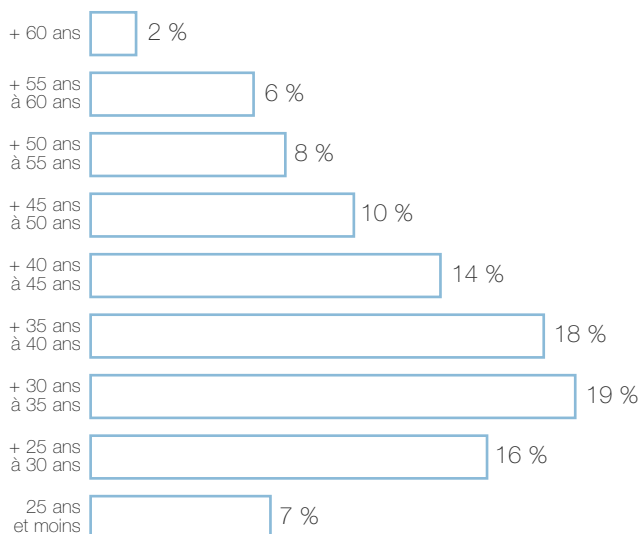
leur pratique d'une langue étrangère dans un magasin ou le bureau d'une filiale.

Proposées aux collaborateurs d'Hermès Sellier et d'Hermès International, les sessions de « Connaissance générale de l'entreprise » ont permis à une cinquantaine de collaborateurs de mieux comprendre leur rôle au sein du groupe Hermès.

Dans le cadre du dispositif « Hermès Homes of the World », plusieurs vendeurs et directeurs de magasin ont pu vivre l'exercice de leur fonction dans un autre espace de vente et, le temps de une ou deux semaines, partager les pratiques, les rituels et les défis d'une autre équipe et d'un autre marché.



Répartition par zones géographiques en 2005



Pyramide des âges

Le dispositif «Hermès Language Shuttle» permet à des collaborateurs de renforcer leur pratique d'une langue étrangère en effectuant des stages dans un magasin ou une filiale.



Hermès Japon a initié 182 de ses employés à la couture cuir à travers des ateliers mis en place dans le but de les sensibiliser au travail de la main et de la matière.

Développement des compétences. Dans ce domaine très étendu, les programmes «Animateur Hermès» et «Ateliers de l'Animateur Hermès» se sont inscrits dans la continuité des développements précédents, auprès d'un public toujours avide de perfectionner son art de la conduite d'équipes. En 2005, 31 collaborateurs ont participé au programme de «l'Animateur Hermès». Ouvert aux managers de proximité, le programme «les Ateliers de l'Animateur Hermès» a, pour sa part, bénéficié à trois groupes de participants, un total de 33 personnes.

Pour donner un prolongement à la formation dispensée par le module de «l'Animateur Hermès», un nouveau programme est né : «l'Animateur Hermès 2». Construit en deux sessions de 3 jours, puis 2 jours, il s'adresse aux responsables ayant déjà vécu l'expérience de «l'Animateur Hermès». Il vise à ancrer durablement les pratiques de management individuel telles que la reconnaissance, la transparence et l'exigence, ainsi qu'à développer une dimension collective. En 2005, le groupe pilote a concerné 14 participants et a répondu à des attentes fortes de leur part de se munir de techniques pour mieux faire face aux défis qu'impose la direction d'équipes agrandies.

Le nouveau programme intitulé «Profession : Industriel» vise à donner aux directeurs de production et directeurs d'établissement les moyens d'exer-

cer avec plus d'aisance leur mission dans toutes ses composantes : industrielle, ressources humaines, finance et immobilier. Articulé autour de quatre séquences de 2 jours, il a permis à ses participants d'élargir le contenu de leur «boîte à outils» en accédant à des savoir-faire techniques.

Des sessions de sensibilisation aux cultures japonaise et coréenne ont par ailleurs été proposées à des collaborateurs d'Hermès International afin de faciliter leur relations quotidiennes avec les filiales asiatiques.

Sous l'impulsion de la Holding Textile Hermès, la filière textile a bâti une session en coopération avec une école de mode. L'objectif est à la fois de développer la compréhension du monde de la mode, de ses acteurs, de son fonctionnement et des attentes des clients et de favoriser l'acquisition de méthodes de construction des collections dans une approche créative et moderne. Au total, 18 personnes ont pris part à cette formation d'une journée.

Aux États-Unis, 55 collaborateurs ont participé à l'annuel «Managers Meeting» dont les thèmes ont porté sur les sept standards du service, le management par le coaching et la performance, la culture de l'artisanat, et la prévention du harcèlement.

Le mouvement continu de développement des capacités de production du métier cuir a impliqué la formation de jeunes artisans maroquiniers dans chacun des neuf sites de fabrication et pour les activités de table, coupe et piquage. En 2005, 129 850 heures de formation leur ont été dispensées.



Art de la vente. Lancé en 2003, le programme de «l'École des marchands Hermès» a poursuivi son déploiement à un rythme soutenu. 2003, 2004 et 2005 ont été dédiées à la mise en place du premier module. Intitulé « le temps de l'échange », il cherche à faire de nos marchands des acteurs encore plus avisés de leur rôle auprès des clients et dans la qualité du service. Mieux connaître et comprendre Hermès, fidéliser les clients et maîtriser les phases et les rituels de la vente ont été les trois objectifs de ce programme qui a bénéficié en 2005 à 453 personnes.

En trois ans, plus de 1 000 collaborateurs du réseau de distribution mondial auront participé à l'une des sessions de «l'École des marchands Hermès».

Pour les jeunes vendeurs d'Hermès Japon, un programme de formation ambitieux a été mis en place autour des techniques de vente des produits afin de renforcer la fiabilité des réponses aux clients.

Connaissance du produit. Savoir argumenter autour du produit, raconter une histoire et la défendre solidement sont les apports des sessions de formation dédiées à la connaissance du produit.

En 2005, la session de 4 jours intitulée « Voyage en Hermès » a réuni 34 nouveaux vendeurs européens en deux groupes. La session « mini IFH » a invité 10 vendeurs de la filiale américaine Hermès of Paris à passer 4 jours à Pantin et à Paris afin d'y apprendre à mieux connaître chaque métier à travers son histoire, ses collections, ses modes de fabrication et ses conseils de vente.

Pour les équipes de Ventes aux Voyageurs d'Asie, deux sessions intitulées «Discovery Trip» ont été organisées dans le même esprit. Elles ont permis à près de 30 personnes éloignées du cœur parisien de mieux s'ancrer dans le monde d'Hermès à travers un tour d'horizon large des métiers, de l'histoire et de quelques lieux emblématiques d'Hermès.

Relations professionnelles. Hermès souhaite organiser des relations de qualité et favoriser la politique contractuelle et le dialogue social.

Convaincu de l'avantage pour tous de partager les fruits des progrès et/ou de la croissance, Hermès développe le nombre d'accords d'intéressement et de participation dans le groupe.

Même si nos activités de production sont en général à faible risque et s'exercent dans des lieux particulièrement soignés et agréables à vivre, Hermès a décidé de sensibiliser officiellement les patrons de production du groupe aux problématiques de sécurité sur les lieux de travail.

Un groupe de travail préventif ainsi qu'un reporting sécurité ont été mis en place afin d'orienter les actions éventuelles à mener, notamment en collaboration avec les CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). ■

Des hommes et des femmes unis par un même amour



du métier, une même envie de partager et transmettre un savoir-faire...



Résultats financiers consolidés

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Hermès s'est élevé à 1 427,4 millions d'euros, en croissance de 7,3 %, à taux de change constants (+ 7,2 % à taux de change courants).

Le taux de marge brute (65,1 %) reste sensiblement au même niveau que l'année précédente (65,2 %).

Les frais administratifs et commerciaux représentent 488,1 millions d'euros contre 462,9 millions d'euros en 2004. Ils incluent notamment un accroissement de l'effort de communication.

Les autres produits et charges s'élèvent à 57,2 millions d'euros contre 48,0 millions d'euros en 2004, incluant notamment 42,5 millions d'euros de dotations aux amortissements.

Le résultat opérationnel atteint 383,5 millions d'euros contre 357,1 millions d'euros en 2004, en progression de 7,4 % (+ 9 % à taux de change constants), pour atteindre 26,9 % des ventes, contre 26,8 % en 2004. Retraité de l'impact de l'application pour la première fois en 2005 des normes IAS 32/39, la progression du résultat opérationnel est de 4,5 %.

Le résultat financier est de 3,9 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros en 2004. Il intègre une charge de 5,6 millions d'euros liée à l'application, pour la première fois en 2005, des normes IAS 32/39.

La charge d'impôt est de 135,8 millions d'euros contre 125,2 millions d'euros en 2004. La part revenant aux intérêts minoritaires représente 4,8 millions d'euros, contre 4,5 millions d'euros en 2004.

Compte tenu de l'amélioration des résultats des entreprises associées, le résultat net consolidé du groupe progresse de 15,4 % (+ 17,9 % à taux de change constants) pour atteindre 247,0 millions d'euros, contre 213,9 millions d'euros en 2004. La rentabilité nette s'établit à 17,3 % des ventes, contre 16,1 % l'année dernière.

La capacité d'autofinancement a atteint 310,8 millions d'euros en 2005 contre 291,7 millions d'euros en 2004, soit une progression de 6,5 %.

Investissements

Hermès a poursuivi en 2005 une politique d'investissements soutenue avec 118,5 millions d'euros investis et autofinancés.

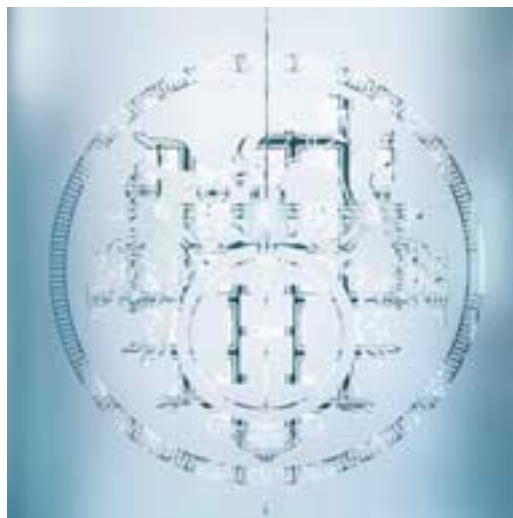
Ils ont été consacrés principalement au réseau de distribution, avec l'ouverture de trois nouvelles succursales, la rénovation ou l'agrandissement de quatre autres, l'inauguration en France d'un site de vente en ligne de produits Hermès, ainsi que les

Détail des investissements

(en millions d'euros)	2005	2004 ¹	2003
Distribution	47,6	51,8	59,8
Production	16,0	33,0	14,6
Investissements financiers	19,0	17,1	2,5
Immobilier	15,9	0,4	3,8
Divers	20,0	16,5	13,5
Total investissements	118,5	118,8	94,2

¹ Données 2004 retraitées au format IFRS.

Ci-contre
L'ex-libris d'Émile Hermès signe
la plupart des portes des bureaux
(ici à Ginza, Tokyo).



débuts des travaux d'agrandissement de la « Maison Hermès » à Tokyo et de construction de celle de Corée à Séoul. En outre, l'acquisition de l'immeuble du George V à Paris a contribué au développement du patrimoine immobilier du groupe.

Enfin, des obligations à bons de souscription d'actions émises par la société Gaulme ont été souscrites pour 8,0 millions d'euros, et Hermès a souscrit à hauteur de 8,4 millions d'euros à l'augmentation de capital réalisée par la société Leica Camera AG, portant sa participation dans cette dernière de 31,5% à 36,2%.

Situation financière

En 2005, la trésorerie nette s'est améliorée, principalement grâce à la capacité d'autofinancement (+ 6,5 %), supérieure aux montants des investissements et des dividendes.

La trésorerie s'élève ainsi à 543,3 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 517,5 millions d'euros au 31 décembre 2004.

La trésorerie nette retraitée (après prise en compte des placements financiers non liquides) s'élève à 584,5 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 534,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Parallèlement, le renforcement des fonds propres s'est poursuivi grâce aux résultats dégagés, passant de 1 266,7 millions d'euros (part du groupe) au 31 décembre 2004 à 1 389,0 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Création de valeur

La valeur économique créée et le rendement des capitaux employés sont utilisés depuis plusieurs années dans le groupe Hermès comme indicateurs de performance des investissements.

La forte amélioration des résultats s'est traduite par une croissance significative de la valeur économique créée, qui est passée de 146,6 millions d'euros en 2004 à 188,0 millions d'euros en 2005.

De la même manière, le rendement des capitaux employés est passé de 25 à 27 %. ■



Ceinture réversible Lucky en veau Chamonix et veau Togo, avec boucle H découpée en trompe l'œil.



Annick de Chaunac
Directeur juridique

Risques liés à la propriété intellectuelle. Les marques dénominatives, tridimensionnelles, figuratives, les modèles et les brevets attachés à certaines inventions font l'objet d'une protection juridique très étendue et mondiale.

Du fait de la notoriété de la marque Hermès et des autres marques du groupe, telles que Puiforcat, Saint-Louis, John Lobb, et de leurs créations, tous les produits du groupe sont contrefaits dans des proportions plus ou moins importantes, le secteur des produits de maroquinerie étant particulièrement touché.

Les produits du groupe Hermès ont été contrefaits à de multiples reprises, nécessitant de ce fait une politique très active de prévention et de défense de ses droits dans le monde entier.

Le groupe réagit systématiquement à toute violation de ses droits et investit tous les ans un budget important dans la lutte anticontrefaçon.

En s'appuyant sur un réseau d'avocats implanté dans le monde entier, hautement qualifié et spécialisé, le groupe collabore avec les autorités administratives et judiciaires des différents pays d'intervention.

Internet constitue un nouvel espace de contrefaçon, qui nécessite le développement d'une stratégie adaptée à ce nouveau vecteur de distribution de contrefaçons.

Risques liés à la distribution parallèle. La distribution des produits du groupe s'opère par le biais d'un réseau de distribution sélective dont il convient d'assurer le respect.

Respect de la législation et de la réglementation en vigueur dans tous les domaines. Une veille juridique systématique par différents moyens intervient dans tous les domaines du droit, qui permet de s'adapter aux différentes évolutions législatives en vigueur.

Le groupe, du fait de son dynamisme, se trouve confronté à des procédures judiciaires dans lesquelles il est la plupart du temps demandeur. Le règlement de ces situations devrait intervenir sans incidence significative sur l'activité.

La société n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, existante ou latente, qui pourrait avoir, ou aurait eu récemment, des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité et/ou celles du groupe Hermès. ■

Avril 2006, la future maison Hermès Dosan Park à Séoul, en cours de réalisation.

« Un grand bol d'Hermès », campagne de publicité 1^{er} semestre 2006.

Poursuite du développement en 2006

Le groupe poursuivra le renforcement de son réseau de distribution, avec l'ouverture ou la rénovation d'une trentaine de succursales parmi lesquelles une nouvelle Maison Hermès à Séoul, l'extension de celle de Tokyo dans le quartier de Ginza, ainsi que du magasin de l'avenue George-V à Paris. Au nombre des nouvelles succursales figurent Amsterdam aux Pays-Bas, Charlotte aux États-Unis, Hangzhou en Chine et Bangkok en Thaïlande.

Les investissements destinés à développer les capacités de production des différents métiers du groupe resteront soutenus. Le groupe Hermès, qui en cette année 2006 célèbre « l'air de Paris », entend poursuivre sa stratégie de créativité, de qualité de ses produits, de renforcement des savoir-faire et de l'esprit artisanal, dans chacune de ses activités. ■





Compte de résultat consolidé 2005

(en millions d'euros)

	2005	2004
Chiffre d'affaires (notes 18 et 19)	1 427,4	1 331,4
Coût des ventes	(498,6)	(463,4)
Marge brute (note 20)	928,8	868,0
Frais administratifs et commerciaux (note 21)	(488,1)	(462,9)
Autres produits et charges (note 23)	(57,2)	(48,0)
Résultat opérationnel	383,5	357,1
Résultat financier (note 24)	3,9	7,5
Résultat avant impôt	387,4	364,6
Impôt sur les résultats (note 25)	(135,8)	(125,2)
Part dans le résultat des entreprises associées (note 8)	0,2	(21,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé	251,8	218,4
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 14)	(4,8)	(4,5)
Résultat net - Part du groupe	247,0	213,9
Résultat net par action (en euros) (note 32)	6,80	5,83
Résultat net dilué par action (en euros) (note 32)	6,79	5,83

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2005 en tome 2 du rapport annuel.

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Actif

en millions d'euros

	31/12/2005		01/01/2005		31/12/2004
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes*	Valeurs nettes
Actifs non courants	1 205,7	429,6	776,1	660,9	661,1
Goodwill (note 7)	55,1	35,4	19,7	18,8	18,8
Immobilisations incorporelles (note 3)	80,5	50,7	29,8	24,1	24,1
Immobilisations corporelles (note 4)	840,1	340,6	499,5	450,7	450,7
Immeubles de placement (note 5)	13,0	0,8	12,2	4,1	4,1
Titres disponibles à la vente (note 9)	19,3	1,9	17,4	9,2	9,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 9)	47,4	–	47,4	23,2	26,4
Participation dans les entreprises associées (note 8)	37,7	–	37,7	28,4	28,4
Prêts et dépôts (note 10)	15,3	0,2	15,1	12,5	12,5
Actifs d'impôts différés (note 25)	97,3	–	97,3	89,9	86,9
Actifs courants	1 249,7	132,2	1 117,5	1 084,1	1 068,9
Stocks et en-cours (note 11)	447,6	125,4	322,2	290,2	290,2
Créances clients et comptes rattachés (note 12)	122,0	6,6	115,4	111,6	114,7
Créances d'impôts exigibles (notes 12-25)	1,0	–	1,0	6,8	6,8
Autres débiteurs (note 12)	38,6	0,2	38,4	37,5	48,5
Juste valeur des instruments financiers (note 26)	35,2	–	35,2	29,3	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 13-26)	605,3	–	605,3	608,7	608,7
Total actifs	2 455,4	561,8	1 893,6	1 745,0	1 730,0

*Bilan d'ouverture sur la base de la clôture au 31 décembre 2004 et après prise en compte des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.

Les numéros de notes renvoient à l'annexe aux comptes consolidés 2005 en tome 2 du rapport annuel.

Passif

Avant répartition

en millions d'euros	31/12/2005	01/01/2005*	31/12/2004
Capitaux propres	1 410,5	1 291,9	1 286,4
Capital social	55,6	56,6	56,6
Primes	36,3	32,6	32,6
Actions d'autocontrôle	(20,0)	(45,2)	(45,2)
Réserves	1 053,5	1 011,4	1 020,1
Différence de conversion	16,3	(11,3)	(11,3)
Instruments dérivés - part capitaux propres	0,3	16,7	–
Résultat de l'exercice	247,0	213,9	213,9
Intérêts minoritaires (note 14)	21,5	17,2	19,7
Passifs non courants	99,3	108,6	97,3
Emprunts et dettes financières (note 26)	33,1	39,8	37,3
Provisions (note 15)	0,7	3,2	3,2
Engagements de retraites et autres avantages			
au personnel (note 16)	23,6	23,9	23,9
Passifs d'impôts différés (note 25)	10,8	16,5	7,7
Autres créditeurs non courants (note 17)	31,1	25,2	25,2
Passifs courants	383,8	344,5	346,3
Emprunts et dettes financières (note 26)	32,1	53,9	53,9
Provisions (note 15)	15,1	10,8	12,4
Engagements de retraites et autres avantages			
au personnel (note 16)	4,0	2,5	2,5
Fournisseurs et comptes rattachés (note 17)	146,4	142,9	143,1
Juste valeur des instruments financiers (note 26)	35,3	–	–
Dettes d'impôts exigibles (notes 17-25)	43,2	23,8	23,8
Autres créditeurs courants (note 17)	107,7	110,6	110,6
Total passifs	1 893,6	1 745,0	1 730,0

*Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 après prise en compte des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Avant répartition

(en millions d'euros)

	2005	2004
Capacité d'autofinancement*	310,8	291,7
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et de la charge d'impôt	443,3	406,8
Stocks et en-cours	(24,7)	(12,4)
Clients et comptes rattachés	(0,5)	(12,2)
Autres créances et divers (hors impôt courant)	(5,5)	(0,3)
Dettes fournisseurs	3,4	14,3
Autres dettes et divers (hors impôt courant)	(4,7)	10,7
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	3,2	–
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(28,8)	0,1
Flux provenant des activités opérationnelles	414,5	406,9
Coût de l'endettement financier net	3,8	7,3
Impôt sur le résultat payé	(113,2)	(133,1)
Flux nets générés par l'activité	305,1	281,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9,0)	(7,3)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(90,6)	(95,4)
Acquisitions de titres de participation	(18,9)	(17,2)
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(24,3)	(12,0)
Dettes sur immobilisations	(1,9)	0,8
Désinvestissements	1,9	0,6
Flux affectés à l'investissement	(142,8)	(130,5)
Distribution mise en paiement	(76,5)	(64,8)
Augmentation/(Diminution) des capitaux propres	(70,0)	(16,5)
Flux de financement	(146,5)	(81,3)
Variation de périmètre	(0,4)	(0,5)
Variation de change	10,4	(0,1)
Variation de la trésorerie nette	25,8	68,7
Trésorerie nette à l'ouverture**	517,5	448,8
Trésorerie nette à la clôture**	543,3	517,5
Variation de la trésorerie nette	25,8	68,7

*Détail de la capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat net - Part du groupe	247,0	213,9
Dotations aux amortissements	48,9	50,0
Pertes de valeur	4,4	3,3
Mark-to-Market instruments dérivés	1,1	-
Mouvements des provisions	1,6	(2,2)
Part dans les entreprises associées	(0,2)	21,0
Intérêts minoritaires	4,8	4,5
Plus ou moins-values de cessions	(0,7)	1,0
Impôts différés	3,7	0,1
Autres	0,2	0,1
Capacité d'autofinancement	310,8	291,7
Coût de l'endettement financier net	(3,8)	(7,3)
Charge d'impôt courante	136,3	122,4
Capacité d'autofinancement		
avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante	443,3	406,8

**Rapprochement de la trésorerie nette de clôture

(en millions d'euros)	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,3	608,7	608,7
Emprunts et dettes financières	(62,0)	(91,2)	(91,2)
Trésorerie nette et équivalents nets de trésorerie	543,3	517,5	517,5
Dettes financières sur engagements de rachats de minoritaires	(3,2)	(2,5)	-
Trésorerie nette bilan consolidé	540,1	515,0	517,5

Crédits photographiques

1^{re} et 4^e de couverture : photo Studio des Fleurs (carré Le monde est un fleuve, dessiné par Bali Barret).

P. 4-5 : photo Bertrand Desprez, © agence Vu.
Pages 9, 12, 13, 14, 33, 37, 55, 57, 63, 71, 73, 77, 85 et 95 : portraits Roberto Frankenberg.
P. 10-11 : photo Claudine Doury, © agence Vu.
P. 16-17 : D.R.

P. 18 : illustration Georges Lepape (mise en couleurs Jean Henry).

P. 20 et 21 : photos Studio des Fleurs.

P. 22 : photo Laure Albin Guillot.

P. 23 : photo Nick Welsh.

P. 24 : photos Philippe Lacombe (bracelet Chaîne d'ancre) et Studio des Fleurs (selle Steinkraus).
P. 25 : photo Quentin Bertoux.

P. 30-31 : photo Bertrand Desprez, © agence Vu.

P. 36 : photo Quentin Bertoux.

P. 37 : photo Studio des Fleurs.

P. 38 : photos Quentin Bertoux (cabas Potamos), Barbro Andersson (sac Farming et carré Cirque Molier, dessiné par Philippe Dumas) et Studio des Fleurs (besaces Buenaventura).

P. 40 : photo Jérôme Galland.

P. 41 : photo Stéphanie Têtu.

P. 42 : photo Quentin Bertoux.

P. 43 : photo Jean-François José.

P. 44 : photos Koto Bolofo (mode homme printemps-été et automne-hiver 2005) et Nathaniel Goldberg (mode femme automne-hiver 2005).

P. 45 : photos Quentin Bertoux.

P. 46 : photo Koto Bolofo.

P. 47 : photo Jérôme Galland.

P. 48 : photos Studio des Fleurs.

P. 49 : photo Quentin Bertoux.

P. 50 : photos Greg Kadel/Publicis EtNous (carré Le monde est un fleuve, dessiné par Bali Barret), Sandrine Expilly (carré Les sources de la vie, dessiné par Fred Rawlyer), Nathaniel Goldberg (cravates en soie lourde).

P. 51 : photo Studio des Fleurs.

P. 52 : photo François Goudier.

P. 53 : photo Sandrine Expilly.

P. 54 : photo Claude Joray.

P. 55 : photo Koto Bolofo.

P. 56 : photo Studio des Fleurs.

P. 57 : photo Werner/Studio des Fleurs.

P. 58 : photo Mai Duong.

P. 59 : photos Quentin Bertoux (bois Awali) et Koto Bolofo (selle Brasília).

P. 60 : photos Quentin Bertoux (marque-pages Pikabook et porte-cartes Scot) et Philippe Lacombe (bracelet Boucle sellier).

P. 61 : photo Quentin Bertoux.

P. 62 : photo Patrick Burban.

P. 63 : photos Sandrine Expilly (service Mesclun) et Patrick Burban (verre à vin Annapolis).

P. 64 : photos Patrick Burban.

P. 65 : photo Patrick Burban.

P. 66 : photos Dolorès Marat (magasin John Lobb), Yves Duronsoy (impression des carrés) et D.R. (chaussure John Lobb).

P. 67 : photos D.R. (Leica M7) et Denis Chapoullié (tissage du twill de soie).

P. 68 : photo Dolorès Marat.

P. 69 : photo Sotoshi Asakawa (décorateur Jon Kessler).

P. 70 : photo Studio des Fleurs.

P. 72 : photos Yang Jingjing (ouverture du magasin Hermès de Pékin) et Yoshinori Midou (spectacle équestre Bartabas/Zingaro).

P. 73 : photo Atsushi Nakamichi.

P. 76 : photo Studio des Fleurs (carré Hola Flamenca, dessiné par Dimitri Rybaltchenko).

P. 77 : photo Jérôme Galland.

P. 78 : photos Jean-Marc Blache (Le Vaudreuil), Jérôme Galland (les ateliers « cuir » à Pantin) et Bruno Clergue (La Maroquinerie des Ardennes).

P. 80 : photos Yves Duronsoy (la cuisine des couleurs et impression des carrés en bas à gauche) et Georges Fessy (impression des carrés en bas à droite).

P. 81 : photo Georges Fessy.

P. 82 : photo Dolorès Marat.

P. 83 : photo Jérôme Galland.

P. 84 : photo Studio Collet.

P. 86 : photo Jérôme Galland (à gauche) et Grégoire Gardette (portrait Jean-Claude Ellena).

P. 88 : photos Stéphanie Têtu.

P. 89 : photos Dolorès Marat (à gauche) et Jérôme Galland (à droite).

P. 90 : photo Stéphanie Têtu.

P. 91 : photo François Goudier.

P. 93 : photo Michel Denancé.

P. 94 : photo Quentin Bertoux.

P. 96 : photo D.R.

P. 97 : photo Mario Sorrenti/Publicis EtNous.

Une publication des Éditions Hermès®.

Conception graphique Les Éditions Textuel.

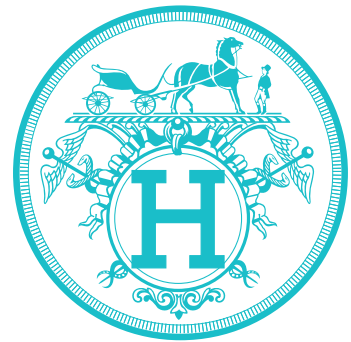
Graphisme et mise en page Anne-Marie Bourgeois.

Imprimé en France par Graphi Centre.

© Hermès. Paris 2006.

Tome 2

Rapport de la gérance
Comptes consolidés et sociaux
Informations complémentaires légales



Sommaire

7 Rapport de la Gérance

9 Rapport d'activité

10 Information sur les participations

11 Environnement

20 Ressources humaines

22 Gouvernement d'entreprise

30 Risques d'exploitation

32 Informations relatives au capital

37 Options de souscription et/ou d'achat d'actions

38 Présentation des résolutions

47 Annexes au rapport de la gérance

48 Rapport spécial de la Gérance sur le programme de rachat d'actions

49 Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

52 Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

57 Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2006

60 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

69 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Le Rapport annuel d'Hermès International est constitué de deux tomes :

- tome 1, « Présentation du groupe et rapport d'activité » ;
- tome 2, « Rapport de la gérance, comptes consolidés et sociaux, informations complémentaires légales ».

71 Comptes consolidés

73 Compte de résultat consolidé 2005

74 Bilan consolidé au 31 décembre 2005

76 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

78 Tableau des flux de trésorerie

80 Annexe aux comptes consolidés

131 États financiers comparatifs 2002, 2003, 2004, établis selon les principes français

158 États financiers comparatifs 2001, 2002, 2003, établis selon les principes français

185 Comptes de la société

187 Compte de résultat

188 Bilan au 31 décembre

190 Tableau des flux de trésorerie

191 Annexe aux états financiers

201 Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2005

202 Tableau des filiales et participations

205 Rapports des commissaires aux comptes

219 Informations complémentaires légales

220 Évolution du capital au cours des trois dernières années

221 Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices

222 Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006

230 Projet des statuts soumis à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006

238 Renseignements généraux à caractère juridique sur la société

246 Personnes responsables

247 Contrôleurs légaux des comptes

248 Table de concordance

**Rapport de la gérance
présenté à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006**

Rapport d'activité

Le rapport d'activité est détaillé en pages 31 à 76
et 96 du tome 1 du Rapport annuel.

Information sur les participations

La liste des sociétés dont le siège social est situé en territoire français et dans le capital desquelles la société détient directement ou indirectement une participation significative figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 34).

Au cours de l'exercice 2005, Hermès International a participé à plusieurs opérations sur le capital de ses filiales directes ou indirectes :

- création d'une nouvelle filiale, Hermès Grèce ;
- renforcement des capitaux propres des sociétés Saint-Honoré Chile et Hermès Argentina ;
- la société Holding Textile Hermès a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps. Elle a également procédé au rachat des minoritaires de la Société Nontronnaise de Confection ;
- la société Castille Investissements a souscrit une augmentation de capital dans la Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis ;
- augmentation de capital d'Hermès Korea, souscrite par Hermès South East Asia, et de Saint-Honoré Shanghai, souscrite par Herlee ;
- rachat des minoritaires de la société John Lobb Japan par les filiales J.L. & Co et Hermès Japon ;

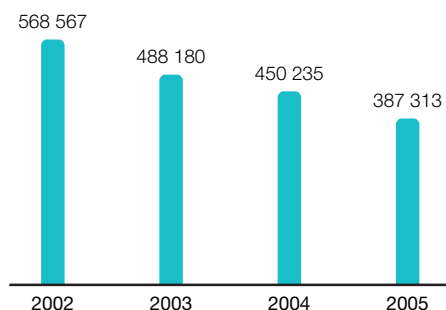
– dans un but de rationalisation et de simplification des structures du groupe, plusieurs filiales de maroquinerie ont absorbé, par voie de fusion-absorption, les sociétés civiles immobilières propriétaires des locaux qu'elles occupaient. Ainsi Maroquinerie de Sayat (anciennement Bagages & Cuir) a absorbé la SCI Boissy-Saint-Honoré, Maroquinerie des Ardennes a absorbé la SCI Boissy Bogny, Maroquinerie de Belley a absorbé la SCI Boissy Belley, et enfin La Manufacture de Seloncourt a absorbé la SCI Les Jonquilles Soleil.

De même, la Société d'Impression Berjaliennaise a été absorbée, par voie de fusion-absorption, par la société Ateliers A.S.

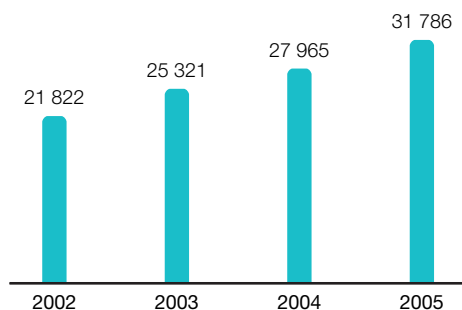
Afin d'accompagner le développement de sa participation dans Leica Camera AG, Hermès a participé à l'augmentation de capital réalisée en août 2005. Par ailleurs une *joint venture*, Leica Camera Japan Co., a été créée entre Leica Camera AG (51 %) et Hermès Japon (49 %). Enfin, des obligations à bon de souscription en actions, émises par la société Gaulme, ont été souscrites.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

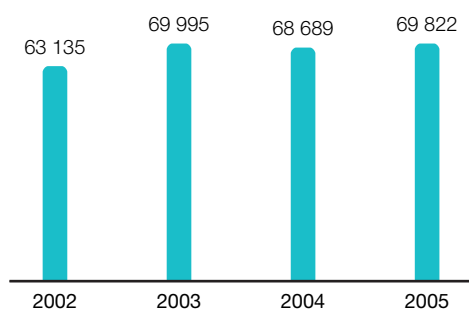
- Évolution des consommations d'eau (en m³)



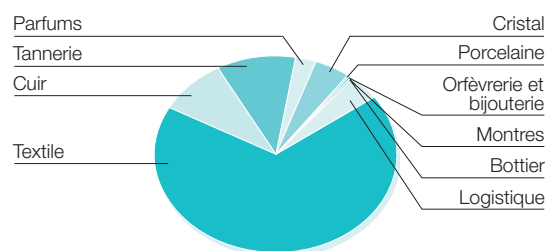
- Évolution des consommations d'électricité (en MWh)



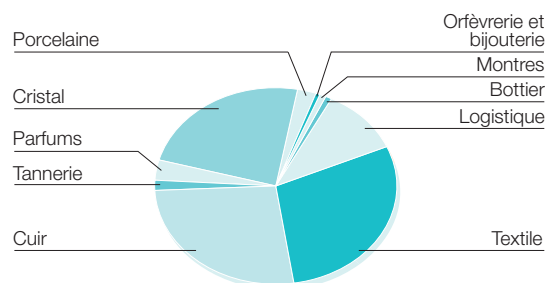
- Évolution des consommations de gaz (en MWh)



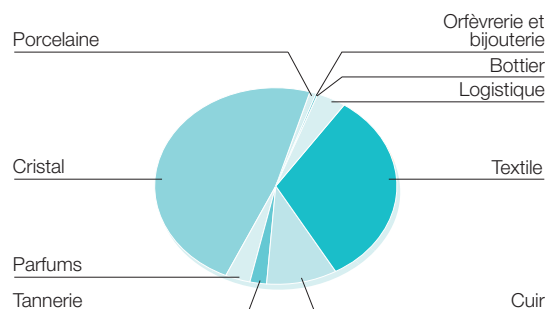
- Répartition des consommations d'eau par métier en 2005



- Répartition des consommations d'électricité par métier en 2005



- Répartition des consommations de gaz par métier en 2005



L'ORGANISATION

Constitué en 2003, le réseau Environnement regroupe aujourd'hui dix animateurs, responsables Environnement Métier. Il est animé et coordonné

par la direction industrielle d'Hermès International afin d'atteindre les objectifs de la maison.

Métier	Société (sites de production)
Sellerie Maroquinerie	Hermès Sellier (<i>Faubourg, Pantin, CIA, Pierre-Bénite</i>) Avril-Morio & Patte (<i>Paris</i>) Maroquinerie de Sayat (<i>Sayat</i>) Nehel (<i>Paris</i>) Maroquinerie de Belley (<i>Belley</i>) Maroquinerie des Ardennes (<i>Bogny-sur-Meuse</i>) La Manufacture de Seloncourt (<i>Seloncourt</i>) La Maroquinerie Nontronnaise (<i>Nontron</i>) Ganterie de Saint-Junien (<i>Saint-Junien</i>)
Tannerie	Gordon-Choisy (<i>Montereau</i>)
Textile	Ateliers A.S. (<i>Pierre-Bénite</i>) SIEGL (<i>Le Grand-Lemps</i>) Bucol (<i>Bussières, Pierre-Bénite</i>) Compagnie des Étoffes d'Ameublement (<i>Saint-André-le-Gaz</i>) Le Crin (<i>Le Mans</i>) Société Nontronnaise de Confection (<i>Nontron</i>) Établissements Marcel Gandit (<i>Bourgoin-Jallieu</i>)
Parfums	Comptoir Nouveau de la Parfumerie (<i>Le Vaudreuil</i>)
Arts de la Table/Cristal	Cristalleries de Saint-Louis (<i>Saint-Louis-lès-Bitche</i>)
Arts de la Table/Porcelaine	Compagnie des Arts de la Table (<i>Nontron</i>)
Orfèvrerie et Bijouterie	Hermès Sellier (<i>Pantin</i>) Puiforcat (<i>Pantin</i>)
Montres	La Montre Hermès (<i>Bienne</i>)
Bottier	John Lobb (<i>Paris, Northampton</i>)
Administration et logistique	Hermès Sellier (<i>Paris, Pantin, Bobigny</i>)

LES RÉSULTATS PAR MÉTIERS

TEXTILE

Chacun des huit sites de la filière Textile poursuit sa politique environnementale, avec un programme établi en début d'année avec le responsable Environnement du Métier. Le montant des investissements réalisés en 2005 au titre de l'environnement est de 283 K€.

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	405 000	330 000	312 000	263 000
Électricité (MWh)	8 097	8 296	8 974	9 282
Gaz (MWh)	22 349	21 730	23 168	22 448
Déchets DIB (t)	317	239	243	308
Déchets DID (t)	176	181	280	279

Les chiffres 2005 intègrent les nouveaux sites de Gandit à Bourgoin-Jallieu et de Bucol à Pierre-Bénite.

• Eau

La consommation d'eau baisse fortement, du fait des politiques mises en place dans les différents sites.

Aux Ateliers A.S., la consommation d'eau a baissé de 17 % en 2005, grâce à l'équipement de nouvelles machines à laver les cadres et les racles, une maintenance plus poussée sur les anciens équipements, et une recherche systématique des fuites. À la SIEGL, la consommation de l'eau a baissé de 15 % entre 2004 et 2005, et de 65 % en 5 ans. Le forage a été sécurisé (rétention, changement de la pompe de forage, niveaux d'alerte, mesure journalière de la profondeur de la nappe). Le changement de la pompe de forage par une pompe plus puissante et l'équipement d'une bache de stockage d'eau de 150 m³ ont permis d'arrêter le pompage d'eau de la rivière, et d'éviter des arrêts de pro-

duction en cas de panne de pompage, par une maintenance plus rapide. Le pompage en rivière ne sera désormais utilisé qu'en cas de secours.

• Énergies

Compte tenu de l'intégration de Gandit et de l'augmentation d'activité en 2005, la consommation énergétique globale, en baisse de 700 MWh, montre un bon résultat.

• Rejets

Une réduction de 42 % de la DCO des eaux usées a été enregistrée au cours de l'année 2005 à la SIEGL. L'acquisition de nouveaux « aspirateurs à couleurs » utilisés avant le lavage des cadres d'impression (SIEGL et Ateliers A.S.) et qui avait valu aux Ateliers A.S. le prix des technologies propres et économes (Ecolor) en 2002, la récupération systématique des produits de décapage et des bains d'apprêts, un suivi plus précis des rejets d'eaux usées par le système d'autosurveillance de la lagune de la SIEGL se sont ajoutés à l'implication forte de tout le personnel. Le travail d'optimisation se poursuit, et un audit du système de traitement des eaux a été lancé, incluant des essais de recyclage des eaux par ultrafiltration et osmose inverse. Aux Ateliers A.S., le fonctionnement de l'aspirateur à couleurs a aussi été optimisé par l'installation d'une buse d'aspiration plus efficace.

Les Ateliers A.S. ont terminé la mise en place d'une cuve d'homogénéisation, qui a permis d'abaisser la température des rejets et de neutraliser le PH. Cette cuve permet également d'améliorer la DCO, grâce à deux hydro-éjecteurs.

• Déchets

La quantité de DIB augmente : la société Sport-Soie a en effet effectué un déstockage d'anciens produits en 2005.

Le tri des déchets sur l'ensemble des sites est réalisé le plus souvent en interne et oscille entre 55 et 88 % de valorisation.

Le programme de réduction des déchets de couleurs a permis de réduire de 45 tonnes la production de déchets de couleurs aux Ateliers A.S. en 2005 (soit une économie de 80 K€).

En terme de prévention des pollutions accidentelles, l'évacuation des déchets industriels dangereux est devenue très régulière, et le programme d'équipement en bacs de rétention s'est terminé sur les sites en 2005.

Le site de Bucol basé à Lyon a été transféré sur la commune de Pierre-Bénite en novembre 2005. Le tri des papiers de bureau, des cartons, des plastiques, du tissu et des cartouches laser a été mis en place dès leur arrivée, accompagné d'une sensibilisation du personnel.

Bucol-Bussières a réalisé fin 2005 un quai de déchargement, avec un réaménagement pour le stockage d'euro-containers, esthétiquement clôturé par une haie.

Des audits des principaux prestataires de déchets ont démarré fin 2005 pour les différents sites.

• Acquisition d'un nouveau site

La société Gandit, spécialisée dans la photographie, et basée à Bourgoin-Jallieu (38), a été acquise par la Holding Textile Hermès le 23 décembre 2004. Dans le cadre de cette reprise, un audit environnemental complet a été réalisé, incluant des analyses d'eau, de sol et d'air.

Une opération d'évacuation des déchets, des produits et des machines non utilisées a été menée. Les cuves de fuel ont été évacuées, et le raccordement au gaz a été réalisé. Le réseau d'égouts a été refait, afin de séparer les eaux pluviales des eaux usées.

Le tri des déchets a été mis en place, accompagné

d'une sensibilisation du personnel à l'environnement ainsi qu'à la sécurité.

Une campagne de mesure des rejets d'air a été menée afin de vérifier la conformité des rejets gazeux. Des mesures de bruit ont aussi été réalisées ; elles ont conduit à des modifications sur certaines machines et au port de casque antibruit par les opérateurs.

• Paysage

Lors des travaux d'aménagement du parking des Ateliers A.S. en 2004 et 2005, des mûriers ont été plantés, afin de respecter les essences plantées précédemment. Ces plantations sont aussi un clin d'œil à notre métier de la soie.

• Communication

La formation du personnel aux problématiques environnementales continue dans tous les sites au moyen de visites de sites, de réunions de sensibilisation, en particulier avec les membres du CE, d'affichages réguliers et de signalétiques adaptées. Un affichage spécifique pour les déchets a été effectué sur les différents sites en fin d'année, afin de rappeler les différentes consignes de tri à respecter.

Les Ateliers A.S. et la SIEGL entretiennent des relations régulières avec les différentes parties intéressées (DRIRE, Agence de l'eau, Grand Lyon, Fédération de pêche...) dans un climat de confiance.

Un contrôle par la DRIRE a été effectué à la SIEGL en juin 2005, dans le cadre de la campagne nationale : il n'a révélé aucune non-conformité. SIEGL a reçu début janvier 2006 pour son activité 2005 le premier prix du Trophée des entreprises innovantes en matière d'environnement décerné par la chambre de commerce et d'industrie Nord-Isère.

CUIR

Chacun des douze sites de la division Cuir poursuit sa politique environnementale, avec un programme établi en début d'année avec le responsable Environnement du Métier.

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	29 370	30 681	32 993	34 785
Électricité (MWh)	4 408	4 750	5 684	8 459
Gaz (MWh)	3 222	3 127	4 403	6 675
Fuel (MWh)	nd	nd	nd	1360
Déchets DIB (t)	nd	nd	519	544
Déchets DID (t)	nd	nd	18	15
Niveau d'activité* (base 100 en 2002)	100	109	114	123

* En heures de production.

nd : non disponible.

L'année 2005 a été marquée par le fonctionnement opérationnel des nouveaux bâtiments ouverts fin 2004 (Manufacture de Pierre-Bénite, Maroquinerie des Ardennes, Manufacture de Sayat). Sur le site de Pierre-Bénite, une activité de stockage des cuirs et de coupe a été ouverte en septembre 2005.

• Eau

La consommation d'eau, à usage sanitaire principalement, reste faible et liée à l'évolution des effectifs. Sur Pantin, les climatiseurs à eau perdue ont été arrêtés, ce qui a permis d'économiser 6 000 m³.

• Énergies

L'augmentation sensible des surfaces de production en 2005, permettant l'augmentation progressive des effectifs, explique la hausse de consommation d'énergie.

• Déchets

Le programme de formation au tri des déchets

s'est poursuivi, en parallèle de l'achat du matériel nécessaire. Ainsi, à Pantin, l'abris de stockage des DID a été couvert et mis sur rétention.

Les infrastructures nécessaires ont été créées dès l'origine pour les nouveaux bâtiments.

Des études ont permis d'augmenter le recours aux colles en phase aqueuse en remplacement des colles à base de solvants. La recherche d'un deuxième fournisseur de colles aqueuses est en phase finale, les essais de validation sont prévus sur le premier trimestre 2006.

De même, une étude des teintures utilisées pour l'astiquage de nos sacs a été lancée début 2005. Elle doit conduire à l'utilisation en 2006 de teintures respectant mieux l'environnement.

TANNERIE

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	71 160	66 170	49 158	41 463
Électricité (MWh)	393	434	473	551
Gaz (MWh)	1 602	1 542	1 573	1 558
Fuel (MWh)	nd	270	288	270
Déchets DIB (t)	125	115	120	92
Déchets DID (t)	31	60	174	83
Niveau d'activité* (base 100 en 2002)	100	80	99	108

* En unité de tannage.

nd : non disponible.

• Eau

La réduction de la consommation totale en eau de 16 % entre 2004 et 2005 est liée à deux équipements : la station d'épuration mise en service mi-2003, et nécessitant une discipline accrue dans l'utilisation des eaux de process pour ne jamais dépasser la capacité de traitement quotidienne, et un foulon de tannage nouvelle génération mis en place en juillet 2005, permettant une économie d'eau de 30 % dans les bains de tannage.

• Énergies

Plusieurs actions environnementales ont été menées au cours du dernier trimestre 2005 : leur plein effet sera mesuré en 2006.

Il s'agit de la modification du système de séchage des peaux (remplacement de l'aérotherme fuel par un échangeur gaz avec modulation) et de travaux d'isolation des bâtiments, avec notamment l'installation d'ouvrants à double vitrage.

• Déchets

L'augmentation des DID en 2004 correspond à l'évacuation des boues de la station d'épuration, traitées par une filière spécialisée, ainsi qu'au nettoyage de l'ancien bac de décantation. Le chiffre 2005 correspond à la production régulière de la station d'épuration.

PARFUMS

En 2005, le site du Vaudreuil a fait porter son effort d'investissement en matière de protection de l'environnement sur la gestion des énergies et la maîtrise des déchets.

Le montant des investissements réalisés en 2005 au titre de l'environnement est de 363 K€.

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m³)	7 000	8 489	6 858	9 964
Électricité (MWh)	836	895	951	1 051
Gaz (MWh)	2 458	2 530	2 340	2 258
Fuel (MWh)	nd	0,8	0,8	0,8
Déchets DIB (t)	341	428	336	363
Déchets DID (t)	84	66	105	31
Niveau d'activité (*) (base 100 en 2003)	nd	100	91	116

* En volume de parfums fabriqués.
nd : non disponible.

• Eau

L'augmentation de notre consommation d'eau correspond d'une part au remplissage après refec-tion de notre bassin de réserve d'eau pour le cir-cuit de protection incendie et, d'autre part, à une fuite importante sur notre conduite d'alimenta-tion générale d'eau du site.

La suppression des pompes à vide en eau perdue et leur remplacement fin 2005 par des pompes à vide individuelles électriques installées sur chaque machine devraient permettre une économie d'eau dont le plein impact sera mesuré en 2006.

• Énergies

La hausse de 11 % de la consommation d'électricité est due à l'augmentation du niveau d'activité combi-née à la mise en place d'une climatisation dans nos locaux de conditionnement et de fabrication.

La baisse de 3,5 % sur la consommation de gaz est le résultat de la mise en place en fin d'année 2005 d'une régulation de température dans les ateliers. Le plein effet de cette action sera mesuré en 2006.

• Déchets

L'augmentation du tonnage des DIB est en rap-port avec l'augmentation du niveau d'activité de l'entreprise.

L'importante diminution des DID en 2005 est liée aux précédentes campagnes de destruction des pro-duits obsolètes en 2004 et à l'impact d'une volonté forte de réduction des stocks en 2005.

Un travail important a été mené en 2005 pour changer la caisse de regroupement des produits finis. Les nouvelles caisses mono-matériaux, entiè-rement recyclables, ont permis de supprimer l'uti-lisation de film thermo-rétractable qui était collé à l'intérieur de la caisse en carton, ce qui la ren-dait impossible à recycler. Les machines permet-tant de fabriquer ces caisses et de rétracter le film,

fortement consommatrices d'énergie, ont ainsi pu être supprimées. Ayant été optimisées dans leurs dimensions, les nouvelles caisses en carton permettent un gain de place en stockage et lors des transports. L'impact sur le coût de transport (et donc sur le volume des flux) sera pleinement mesuré en 2006.

• Rejets

Dans le domaine de la prévention des pollutions accidentelles, la sécurisation complète du local à alcool s'est achevée en 2005. De même, un réaménagement du stock de produits finis permettant de passer d'un mode de stockage en rack sur une hauteur de 9,50 m à un mode de stockage en petits chariots au sol a permis d'améliorer la protection incendie du magasin de stockage et de limiter les risques de pollution par les eaux d'extinction.

• Communication

La sensibilisation du personnel aux problématiques environnementales est assurée par des formations régulières au tri des déchets directement réalisé sur les lignes de conditionnement et par des signalétiques adaptées.

Une convention de rejet a été signée en 2004 avec la communauté d'agglomération Seine-Eure.

CRISTAL

En 2005, la Cristallerie de Saint-Louis a concentré son effort d'investissement en matière de protection de l'environnement sur la réduction des consommations d'eau, la séparation des réseaux et la qualité de l'air de l'atelier de taillerie.

L'ensemble de ces améliorations représente un investissement de 468 K€.

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	51 000	49 000	40 358	18 548
Électricité (MWh)	6 808	6 982	6 818	7 510
Gaz (MWh)	33 306	36 387	32 992	33 337
Déchets DIB (t)	159	166	162	148
Déchets DID (t)	856	1 126	761	1 084
dont recyclés/valorisés (t)	645	944	508	767
Niveau d'activité* (base 100 en 2002)	100	105	97	118

* En tonnes de cristal fondu.

• Eau

Le système de recyclage sur le circuit de refroidissement du cristal en fusion, mis en place au deuxième semestre 2004, a prouvé son efficacité et a permis en 2005 de diviser par deux notre consommation d'eau (soit environ 20 000 m³). Un autre dispositif couplé à un échangeur permet par le principe de récupération d'énergie de réguler la température « des gamins », système mécanique utilisé lors du moulage à chaud des pièces de forme. Le programme de séparation des réseaux d'eau démarré en 2001 s'est achevé en 2005, avec le soutien actif de l'Agence de l'eau.

Il a permis de canaliser toutes les eaux pluviales du côté nord de la manufacture (travaux 2003), de séparer les eaux pluviales, les eaux de surface, les eaux vannes et les eaux industrielles à l'intérieur même des bâtiments (travaux 2004 et 2005). Les eaux issues des processus de gravure et de polissage chimique sont neutralisées à la chaux et filtrées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Les boues partent en décharge classée. Les eaux ammoniacales issues du process de rinçage en gravure chimique, dont l'impact sur l'environnement est le plus significatif, sont traitées par une société extérieure spécialisée. Les autres eaux industrielles sont décantées ou centrifugées. Deux prédécanteurs

ont été installés à la sortie des ateliers de taillerie et de décalottage en 2004.

Pour compléter ce travail, le prototypage d'un bassin de décantation a été réalisé en 2005, dont l'objectif à terme est de retenir 80 % des MES sur les rejets d'eau industrielle de la manufacture.

• Rejets

La taillerie a fait l'objet d'une rénovation complète, démarrée en 2003. Les travaux ont été achevés en 2005. Des dispositifs d'aspiration sur 46 postes de travail ainsi qu'un dépoussiéreur ont été installés dans la taillerie. Un dispositif de renouvellement d'air a été mis en place dans l'atelier de finition.

Les rejets gazeux du four à bassin sont filtrés. Il en va de même pour le stockage en silo des matières premières et la composition, pour le polissage et la gravure chimique. L'ensemble des opérations de filtration est contrôlé annuellement par un organisme extérieur. Les rejets atmosphériques sont conformes aux réglementations en vigueur.

• Déchets

Une campagne de sensibilisation au tri sélectif des déchets a été lancée en 2004 sur l'atelier de conditionnement des produits finis et a été renouvelée en 2005.

PORCELAINE

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	1 200	1 400	2 570	1 280
Électricité (MWh)	721	790	706	732
Gaz (MWh)	0	157	380	487
Fuel (MWh)	nd	nd	nd	56
Déchets DIB (t)	nd	nd	72,7	73,7
Déchets DID (t)	nd	nd	0,4	nd
Niveau d'activité* (base 100 en 2004)	nd	nd	100	112

* En nombre de produits finis fabriqués.
nd : non disponible.

L'activité du site de Nontron est principalement consacrée à la décoration de blancs de porcelaine. L'activité a augmenté de 12 % courant 2005.

• Eau

La forte consommation d'eau en 2004 a révélé une fuite sous la dalle de béton de l'atelier. La réparation a eu lieu début 2005.

• Énergies

La hausse des consommations d'énergie (3,6 % pour l'électricité et 28 % pour le gaz) est liée à l'augmentation d'activité.

La consommation de gaz sert exclusivement au chauffage.

ORFÈVRE ET BIJOUTERIE

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	2 607	547	632	706
Électricité (MWh)	133	131	180	179
Gaz (MWh)	14,4	16	18,6	17,4

• Énergies

La consommation énergétique de Puiforcat en 2005 est très proche de celle de 2004 et en relation avec l'activité.

La consommation d'eau en 2002 relève d'une fuite du réseau, réparée fin 2002.

• Rejets

Deux actions majeures ont été menées sur le traitement des eaux utilisées pour les bains de dépôts électrolytiques en vue d'améliorer la qualité des liquides. En mars 2005, au sein de l'atelier de prototypes, a été installé un système de recyclage par résine des bains électrolytiques fonctionnant en circuit fermé. En juillet 2005, au sein des ateliers Puiforcat, ont été réalisés la régénération des résines filtrantes du bain électrolytique et le recyclage du bain usagé par une société extérieure spécialisée.

Depuis 2003, les produits chimiques sont stockés dans des armoires spéciales, et les bains sont sur cuves de rétention.

MONTRES

Le site de Bienne, construit en 1999, est en conformité avec les normes communales, cantonales et fédérales de l'exigeante loi suisse en matière d'environnement.

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	1 100	900	1700	602
Électricité (MWh)	211	253	271	301
Déchets DIB non valorisés (t)	6	6	6	6
Déchets DIB valorisés (m ³)	50	50	50	55
Déchets DID (kg)	nd	nd	nd	15
Niveau d'activité* (base 100 en 2003)	nd	100	98	102

* En nombre de produits finis fabriqués.
nd : non disponible.

• Eau

Un défaut du système de chauffage a provoqué une fuite d'eau, réparée en septembre 2004.

• Déchets

Une politique volontaire de valorisation des déchets industriels banals a été mise en place en 2004 (essentiellement papiers et cartons).

Les déchets non valorisés correspondent à des ordures ménagères.

Les 15 kg de DID correspondent à des piles usagées qui sont récupérées et envoyées dans une filière de traitement spécialisée.

BOTTIER

• Les chiffres

	2002	2003	2004	2005
Eau (m ³)	nd	nd	500	742
Électricité (MWh)	215	258	231	234
Gaz (MWh)	nd	nd	175	255

nd : non disponible.

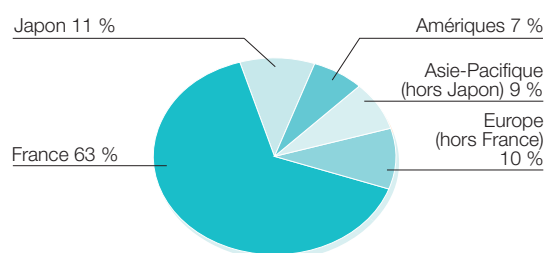
Le tri sélectif des déchets a été mis en place en 2004.

EFFECTIF DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2005

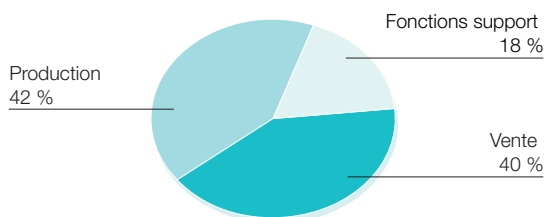
	Effectif
France	3 881
Europe (hors France)	607
Amériques	443
Asie/Pacifique	551
Japon	668
Total groupe	6 150

L'effectif du groupe s'élève à 6 150 personnes au 31 décembre 2005. Cet effectif s'entend permanent présent payé.

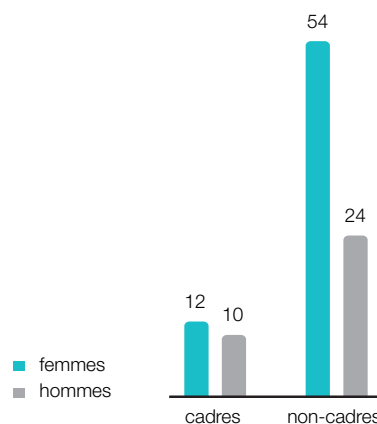
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR FILIÈRE



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



TEMPS DE TRAVAIL

Hermès recourt au travail temporaire pour les activités saisonnières (défilés, soldes, périodes de fête...) ou pour les remplacements (taux d'absentéisme de 5 %). Ainsi, en 2005, c'est l'équivalent de 519 personnes qui ont été employées soit en CDD, soit en intérim dans les 60 sociétés du groupe (8 % de l'effectif).

Au Japon, l'utilisation des heures supplémentaires est culturelle : ainsi, le volume d'heures supplémentaires représente l'équivalent de 45 personnes dans l'année (près de 7 % d'effectif supplémentaire). Dans le reste du groupe, ce phénomène représente 2 % de l'effectif permanent.

Partout dans le monde, Hermès applique les temps de travail légaux (de 35 heures en France jusqu'à 44 heures en Malaisie) et emploie les temps partiels significativement (8 % de l'effectif) tant pour des raisons d'organisation (ouvertures de magasin 7 jours sur 7, grandes amplitudes horaires...) que pour prendre en compte les aspirations d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

RÉMUNÉRATION

La masse salariale du groupe est de 220 millions d'euros, à laquelle il faut ajouter des charges salariales de 72 millions d'euros, 17 millions d'intéressement et participation et près d'un million d'euros pour les œuvres sociales.

Après neutralisation des effets de change, la progression de la masse salariale reflète à la fois la croissance des effectifs et l'augmentation des salaires. La volonté de récompenser la performance et l'engagement, que ce soit à titre collectif ou individuel, se traduit dans l'augmentation des parts variables. La détermination des niveaux de rémunération s'appuie en premier lieu sur les bassins d'emplois locaux. La politique de rémunération est fondée tant sur la recherche de la compétitivité externe que sur la volonté d'assurer l'équité interne, notamment l'équité homme-femme.

INTÉRESSEMENT/PARTICIPATION

(en K€)	2001	2002	2003	2004	2005
Intéressement	5 285	5 594	5 716	5 486	6 063
Participation	9 519	10 171	10 271	10 459	11 039

ŒUVRES SOCIALES

Montant global de subventions versées aux différents comités d'entreprise, au titre des œuvres sociales et de leur fonctionnement :

(en K€)	2004	2005
Œuvres sociales	800	841

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET ACCORDS COLLECTIFS

Accords collectifs signés en 2005	
Accords d'intéressement	9
Accords de participation	2
Accords salaires	5
Accords prime de transport	1
Accords travail de nuit	1

EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

	2004	2005
Travailleurs handicapés	61	76

Recensement France uniquement.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La composition et une brève présentation du fonctionnement des organes sociaux figurent en pages 12 à 15 du tome 1 du rapport annuel.

Nous vous informons qu'aux termes d'une décision du 14 février 2006, les associés commandités ont pris acte de la décision de M. Jean-Louis Dumas de mettre fin à ses fonctions de gérant d'Hermès International et constaté que cette décision a pris effet le 31 mars 2006.

Les associés commandités ont constaté également qu'en application de l'article 14-4 des statuts, M. Jean-Louis Dumas perdrait automatiquement, du fait de la fin de ses fonctions de gérant, la qualité d'associé commandité d'Hermès International à la même date.

Enfin, après avoir recueilli l'avis favorable des membres du Conseil de surveillance, les associés commandités ont décidé de nommer la société Émile Hermès SARL en qualité de cogérant d'Hermès International à compter du 1^{er} avril 2006. La société Émile Hermès SARL exerce ses fonctions aux côtés de M. Patrick Thomas.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les gérants, les associés commandités et les membres du Conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la société.

Gérants

M. Jean-Louis Dumas, 68 ans, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est entré chez Hermès en 1964, a été nommé directeur général

dès 1971, et a assumé la présidence du groupe Hermès depuis 1978. Il a exercé les fonctions de gérant et d'associé commandité de la société depuis le 1^{er} janvier 1995, avant de mettre fin à ses fonctions à effet du 31 mars 2006.

Il détient 1 685 800 actions Hermès International en usufruit et 17 730 actions en pleine propriété. Il est également gérant de la société Émile Hermès, associé commandité de la société.

M. Patrick Thomas, 59 ans, externe à la famille Hermès, a assumé les fonctions de directeur général d'Hermès International de 1989 à 1997. Il a ensuite été président du groupe Lancaster de 1997 à 2000 puis président-directeur général de la société britannique William Grant & Sons de 2000 à 2003. Il a rejoint de nouveau le groupe Hermès le 15 juillet 2003 en tant que directeur général d'Hermès International avant d'être nommé gérant, fonction qu'il exerce depuis le 15 septembre 2004.

Il détient 1 501 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de gérant est à durée illimitée.

Émile Hermès SARL (voir ci-après au paragraphe relatif aux associés commandités).

Associés commandités

M. Jean-Louis Dumas (voir ci-dessus au paragraphe relatif aux gérants).

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile Hermès, et de son épouse. La société Émile Hermès SARL a pour gérant M. Jean-Louis Dumas, lui-même l'un des petits-fils d'Émile Hermès, et est

dotée d'un Conseil de gérance. Émile Hermès SARL a pour objet principal d'être associé commandité d'Hermès International.

Émile Hermès SARL est associé commandité d'Hermès International depuis le 27 décembre 1990. Émile Hermès SARL a été nommée cogérant à cette même date, fonction qu'elle a occupée jusqu'au 31 décembre 1994. Depuis le 1^{er} avril 2006, elle a été de nouveau nommée cogérant d'Hermès International.

Émile Hermès SARL détient 25 000 actions Hermès International en pleine propriété.

Elle n'a exercé ni n'exerce aucun autre mandat dans une autre société.

Conseil de surveillance

M. Jérôme Guerrand, 61 ans, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est président du Conseil de surveillance depuis le 27 décembre 1990.

Il détient 521 910 actions Hermès International en usufruit, 98 524 actions en pleine propriété et 1 200 000 actions en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Maurice de Kervénoaël, 69 ans, externe à la famille Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 3 juin 2003, fonction qu'il avait déjà exercée de 1995 à 2001. Il a été nommé vice-président du Conseil de surveillance le 2 juin 2005. Il est également président du Comité d'audit.

Il est actuellement gérant de la société MDK Consulting.

Il détient 101 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Ernest-Antoine Seillière, 68 ans, externe à la famille Hermès, est vice-président du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005 et membre du Conseil de surveillance depuis le 31 mai 1995. Il est également président du Comité des rémunérations. Il est président du Conseil de surveillance de Wendel Investissement depuis le 31 mai 2005 (avant la transformation de sa forme sociale, il en était le président du Conseil d'administration et le directeur général).

Il détient 10 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Frédéric Dumas, 60 ans, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Il est photographe publicitaire.

Il détient 10 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M^{lle} Julie Guerrand, 31 ans, descendante en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Elle est également membre du Comité d'audit.

Elle a été de 1998 à 2004 attachée de direction, fondé de pouvoir puis sous-directeur au sein du département Affaires financières (conseil en fusions et acquisitions) de la banque d'affaires Rothschild & Cie.

Elle est directeur adjoint du département Affaires financières (conseil en fusions et acquisitions) de la banque d'affaires Rothschild & Cie.

Elle détient 4 575 actions Hermès International en pleine propriété et 174 170 en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M^{me} Agnès Harth, 61 ans, descendante en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005.

Elle est directeur de la création et du patrimoine chez Puiforcat/Compagnie des Arts de la Table au sein du groupe Hermès depuis 1996.

Elle détient 80 000 actions Hermès International en usufruit et 1 233 927 en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Renaud Momméja, 44 ans, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005.

Il a occupé les fonctions de directeur de la publicité chez BMW France de 2000 à 2001, puis, de 2001 à 2003, les fonctions de directeur commercial de Carat Local Agence Conseil Media et, enfin, de 2003 à 2004, celles de directeur de Carat Sud-Ouest.

Il est actuellement directeur associé du cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés.

Il détient 40 345 actions Hermès International en pleine propriété et 121 870 en nue-propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Jean-Claude Rouzaud, 64 ans, externe à la famille Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005.

Il est actuellement président du Comité de direction de T. Roederer et Cie, holding du groupe des Champagnes Louis Roederer.

Il détient 10 actions Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

M. Éric de Seynes, 46 ans, descendant en ligne directe de M. Émile Hermès, est membre du Conseil de surveillance depuis le 2 juin 2005. Il est également membre du Comité d'audit.

Il a été, jusqu'en 2001, directeur commercial et marketing de Yamaha Motor France et membre des comités de coordination pour le marketing, la distribution et le développement produit de Yamaha Motor Europe.

Il est actuellement président du groupe Option, président d'Option Organisation et gérant des Éditions Signes de Caractères.

Il détient 1 action Hermès International en pleine propriété.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS À TOUT MOMENT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à tout moment au cours des cinq derniers exercices figure dans les annexes au rapport de gestion aux pages 60 à 68.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIÉTÉ

Les gérants, les associés commandités et les membres du Conseil de surveillance sont actionnaires et ont perçu à ce titre en 2005 un dividende de 2,00 € par action.

Gérants

En vertu de l'article 17 des statuts, chaque gérant a droit à une rémunération statutaire et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximal est fixé par l'assemblée générale ordinaire, avec l'accord unanime des associés commandités.

La rémunération statutaire annuelle brute de chaque gérant, au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maximaux ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle de chaque gérant.

Après accord unanime des associés commandités, l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001 a décidé l'allocation à chacun des gérants d'une

rémunération annuelle brute, complémentaire de la rémunération statutaire, plafonné alors à 457 347,05 €. Ce plafond est indexé, chaque année, à la hausse uniquement. Cette indexation est calculée, depuis le 1^{er} janvier 2002, sur l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé de la société réalisé au titre de l'exercice précédent, à taux et périmètre constants, par rapport à celui de l'avant-dernier exercice. Dans la limite du montant maximal ici défini, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération complémentaire annuelle de chaque gérant.

La rémunération statutaire effective des gérants a été fixée par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL aux montants maximaux prévus ci-dessus, pour M. Jean-Louis Dumas, lors de sa réunion du 20 mars 2001 et pour M. Patrick Thomas, lors de sa réunion des 22 et 23 mars 2005, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

La rémunération complémentaire effective des gérants a été fixée par le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL aux montants maximaux prévus ci-dessus, pour M. Jean-Louis Dumas, lors de sa réunion du 20 mars 2001 et pour M. Patrick Thomas, lors de sa réunion des 22 et 23 mars 2005, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Chaque année, le Comité des rémunérations du

Rémunérations brutes des gérants	Rémunération statutaire		Rémunération complémentaire	
	2004	2005	2004	2005
M. Jean-Louis Dumas	678 706 €	683 384 €	563 354 €	630 393 €
dont part fixe	0 €	0 €	523 077 €	563 354 €
dont part variable	678 706 €	683 384 €	40 277 €	67 039 €
dont part exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Patrick Thomas*	326 262 €	683 384 €	0 €	630 393 €
dont part fixe	187 350 €	0 €	0 €	563 354 €
dont part variable	138 912 €	683 384 €	0 €	67 039 €
dont part exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €

* Gérant depuis le 15 septembre 2004

Conseil de surveillance d'Hermès International est chargé de s'assurer que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions des associés commandités.

Au titre de leur mandat social, les gérants ont perçu de la société en 2004 et 2005 les rémunérations brutes détaillées dans le tableau de la page 25.

M. Patrick Thomas est éligible au régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit des dirigeants de la société. Le régime de retraite permettra de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté. La rente maximale incluant les versements des régimes de base et complémentaire ne peut en aucun cas dépasser 70 % de la rémunération. Ce régime est assorti d'une rente de réversion.

Le montant total des sommes provisionnées à ce titre figure en annexe aux comptes consolidés (note 30) en page 111.

Au titre de la cessation de ses fonctions de gérant, la société a pris l'engagement envers M. Patrick Thomas de lui verser une indemnité égale à 24 mois de rémunération.

Associés commandités

En vertu de l'article 26 des statuts, la société verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable. Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent ; à défaut d'accord, elle est

Associés commandités	Répartition des bénéfices	
	2004	2005
M. Jean-Louis Dumas	56 208,47 €	71 544,52 €
Émile Hermès SARL	1 067 961,01 €	1 359 345,88 €

répartie de la manière suivante : 95 % à Émile Hermès SARL et le solde, soit 5 %, à M. Jean-Louis Dumas.

Émile Hermès SARL étant le seul associé commandité depuis le 31 mars 2006, cette répartition est devenue caduque depuis le 1^{er} avril 2006. Il est d'ailleurs proposé à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006 de supprimer la mention de cette clé de répartition dans les statuts de la société.

Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat social. Ils peuvent percevoir à ce titre des jetons de présence comme décrit ci-après.

Comité d'audit et Comité des rémunérations

Les membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ont perçu au titre de leurs fonctions les sommes suivantes :

Comité d'audit	Rémunération	
	2004	2005
M. Maurice de Kervénoaël	–	10 000 €
M ^{lle} Julie Guerrand	–	5 000 €
M. Charles-Éric Bauer	–	5 000 €
M. Éric de Seynes	–	5 000 €
Comité des rémunérations	Rémunération	
	2004	2005
M. Ernest-Antoine Seillière	–	10 000 €
M. Bertrand Puech	–	5 000 €

JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil de surveillance répartit le montant global annuel des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale.

Assemblée générale du	8 juin 2004	2 juin 2005
Répartition effectuée par le Conseil	en 2004	en 2005
M. Jérôme Guérard	18 000 €	30 000 €
M. Maurice de Kervénoaël	6 300 €	10 000 €
M. Ernest-Antoine Seillière	6 300 €	10 000 €
M. Frédéric Dumas	–	10 000 €
M ^{lle} Julie Guérard	–	10 000 €
M ^{me} Agnès Harth	–	0 €
M. Éric de Seynes	–	10 000 €
M. Renaud Momméja	–	10 000 €
M. Jean-Claude Rouzaud	–	10 000 €
M. Thierry Dumas	6 300 €	10 000 €
M ^{me} Isaline Momméja	6 300 €	10 000 €
M. André Lacour	6 300 €	10 000 €
Montant global alloué	49 500 €	130 000 €

La règle de répartition prévoit que les membres du Conseil de surveillance salariés d'une des sociétés du groupe Hermès ne touchent pas de jetons de présence. En 2005, seule M^{me} Agnès Harth était concernée.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Certains mandataires sociaux, titulaires de contrats de travail au sein de filiales de la société, perçoivent en rémunération de ces fonctions des salaires. Aucun d'entre eux ne bénéficie des contrats d'intéressement et de participation desdites sociétés. D'autres mandataires sociaux sont titulaires de mandats sociaux au sein de filiales de la société et ont touché à ce titre des jetons de présence. Les rémunérations des seuls mandataires sociaux concernés sont détaillées ci-dessous.

M. Jean-Louis Dumas a bénéficié d'un véhicule de fonction dans la société Hermès Sellier représentant un avantage en nature de 2 716 € en 2005. M. Jean-Louis Dumas est éligible au régime de retraite complémentaire mis en place en 1991 au profit des dirigeants de la société Hermès Sellier. Le régime de retraite permettra de verser des rentes annuelles calculées en fonction de l'ancienneté et de la rémunération annuelle, ces rentes représentant un pourcentage de la rémunération, par année d'ancienneté. La rente maximale incluant les versements des régimes de base et complémentaire ne peut en aucun cas dépasser 70 % de la rémunéra-

Sommes versées par les sociétés contrôlées	Salaires bruts et avantages en nature		Jetons de présence	
	2004	2005	2004	2005
M. Jean-Louis Dumas	800 182 €	844 774 €	–	–
M. Jérôme Guérard	–	–	16 025 €	20 000 €
M. Maurice de Kervénoaël	–	–	19 850 €	30 000 €
M ^{me} Agnès Harth	–	34 392 €	–	–
M. Frédéric Dumas	–	–	–	10 000 €
M. Renaud Momméja	–	–	–	10 000 €
M. Éric de Seynes	–	–	–	10 000 €
M. André Lacour	–	–	9 150 €	–

tion. Ce régime est assorti d'une rente de réversion. Les indemnités de fin de carrière sont définies par les conventions collectives en vigueur et représentent pour M. Jean-Louis Dumas 4 mois de rémunération.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES ET/OU LEVÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été, durant l'exercice 2005, consentie à un mandataire social ou levée par un mandataire social.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Aucune opération sur ses actions n'a été déclarée à la société par les dirigeants en 2005.

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la société au 31 décembre 2005, tels que déclarés à la société, sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Intérêt des dirigeants dans le capital	Assemblée générale ordinaire				Assemblée générale extraordinaire			
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%
Gérance								
M. Jean-Louis Dumas	1 703 530	4,69 %	3 405 060	6,06 %	17 730	0,05 %	35 460	0,06 %
M. Patrick Thomas	1 501	0,00 %	1 501	0,00 %	1 501	0,00 %	1 501	0,00 %
Membres du Conseil de surveillance								
M. Frédéric Dumas	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %
M. Jérôme Guerrand	620 434	1,71 %	1 218 868	2,17 %	1 298 524	3,57 %	2 575 048	4,58 %
M ^{lle} Julie Guerrand	4 575	0,01 %	9 075	0,02 %	178 745	0,49 %	357 415	0,63 %
M ^{me} Agnès Harth	1 313 927	3,62 %	2 594 307	4,62 %	1 233 927	3,40 %	2 434 307	4,33 %
M. Maurice de Kervénoaël	101	0,00 %	102	0,00 %	101	0,00 %	102	0,00 %
M. Renaud Momméja	40 345	0,11 %	78 795	0,14 %	162 215	0,45 %	322 535	0,57 %
M. Jean-Claude Rouzaud	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %
M. Ernest-Antoine Seillière	10	0,00 %	20	0,00 %	10	0,00 %	20	0,00 %
M. Éric de Seynes	1	0,00 %	1	0,00 %	1	0,00 %	1	0,00 %
Comité exécutif (hors gérants)								
M. Christian Blanckaert	–	–	–	–	–	–	–	–
M ^{me} Mireille Maury	–	–	–	–	–	–	–	–
M. Guillaume de Seynes	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %	10	0,00 %
M. Pierre-Alexis Dumas	38 000	0,10 %	38 000	0,07 %	840 900	2,31 %	1 681 800	2,99 %

DÉCLARATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Selon les déclarations effectuées à la société par les mandataires sociaux :

- aucune condamnation pour fraude n’a été prononcée au cours des cinq dernières années à l’encontre de l’un des mandataires sociaux ;
- aucun des mandataires sociaux n’a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d’un organe d’administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- aucune condamnation n’a été prononcée au cours des cinq dernières années à l’encontre de l’un des mandataires sociaux emportant une interdiction d’agir en qualité de membre d’un organe d’administration, de direction ou de surveillance d’un émetteur, ou d’intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d’un émetteur ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n’a été prononcée à l’encontre de l’un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

CONFLITS D’INTÉRÊTS

Aucune opération qui ne présenterait pas le caractère d’opération courante conclue à des conditions normales n’a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n’a été accordé ou constitué en leur faveur par la société. Aucun des mandataires sociaux n’a déclaré avoir un conflit d’intérêt entre la société et ses intérêts privés. Aucun contrat de service dont les termes prévoieraient l’octroi d’avantages ne lie les mandataires sociaux à la société ou à l’une quelconque de ses filiales.

IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPAUX CLIENTS

Le groupe Hermès est peu exposé aux risques engendrés par une concentration de la clientèle : il réalise environ 70 % de son chiffre d'affaires à travers le réseau des 136 magasins qu'il exploite en propre, avec une clientèle de détail. Le solde se répartit entre les concessionnaires exclusifs (110 à fin 2005), des points de vente dans des grands magasins, des boutiques en aéroport et des points de vente appartenant aux réseaux spécialisés dans la distribution des parfums, des montres et des produits d'art de la table.

Cette structure de distribution entraîne donc une dilution importante du risque client.

SAISONNALITÉ

L'activité du groupe Hermès est équilibrée sur l'ensemble de l'année (environ 45 % sur le premier semestre, 55 % sur le second, en 2005, contre respectivement 47 % et 53 % en 2004). Le poids des ventes réalisées au mois de décembre, traditionnellement important, tend également à se réduire du fait du développement des ventes réalisées hors de la zone européenne : l'activité du groupe tend donc à être toujours moins exposée aux phénomènes de saisonnalité.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ET SOUS-TRAITANCE

La volonté de préserver les métiers et les savoir-faire a amené le groupe Hermès, chaque fois que nécessaire, à privilégier la fabrication en interne des produits. Ainsi, deux tiers des articles environ sont fabriqués au sein des 21 sites du groupe (19 en France, 1 en Grande-Bretagne, 1 en Suisse). Le

reste des produits provient de sous-traitants essentiellement situés en Europe. De ce fait, le groupe Hermès n'est pas dépendant de savoir-faire ou de brevets exclusifs appartenant à des tiers.

Le groupe Hermès a pour politique de sécuriser ses approvisionnements en anticipant ses besoins et en favorisant, chaque fois que possible, le développement de relations à long terme. Dans la mesure où Hermès bénéficie d'un nombre très diversifié de fournisseurs, il n'y a pas de risque de dépendance significative auprès de fournisseurs exclusifs.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Le marché des produits de luxe est estimé à environ 134 milliards d'euros (source : Bain & Co). Étant resté fidèle à un savoir-faire artisanal privilégiant la très haute qualité, Hermès représente une très faible part de ce marché (1 %, résultant du chiffre d'affaires du groupe rapporté à la taille estimée du marché).

ASSURANCES

La politique du groupe Hermès est de transférer au marché de l'assurance les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur les résultats.

Les principaux programmes d'assurances couvrent :

1) les dommages matériels et les pertes d'exploitation pouvant affecter nos sites de production, de logistique, de distribution ou nos locaux administratifs situés en France et à l'étranger.

Ces assurances sont souscrites sous une forme « tous risques sauf », couvrant largement nos principaux risques : vol, incendie, dégât des eaux, événements naturels.

Elles s'accompagnent d'un volet « Prévention/ingénierie » réalisé par les assureurs : des visites de sites sont effectuées régulièrement. Les principaux sites sont visités une fois par an, des recommandations sont émises et font l'objet d'un suivi formalisé.

Ces polices sont souscrites à hauteur de nos risques, les plafonds de garantie par sinistre s'élèvent à 110 millions d'euros pour la couverture de nos sites de production/logistique et à 91,5 millions d'euros pour la couverture de nos sites de distribution.

Notre niveau de rétention est adapté à nos capacités : pour les dommages directs les franchises vont de 5 000 € à 250 000 € et pour les pertes d'exploitation de 76 000 € à 3 jours de marge brute ;

2) la responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de l'exploitation ou du fait de nos produits.

Ces garanties sont souscrites pour des montants tenant compte de la nature de nos activités, le plafond de garantie par sinistre s'élève à 18 000 000 € et les franchises vont de 1 000 € à 15 000 €.

Placement et coût

Ces programmes d'assurance sont placés par l'intermédiaire de courtiers figurant parmi les dix premiers français, auprès d'assureurs de premier plan, ayant un *rating* compris entre AA et AAA.

Le coût global de nos couvertures d'assurance s'élève à environ 4,5 millions d'euros, soit environ 0,32 % de notre chiffre d'affaires.

Informations relatives au capital

ÉTAT DU CAPITAL

	Montant	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 01/01/2005	56 575 073,16 €	36 977 172	1,53 €
Au 31/12/2005	55 590 796,62 €	36 333 854	1,53 €
Au jour de l'assemblée	55 488 144,33	36 266 761	1,53 €

Les actions sont intégralement libérées.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

En fonction des inscriptions nominatives en compte et des informations reçues d'EURO-CLEAR, il a été déterminé un nombre approximatif de 25 000 actionnaires au 31 décembre 2005.

DROITS DE VOTE

Au 28 février 2006, il existait 55 847 620 droits de vote (publication *BALO* du 13 mars 2006).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société publie chaque mois au *BALO* le nombre total de droits de vote et le montant du capital, et indique s'ils ont variés par rapport à ceux publiés antérieurement.

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires à l'exception des actions autodétenues par la société, qui sont dépourvues de tout droit de vote.

La propriété de certaines actions est démembrée, c'est-à-dire partagée entre un usufruitier et un nu-propiétaire. Les droits de vote sont dans ce cas statutairement exercés par l'usufruitier en assemblée générale ordinaire et par le nu-propiétaire en assemblée générale extraordinaire.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006 de modifier les dispositions statutaires relatives à la répartition des droits de vote (cf. Présentation des résolutions, page 44).

Par ailleurs, un droit de vote double est attribué :

– à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte ; et

– à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Le défaut de déclaration de franchissement de seuils légaux et statutaires peut entraîner la privation des droits de vote (se reporter à l'article 11 des statuts décrit en page 239).

FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Au cours de l'exercice 2005, la société a été avisée d'un seul franchissement, à la hausse, de seuil légal de détention de son capital ou de ses droits de vote. Le 11 mai 2005, la société civile Flèches a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, et a déclaré détenir à cette date 1 851 090 actions et 3 463 211 droits de vote, soit 5,01 % du capital et 6,29 % des droits de vote.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES À LA GÉRANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, vous trouverez ci-contre un tableau récapitulatif des délégations

Tableau récapitulatif des délégations de compétence
et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance

Délégations existantes et délégations proposées à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006	Date de l'assemblée <i>N° de résolution</i>	Durée de l'autorisation <i>Échéance</i>	Caractéristiques	Utilisation au cours de l'exercice 2005
Émissions par incorporation de réserves				
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	3 juin 2003 <i>neuvième</i>	26 mois <i>août 2005³</i>	plafond nominal de 5 638 000 €	néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	2 juin 2005 <i>vingt-troisième</i>	26 mois <i>août 2007</i>	plafond nominal de 5 600 000 € ¹	néant
Émissions avec droit préférentiel de souscription				
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	3 juin 2003 <i>onzième</i>	26 mois <i>août 2005³</i>	plafond nominal de 5 638 000 €	néant
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	2 juin 2005 <i>vingt-quatrième</i>	26 mois <i>août 2007</i>	plafond nominal de 5 600 000 € ¹	néant
Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique	6 juin 2006 <i>onzième</i>	26 mois <i>août 2008</i>	montant maximal de 120 M€ 2 bons par actions maximum	–
Émissions sans droit préférentiel de souscription				
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	3 juin 2003 <i>douzième</i>	26 mois <i>août 2005³</i>	plafond nominal de 5 680 000 €	néant
Toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	2 juin 2005 <i>vingt-cinquième</i>	26 mois <i>août 2007</i>	plafond nominal de 5 600 000 € ¹	néant
Émissions en faveur des salariés et mandataires sociaux				
Augmentation de capital en faveur des salariés	3 juin 2003 <i>quatorzième</i>	26 mois <i>août 2005</i>	plafond 1 % du nombre d'actions	néant
Options d'achat d'actions	3 juin 2003 <i>quinzième</i>	38 mois <i>août 2006⁴</i>	plafond 0,5 % du nombre d'actions et au minimum 184 000 actions ²	cf. tableau page 37
Augmentation de capital en faveur des salariés	2 juin 2005 <i>vingt-sixième</i>	26 mois <i>août 2007</i>	plafond 1 % du nombre d'actions	néant
Options d'achat d'actions	6 juin 2006 <i>neuvième</i>	38 mois <i>août 2009</i>	plafond 2 % du nombre d'actions et au minimum 725 265 actions ²	néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	6 juin 2006 <i>douzième</i>	26 mois <i>août 2008</i>	plafond 1 % du nombre d'actions	–
Programme d'achat d'actions				
Achat d'actions	8 juin 2004 <i>sixième</i>	18 mois <i>décembre 2005³</i>	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 220 € maximum des fonds engagés 550 M€ prix de vente minimal 100 €	cf. rapport page 48
Annulation d'actions achetées	8 juin 2004 <i>huitième</i>	24 mois <i>juin 2006³</i>	limite de 10 % du capital	cf. rapport page 48
Achat d'actions	2 juin 2005 <i>vingtième</i>	18 mois <i>décembre 2006⁴</i>	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 240 € maximum des fonds engagés 650 M€	cf. rapport page 48
Annulation d'actions achetées	2 juin 2005 <i>vingt-deuxième</i>	24 mois <i>juin 2007⁴</i>	limite de 10 % du capital	cf. rapport page 48
Achat d'actions	6 juin 2006 <i>sixième</i>	18 mois <i>décembre 2007</i>	plafond 10 % du capital prix d'achat maximal 360 € maximum des fonds engagés 700 M€	–
Annulation d'actions achetées	6 juin 2006 <i>huitième</i>	24 mois <i>juin 2008</i>	limite de 10 % du capital	–
Attribution d'actions gratuites				
Attribution en faveur des salariés et mandataires sociaux	2 juin 2005 <i>vingt-septième</i>	38 mois <i>août 2008⁴</i>	plafond 2 % du capital ²	–
Attribution en faveur des salariés et mandataires sociaux	6 juin 2006 <i>dixième</i>	38 mois <i>août 2009</i>	plafond 2 % du capital ²	–

1. Plafond commun de 5 600 000 €.

2. Plafond commun de 2 % du capital.

3. Autorisation annulée et remplacée, pour la partie non utilisée, par celle consentie par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005.

4. Autorisation annulée et remplacée, pour la partie non utilisée, par celle consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006.

Il n'a été fait aucun usage par la Gérance en 2005 des délégations en matière d'augmentation de capital.

Informations relatives au capital

Répartition du capital

	Assemblée générale ordinaire											
	au 31 décembre 2005				au 31 décembre 2004				au 31 décembre 2003			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
SAS SDH (anciennement SC GESCO)	3 201 560	8,81	4 868 560	8,67	3 201 520	8,66	4 868 520	8,50	3 201 520	8,67	6 400 760	10,56
Fondation JOHN BOST	1 000 000	2,75	2 000 000	3,56	2 534 171	6,85	5 068 342	8,85	3 317 680	8,98	6 635 360	10,95
SC FALAISES	1 855 870	5,11	3 646 420	6,49	1 855 870	5,02	3 646 420	6,37	1 855 870	5,02	3 646 420	6,01
SAS POLLUX ET CONSORTS (anciennement SC LOURIC)	1 853 975	5,10	2 921 735	5,20	1 853 975	5,01	2 921 735	5,10	1 853 975	5,02	3 698 735	6,10
SC AXAM	1 853 160	5,10	3 605 820	6,42	1 853 160	5,01	3 605 820	6,30	1 853 160	5,02	3 605 820	5,95
M. et M ^{me} Jean-Louis DUMAS	1 703 530	4,69	3 405 060	6,06	1 703 530	4,61	3 405 060	5,95	1 797 530	4,87	3 593 060	5,93
SC FLÈCHES	1 851 090	5,09	3 463 211	6,17	1 620 056	4,38	3 232 177	5,65	1 608 121	4,35	3 216 242	5,31
Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote	13 319 185	36,65	23 910 806	42,57	14 622 282	39,54	26 748 074	46,72	15 487 856	41,93	30 796 397	50,81
Autodétention par Hermès International	132 533	0,36	0	–	354 782	0,96	0	–	237 155	0,64	0	–
Autres actionnaires	22 882 136	62,99	32 254 633	57,43	22 000 108	59,50	30 498 680	53,28	21 209 993	57,43	29 814 128	49,19
Total composant le capital social	36 333 854	100,00	56 165 439	100,00	36 977 172	100	57 246 754	100,00	36 935 004	100,00	60 610 525	100,00

	Assemblée générale extraordinaire											
	au 31 décembre 2005				au 31 décembre 2004				au 31 décembre 2003			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
SAS SDH (anciennement SC GESCO)	3 201 560	8,81	4 868 560	8,67	3 201 520	8,66	4 868 520	8,51	3 201 520	8,67	6 400 760	10,56
SC FALAISES	1 855 870	5,11	3 646 420	6,49	1 855 870	5,02	3 646 420	6,37	1 855 870	5,02	3 646 420	6,02
SAS POLLUX ET CONSORTS (anciennement SC LOURIC)	1 853 975	5,10	2 921 735	5,20	1 853 975	5,01	2 921 735	5,10	1 853 975	5,02	3 698 735	6,10
SC AXAM	1 853 160	5,10	3 605 820	6,42	1 853 160	5,01	3 605 820	6,30	1 853 160	5,02	3 605 820	5,95
SC FLÈCHES	1 851 090	5,09	3 463 211	6,17	1 620 056	4,38	3 232 177	5,65	1 608 121	4,35	3 216 242	5,31
M ^{me} Odile PUECH †	–	–	–	–	–	–	–	–	1 852 671	5,02	3 705 342	6,11
Total des actionnaires détenant chacun plus de 5 % du capital ou des droits de vote	10 615 655	29,21	18 505 746	32,95	10 384 581	30,14	18 274 672	34,33	12 225 317	33,10	24 273 319	40,05
Autodétention par Hermès International	132 533	0,36	0	–	354 782	0,96	0	–	237 155	0,64	0	–
Autres actionnaires	25 585 666	70,43	37 659 693	67,05	26 237 809	68,90	38 972 082	65,67	24 472 532	66,26	36 337 206	59,95
Total composant le capital social	36 333 854	100,00	56 165 439	100,00	36 977 172	100	57 246 754	100,00	36 935 004	100,00	60 610 525	100,00

de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée générale à la Gérance, notamment en matière d'augmentation de capital. Ce tableau présente l'ensemble :

- des délégations en cours de validité ;
- des délégations utilisées durant l'exercice 2005, le cas échéant ;
- des délégations nouvelles soumises à l'Assemblée générale du 6 juin 2006.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2005

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux figurant ci-contre détenant, directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Les actions détenues par les mandataires sociaux et les dirigeants sont détaillées en page 28.

Aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.

AUTODÉTENTION

La société autodétenait, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, le nombre d'actions figurant dans le tableau ci-contre.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

La proportion du capital que représentent les actions détenues au nominatif par des salariés du groupe (hors dirigeants et mandataires sociaux) s'élevait au 31 décembre 2005 à 0,25 %.

Aucune action de la société n'est détenue par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et du fonds commun de placement d'entreprise de la société.

PACTES D'ACTIONNAIRES

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes d'actionnaires autres que ceux entrant dans le cadre de la loi Dutreil.

NANTISSEMENT DES ACTIONS

Les actions inscrites au nominatif pur ne font l'objet d'aucun nantissement significatif.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Une information détaillée figure en page 220.

Aucune opération significative n'est à signaler, l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices résultant uniquement des levées d'options de souscriptions d'actions ou d'annulations d'actions d'autocontrôle.

DIVIDENDES

Le délai de prescription des dividendes sur les titres Hermès International est le délai légal en la matière, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés par la société au centre des impôts dont elle dépend.

Sous réserve des besoins d'investissements nécessaires au développement de l'entreprise et des besoins de financement correspondants, l'inten-

tion actuelle de la société est de poursuivre sa politique de dividende menée au cours des dernières années.

Le montant des dividendes distribués pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques figure en page 38.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions

La Gérance a été autorisée à consentir :

- des options de souscription et/ou d'achat d'actions par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998 ;
 - des options d'achat d'actions l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2003,
- en faveur de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

La Gérance, faisant usage de ces autorisations, a attribué des options de souscription et des options d'achat d'actions à 3 973 membres du personnel et dirigeants, dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-après.

Au cours de l'exercice 2005, des levées d'options portant sur la souscription de 51 525 actions de 1,53 euro de nominal ont été effectuées, ce qui correspond à une augmentation de capital à hauteur de 78 833,25 euros, qui a été constatée par décisions de la Gérance en date du 18 juillet 2005 et du 9 janvier 2006.

Au 31 décembre 2005, il restait 94 940 options de souscription non levées et pouvant donner lieu à la création de 94 940 actions supplémentaires, soit 145 258,20 euros de capital nominal. La dilution potentielle maximale consécutive aux options de souscription mentionnées ci-dessus représente 0,26 % du capital d'Hermès International au 31 décembre 2005.

Aucune option d'achat d'actions n'avait été levée au 31 décembre 2005.

Date de la décision de la Gérance	Nombre total d'options attribuées	Options attribuées aux dirigeants ¹	Nombre de dirigeants concernés	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options exercées au 31/12/2005	Nombre d'options non levées au 31/12/2005	Nombre d'options perdues au 31/12/2005
Assemblée du 25/05/1998 – Options de souscription ou d'achat									
28/09/1998 ²	238 140	120	2	28/09/2000	27/09/2005	51,07 €	190 595		47 545
25/03/1999 ²	8 000	3 000	3	25/03/2001	24/03/2006	65,08 €	6 060	1 940	0
12/05/1999 ²	5 000	3 000	2	12/05/2001	11/05/2006	72,33 €	4 000	1 000	0
20/04/2001 ²	24 000	14 000	2	20/04/2003	19/04/2008	134,34 €	14 000	10 000	0
04/03/2002 ²	53 500	9 000	2	04/03/2004	03/03/2009	156,28 €	0	52 000	1 500
15/10/2002 ²	20 000	20 000	1	15/10/2002	14/10/2009	124,76 €	0	20 000	0
15/10/2002 ²	10 000	10 000	0	15/10/2003 ⁴ 15/10/2004 ⁴	14/10/2009	124,76 €	0	10 000	0
Assemblée du 03/06/2003 – Options d'achat									
04/07/2003 ³	14 000	14 000	1	04/07/2005	03/07/2010	121,21 €	0	14 000	0
15/12/2004 ³	28 000	28 000	3	16/12/2004	15/12/2011	133,28 €	0	28 000	0

1. Sont assimilés à des dirigeants dans le présent tableau : les gérants, les membres du Conseil de surveillance et les membres du Comité exécutif de l'émetteur à la date de l'attribution.
2. Options de souscription. 3. Options d'achat. 4. Pour moitié.

Le détail des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et des options levées par ces derniers est le suivant :

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'échéance	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	–		
Options levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé (information globale)	360 460 14 000	51,07 € 65,08 € 134,34 €	27/09/2005 24/03/2006 19/04/2008	28/09/1998 25/03/1999 20/04/2001

Présentation des résolutions

Nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées et notamment celles portant sur les points suivants.

APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les commissaires aux comptes font état dans leur rapport général de l'accomplissement de leur mission de contrôle des comptes.

Les comptes de l'exercice 2005 sont annexés au présent rapport ; nous les soumettons à votre approbation.

Le résultat de l'exercice s'élève à 223 153 170,67 €. Sur ce montant et en application des statuts, il y a lieu d'attribuer la somme de 1 495 126,24 € aux associés commandités.

Le Conseil de surveillance vous propose de fixer à 2,50 € le montant du dividende par action. La distribution proposée représente une progression de 25 % du dividende par rapport à l'année précédente.

L'affectation du résultat soumise à votre approbation est la suivante :

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 9 juin 2006, et les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ».

Nous vous rappelons que, pour les cinq exercices précédents, le montant du revenu global par action s'est établi comme suit :

En euros

Exercices	2000	2001	2002	2003	2004
Dividende	1,25	1,50	1,65	1,70	2,00*
Avoir fiscal	0,62	0,75	0,82	0,85	–
Revenu global	1,87	2,25	2,47	2,55	2,00

* Dividende éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 du CGI.

Nous vous signalons enfin que le tableau prescrit par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 sur les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure page 69.

Résultat de l'exercice	223 153 170,67 euros
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	597 377 227,16 euros
Montant distribuable	820 530 397,83 euros
aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social	
affecté aux associés commandités en application de l'article 26 des statuts :	1 495 126,24 euros
distribué aux actionnaires au titre du dividende de 2,50 euros par action, soit un total de :	90 834 635,00 euros
le solde disponible, soit :	728 200 636,59 euros
étant porté au poste « Report à nouveau »	
Montant réparti	820 530 397,83 euros

COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons également les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes relatent dans leur rapport spécial, en pages 209 à 211, les conventions visées aux articles L 226-10, L 225-38 à L 225-40 du Code de commerce.

Nous vous invitons à approuver ces conventions et les opérations qui en résultent.

Depuis la clôture de l'exercice, plusieurs conventions ont été soumises à l'autorisation du Conseil de surveillance. Il vous sera donné rapport de ces conventions lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006.

NOUVELLE AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE DE PROCÉDER À L'ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS ET À L'ANNULATION DE TOUT OU PARTIE DES ACTIONS ACHETÉES

Dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, nous sollicitons de la présente assemblée l'autorisation d'opérer en Bourse sur les actions Hermès International, à compter de ce jour et pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, sans toutefois excéder une durée maximale de dix-huit mois.

Les opérations d'achat et de vente des titres seraient autorisées dans la limite d'un nombre maximal de

titres représentant jusqu'à 10 % du capital social. Le prix maximal d'achat hors frais serait fixé à 360 euros par action. Le montant maximal des fonds pouvant être engagés serait fixé à 700 millions d'euros en application des dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce.

Si vous l'acceptez, ces titres pourraient être acquis, cédés, transférés ou échangés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés tels que l'achat ou la vente d'options (excluant la vente d'options de vente).

Les objectifs de ces transactions seront notamment :

- d'animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers et aux pratiques de marché admises ou venant à être admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de réduire le capital par voie d'annulation des actions acquises ;
- de conserver les actions et, le cas échéant, conformément aux pratiques de marché admises ou venant à être admises par l'Autorité des marchés financiers, de les transférer en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit et notamment par cession en Bourse, cession de blocs, offre publique d'achat, d'échange ou de vente, cession de gré à gré, achat ou vente d'options (excluant la vente d'options de vente) ou encore échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et du PEE ;
- de servir les options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés du groupe conformément aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce ;

– d’attribuer des actions gratuites à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, ou de certaines catégories d’entre eux, dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d’offre publique, sous réserve des périodes d’abstention prévues par l’article 631-6 du règlement général de l’Autorité des marchés financiers.

OPTIONS D’ACHAT (DÉLÉGATION À LA GÉRANCE)

Lors de votre assemblée en date du 3 juin 2003, vous avez autorisé la Gérance à consentir des options d’achat d’actions aux salariés de la société et de ses filiales.

Cette autorisation de consentir des options d’achat d’actions venant à échéance le 3 août 2006, il vous est proposé d’accorder à la Gérance une nouvelle autorisation afin de poursuivre la politique d’association des salariés au développement du groupe en leur permettant d’accéder au statut d’actionnaire de votre société dans des conditions particulières prévues par la loi.

La Gérance serait autorisée à consentir :

- en une ou plusieurs fois,
- au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certains d’entre eux – à l’exclusion des descendants de M. Émile Hermès et de son épouse, Julie Hollande, et de leurs conjoints – de la société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l’article L 225-180 du Code de commerce,

des options d’achat d’actions existantes provenant d’achats effectués par la société, conformément

aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce et des articles 174-19 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le délai pendant lequel la Gérance pourrait utiliser cette autorisation, en une ou plusieurs fois, au moment qu’elle jugerait opportun, serait fixé à 38 (trente-huit) mois, à compter de l’assemblée. Le nombre total d’options d’achat pouvant être consenties dans le cadre de cette autorisation ne pourra être tel que le nombre total des options d’achat consenties au titre de cette résolution et le nombre total d’actions attribuées gratuitement représentent un nombre d’actions supérieur à 2 % du nombre d’actions au jour où les options d’achat seraient consenties et non encore exercées, sans qu’il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes. En tout état de cause, cette autorisation porterait sur une quantité d’au moins 725 335 actions.

Les émissions seront faites en euros.

Le prix d’achat des actions serait fixé par la Gérance dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

Les options pourraient être exercées dans un délai de deux à sept ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Compte tenu de la réglementation actuellement en vigueur, le prix d’achat ne saurait être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seraient consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d’achat des actions détenues par la société en vue de l’attribution aux salariés au titre de la participation et, le cas échéant, dans le cadre d’un programme de rachat de ses propres actions. Ce prix ne pourrait être modifié, sauf si la société venait à réaliser des opérations financières visées à l’article L 225-181 du Code de commerce, pen-

dant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la gérance procéderait à un ajustement du nombre et du prix des actions selon les dispositions légales. Tous pouvoirs seraient donnés à la Gérance, agissant dans les conditions ci-dessus, à l'effet de consentir les options d'achat d'actions visées ci-dessus, d'en fixer les conditions et modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article 6 des statuts qui fixe le montant du capital social.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL DU GROUPE (DÉLÉGATION À LA GÉRANCE)

Nous vous proposons de déléguer à la Gérance la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes de la société.

La Gérance déterminera librement les conditions d'attribution et l'identité des bénéficiaires dans les limites suivantes :

- les actions pouvant être attribuées devront avoir été acquises par la société et ne pourront être émises à cette fin ;
- le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement ne pourra être tel que le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution et le nombre total des options d'achat d'actions consenties et non encore levées représentent un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour de l'attribution gratuite des actions ;

- la période d'acquisition des actions attribuées ne pourra pas être inférieure à deux ans ;
- la période de conservation des actions par les bénéficiaires ne pourra pas être inférieure à deux ans après l'attribution définitive des actions.

La Gérance pourra cependant réduire le délai d'acquisition ou le délai de conservation si de nouvelles dispositions légales réduisaient les périodes minimales en vigueur.

Cette délégation qui priverait d'effet toute délégation antérieure de même nature serait valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

La Gérance informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de cette délégation dans les conditions légales, et en particulier de l'article L 225-197-4 du Code de commerce.

AUTORISATION À LA GÉRANCE D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN PÉRIODE D' OFFRE PUBLIQUE

La Gérance sollicite de la prochaine Assemblée générale l'autorisation de procéder, en période d'offre publique, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 233-32 du Code de commerce, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-91 et L 228-92 dudit code, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la société à émettre par voie d'augmentation de capital.

Les bons émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par la Gérance à tous les actionnaires de la société ayant cette

qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Le nombre maximal des bons susceptible d'être émis serait fixé à 2 bons par action existante à la date de l'émission des bons.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons ne pourra excéder un montant maximal de 120 millions d'euros.

Cette autorisation serait valable vingt-six mois à compter de l'Assemblée générale.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA GÉRANCE DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIÉS

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation du capital, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

La délégation de compétence d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique figurant à la onzième résolution est assimilée, pour l'interprétation de ce texte, à une décision d'augmentation de capital.

C'est pourquoi il vous est proposé de :

1°) déléguer à la Gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservée aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société Hermès International et des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L 225-180 du

Code de commerce dès lors que ces salariés adhèrent à un plan d'épargne entreprise de l'une et/ou l'autre de ces sociétés.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1 % du nombre d'actions ordinaires de la société au moment où l'augmentation de capital serait décidée.

La présente délégation emporterait, au profit des salariés adhérents au(x) plan(s) d'épargne entreprise auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente délégation serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

2°) donner tous pouvoirs à la Gérance pour :

- déterminer le prix de souscription, étant entendu que le prix de souscription des actions émises ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision de la Gérance fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de cette décision de la Gérance ;
- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence et, généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée générale extraordinaire devra se prononcer tous les trois ans sur une telle augmentation de capital tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital.

DIVISION DU NOMINAL

Nous vous proposons de décider une division du nominal des actions sur la base de laquelle chaque action de valeur nominale de 1,53 € serait échangée contre trois actions nouvelles de valeur nominale de 0,51 €. La multiplication du nombre d'actions par trois aura pour effet d'améliorer l'accessibilité et la liquidité du titre sur le marché boursier.

À l'issue de ces opérations, le capital serait de 55 488 144,33 €, divisé en 108 800 283 actions d'une valeur nominale de 0,51 €.

Si vous approuvez cette proposition, il y aura lieu de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Afin de permettre au capital de rester fixe pendant la période nécessaire à décider et à réaliser l'opération de division du nominal ci-dessus, par décision en date du 22 mars 2006, la Gérance a décidé de suspendre temporairement le droit d'exercice des options de souscriptions à compter du 31 mars 2006 jusqu'au 10 juin 2006, ou jusqu'au 30 juin 2006 au plus tard en cas de report de l'Assemblée générale appelée à décider de cette opération.

Dans l'hypothèse où la treizième résolution serait adoptée, en application des dispositions de l'article L 225-181 du Code de commerce, la Gérance procédera à l'ajustement du nombre et du prix des actions correspondant aux options consenties aux

salariés dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'options d'achat d'actions autorisés par décision de l'Assemblée générale des actionnaires et arrêté par décision de la Gérance.

Il ressortirait de cet ajustement que le prix de souscription serait transformé comme ci-après pour une action nouvelle, sachant que les droits non exercés à la date de décision de l'Assemblée porteraient en conséquence sur un nombre triplé d'actions.

Plans d'options Décisions de la Gérance	Prix pour une action ancienne	Prix pour une action nouvelle
Assemblée du 25/05/1998 Options de souscription ou d'achat d'action¹		
20 avril 2001	134,34 €	44,78 €
4 mars 2002	156,28 €	52,09 €
15 octobre 2002	124,76 €	41,59 €
Assemblée du 03/06/2003 Options d'achat d'actions		
4 juillet 2003	121,21 €	40,40 €
15 décembre 2004	133,28 €	44,43 €

1. Seules des options de souscription ont été attribuées en vertu de cette autorisation.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Les statuts actuels d'Hermès International sont des statuts courts et concis (13 pages), qui ne retranscrivent pas dans tous leurs détails la législation applicable. Ce mode de rédaction a permis jusqu'à présent d'éviter d'avoir à modifier les statuts, voire à les refondre en cas de modification importante du droit des sociétés, comme celles connues récemment par le droit des sociétés français.

Nous vous proposons toutefois de revoir certaines dispositions :

– adaptation de la rédaction de l’**article 7 « Augmentation et réduction de capital »** et de l’**article 8 « Libération des actions »** afin de tenir compte de la réforme du droit des augmentations de capital issue de l’ordonnance n° 2004-604 portant réforme du droit des valeurs mobilières du 24 juin 2004. La rédaction proposée (i) reprend la distinction entre délégation de compétence et délégation de pouvoirs qui a été introduite par l’ordonnance, et (ii) vise expressément la possibilité d’augmenter le capital par l’émission d’actions de préférence ;

– modification de l’**article 9 « Forme des actions »** afin de tenir compte de la substitution d’EURO-CLEAR à la SICOVAM ;

– mise à jour de l’**article 11 « Déclaration de franchissement de seuils »** pour remplacer les articles de la loi de 1966 (abrogée) par les articles correspondants du Code de commerce, et suppression de la référence à la « Cote officielle, au Second Marché ou au Hors cote d’une bourse française ou étrangère » pour y substituer la formulation aujourd’hui retenue par l’article L 233-7 du Code de commerce applicable aux franchissements de seuils légaux et statutaires. Il nous semble également opportun :

- d’aligner le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires sur le délai de déclaration des franchissements de seuils légaux et de ramener en conséquence le délai de quinze jours prévu par les statuts à cinq jours de Bourse,
- d’indiquer plus précisément dans les statuts que les fractions de franchissements égales à 0,5 % du capital, qui obligent à une déclaration à la société en vertu des statuts, s’appliquent même pour des franchissements de seuils statutaires au-delà du seuil légal de 5 % ;

– modification de l’**article 12 « Droits et obligations attachés aux actions »** en attribuant l’exercice des droits de vote en assemblée générale au seul propriétaire pour toutes les décisions autres que l’affectation des résultats, et ce afin de faire bénéficier les actionnaires des exonérations prévues par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises ;

– introduction à l’**article 19 « Délibérations du Conseil de surveillance »** de la possibilité pour les membres du Conseil de surveillance de la société de participer aux réunions du Conseil par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces dispositions visent à donner aux réunions du Conseil de surveillance de la société la même souplesse, dans leur mode de réunion, que celle qui a été introduite par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l’économie (dite « loi Breton ») pour les conseils de surveillance et d’administration des sociétés anonymes (sous réserve des décisions pour lesquelles la présence physique est requise) ;

– suppression de la référence à la qualité d’associé commandité de M. Jean-Louis Dumas et adaptations subséquentes des **articles 1 « Forme », 6 « Capital social - Apports »** et **26 « Affectation et répartition des bénéfices »**.

Nous vous proposons de modifier les statuts de la société comme indiqué ci-dessus, sous la condition suspensive de l’approbation préalable desdites modifications par les associés de la société Émile Hermès SARL.

Si vous acceptez nos propositions, vous voudrez bien approuver les résolutions que nous vous soumettons à cet effet.

Annexes au rapport de la gérance

Rapport spécial de la Gérance sur le programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de rachat réalisées par la société au cours de l'exercice 2005 dans le cadre des autorisations consenties par l'assemblée générale ci-après rappelées :

Assemblée ayant autorisé le programme	8 juin 2004 (en vigueur jusqu'au 2 juin 2005)	2 juin 2005 (en vigueur depuis le 3 juin 2005)
Date de la décision de la Gérance	24 mars 2004	24 mars 2005
Date du visa AMF de la note d'information	12 mai 2004	13 mai 2005
N° du visa AMF	N° 04-404	N° 05-385
Nombre maximal d'actions	10 % du capital social	10 % du capital social
Montant maximal autorisé	550 millions d'euros	650 millions d'euros
Prix d'achat maximal	220 euros	240 euros

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la Gérance a effectué les opérations figurant dans les tableaux ci-dessous, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisant la Gérance à acheter et à vendre ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

	Du 01/01/2005 au 02/06/2005	Du 03/06/2005 au 31/12/2005	Total
Hors contrat de liquidité			
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2004	354 782	–	354 782
Nombre d'actions acquises	321 890	145 704	467 594
Motif des acquisitions	annulation	annulation	annulation
Cours moyen des achats	152,29 €	161,10 €	155,04 €
Nombre d'actions vendues	–	–	–
Cours moyen des ventes	–	–	–
Montant des frais nets hors taxes	87 061 €	42 603 €	129 664 €
Nombre d'actions annulées	634 672	60 171	694 843
Cours moyen des actions annulées	140,04 €	163,50 €	142,07 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2005	42 000	85 533	127 533
Affectation			
– Plan d'options d'achat	42 000	–	42 000
– Annulation	–	85 533	85 533
Valeur nette évaluée au cours d'achat	5 313 067 €	13 634 478 €	18 947 545 €
Valeur nette évaluée au cours de clôture	8 874 600 €	18 073 123 €	26 947 723 €
Valeur nominale	64 260 €	130 865 €	195 125 €
Fraction du capital qu'elles représentent	0,12 %	0,24 %	0,35 %
Dans le cadre du contrat de liquidité			
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2004	–	–	–
Moyens mis en œuvre (compte de liquidité)	–	10 000 000 €	10 000 000 €
Nombre d'actions acquises	–	110 343	110 343
Cours moyen des achats	–	177,79 €	177,79 €
Nombre d'actions vendues	–	105 343	105 343
Cours moyen des ventes	–	178,32 €	178,32 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2005	–	5 000	5 000
Valeur nette évaluée au cours d'achat	–	1 034 450 €	1 034 450 €
Valeur nette évaluée au cours de clôture	–	1 056 500 €	1 056 500 €
Valeur nominale	–	7 650 €	7 650 €
Fraction du capital qu'elles représentent	–	0,01 %	0,01 %

Il vous sera donné rapport des opérations éventuellement intervenues depuis le 1^{er} janvier 2006 lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006.

La Gérance

Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des principes de gouvernement d'entreprise mis en place par la société.

Dans la mesure où elles sont transposables aux sociétés en commandite par actions, la société applique les recommandations du rapport AFEP/MEDEF relatif au gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé actuellement de neuf membres : M. Jérôme Guerrand, *président*, M. Maurice de Kervénoaël et M. Ernest-Antoine Seillière, *vice-présidents*, M^{me} Agnès Harth, M^{lle} Julie Guerrand, M. Frédéric Dumas, M. Renaud Momméja, M. Jean-Claude Rouzaud et M. Éric de Seynes.

M^{me} Nathalie Besombes, responsable en droit des affaires, en assure le secrétariat sous le contrôle du président.

Conformément à la structure de l'actionnariat de la société, majoritairement détenue par la famille Hermès, l'ouverture du Conseil de surveillance à des personnes extérieures à la famille Hermès a été réalisée depuis plusieurs années. À ce jour, trois membres du Conseil de surveillance n'appartiennent pas à la famille Hermès : MM. Maurice de Kervénoaël, Jean-Claude Rouzaud et Ernest-Antoine Seillière.

Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur dans la mesure où ses règles de

fonctionnement figurent très précisément dans les statuts de la société. Un résumé de ces règles vous est communiqué en page 242.

Les commissaires aux comptes et les représentants du Comité d'entreprise sont systématiquement conviés à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance se réunit statutairement au moins deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2005, quatre réunions du Conseil de surveillance se sont tenues avec la présence régulière de la totalité des membres du Conseil de surveillance (taux moyen de présence de 93,33 %).

Par ailleurs, le président du Conseil de surveillance a été invité, comme les années précédentes, à toutes les réunions du Conseil de gérance d'Émile Hermès SARL.

Pour la bonne tenue des réunions du Conseil de surveillance, un dossier composé des documents relatifs à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil de surveillance avant la séance.

Au cours de ces réunions, certaines personnes extérieures au Conseil – et notamment des membres du Comité exécutif et du Comité de direction – sont invitées, à l'initiative du président, à apporter en séance tous les éclaircissements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension par les membres du Conseil des questions à l'ordre du jour revêtant un caractère technique ou nécessitant une expertise particulière.

Les procès-verbaux des conseils sont établis à l'issue de chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil de surveillance suivant, qui approuve le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente.

Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Rôle du Conseil de surveillance

La mission du Conseil de surveillance d'une société en commandite par actions est principalement d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la société conformément à la loi et aux statuts.

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance est chargé d'apprécier l'opportunité des choix stratégiques, de contrôler la régularité des actes de la Gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires, de contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés.

C'est pourquoi, chaque année, le Conseil de surveillance est amené notamment à présenter ses éventuelles observations sur les comptes sociaux et consolidés, à décider de la proposition d'affectation du résultat, à donner tous avis et autorisations.

Le Conseil de surveillance fait état des diligences accomplies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dans un rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes (pages 57 à 59).

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Remboursement des frais

Les membres du Conseil de surveillance sont remboursés, sur production de justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que ceux d'hébergement et de restauration engagés à l'occasion des réunions du Conseil.

Ces remboursements sont plafonnés.

Jetons de présence

Le Conseil de surveillance a réparti la somme de 130 000 € allouée à titre de jetons de présence pour l'exercice 2005 ainsi qu'il résulte d'une décision de

l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 juin 2005. Cette répartition est indiquée dans le rapport de la Gérance en page 27.

La règle de répartition prévoit que les membres du Conseil de surveillance salariés d'une des sociétés du groupe Hermès ne touchent pas de jetons de présence. En 2005, seule M^{me} Agnès Harth était concernée.

Comités spécialisés

Depuis janvier 2005, il existe deux comités spécialisés au sein du Conseil de surveillance : un Comité des rémunérations et un Comité d'audit.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé des membres suivants :

- M. Ernest-Antoine Seillière, président ;
- M. Bertrand Puech, membre.

Les missions du Comité des rémunérations sont :

- d'être informé et de faire des recommandations sur les modalités de rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'être informé et de faire des recommandations sur les modalités d'éventuelles attributions d'options d'achat d'actions aux membres du Comité exécutif ;
- de s'assurer que la rémunération des gérants est conforme aux dispositions statutaires et aux décisions des associés commandités.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité des rémunérations s'est réuni à deux reprises en présence de la totalité de ses membres (taux moyen de présence de 100 %).

En 2005, le Comité des rémunérations a été amené à examiner et à émettre des recommandations sur les éléments suivants :

-
- rémunérations 2005, bonus 2004 et bonus cibles 2005 des membres du Comité exécutif;
 - rémunération 2005 des gérants;
 - examen du contrat de travail de M. Pierre-Alexis Dumas, membre du Comité exécutif, en qualité de directeur artistique du groupe;
 - conditions de départ à la retraite de M. Jean-Louis Dumas.

• Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des membres suivants :

- M. Maurice de Kervénoaël, président;
- M^{lle} Julie Guerrand, membre;
- M. Charles-Éric Bauer, membre;
- M. Éric de Seynes, membre.

Les missions du Comité d'audit sont :

- d'examiner et de commenter les comptes sociaux et consolidés de la société avant que ceux-ci ne soient arrêtés par la gérance;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie;
- d'examiner le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe;
- d'accomplir les missions particulières qui lui sont confiées par le Conseil de surveillance.

Au cours de l'exercice 2005, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises en présence de la totalité de ses membres (taux moyen de présence de 100 %).

En 2005, le Comité d'audit a été amené à examiner et à émettre un avis sur les éléments suivants :

- organigramme du groupe Hermès;
- procédures de contrôle interne;
- présentation générale des règles de gouvernement d'entreprise et de Comité d'audit;
- établissement et approbation du règlement intérieur du Comité d'audit;
- revue des comptes consolidés au 30 juin 2005;
- audition des commissaires aux comptes.

• Rémunérations des membres des comités

Les rémunérations des membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit sont de 5 000 euros par an pour les membres et de 10 000 euros par an pour les présidents.

• Fonctionnement des comités

Chaque comité se réunit à l'initiative de son président par écrit ou verbalement en tout lieu fixé par la convocation.

Les délibérations de chaque comité sont constatées par des procès-verbaux qui sont reportés dans un registre spécial et signés par les membres présents.

Le président du Conseil de surveillance

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier, a pour objet de rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par Hermès International. Les objectifs d'Hermès International en matière de contrôle interne sont de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et par les normes et règles internes au groupe ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion du groupe reflètent avec fidélité l'activité et la situation du groupe.

Si le dispositif de contrôle interne vise à prévenir et à maîtriser au maximum les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude dans les domaines comptable et financier, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Ce rapport décrit la démarche retenue par Hermès International pour répondre à la loi de sécurité financière (LSF), l'organisation du groupe en matière de contrôle interne (« l'environnement de contrôle ») et les principales procédures existantes.

Démarche entreprise par Hermès International dans le cadre de la LSF

Dans l'esprit de la loi de sécurité financière, Hermès International s'est engagé dans une démarche globale ayant pour objectif de formaliser le recensement des risques principaux encourus par le groupe et les contrôles y répondant. À cette fin, un projet a été lancé et placé sous la responsabilité de l'Audit interne groupe. Les principaux axes de ce projet sont l'analyse des risques majeurs du groupe et le renforcement du contrôle interne, notamment grâce au développement de l'autoévaluation des filiales.

Le premier axe des diligences entreprises est la mise en place d'une démarche de recensement des risques. À cette fin, une revue de l'entreprise a été formalisée, analysant l'activité du groupe en processus stratégiques, opérationnels et fonctionnels. Pour chacun des processus du groupe, les risques potentiels internes et externes ont été recensés et évalués en fonction de leur importance et de leur degré de couverture. L'exercice a été réalisé au niveau du groupe, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions fonctionnelles et des principales filiales opérationnelles du groupe. Lancée en 2003-2004, cette démarche a été poursuivie en 2005 avec la mise à jour des cartographies existantes et sa mise en place dans toutes les filiales de production du groupe.

Face aux risques identifiés, le deuxième axe de la démarche vise à s'assurer que ceux-ci sont correctement couverts par le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe. Dans ce but, il a été développé une méthodologie et un système d'autoévaluation du contrôle interne, matérialisé par des questionnaires, à remplir en ligne par les filiales, portant sur les contrôles clés des processus revus. Ce système doit permettre à terme de fournir un support pour évaluer le niveau de contrôle interne des filiales et d'apprécier dans quelle mesure les risques opérationnels et fonctionnels sont correctement traités à leur niveau. En cas d'inefficacité des contrôles évalués, les filiales ont établi un plan d'action pour y remédier. Depuis 2004, plusieurs processus ont ainsi été autoévalués par l'ensemble des filiales et audités, pour certains d'entre eux, par les auditeurs internes du groupe. La démarche de recensement des risques sera poursuivie en 2006 et dans les années à venir. Elle fera l'objet d'une mise à jour régulière. De nouveaux processus seront évalués par les filiales, et les réponses des filiales aux questionnaires d'auto-

évaluation seront validées, en tout ou partie, par des tests réalisés sur place.

Enfin, les commissaires aux comptes ont été régulièrement tenus informés de l'avancement du projet en étant associés à son Comité de pilotage.

Un environnement de contrôle fort

Hermès International s'est doté d'un environnement de contrôle fort qui repose essentiellement sur des structures dédiées au contrôle interne et sur un dispositif de contrôle de l'information financière rigoureux.

• Le contrôle interne est organisé autour de structures dédiées

L'année 2005 a vu la création d'un Comité d'audit du groupe Hermès. Ses missions et son fonctionnement sont décrits dans le rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance.

Au niveau opérationnel, la principale structure en charge du contrôle interne est l'Audit interne groupe, rattaché à la direction générale d'Hermès International. Les principales fonctions de l'Audit interne sont de :

- définir, diffuser et mettre à jour des référentiels de contrôle interne pour le groupe ;
- réaliser des missions d'audit, afin notamment de vérifier l'adéquation des procédures en place par rapport aux référentiels diffusés.

Des équipes d'auditeurs locales sont également présentes dans les principales filiales du groupe, en France, aux États-Unis et en Asie. Leurs objectifs et leurs travaux sont coordonnés par l'Audit interne d'Hermès International.

Hermès International dispose par ailleurs d'une structure spécifique en charge du contrôle interne et de la sécurité de la trésorerie du groupe : le

Comité sécurité trésorerie. Celui-ci réunit le directeur général Finances et Administration et les directions de la Trésorerie et de l'Audit interne. Ce comité a pour mission de définir les normes et procédures en matière de sécurité et de trésorerie, notamment les conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires, de s'assurer qu'elles font l'objet de contrôles adéquats et que les décisions de gestion de la direction de la Trésorerie sont en accord avec la politique de placement et de change validée par le Conseil de surveillance.

• Une organisation rigoureuse du contrôle de l'information financière

L'élaboration de l'information financière est étroitement contrôlée par plusieurs directions du groupe, disposant d'outils adaptés.

Les principaux acteurs du contrôle de l'information financière sont, au sein de la direction financière d'Hermès International, la direction du Contrôle financier, la direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion, et la direction du Développement financier.

La direction du Contrôle financier est en charge du suivi de l'activité et du contrôle de l'information financière remontée par les filiales. Sa mission principale est de s'assurer que la gestion financière des filiales est en accord avec les objectifs définis par la direction générale du groupe. Cette mission s'exerce par un travail de proximité, d'anticipation et d'accompagnement des directeurs généraux et financiers des filiales tout au long de l'année.

La direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion est chargée de l'élaboration de l'information financière, selon les normes en vigueur, et du suivi de la rentabilité du groupe.

La direction du Développement financier est responsable du suivi et du contrôle financier des

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

investissements, de l'analyse financière des projets d'engagements financiers et du développement d'outils financiers.

Enfin, la direction générale du groupe analyse régulièrement les comptes des filiales et rencontre périodiquement les dirigeants des principales filiales afin de faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires pour l'atteinte des objectifs.

L'élaboration et le contrôle de l'information financière sont facilités par l'utilisation d'outils adaptés aux besoins d'Hermès International. Le reporting des filiales vers Hermès International, la consolidation des comptes, les opérations de trésorerie sont ainsi réalisés sur des progiciels intégrés, permettant une centralisation des données.

Des procédures de contrôle interne strictes

• Description des référentiels et procédures générales de contrôle interne

Hermès International dispose de références spécifiques en matière de contrôle interne, régulièrement mises à jour et enrichies. Les principaux éléments de ce référentiel sont le Manuel de procédures groupe, qui concerne l'ensemble des sociétés du groupe, le Manuel de contrôle interne magasin pour les filiales de distribution et le Manuel des règles de sécurité de la trésorerie.

Le Manuel de procédures groupe présente ainsi les principales procédures suivantes : Achats, Ventes, Trésorerie, Stocks, Immobilisations, Ressources humaines, Systèmes d'information. Le Manuel de contrôle interne magasin contient quant à lui des procédures de contrôle interne plus opérationnelles pour la gestion et le contrôle des magasins ; elles portent essentiellement sur les encaissements clients, les ventes, la gestion des stocks et la sécurité des magasins. Il précise notamment toutes les

tâches et les contrôles que doit accomplir le personnel des magasins.

Par ailleurs, dans le domaine de la trésorerie, le Manuel des règles de sécurité de la trésorerie détaille les procédures de couverture du risque de change, les conventions de change, de compte courant, et les procédures de placement. En outre, Hermès International a mis en place des règles de fonctionnement et d'ouverture des comptes bancaires, appelées Règles prudentielles, afin de délimiter les responsabilités de chacun dans ce domaine. Ces règles, validées par le Conseil de surveillance, définissent notamment les personnes habilitées à faire fonctionner les comptes bancaires et les limites apportées à leurs pouvoirs. En 2004, de nouvelles règles ont été mises en place afin de renforcer le contrôle sur les décaissements effectués par les sociétés du groupe.

Enfin, la plupart des filiales du groupe ont rédigé, en accord avec Hermès International, des procédures propres à leur activité ou à leur localisation. En complément des procédures de contrôle interne générales, des procédures spécifiques viennent renforcer la fiabilité de l'information financière publiée.

• Description des procédures liées à l'élaboration et au contrôle de l'information financière

Hermès International et ses filiales disposent de plusieurs manuels pour l'élaboration de l'information financière. Le Plan de compte groupe (normes françaises), tout d'abord, détaille les règles de comptabilisation. Le Manuel financier expose l'ensemble des règles à suivre pour le reporting financier à Hermès International. Le Manuel de procédures groupe, précédemment mentionné, contient également des procédures sur les opérations de comptabilisation. Enfin, la direction de la Consolidation et du Contrôle de gestion émet

périodiquement des instructions adressées aux filiales à l'occasion des clôtures et de façon ponctuelle sur tout sujet lié à l'information financière. Les procédures de reporting et de consolidation prévoient de nombreux contrôles à différents niveaux, visant à garantir la fiabilité de l'information financière. L'élaboration des comptes consolidés est fiabilisée par l'unicité de l'information financière publiée et de l'information financière de gestion, réalisées sur le même outil. En outre, les directeurs généraux et directeurs financiers de chaque filiale doivent produire, à chaque clôture annuelle, une lettre d'affirmation par laquelle ils se portent garants de la fiabilité de l'information financière et du contrôle interne.

Enfin l'ensemble du processus de reporting et de consolidation fait l'objet d'une évaluation annuelle, pour toutes les filiales. Ce bilan qualité de la clôture et de la remontée d'information reprend les problèmes rencontrés afin d'identifier les axes d'amélioration. Un rapport est adressé au directeur général Finances et Administration.

Le suivi des actifs donne lieu également à des procédures spécifiques, concernant les investissements et la trésorerie.

Les investissements du groupe et des filiales sont suivis par la direction du Développement financier. Une procédure d'autorisation des investissements précise les différentes étapes d'approbation d'une décision d'investissement. Celle-ci doit notamment être argumentée par un calcul de rentabilité. Tout investissement doit ensuite recevoir un aval délivré par la direction générale d'Hermès International.

Le suivi de la trésorerie est assuré par la direction de la Trésorerie d'Hermès International. Le détail de la politique de trésorerie d'Hermès International est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Les engagements hors bilan donnés ou reçus par Hermès International sont suivis par les services concernés en fonction de leur nature.

• Transition vers les comptes en normes internationales (IFRS)

Hermès International a entamé dès 2002 une réflexion sur la mise en place du référentiel IFRS. Le groupe a ainsi établi des comptes consolidés en normes IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. À des fins de comparaison, les comptes publiés au 31 décembre 2004 ont également été retraités selon les mêmes normes, à l'exception des normes sur les instruments financiers (IAS 32 et 39), appliquées pour la première fois au 1^{er} janvier 2005. Le détail de cette transition fait l'objet de développements complémentaires dans l'annexe aux comptes consolidés (note 35).

• Contrôle du respect des procédures

Hermès International a mis en place une politique visant à s'assurer du respect des procédures de contrôle interne. Le respect des normes de contrôle interne, et notamment des procédures présentées ci-dessus, est contrôlé par le biais de missions d'audit, principalement réalisées par l'Audit interne. Ces audits sont de différents types : audit de contrôle interne général, audit de sécurité, audit d'organisation, audit spécial effectué à la demande de la Direction générale. Les filiales sont auditées de manière régulière selon un plan de rotation pour les audits de contrôle interne et pour les audits de sécurité. Les missions d'audit donnent lieu à des rapports détaillant les constats et les risques identifiés, et proposant des recommandations pour y remédier. La bonne application des recommandations est vérifiée lors de missions de suivi d'audit ultérieures. Les rapports d'audit sont

Rapport de la Gérance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

adressés aux responsables des filiales ou services audités de même qu'à la direction générale du groupe.

Enfin, des audits spécialisés sont réalisés ponctuellement par les différentes directions fonctionnelles de la société, notamment des audits environnementaux, juridiques, de ressources humaines, informatiques, industriels...

Par ailleurs, les commissaires aux comptes revoient chaque année un ou plusieurs aspects du contrôle interne dans les principales entités du groupe afin d'adapter leurs travaux de révision des comptes. Dans ce contexte, ils effectuent des points de recommandations sur le contrôle interne.

La Gérance

Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2006

Les membres du Conseil de surveillance tiennent à exprimer leur profonde estime et leur reconnaissante gratitude envers M. Jean-Louis Dumas pour le travail accompli sous son autorité.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte de l'accomplissement de notre mission pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005.

À titre préliminaire, nous vous précisons :

- ♦ que nous avons été régulièrement informés par la Gérance des opérations sociales et de leurs résultats ;
- ♦ que le bilan et ses annexes ainsi que le compte de résultat nous ont été communiqués dans les conditions prévues par la loi ;
- ♦ que les opérations soumises en vertu de dispositions expresses des statuts à autorisation préalable du Conseil de surveillance ont effectivement reçu notre accord, comme on le verra ci-après ;
- ♦ enfin que le Conseil de surveillance a été conduit à statuer sur les questions relevant de sa compétence exclusive au regard des statuts.

1. Observations sur les comptes sociaux et consolidés

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les activités et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les commentaires qui vous ont été présentés nous paraissant complets. Nous émettons un avis favorable à l'approbation des comptes.

2. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver l'affectation des résultats telle qu'elle figure dans le rapport de la Gérance et qui prévoit la mise en paiement le 9 juin 2006 d'un dividende net par action de 2,50€.

3. Avis et autorisations donnés par le Conseil de surveillance

a) Conventions réglementées

La Gérance nous a informés des projets de conventions à intervenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et relevant des dispositions combinées des articles L 226-10, L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce, et les a soumis à notre autorisation préalable. Vous trouverez, dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, une présentation succincte des conventions autorisées au cours de l'exercice 2005, ainsi que de celles précédemment autorisées et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice.

b) Avis, autorisations et travaux divers

En 2005, le Conseil de surveillance a été amené à :

- examiner les recommandations de la Gérance quant à l'optimisation de la trésorerie de la société ;
- créer un Comité d'audit et un Comité des rémunérations ;
- prendre acte de la modification de la convention de gestion du risque de change et acte d'adhésion des filiales pour tenir compte des impacts des IAS (International Accounting Standards) ;
- approuver la traduction en langue anglaise de la caution « parapluie » d'un montant maximal de 75 millions d'euros en faveur de la banque HSBC pour permettre aux filiales d'Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe de 75 millions d'euros auprès de ladite banque, autorisée préalablement lors de sa réunion du 23 janvier 2003 ;
- décider de la proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'assemblée générale mixte du 2 juin 2005 ;
- prendre connaissance du rapport du président du Conseil de surveillance des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et du rapport de la Gérance sur le contrôle interne ;

- approuver la proposition de nouvelle rédaction de l'article 3 des statuts d'Émile Hermès SARL ;
- prendre acte de l'utilisation du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 8 juin 2004 ;
- émettre un avis favorable sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005 ;
- examiner les documents de gestion prévisionnelle ;
- approuver le principe de la conclusion d'une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction aux termes de laquelle Hermès International réalise des prestations de services (financières, administratives et juridiques) pour la société Émile Hermès SARL, et prendre ensuite acte de sa signature ;
- prendre acte, à deux reprises, de l'information présentée par la Direction juridique sur les obligations de déclaration des mandataires sociaux des opérations effectuées sur les titres de la société ;
- prendre acte de la mise à jour des procédures de sécurité (Règles prudentielles) au sein du groupe dans le cadre de la systématisation de la double signature, conséquence de la loi de sécurité financière ;
- prendre acte de la modification des montants d'autorisation des opérations de placement et de change d'Hermès International ;
- émettre un avis favorable à la dissolution de la société GC Real Estate par transmission universelle de son patrimoine à Hermès International ;
- renouveler M. Jérôme Guerrand aux fonctions de président du Conseil de surveillance, avec les mêmes pouvoirs que précédemment et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- nommer MM. Maurice de Kervénoaël et Ernest-Antoine Seillière aux fonctions statutaires de vice-président du Conseil de surveillance pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- confirmer la composition, les missions et le fonctionnement du Comité d'audit et du Comité des

- rémunérations, ainsi que la rémunération de leurs membres, décidée antérieurement au renouvellement du Conseil de surveillance ;
- prendre acte de projets d'investissements ;
- prendre acte et approuver la stratégie proposée par la Gérance en ce qui concerne la société Leica Camera AG ;
- rappeler les règles de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des membres du Conseil de surveillance ;
- approuver un projet d'acquisition d'une manufacture de maroquinerie en Savoie ;
- prendre acte de la décision de M. Jean-Louis Dumas de mettre fin à ses fonctions de gérant ;
- répartir les jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance ;
- prendre acte de l'information présentée par la Direction juridique sur la réglementation relative à l'utilisation ou à la communication d'une information privilégiée (délit d'initié) ;
- prendre acte d'une présentation des procédures du Comité d'audit.

4. Contrôles effectués par le Conseil de surveillance

Plans d'options de souscription d'actions – Levées d'options au cours de l'exercice 2005

Lors de nos réunions en date du 14 septembre 2005 et 25 janvier 2006, nous avons pris acte des augmentations de capital réalisées du fait de la levée d'options par un certain nombre de bénéficiaires, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions décidés par la Gérance, conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1998.

Les informations relatives au nombre d'actions créées au cours de l'exercice 2005 figurent au rapport de la Gérance, en page 37.

Annulation d'actions au cours de l'exercice 2005

Lors de notre réunion en date du 14 sep-

tembre 2005, nous avons pris acte des réductions de capital réalisées du fait des annulations d'actions autodétenues décidées par la Gérance, conformément à l'autorisation des Assemblées générales extraordinaires du 8 juin 2004 et du 2 juin 2005. Les informations relatives au nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2005 figurent au rapport de la Gérance sur le programme de rachat d'actions en annexe au rapport de la Gérance, page 48.

5. Avis sur les résolutions proposées

à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006

Nous sommes favorables à la totalité des projets de résolutions présentés.

Telles sont les informations, opinions et précisions qu'il nous paraît utile de porter à votre connaissance dans le cadre de la présente assemblée, en vous recommandant l'adoption de l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de surveillance

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Jean-Louis Dumas

Né le 2 février 1938

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Berfa	SC	France	Gérant	
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	SACA	France	Administrateur	
Compagnie Hermès de Participations	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
Émile Hermès	SARL	France	Gérant	
Gaulme	SACS	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance	
Hermès Interactif	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
Hermès Sellier	SACA	France	Administrateur et directeur artistique	
Immauger	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	
Isamyol 8	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
Isamyol 9	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
Isamyol 10	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
Isamyol 11	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
Isamyol 12	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
L'Oréal	SACA	France	Administrateur et membre du comité « Management et Rémunération »	
Motsch George V	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	
Peugeot SA	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
SCI Auger-Hoche	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	
SCI Boissy Belley	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Boissy Bogny	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Boissy les Mûriers	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	
SCI Boissy Nontron	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	
SCI Boissy Saint-Honoré	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Briand Villiers I	SCI	France	Gérant	
SCI Briand Villiers II	SCI	France	Gérant	
SCI Edouard VII	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	
SCI Les Jonquilles Soleil	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Les Capucines	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
Société Immobilière du Faubourg Saint-Honoré «SIFAH»	SCI	France	Gérant	
Sport-Soie	SACA	France	Président du Conseil d'administration	
Hermès Grèce		Grèce	Administrateur	À partir du 18/07/2005
Hermès Greater China		Hong-Kong	Président du Conseil d'administration	
Hermès Japon		Japon	Président du Conseil d'administration	
Hermès Retail (Malaysia)		Malaisie	Président du Conseil d'administration	
Boissy Mexico		Mexique	Administrateur suppléant	
Hermès de Paris (Mexico)		Mexique	Administrateur titulaire	
La Montre Hermès		Suisse	Président du Conseil d'administration	Jusqu'au 21/04/2005
La Montre Hermès		Suisse	Administrateur	À partir du 21/04/2005

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Gaumont	SACA	France	Administrateur	
Les Tissages Perrin	SACA	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	
Les Tissages Verel	SACA	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	
SIN Rejac	SACA	France	Représentant permanent de Sport-Soie, administrateur	
Soficuir International	SACA	France	Représentant permanent de Sport-Soie, administrateur	
Leica Camera AG		Allemagne	Membre du Conseil de surveillance	
Financière Saint-Éloi		Luxembourg	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Patrick Thomas

Né le 16 juin 1947

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Ateliers A.S.	SACA	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	Jusqu'au 14/09/2005
Ateliers A.S.	SACA	France	Représentant permanent de Sport-Soie, administrateur	À partir du 14/09/2005
Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement, CEDA	SACA	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	
Compagnie des Arts de la Table	SAS	France	Représentant permanent de Castille Investissements, membre du Conseil de direction	Jusqu'au 21/06/2005
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	SACA	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	
Compagnie Hermès de Participations	SAS	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS	
Ganterie de Saint-Junien	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, membre du Conseil de direction	Jusqu'au 24/06/2005
GC Real Estate	SAS	France	Représentant permanent de Virifran, membre du Conseil de direction	Jusqu'au 21/06/2005
Gaulme	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	À partir du 02/11/2005
Héraklion	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, membre du Conseil de direction	
Hermès Interactif	SAS	France	Personne pouvant diriger et engager à titre habituel la SAS	
Holding Textile Hermès	SAS	France	Président du Conseil de direction	
Immauger	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
Isamyol 13	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
Isamyol 14	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
Isamyol 15	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
Isamyol 16	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
Isamyol 17	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
Isamyol 18	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président du Conseil de direction	
John Lobb	SACA	France	Représentant permanent d'Hermès International, administrateur	
La Manufacture de Seloncourt	SAS	France	Représentant permanent de Sport-Soie, membre du Conseil de direction	Jusqu'au 24/06/2005
Massilly Holding	SA	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance	
Maroquinerie de Sayat (ex-Bagages et Cuirs)	SAS	France	Représentant permanent de la Compagnie Hermès de Participations, membre du Conseil de direction	Jusqu'au 24/06/2005
Motsch George V	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès International, président	À partir du 13/01/2005
SC Honossy	SC	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Auger-Hoche	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Boissy Belley	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Boissy Belley	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Boissy Bogny	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Boissy Bogny	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Boissy les Mûriers	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
SCI Boissy Nontron	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Boissy Saint-Honoré	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Boissy Saint-Honoré	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
SCI Edouard VII	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Les Capucines	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Les Jonquilles Soleil	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	À partir du 13/01/2005
SCI Les Jonquilles Soleil	SCI	France	Représentant permanent d'Hermès International, gérant	Jusqu'au 08/12/2005
Sport-Soie	SACA	France	Représentant permanent de Holding Textile Hermès, administrateur	
Leica Camera AG		Allemagne	Membre du Conseil de surveillance	
Hermès Australia		Australie	Président	
Hermès Benelux		Belgique	Administrateur	
Hermès do Brasil		Brésil	Membre du Comité consultatif	
Hermès Canada		Canada	Administrateur	
Saint-Honoré Chile		Chili	Administrateur titulaire	
Saint-Honoré Shanghai		Chine	Administrateur	
Hermès Korea		Corée du Sud	Président et représentant légal	
Hermès Korea Travel Retail		Corée du Sud	Président et représentant légal	
Hermès Iberica		Espagne	Administrateur	
Hermès Holding US		États-Unis	Président	
Hermès of Hawaii		États-Unis	Président	
Hermès of Paris		États-Unis	Président	
Hermtex		États-Unis	Président	
Hermès Grèce		Grèce	Administrateur	À partir du 18/07/2005
Hermès Greater China		Hong Kong	Administrateur	
Herlee		Hong Kong	Président et administrateur	
John Lobb Limited		Hong Kong	Administrateur	
Hermès Italie		Italie	Administrateur	
Hermès Japon		Japon	Administrateur	
John Lobb Japan		Japon	Administrateur	
Boissy Mexico		Mexique	Administrateur titulaire	
Hermès de Paris (Mexico)		Mexique	Administrateur titulaire	
Hermès Monte Carlo		Principauté de Monaco	Représentant permanent de Sport-Soie, administrateur	
Hermès Prague		République tchèque	Membre du Conseil de surveillance	
Hermès GB Limited		Royaume-Uni	Administrateur	
Hermès South East Asia		Singapour	Administrateur	
Hermès Singapore Retail		Singapour	Administrateur	
Boissy Retail		Singapour	Président	
Saint-Honoré (Bangkok)		Thaïlande	Administrateur	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Hermès International	SCA	France	Directeur général	
William Grant and Sons		Royaume-Uni	Président	

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Jérôme Guerrand

Né le 15 octobre 1944

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Fonction exercée en 2005	Observations
Antonino	SCI	France	Gérant	
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	SACS	France	Vice-président et membre du Conseil de surveillance	
Compagnie des Arts de la Table	SAS	France	Représentant permanent d'Hermès Sellier, administrateur	Jusqu'au 21 juin 2005
Hermès Sellier	SACA	France	Administrateur	
J.L. & Co		Royaume-Uni	Administrateur	
Morethanhotels Limited		Royaume-Uni	Administrateur	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

N/A

Frédéric Dumas

Né le 13 mai 1946

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
Dobropol	SARL	France	Gérant	
Flèches	SC	France	Gérant	
Sagaie	SC	France	Associé gérant	À partir du 15/04/2005

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

N/A

Julie Guerrand

Née le 26 février 1975

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Antonino	SCI	France	Gérant	
Jerocar	SCI	France	Gérant	
La Mazarine-SCIFAH	SCI	France	Gérant	
SCI Apremont	SCI	France	Gérant	
SCI Briand Villiers I	SCI	France	Gérant	
SCI Briand Villiers II	SCI	France	Gérant	
SCTI	SARL	France	Gérant	
Société Immobilière du Dragon	SCI	France	Gérant	
Val d'Isère Carojero	SCI	France	Gérant	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Rothschild & Cie	SCS	France	Attaché de direction	
Rothschild & Cie	SCS	France	Fondé de pouvoir	
Rothschild & Cie	SCS	France	Sous-directeur	

Agnès Harth

Née le 4 octobre 1944

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Cintaphée	SC	France	Gérant	
Compagnie des Arts de la Table	SAS	France	Directeur de la création et du patrimoine	
Émile Hermès	SARL	France	Membre du Conseil de gérance	
Hermès Sellier	SACA	France	Administrateur	
Sirano	SC	France	Gérant	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

N/A

Maurice de Kervénoaël

Né le 28 septembre 1936

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Charles Riley Consultants International	SACA	France	Administrateur	
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	SACS	France	Président du Conseil de surveillance	
Irus	SACS	France	Président du Conseil de surveillance	Jusqu'au 30/06/2005
Laurent-Perrier	SACS	France	Président du Conseil de surveillance	À partir du 07/07/2005
MDK Consulting	EURL	France	Gérant	
Onet	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
SIA Groupe SA	SACS	France	Président et membre du Conseil de surveillance	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Alsatia	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
Panzani	SAS	France	Administrateur	
Royal Canin	SA	France	Administrateur	
Saupiquet	SA	France	Administrateur	
Quick		Belgique	Administrateur	
Fontvella		Espagne	Administrateur	
Italaquae		Italie	Administrateur	

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Renaud Momméja

Né le 20 mars 1962

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Altizo	SC	France	Gérant majoritaire	
Cabinet de conseil Marketing Marand Momméja Associés		France	Directeur associé	
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
Newsport	SACS	France	Représentant permanent de Altizo, membre du Conseil de surveillance	
Lor	SC	France	Cogérant	
Pollux et Consorts	SAS	France	Membre du Comité de direction	
SARL Tolazi	SARL	France	Gérant	
SCI Briand Villiers I	SCI	France	Gérant	
SCI Briand Villiers II	SCI	France	Gérant	
J.L. & Co		Royaume-Uni	Administrateur	
Catapult Asset Management		Royaume-Uni	Administrateur	À partir de 29/06/2005

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Abrilol (absorbée par Pollux et Consorts)	SC	France	Cogérant	
BMW France	SA	France	Directeur de la publicité	
Carat Local Agence Conseil Media	SAS	France	Directeur commercial	
Carat Sud Ouest	SAS	France	Directeur	
Sport 4 Fun	SAS	France	Membre du Conseil d'administration	

Jean-Claude Rouzaud

Né le 16 mars 1942

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Altizo	SC	France	Gérant majoritaire	
Camar	SC	France	Gérant	
Champagne Deutz et Grands Vins	SA	France	Président-directeur général	
Champagne Louis Roederer	SA	France	Directeur général et administrateur	
Ferme de Lierru (anciennement Haras des Rouges Terres)	SC	France	Gérant	
Roederer Distribution	SNC	France	Gérant non associé	
Société Civile du Château Haut Beauséjour	SC	France	Gérant	
Société Civile La Salle Saint-Estephe	SC	France	Gérant	
Société d'exploitation des vignobles de l'ancien monde	SCEA	France	Gérant	

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
SCI d'Aria Marina	SCI	France	Gérant	
Société Maison Descaves	SA	France	Représentant permanent de Champagne Louis Roederer, administrateur	
T.Roederer et Cie	SAS	France	Président du Comité de direction	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

N/A

Ernest-Antoine Seillière

Né le 20 décembre 1937

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Bureau Veritas	SACS	France	Représentant permanent de Oranje Nassau Groep BV, membre du Conseil de surveillance	Jusqu'au 27/06/2005
Bureau Veritas	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	À partir du 27/06/2005
Cap Gemini	SACA	France	Administrateur, vice-président du Conseil d'administration	
Editis Holding	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
Legrand Holding	SACA	France	Président du Conseil d'administration	
Gras Savoye & Cie	SCA	France	Membre du Conseil de surveillance	
Peugeot SA	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
Société Lorraine de Participations Sidérurgiques	SACA	France	Président du Conseil d'administration et directeur général	
Wendel Investissement	SACA	France	Président du Conseil d'administration et directeur général	Jusqu'au 31/05/2005
Wendel Investissement	SACS	France	Président du Conseil de surveillance	À partir du 31/05/2005
Wendel-Participations	SNC	France	Représentant permanent de la Société Lorraine de Participations Sidérurgiques, associé gérant	
Lumina Parent		Luxembourg	Président du Conseil d'administration	
Oranje Nassau Groep BV		Pays-Bas	Président du Conseil de surveillance	
Sofisamc		Suisse	Administrateur	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Bureau Veritas	SACS	France	Représentant permanent de la Société Sofiservice, membre du Conseil de surveillance	
Biomerieux Pierre Fabre	SACS	France	Vice-président du Conseil de surveillance	
Société Générale	SACA	France	Administrateur	
Stallergenes	SACA	France	Représentant permanent de la Compagnie Financière de la Trinité, administrateur	
Valeo	SACS	France	Membre du Conseil de surveillance	
Trader Classified Media		Pays-Bas	Président du Conseil de surveillance	

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
exercés à tout moment au cours des cinq derniers exercices

Éric de Seynes

Né le 9 juin 1960

Mandats et fonctions toujours exercés au cours de l'exercice 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Brame et Lorenceau	SACA	France	Administrateur	
CLMC	SC	France	Gérant	
Éditions Signes de Caractères	SARL	France	Gérant	
Groupe Option	SAS	France	Président	
Hermès Sellier	SACA	France	Administrateur	
Les Producteurs	SACA	France	Administrateur	
Option Organisation	SA	France	Président	
Option Presse	SAS	France	Président	
Option Sports Événements	SAS	France	Président	
SCP Place des Vosges	SC	France	Membre du Conseil de gérance	
SFERIC	SC	France	Gérant	
Société Immobilière Groupe Option	SAS	France	Président	
Suntseu	SA	France	Administrateur	
Alcopa		Belgique	« Advisory Board Member »	

Mandats et fonctions exercés au cours des quatre exercices précédents et ayant pris fin avant le 1^{er} janvier 2005

Dénomination	Forme	Pays	Mandats	Observations
Yamaha Motor France	SA	France	Directeur commercial et marketing	
Yamaha Motor Europe		Pays-Bas	Membre des comités de coordination pour le marketing, la distribution et le développement produit	

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2001	2002	2003	2004	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	56 366	56 381	56 511	56 575	55 591
Nombre d'actions émises	36 840 677	36 850 272	36 935 004	36 977 172	36 333 854
Résultat global des opérations effectuées					
	(en milliers d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes	38 723	41 487	40 375	43 113	47 191
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	139 218	181 259	183 994	233 675	200 421
Impôt sur les bénéfices	(69)	(1 149)	(1 776)	(11 074)	(9 233)
Participation des salariés	1 082	1 286	1 373	1 465	1 651
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	142 598	174 747	167 786	213 566	223 153
Résultat distribué (autocontrôle inclus)	56 216	61 974	63 914	75 385	92 330*
Résultat par action					
	(en euros)				
Résultat après impôt et participation, mais avant amortissements et provisions	3,75	4,92	4,99	6,56	5,72
Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	3,87	4,74	4,54	5,78	6,14
Dividende net attribué à chaque action	1,50	1,65	1,70	2,00	2,50*
Personnel					
Nombre de salariés (effectifs permanents payés en fin de période)	149	162	169	175	197
Masse salariale (en milliers d'euros)	10 558	12 524	16 672	15 636	16 994
Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 088	8 100	5 918	9 058	10 130

* Sous réserve des décisions de l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé 2005

	en millions d'euros	
	2005	2004
Chiffre d'affaires (notes 18 et 19)	1 427,4	1 331,4
Coût des ventes	(498,6)	(463,4)
Marge brute (note 20)	928,8	868,0
Frais administratifs et commerciaux (note 21)	(488,1)	(462,9)
Autres produits et charges (note 23)	(57,2)	(48,0)
Résultat opérationnel	383,5	357,1
Résultat financier (note 24)	3,9	7,5
Résultat avant impôt	387,4	364,6
Impôt sur les résultats (note 25)	(135,8)	(125,2)
Part dans le résultat des entreprises associées (note 8)	0,2	(21,0)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	251,8	218,4
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 14)	(4,8)	(4,5)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	247,0	213,9
Résultat net par action (en euros) (note 32)	6,80	5,83
Résultat net dilué par action (en euros) (note 32)	6,79	5,83

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

ACTIF

en millions d'euros					
	31/12/2005			01/01/2005	31/12/2004
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes*	Valeurs nettes
Actifs non courants	1 205,7	429,6	776,1	660,9	661,1
Goodwill (note 7)	55,1	35,4	19,7	18,8	18,8
Immobilisations incorporelles (note 3)	80,5	50,7	29,8	24,1	24,1
Immobilisations corporelles (note 4)	840,1	340,6	499,5	450,7	450,7
Immeubles de placement (note 5)	13,0	0,8	12,2	4,1	4,1
Titres disponibles à la vente (note 9)	19,3	1,9	17,4	9,2	9,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance (note 9)	47,4	–	47,4	23,2	26,4
Participation dans les entreprises associées (note 8)	37,7	–	37,7	28,4	28,4
Prêts et dépôts (note 10)	15,3	0,2	15,1	12,5	12,5
Actifs d'impôts différés (note 25)	97,3	–	97,3	89,9	86,9
Actifs courants	1 249,7	132,2	1 117,5	1 084,1	1 068,9
Stocks et en-cours (note 11)	447,6	125,4	322,2	290,2	290,2
Créances clients et comptes rattachés (note 12)	122,0	6,6	115,4	111,6	114,7
Créances d'impôts exigibles (notes 12-25)	1,0	–	1,0	6,8	6,8
Autres débiteurs (note 12)	38,6	0,2	38,4	37,5	48,5
Juste valeur des instruments financiers (note 26)	35,2	–	35,2	29,3	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 13-26)	605,3	–	605,3	608,7	608,7
TOTAL ACTIFS	2 455,4	561,8	1 893,6	1 745,0	1 730,0

* Bilan d'ouverture sur la base de la clôture au 31 décembre 2004 et après prise en compte des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.

PASSIF

Avant répartition

en millions d'euros

	31/12/2005	01/01/2005*	31/12/2004
Capitaux propres	1 410,5	1 291,9	1 286,4
Capital social	55,6	56,6	56,6
Primes	36,3	32,6	32,6
Actions d'autocontrôle	(20,0)	(45,2)	(45,2)
Réserves	1 053,5	1 011,4	1 020,1
Différence de conversion	16,3	(11,3)	(11,3)
Instruments dérivés - part capitaux propres	0,3	16,7	–
Résultat de l'exercice	247,0	213,9	213,9
Intérêts minoritaires (note 14)	21,5	17,2	19,7
Passifs non courants	99,3	108,6	97,3
Emprunts et dettes financières (note 26)	33,1	39,8	37,3
Provisions (note 15)	0,7	3,2	3,2
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 16)	23,6	23,9	23,9
Passifs d'impôts différés (note 25)	10,8	16,5	7,7
Autres créditeurs non courants (note 17)	31,1	25,2	25,2
Passifs courants	383,8	344,5	346,3
Emprunts et dettes financières (note 26)	32,1	53,9	53,9
Provisions (note 15)	15,1	10,8	12,4
Engagements de retraites et autres avantages au personnel (note 16)	4,0	2,5	2,5
Fournisseurs et comptes rattachés (note 17)	146,4	142,9	143,1
Juste valeur des instruments financiers (note 26)	35,3	–	–
Dettes d'impôts exigibles (notes 17-25)	43,2	23,8	23,8
Autres créditeurs courants (note 17)	107,7	110,6	110,6
TOTAL PASSIFS	1 893,6	1 745,0	1 730,0

* Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 après prise en compte des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.

La différence de conversion de + 16,3 M€ concerne à hauteur de + 12,4 M€ l'Asie hors Japon, – 5,9 M€ le

Japon, + 5,9 M€ les Amériques, + 3,6 M€ la zone euro et + 0,3 M€ les autres pays européens.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Avant répartition

	Capital	Primes	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2004 pro forma IFRS	56,5	30,3	(26,9)	1 083,9
<i>Mouvements</i>				
Variation de capital et primes associées	0,1	2,3	–	–
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	(18,3)	–
Résultat consolidé de l'exercice	–	–	–	–
Distributions effectuées	–	–	–	(63,5)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–
Variation des intérêts minoritaires	–	–	–	–
Autres	–	–	–	(0,3)
Au 31 décembre 2004 pro forma IFRS	56,6	32,6	(45,2)	1 020,1
<i>Mouvements</i>				
Instruments financiers (IAS 32/39)	–	–	–	(8,7)
Au 1^{er} janvier 2005 pro forma IFRS	56,6	32,6	(45,2)	1 011,4
<i>Mouvements</i>				
Variation de capital et primes associées	0,1	3,7	–	–
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	(73,5)	–
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	–	213,9
Résultat consolidé de l'exercice	–	–	–	–
Distributions effectuées	–	–	–	(74,0)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–
Instruments dérivés - part des capitaux propres	–	–	–	–
Variation des intérêts minoritaires	–	–	–	–
Annulation de titres d'autocontrôle	(1,1)	–	98,7	(97,6)
Autres	–	–	–	(0,2)
Au 31 décembre 2005	55,6	36,3	(20,0)	1 053,5

Le capital d'Hermès International est composé de 36 333 854 actions de 1,53 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2005. 132 533 de ces actions sont des actions d'autocontrôle.

Au cours de l'exercice 2005, les mouvements suivants sont intervenus sur le capital :
– augmentation de 79 K€ (soit 51 525 actions) du fait

des levées d'options de souscription d'actions réservées au personnel du groupe Hermès ;
– réduction de 1 062 K€ faisant suite à l'annulation de 694 843 actions d'autocontrôle.

Il est précisé qu'aucune action n'est réservée pour une émission dans le cadre d'option ou de contrats de vente d'actions.

en millions d'euros

Résultat de l'exercice part du groupe	Instruments dérivés	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres	Nombre d'actions en circulation
-	-	-	1 143,8	18,2	1 162,0	36 935 004
-	-	-	2,4	-	2,4	42 168
-	-	-	(18,3)	-	(18,3)	-
213,9	-	-	213,9	-	213,9	-
-	-	-	(63,5)	-	(63,5)	-
-	-	(11,3)	(11,3)	-	(11,3)	-
-	-	-	-	1,5	1,5	-
-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	-
213,9	-	(11,3)	1 266,7	19,7	1 286,4	36 977 172
-	16,7	-	8,0	(2,5)	5,5	-
213,9	16,7	(11,3)	1 274,7	17,2	1 291,9	36 977 172
-	-	-	3,8	-	3,8	51 525
-	-	-	(73,5)	-	(73,5)	-
(213,9)	-	-	-	-	-	-
247,0	-	-	247,0	-	247,0	-
-	-	-	(74,0)	-	(74,0)	-
-	-	27,6	27,6	-	27,6	-
-	(16,4)	-	(16,4)	-	(16,4)	-
-	-	-	-	4,3	4,3	-
-	-	-	-	-	-	(694 843)
-	-	-	(0,2)	-	(0,2)	-
247,0	0,3	16,3	1 389,0	21,5	1 410,5	36 333 854

Les variations de différences de conversion sur 2005
concernent :

en millions d'euros

Variations des différences de conversion négatives

Franc suisse (0,9)

Yen (0,4)

Sous-total (1,3)

Variations des différences de conversion positives

Dollar américain 9,9

Dollar Hong Kong 6,3

Dollar Singapour 5,7

Won coréen 3,2

Zone euro 1,6

Dollar canadien 0,6

Livre sterling 0,4

Dollar australien 0,3

Autres monnaies 0,9

Sous-total 28,9

Total **27,6**

Tableau des flux de trésorerie

Avant répartition

en millions d'euros

	2005	2004
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT *	310,8	291,7
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET DE LA CHARGE D'IMPÔT	443,3	406,8
Stocks et en-cours	(24,7)	(12,4)
Clients et comptes rattachés	(0,5)	(12,2)
Autres créances et divers (hors impôt courant)	(5,5)	(0,3)
Dettes fournisseurs	3,4	14,3
Autres dettes et divers (hors impôt courant)	(4,7)	10,7
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	3,2	–
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(28,8)	0,1
FLUX PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	414,5	406,9
Coût de l'endettement financier net	3,8	7,3
Impôt sur le résultat payé	(113,2)	(133,1)
FLUX NETS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	305,1	281,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9,0)	(7,3)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(90,6)	(95,4)
Acquisitions de titres de participation	(18,9)	(17,2)
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(24,3)	(12,0)
Dettes sur immobilisations	(1,9)	0,8
Désinvestissements	1,9	0,6
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(142,8)	(130,5)
Distribution mise en paiement	(76,5)	(64,8)
Augmentation / (Diminution) des capitaux propres	(70,0)	(16,5)
FLUX DE FINANCEMENT	(146,5)	(81,3)
Variation de périmètre	(0,4)	(0,5)
Variation de change	10,4	(0,1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	25,8	68,7
Trésorerie nette à l'ouverture**	517,5	448,8
Trésorerie nette à la clôture**	543,3	517,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	25,8	68,7

* Détail de la capacité d'autofinancement

en millions d'euros

	2005	2004
Résultat net - Part du groupe	247,0	213,9
Dotations aux amortissements	48,9	50,0
Pertes de valeur	4,4	3,3
Mark-to-Market instruments dérivés	1,1	–
Mouvements des provisions	1,6	(2,2)
Part dans les entreprises associées	(0,2)	21,0
Intérêts minoritaires	4,8	4,5
Plus ou moins-values de cessions	(0,7)	1,0
Impôts différés	3,7	0,1
Autres	0,2	0,1
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	310,8	291,7
Coût de l'endettement financier net	(3,8)	(7,3)
Charge d'impôt courante	136,3	122,4
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt courante	443,3	406,8

** Rapprochement de la trésorerie nette de clôture

en millions d'euros

	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,3	608,7	608,7
Emprunts et dettes financières	(62,0)	(91,2)	(91,2)
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS NETS DE TRÉSORERIE	543,3	517,5	517,5
Dettes financières sur engagements de rachats de minoritaires	(3,2)	(2,5)	–
TRÉSORERIE NETTE BILAN CONSOLIDÉ	540,1	515,0	517,5

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Hermès sont établis pour l'exercice 2005 selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2005. Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres de l'Union européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant ce référentiel.

L'amendement d'IAS 39 « Comptabilité de couvertures de flux futurs de transactions intragroupe », obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006, a été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2005. À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes ont été émises, mais leur application n'était pas encore effective :

- ◆ IFRIC 4 - Comment déterminer si un accord contient un contrat de location ;
 - ◆ IFRIC 5 - Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ;
 - ◆ IFRS 7 - Instruments financiers – informations à fournir.
- L'adoption de ces normes et interprétations n'aura pas d'impact matériel dans la future publication des comptes consolidés du groupe.

NOTE 1.1 - PRÉSENTATION DE L'INFORMATION COMPARATIVE

Comptes comparatifs 2004 en normes IFRS

Une information financière comparative au titre de l'exercice 2004 a été établie selon le référentiel IFRS et a été préparée en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Hermès a appliquées pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2005. Elle présente l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- ◆ le bilan à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2004 ;
- ◆ le compte de résultat au 31 décembre 2004 ;
- ◆ le bilan au 31 décembre 2004 ;
- ◆ le bilan au 1^{er} janvier 2005, date de première application des normes IAS 32/39 sur les instruments financiers.

Les états de passage correspondants sont regroupés à la note 35 de la présente annexe.

Afin que le lecteur puisse appréhender correctement les variations bilantielles de l'exercice, les soldes d'ouverture

au 1^{er} janvier 2005 repris dans les notes annexes incluent les impacts de l'application des normes IAS 32 et 39.

NOTE 1.2 - PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

Le groupe Hermès a appliqué les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, qui détaille les modalités d'établissement des premiers états financiers en normes IFRS. Le principe général en est l'application rétrospective de toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2005, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition.

Compte tenu des difficultés pratiques posées par une application totalement rétrospective, IFRS 1 prévoit des traitements optionnels. Les choix effectués par le groupe Hermès en ce domaine sont les suivants :

- ◆ les regroupements d'entreprises (IFRS 3) antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ne sont pas retraités ;
- ◆ le groupe n'a pas retenu l'option d'évaluer à la juste valeur ses immobilisations pour l'établissement de son bilan d'ouverture ;
- ◆ la mise à zéro des différences de conversion par mise en capitaux propres à la date de transition ;
- ◆ l'application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 sans procéder à un traitement rétrospectif sur les comptes 2004 aux normes IFRS.

NOTE 1.3 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'Hermès International et des filiales et entreprises associées, dans lesquelles cette dernière exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé exister lors de la détention par le groupe de plus de la moitié des droits de vote. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantages de ses activités.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration glo-

bale. Cette méthode est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Contrôle conjoint

Les entités détenues par le groupe dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Influence notable

Les comptes des autres sociétés, dites entreprises associées, où le groupe exerce une influence notable (présu- mée pour un pourcentage de contrôle supérieur à 20 %), sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Entrée et sortie du périmètre de consolidation

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

NOTE 1.4 - MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation des états financiers du groupe est l'euro.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées lors de leur comptabilisation initiale en euros en appliquant le cours du jour à la date de transaction (cours historique). Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produit ou en charge. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère qui sont comptabilisés au cours historique sont convertis au cours de change à la date de transaction.

États financiers des entités étrangères

La conversion des comptes établis en monnaies étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- ◆ les rubriques du bilan sont converties en utilisant les cours de change à la fin de l'exercice ;
- ◆ les rubriques du compte de résultat sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;

◆ les rubriques du tableau de flux de trésorerie sont converties en utilisant pour chaque monnaie étrangère le cours moyen de l'exercice ;

◆ la différence de conversion (part du groupe) résultant, d'une part, des effets sur les capitaux propres de l'écart entre les taux de change historiques et les taux de change de clôture de l'exercice et, d'autre part, de l'utilisation de taux de change différents pour le compte de résultat et le bilan, figure distinctement dans les capitaux propres consolidés. Le principe est le même pour les intérêts des minoritaires.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Règles spécifiques à la première adoption : conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition a été considéré comme nul. Ce montant a été extourné en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

NOTE 1.5 - DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels ou de situations intermédiaires arrêtés au 31 décembre.

NOTE 1.6 - ÉLIMINATIONS DE CONSOLIDATION

Les résultats d'opérations intragroupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés.

Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le groupe en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés en totalité.

NOTE 1.7 – STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDÉ

Conformément à la norme IAS 1, le groupe présente ses actifs et passifs dans le bilan selon le caractère courant ou non courant. Le caractère courant est rempli :

- ◆ si le groupe s'attend à réaliser son actif ou à régler son passif dans les douze mois ou dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- ◆ si les actifs et passifs concernés sont détenus aux fins d'être négociés.

En particulier, IAS 12 prescrit de classer en non courant les impôts différés.

NOTE 1.8 - TRAITEMENT DE PREMIÈRE CONSOLIDATION ET GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Cette évaluation est menée dans un délai n'excédant pas un an dans la devise de l'entité acquise.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *goodwill*.

La valorisation des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'une première consolidation repose pour l'essentiel sur les travaux d'experts indépendants, en tenant compte des critères propres au secteur d'activité et qui permettent d'assurer leur suivi ultérieur.

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Il est précisé qu'aucun *goodwill* n'avait été imputé directement sur les capitaux propres en application de la position prise dans le *Bulletin de la COB* n° 210 pour les opérations antérieures à la première application du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable.

Les *goodwill* ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils sont revus annuellement, au moment du budget, pour s'assurer que leur valeur nette résiduelle n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable eu égard aux perspectives de retour sur investissement sur les

sociétés considérées (déterminées sur la base d'une actualisation des cash-flows futurs attendus).

Les *goodwill* relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 indiquent que ces participations ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

Les dépréciations relatives aux *goodwill* ne sont pas réversibles.

NOTE 1.9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût historique amorti, sont principalement composées de :

- ◆ droits au bail ;
- ◆ brevets, modèles et marques non développés en interne ;
- ◆ logiciels.

Les droits au bail sont considérés généralement comme des immobilisations à durée de vie indéfinie et font l'objet d'une perte de valeur si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et cinq ans au maximum et sont qualifiées d'immobilisations à durée de vie définie.

Il est précisé que les marques générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Les coûts engagés dans ce cadre sont comptabilisés intégralement en charge.

Règle spécifique à la première adoption : dans le cadre de la première application et conformément à la norme IFRS 1, l'option d'évaluation des immobilisations incorporelles à la juste valeur n'a pas été retenue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles sont

amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation, qui correspond en moyenne à :

- ◆ constructions : 30 à 50 ans ;
- ◆ agencements et mobiliers : entre 10 et 20 ans selon la durée d'utilisation prévue pour l'actif considéré, et dans la limite de la durée du bail (notamment dans le cas des agencements de magasins) ;
- ◆ installations techniques, matériel et outillage industriel : 10 à 20 ans ;
- ◆ autres : 3 à 10 ans au maximum.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et, donc, leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

Règle spécifique à la première adoption : dans le cadre de la première application et conformément à la norme IFRS 1, l'option d'évaluation des immobilisations corporelles à la juste valeur n'a pas été retenue.

Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de maintenir chez le bailleur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée des actifs loués et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements minimaux futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les contrats de location-financement ainsi identifiés, et s'ils sont significatifs, sont retraités de façon à faire apparaître :

- ◆ à l'actif du bilan, la valeur d'origine des biens concernés ainsi que les amortissements théoriques, la valeur d'origine étant le plus faible de la valeur actualisée des paie-

ments minimaux au titre de la location et de la juste valeur au commencement du contrat ;

- ◆ au passif, les dettes financières correspondantes ;
- ◆ en charges financières et en amortissements, les paiements minimaux au titre de la location, tels que les charges financières soient réparties sur la période couverte de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.

Si l'option d'achat est levée, le bien est amorti selon les règles du groupe.

À défaut, les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat selon les modalités du contrat ou à défaut de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Règle spécifique à la première adoption : la première adoption n'a pas eu d'impact sur les contrats de location-financement. En effet, le groupe appliquait la méthode préférentielle en normes françaises, qui consistait à comptabiliser les contrats de crédit-bail à l'actif immobilisé.

Immeubles de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers ont été reclassés en immeubles de placement. Pour les biens immobiliers qui sont utilisés à la fois dans le processus de fourniture de biens ou de service et en tant qu'immeuble de placement, les deux parties ont été identifiées séparément et comptabilisées selon les normes IAS 16 et IAS 40 respectivement.

Comme pour les immobilisations corporelles, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les durées d'amortissement pratiquées sont identiques à celles des autres immobilisations corporelles.

NOTE 1.10 - DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS – PERTES DE VALEUR

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque les événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur sur :

- ◆ des immobilisations incorporelles,
 - ◆ des immobilisations corporelles,
 - ◆ des immeubles de placement,
 - ◆ des *goodwill*,
- ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer

si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les tests de dépréciation des actifs sont réalisés annuellement en période budgétaire afin de tenir compte des données les plus récentes. Si des événements ou des circonstances, internes ou externes, mettent en évidence des indices de perte de valeur, la fréquence des tests de dépréciation peut être révisée.

Modèle

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- ◆ les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus d'un business plan à moyen terme (cinq ans) élaboré par l'entité concernée ;
- ◆ le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le WACC groupe ajusté de l'inflation locale et des éventuels risques pays ;
- ◆ la valeur terminale est calculée comme étant la somme des flux de trésorerie générés annuellement et la valeur terminale, cette dernière étant déterminée sur la base des flux normatifs en appliquant un taux de croissance nul à l'infini.

Le groupe Hermès a défini pour son activité les UGT suivantes :

- ◆ unités de ventes (succursales) traitées de façon indépendante les unes par rapport aux autres ;
- ◆ activités orientées sur la production/distribution d'un seul type de produit (exemple : Parfum, Horlogerie, Arts de la Table...);
- ◆ activités de productions seules (production du Cuir, production de la Soie) ;

- ◆ entreprises associées ;
- ◆ *goodwill* ;
- ◆ immeubles de placement.

NOTE 1.11 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières (titres de participation non consolidés et autres titres de placement), les prêts et créances financières ainsi que la juste valeur positive des dérivés.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les concours bancaires et la juste valeur négative des instruments dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an, à l'exception des dérivés de transaction, qui sont classés en courant.

Les dettes et créances d'exploitation ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 ; ils sont présentés distinctement au bilan.

1.11.1. Classement des actifs et passifs financiers et modalités d'évaluation

A. Actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat

Les actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat sont désignés comme tels à l'initiation de l'opération, car :

- ◆ ils ont été acquis dès l'origine avec l'intention de revente à brève échéance ;
- ◆ ou il s'agit de dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) ;
- ◆ ou le groupe a choisi de les classer dans cette catégorie selon l'option offerte par IAS 39.

Ces actifs sont comptabilisés à l'origine à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Les dividendes et intérêts perçus sur ces actifs évalués à la juste valeur sont comptabilisés en résultat en « Autres produits financiers ».

B. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que le groupe a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts comptabilisés au taux

d'intérêt effectif sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

C. Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont évalués et comptabilisés au coût amorti diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Les intérêts reconnus au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

D. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que des titres de placement. Ils sont comptabilisés en date d'arrêté à leur juste valeur. Les plus-values ou moins-values latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées en capitaux propres. Les justes valeurs de référence sont les valeurs de marché de ces titres, pour ceux qui sont cotés sur un marché actif. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Pour les actifs financiers disponibles à la vente représentant les titres de dettes, les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont crédités au compte de résultat dans le poste « Autres produits financiers ».

E. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti avec séparation éventuelle des dérivés incorporés. Les intérêts calculés au taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au poste « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de la dette financière.

F. Instruments financiers dérivés

PÉRIMÈTRE

Le périmètre des instruments financiers dérivés a été défini par le groupe conformément aux dispositions et principes introduits par la norme IAS 39. Selon les règles du groupe, les filiales consolidées ne doivent prendre aucune position financière spéculative.

Conformément aux principes IAS 39, le groupe analyse l'ensemble de ses contrats – portant sur des éléments financiers ou non financiers – afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat.

Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est séparé en comptabilité, à la date de mise en place du contrat.

Règle spécifique à la première adoption : le groupe a décidé de n'appliquer les normes IAS 32/39 qu'à compter du 1^{er} janvier 2005. Conformément à l'option offerte par IFRS 1, aucun compte comparatif au 1^{er} janvier 2004 n'a été préparé dans le cadre de la première application.

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le groupe peut également utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de ces données observables.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Le groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change.

Les critères retenus par le groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

- 1) l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- 2) en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;
- 3) l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- 4) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

Le groupe applique les typologies de couverture suivantes :

a) ***couverture de juste valeur***. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture ayant une incidence sur le résultat ;

b) ***couverture de flux de trésorerie***. Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables, où les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Seuls les instruments dérivés externes au groupe étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture initiée au moyen de dérivés internes au groupe, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retournement à l'extérieur du groupe.

G. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à très court terme dont l'échéance à la date d'acquisition est généralement inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découverts bancaires assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les parts de fonds détenus à court terme et classés en « Équivalents de trésorerie » sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de juste valeur en capitaux propres.

1.11.2. Dépréciation des actifs financiers

À chaque date d'arrêté des comptes, le groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

A. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Le montant de la perte est inclus dans le poste « Autres charges financières » du compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la perte diminue, elle est reprise en résultat.

B. Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une baisse significative et durable de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la moins-value latente est reclassée des capitaux propres au résultat de l'exercice. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un actif disponible à la vente augmente, l'accroissement de valeur est inscrit en capitaux propres pour les instruments de capitaux propres tandis qu'elle motive une reprise en résultat de la dépréciation antérieurement constatée au titre des instruments de dettes.

NOTE 1.12 - STOCKS

Les stocks et en-cours détenus par les sociétés du groupe sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ou celle des coûts standards ajustés des écarts.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation, et tous les autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent comme précisé par la norme IAS 2. En particulier, les escomptes financiers et les frais de collection sont inclus dans le mode de valorisation des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Des dépréciations sont ainsi constatées pour ramener la valeur d'inventaire à une valeur probable de réalisation si

cette dernière lui est inférieure. Ces dépréciations sont intégrées dans le coût des ventes.

NOTE 1.13 - TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle et d'autodétention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Règle spécifique à la première adoption : la première adoption des IFRS n'a pas eu d'impact sur le traitement des titres d'autocontrôle.

NOTE 1.14 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET CRÉANCES CLIENTS

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque :

- ◆ l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien ;
- ◆ le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable (principe de mesurabilité) ;
- ◆ les éventuelles remises, ristournes et avantages sur ventes ont été déduits du revenu (principe de séparabilité) ;
- ◆ à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des ventes est en règle générale la livraison ou la réalisation de la prestation de services.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une dépréciation est comptabilisée.

NOTE 1.15 - INFORMATION SECTORIELLE

Information par secteurs d'activité, premier niveau d'information

L'activité du groupe Hermès comprend deux branches principales d'activité (distribution dans le seul réseau Hermès et distribution élargie aux réseaux spécialisés). Ces deux activités principales relèvent de stratégies et de structures distinctes et sont exposées à des risques ainsi qu'à une rentabilité différente. Le total des produits issus de ces deux secteurs représente plus de 90 % du total des produits des activités ordinaires, et les activités qui ne relèvent

d'aucune de ces classifications ne sont pas individuellement significatives.

La distribution dans le seul réseau Hermès regroupe les métiers suivants :

- ◆ la Soie ;
- ◆ les Sacs et Bagages ;
- ◆ les Vêtements et Accessoires (qui comprennent le vêtement masculin et féminin, les ceintures, l'émail, la bijouterie cuir, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès) ;
- ◆ les autres métiers Hermès (qui regroupent la bijouterie, les agendas, la petite maroquinerie et les produits du département art de vivre).

La distribution élargie aux réseaux spécialisés regroupe les activités :

- ◆ du Parfum ;
- ◆ de l'Horlogerie ;
- ◆ des Arts de la Table.

Les autres produits non affectés à ces deux activités comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte des marques hors groupe (impression textile, parfum).

Information par secteurs géographiques, second niveau d'information

La définition des secteurs géographiques est basée entre autres sur la proximité des activités, les relations d'activités intrazone, les risques monétaires sous-jacents ainsi que les responsabilités de gestion et la structure même du groupe.

Définition des rubriques

Les produits sectoriels sont directement attribuables au secteur concerné.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles. Il est établi avant ajustement pour prise en compte des intérêts minoritaires et avant impôt. Il n'inclut pas le résultat des activités de financement, *a fortiori* ni les intérêts ni les dividendes.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels qui sont utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles et qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés. Ils sont déterminés après déduction des réductions de valeur. Ils n'incluent pas les actifs d'impôt sur le résultat, les créances sur intérêts et dividendes, les prêts, les participations ou tout autre actif productif de produits liés, comme notamment les participations dans les entreprises associées. Ils incluent en revanche :

- ◆ les immobilisations corporelles et incorporelles, les immeubles de placement et actifs faisant l'objet d'un contrat de location de financement ;
 - ◆ les *goodwill* ;
 - ◆ les stocks nets ;
 - ◆ les créances clients et autres créances opérationnelles.
- Les actifs sectoriels excluent les actifs financiers et les créances d'impôts différés actifs.

Les passifs sectoriels sont des passifs résultant des activités opérationnelles d'un secteur qui lui sont directement attribuables ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés. Ils excluent les intérêts, les emprunts et toute autre dette affectée au financement plutôt qu'au fonctionnement ainsi que les passifs d'impôts sur les résultats. Ils incluent en revanche :

- ◆ les dettes fournisseurs, charges à payer et avances reçues de clients ;
- ◆ les provisions.

Il est précisé que les principes comptables retenus pour la détermination de l'information sectorielle sont identiques à ceux utilisés pour les états financiers dans leur ensemble et tels que décrits dans la présente annexe aux comptes consolidés.

NOTE 1.16 – ENGAGEMENTS SUR RACHATS DE MINORITAIRES

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le groupe.

En l'attente de norme ou interprétation spécifique de l'IASB sur le traitement des ventes de *put* sur minoritaires, le groupe a comptabilisé ces engagements de la façon suivante :

- ◆ l'engagement, pour son montant à la date de clôture, figure en « Autres passifs non courants » ;
- ◆ les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le poste précédemment cité.

L'écart éventuel entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires reclassés est enregistré en écart d'acquisition, dont la valeur varie concomitamment avec celle de l'engagement. Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur le mode de présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat. Il appelle toutefois la remarque suivante : certaines interprétations conduisent à comptabiliser l'écart d'acquisition en déduction des capitaux propres ; selon d'autres interprétations, l'écart d'acquisition est maintenu à l'actif mais pour un montant figé lors de la prise de contrôle, les variations ultérieures étant enregistrées en résultat.

NOTE 1.17 – PROVISIONS

Une provision est définie comme un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Sa comptabilisation résulte du fait que, d'une part, le groupe a une obligation (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé et que, d'autre part, il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Par ailleurs, le montant de l'obligation est estimé de façon fiable en l'état des informations à disposition du groupe lors de l'établissement des comptes consolidés.

Les provisions pour restructurations portent sur les programmes planifiés et contrôlés par la direction qui modifient de façon significative soit le champ d'activité du groupe, soit la manière dont cette activité est gérée.

Les autres provisions sont dites pour litiges et autres risques. Une provision peut notamment être comptabilisée pour satisfaire aux obligations d'un contrat, lorsque les coûts inévitables sont supérieurs aux avantages économiques attendus. Les obligations peuvent découler en particulier d'une clause contractuelle, qu'elle soit explicite ou implicite, d'une disposition légale ou réglementaire et des actions du groupe lorsqu'elles créent chez des tiers une attente fondée.

NOTE 1.18 – RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites, d'indemnités de ses salariés et à des régimes complémentaires pour les dirigeants et cadres supérieurs. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et qu'aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations du groupe sont calculées annuellement par un actuair indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont localisés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les prestations sont préfinancées par le biais de fonds externes (compagnies d'assurances, fondations ou autres), les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- ◆ du coût des services rendus qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ;
- ◆ et de la charge d'intérêt qui traduit la désactualisation des engagements.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent 10 % du montant de l'engagement brut des placements dédiés ou de la valeur de marché de ces placements en fin d'exercice (méthode du « corridor »). L'amortissement de ces écarts se fera à compter de l'exercice suivant leur constatation sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que l'assurance vie et la couverture médicale (principalement au Japon), ou les avantages à long terme, tels que les médailles du travail (gratifications accordées aux salariés, notamment en France en fonction de leur ancienneté), font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Règles spécifiques à la première adoption : l'application de la norme n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe. Les règles et principes IFRS tels que définis dans la norme IAS 19 « Avantages au personnel » avaient été appliqués dans les comptes 2004 arrêtés selon les principes comptables français, du fait de l'application de la recommandation 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

Lors du passage aux IFRS, il n'a pas été mis en évidence d'avantage du personnel à long terme significatif et non provisionné préalablement.

NOTE 1.19 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt comprend :

- ◆ l'impôt exigible de l'exercice des différentes sociétés intégrées ;
- ◆ l'impôt différé résultant de l'existence de décalages temporaires :
 - entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée,
 - lié aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe,
 - lié aux retraitements de consolidation.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

Les principales natures d'impôts différés portent sur les retraitements de marges internes en stocks, sur les provisions sur stocks et sur les différences temporaires.

Si un risque de récupération de tout ou partie d'un actif d'impôt différé apparaît, une provision pour dépréciation est constatée.

Par ailleurs, un impôt différé est constaté sur les plus-values latentes relatives aux entreprises associées. Conformément à la norme IAS 12, ces plus-values correspondent au différentiel entre la valeur consolidée de ces participations et leur valeur fiscale. Elles sont imposées au taux réduit de 5 %. L'utilisation de ce taux réduit, autorisé depuis la loi de finances 2004 rectificative, a été retenue sur la base des éléments suivants :

- ◆ le groupe Hermès n'entend pas se désengager à moyen terme de ces participations ;
- ◆ aucune distribution de dividendes n'est envisagée à moyen terme.

Les différences de change résultant de la conversion des impôts différés sont comptabilisées au compte de résultat en produits ou charges d'impôts différés.

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisoires et définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice, et une charge dans le cas contraire.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Avril-Morio & Patte, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Ets Marcel Gandit, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Héraklion, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès, Immauger, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, La Maroquinerie Nontronnaise, Maroquinerie de Belle, Maroquinerie des Ardennes, Maroquinerie de Sayat, Motsch George V, Nehel, SC Honossy, SCI Auger-Hoche,

SCI Boissy Les Mûriers, SCI Boissy Nontron, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps et Sport-Soie.

**NOTE 1.20 - RETRAITEMENT
DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS**

L'incidence sur les comptes des écritures passées par la seule application des législations fiscales, nettes d'imposition différée, est éliminée des comptes consolidés.

Ces retraitements concernent essentiellement, dans les sociétés françaises, les provisions réglementées, les amortissements dérogatoires et, dans les sociétés étrangères, les dépréciations des stocks et des clients.

NOTE 1.21 - RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps. Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives. Ces dernières résultent de l'hypothèse de conversion d'instruments convertibles, d'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou d'émission d'actions.

**NOTE 1.22 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION
OU D'ACHAT D' ACTIONS**

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées en charges pour

leur juste valeur, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits à bénéficier des instruments.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon un modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 « Paiement en actions ».

Règle spécifique à la première adoption : l'application d'IFRS 2 est sans impact sur les comptes du groupe dans la mesure où aucun plan déjà émis n'entre dans le champ d'application.

**NOTE 1.23 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA CLÔTURE**

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2005.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 22 mars 2006 par le Conseil de surveillance et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 6 juin 2006. Les comptes consolidés annuels ont également été examinés par le Comité d'audit qui s'est tenu le 16 mars 2006.

Le dividende qui a été proposé après la date d'arrêt des comptes mais avant la date de publication s'élève à 2,50 € par action.

NOTE 2 - ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	Intérêt		Méthode	
	2005	2004	2005	2004
Hermès Korea	94,59 %	89,80 %	IG	IG
Hermès Grèce	100,00 %	–	IG	–
John Lobb Japan*	100,00 %	45,00 %	IG	MEE
Leica Camera AG	36,18 %	31,50 %	MEE	MEE
Leica Japon	67,45 %	–	MEE	–
Société Nontronnaise de Confection	100,00 %	50,99 %	IG	MEE
SCI Boissy Belley *	–	100,00 %	–	IG
SCI Boissy Bogny *	–	100,00 %	–	IG
SCI Boissy Saint-Honoré *	–	100,00 %	–	IG
SCI Les Jonquilles Soleil *	–	100,00 %	–	IG
Société d'Impression Berjaliennne**	–	100,00 %	–	IG
Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps	99,99 %	99,97 %	IG	IG
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	99,93 %	98,80 %	IG	IG

* Variation de périmètre effective au 1^{er} juillet 2005.

** Variation de périmètre effective au 31 octobre 2005.

Au cours de l'année 2005, les principales variations de périmètre à signaler sont :

- Hermès Grèce : dans le cadre du développement de son activité en Europe, le groupe Hermès a créé une nouvelle filiale en Grèce au second semestre 2005, détenue à 100 % par Hermès International, et dont le siège est situé à Athènes ;
- John Lobb Japan : afin de renforcer le potentiel de distribution des produits John Lobb au Japon, la totalité des parts de la filiale, précédemment consolidée par la méthode de la mise en équivalence, a été rachetée par John Lobb & Co et Hermès Japon au cours du second semestre 2005 ;
- Leica Japon : création d'un joint venture entre Leica Camera AG (détenue à 36,18 % par le groupe Hermès) et Hermès Japon ;

- Société d'Impression Berjaliennne : afin de simplifier la structure du pôle textile, la Société d'Impression Berjaliennne a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine par les Ateliers A.S. (qui détenaient 100 % du capital). Il est précisé que les Ateliers A.S. sont également détenus à 100 % par le groupe ;
- SCI Boissy Saint-Honoré : société absorbée par la Maroquinerie de Sayat ;
- SCI Les Jonquilles Soleil : société absorbée par La Manufacture de Seloncourt ;
- SCI Boissy Belley : société absorbée par la Maroquinerie de Belley ;
- SCI Boissy Bogny : société absorbée par la Maroquinerie des Ardennes.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2005
en millions d'euros						
Droit au bail	33,3	1,1	(0,1)	0,2	–	34,5
Fonds de commerce	3,0	–	–	–	–	3,0
Concessions, brevets, licences et logiciels	14,1	1,7	–	0,1	0,4	16,3
Autres immobilisations incorporelles	20,0	5,6	(0,2)	0,1	1,2	26,7
Total valeurs brutes	70,4	8,4	(0,3)	0,4	1,6	80,5
Amortissements droit au bail	16,6	0,7	(0,1)	0,1	–	17,3
Amortissements fonds de commerce	2,7	–	–	–	–	2,7
Amortissements concessions, brevets, licences et logiciels	10,6	1,5	–	0,1	0,3	12,5
Amortissements autres immobilisations incorporelles	15,6	1,7	(0,1)	–	–	17,2
Pertes de valeur	0,8	0,2	–	–	–	1,0
Total amortissements et pertes de valeur	46,3	4,1	(0,2)	0,2	0,3	50,7
Total valeurs nettes	24,1	4,3	(0,1)	0,2	1,3	29,8

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2005
en millions d'euros						
Terrains	120,6	2,4	–	3,0	0,1	126,1
Constructions	224,5	11,8	(3,9)	2,5	2,2	237,1
Installations techniques, matériel et outillage	96,9	7,5	(1,9)	0,5	(3,1)	99,9
Autres immobilisations corporelles	275,6	23,9	(4,6)	15,7	14,9	325,5
Immobilisations en cours	22,8	36,4	–	2,9	(10,6)	51,5
Total valeurs brutes	740,4	82,0	(10,4)	24,6	3,5	840,1
Amortissements constructions	74,2	11,4	(4,0)	0,6	(2,6)	79,6
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	63,2	5,5	(1,8)	0,2	(2,6)	64,5
Amortissements autres immobilisations corporelles	137,1	28,6	(3,9)	7,2	8,2	177,2
Pertes de valeur	15,2	1,9	–	0,2	2,0	19,3
Total amortissements et pertes de valeur	289,7	47,4	(9,7)	8,2	5,0	340,6
Total valeurs nettes	450,7	34,6	(0,7)	16,4	(1,5)	499,5

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes financières. Par ailleurs le montant des immobilisations corporelles utilisées de façon temporaire est non significatif en regard de la valeur totale des immobilisations.

Les pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles concernent les activités de production

et les magasins jugés insuffisamment rentables selon les critères énoncés par la norme IAS 36.

Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives au regard de l'activité totale du groupe.

NOTE 5 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	en millions d'euros					
	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2005
Terrains	0,7	2,4	–	–	–	3,1
Bâtiments	4,0	5,6	–	0,3	–	9,9
Total valeurs brutes	4,7	8,0	–	0,3	–	13,0
Amortissement	0,6	0,2	–	–	–	0,8
Total valeurs nettes	4,1	7,8	–	0,3	–	12,2

Il est précisé que le groupe et ses filiales ne sont pas liés par une quelconque obligation contractuelle d'acheter, construire ou développer des immeubles de placement, existants ou non.

Par ailleurs, les coûts encourus pour l'entretien, la maintenance et l'amélioration des actifs de placement ne sont pas significatifs ni susceptibles, en l'état de nos connaissances actuelles, d'évoluer de façon matérielle pour les exercices à venir.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des immeubles de placement est estimée à 20 M€. Cette estimation repose sur des travaux d'évaluation réalisés par des experts indépendants avec une périodicité suffisante. Les évaluations s'appuient notamment sur des opérations immobilières portant sur des biens comparables et sur des indicateurs établis par des professionnels ou organismes reconnus.

Les produits locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 0,3 M€.

NOTE 6 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	en millions d'euros					
	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2005
Constructions en crédit-bail	5,5	–	–	–	(5,5)	–
Total valeurs brutes	5,5	–	–	–	(5,5)	–
Amortissements des biens en crédit-bail	2,3	–	–	–	(2,3)	–
Total valeurs nettes	3,2	–	–	–	(3,2)	–

Les constructions en location-financement comportaient un immeuble situé à Milan qui faisait l'objet d'un crédit-bail immobilier. Ce contrat s'est achevé le 15 décembre 2005 : l'intégralité de la dette a été remboursée et les loyers restants à verser sont nuls.

Au 31 décembre 2005, il n'y a plus au sein du groupe de contrat relevant de la location-financement selon les critères énoncés par la norme IAS 17.

NOTE 7 - GOODWILL

	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres	31/12/2005
en millions d'euros						
<i>Goodwill</i>	52,5	0,4	–	1,8	0,4	55,1
Total valeurs brutes	52,5	0,4	–	1,8	0,4	55,1
Amortissements pratiqués antérieurs au 1 ^{er} janvier 2004	32,9	–	–	1,3	–	34,2
Perte de valeur	0,8	0,3	–	–	0,1	1,2
Total amortissements et pertes de valeur	33,7	0,3	–	1,3	0,1	35,4
Total valeurs nettes	18,8	0,1	–	0,5	0,3	19,7

Les variations significatives de l'exercice concernent :

- la Société Nontronnaise de Confection, sur laquelle a été constaté un écart d'acquisition de 0,1 M€ lors du rachat des parts détenues par les minoritaires ;
- la Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, sur laquelle a été constaté un écart d'acquisition de 0,2 M€ lors du rachat de droits préférentiels de souscription détenus par les minoritaires.

L'effet des taux de change a conduit à augmenter la valeur brute des *goodwill* de 1,8 M€.

Il est rappelé que les amortissements constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'exception offerte par la norme IFRS 1.

Il est précisé que les unités génératrices de trésorerie sur lesquelles les pertes de valeur ont été comptabilisées ne sont pas individuellement significatives en regard de l'activité totale du groupe. Par ailleurs aucun *goodwill* à durée de vie indéfinie n'est affecté à plusieurs UGT.

NOTE 8 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

a - Valeur des titres des entreprises associées

	31/12/2005	01/01/2005
en millions d'euros		
Financière Saint-Éloi	(1,6)	(1,6)
Gaulme	12,4	13,6
Groupe Perrin	4,6	3,7
John Lobb Japan*	–	0,9
Leica Camera AG	7,4	–
Leica Japon	1,3	–
Maroquinerie Thierry	–	0,1
Société Nontronnaise de Confection**	–	–
Soficuir International	13,6	11,7
TOTAL	37,7	28,4

* Société intégrée par la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2005.

** Société intégrée par la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 31 décembre 2004.

Toutes ces entités clôturent au 31 décembre à l'exception de Leica Camera AG (31 mars). Cette entité établit cependant une situation financière au 31 décembre de

chaque année pour les besoins de consolidation du groupe Hermès.

b - Variation des titres dans les entreprises associées

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

en millions d'euros

Participations dans les entreprises associées au 1^{er} janvier 2005	28,4
Variation des <i>goodwill</i> constatés sur entreprises associées	(0,8)
Provision pour dépréciation*	2,9
Dividendes versés	–
Incidence des variations de périmètre	8,8
Quote-part du résultat 2005	(1,5)
Autres	(0,1)
Participations dans les entreprises associées au 31 décembre 2005	37,7

* Sur les titres Leica Camera AG.

c - Informations sur les entreprises associées

en millions d'euros

2005	% de détention	Capitalisation boursière	Chiffre d'affaires	Résultat net	Actifs immobilisés	Capitaux propres	Total du bilan
Financière Saint-Éloi	20,00 %	n/a	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Gaulme	35,00 %	n/a	28,7	(1,0)	31,5	12,8	45,3
Groupe Perrin	39,52 %	n/a	27,0	2,0	3,0	14,2	22,4
Leica Camera AG*	36,18 %	66,0	93,7	(19,8)	12,4	2,7	80,9
Leica Camera Japan Co	67,45 %	n/a	6,1	(0,7)	1,0	2,0	9,2
Maroquinerie Thierry	43,82 %	n/a	2,4	(0,1)	0,4	0,3	0,8
Soficuir International	49,60 %	n/a	47,4	3,2	6,0	26,8	59,0

* Données relatives à l'exercice couvrant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

n/a : non applicable ; n/d : non disponible.

en millions d'euros

2004	% de détention	Capitalisation boursière	Chiffre d'affaires	Résultat net	Actifs immobilisés	Capitaux propres	Total du bilan
Financière Saint-Éloi	20,00 %	n/a	91,2	(20,3)	19,9	(1,6)	79,9
Gaulme	35,00 %	n/a	26,8	(9,3)	33,9	15,0	46,9
Groupe Perrin	39,52 %	n/a	22,5	(0,2)	3,2	12,1	22,2
John Lobb Japan*	45,00 %	n/a	3,6	0,2	1,3	2,0	3,3
Leica Camera AG**	31,50 %	18,1	119,1	(3,4)	17,4	21,9	94,9
Maroquinerie Thierry	43,82 %	n/a	2,2	(0,3)	0,5	0,4	1,0
Société Nontronnaise de Confection***	50,99 %	n/a	1,0	(0,2)	–	0,1	0,4
Soficuir International	49,60 %	n/a	43,7	3,6	5,6	23,7	51,7

* Société mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2005.

** Données relatives à l'exercice couvrant la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

*** Société mise en équivalence jusqu'au 31 décembre 2004.

n/a : non applicable.

NOTE 9 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE ET TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	en millions d'euros				
	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres 31/12/2005
Autres titres non consolidés	1,1	–	(0,3)	–	– 0,8
Autres immobilisations financières	10,6	9,2	(1,3)	–	– 18,5
Total valeurs brutes	11,7	9,2	(1,6)	–	– 19,3
Dépréciations	2,5	0,1	(0,7)	–	– 1,9
Total titres disponibles à la vente	9,2	9,1	(0,9)	–	– 17,4

Les autres immobilisations financières comprennent notamment 6,1 M€ d'assurance vie au Japon et 9,2 M€ de contrat de liquidité souscrit en 2005.

	en millions d'euros				
	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres 31/12/2005
Autres titres immobilisés	11,2	9,2	–	–	– 20,4
Placements financiers à terme	12,0	15,0	–	–	– 27,0
Total valeurs brutes	23,2	24,2	–	–	– 47,4
Dépréciations	–	–	–	–	–
Total titres détenus jusqu'à l'échéance	23,2	24,2	–	–	– 47,4

Les autres titres immobilisés comprennent 11,6 M€ d'obligations convertibles Leica Camera AG souscrites en 2004 et revalorisées annuellement au taux d'intérêt effectif de 9 %.

Les mouvements de l'année correspondent, pour 8,0 M€, à la souscription d'obligations à bon de souscription d'action Gaulme.

Les placements financiers à terme, non liquides, correspondent à des dépôts à terme souscrits auprès d'organismes bancaires et dont la durée de détention est supérieure à trois mois.

NOTE 10 - PRÊTS ET DÉPÔTS

	en millions d'euros				
	01/01/2005	Augmen- tations	Diminutions	Effet taux de change	Autres 31/12/2005
Prêts et dépôts	12,6	2,2	(0,6)	0,6	0,5 15,3
Dépréciations	0,1	0,1	–	–	– 0,2
Total prêts et dépôts	12,5	2,1	(0,6)	0,6	0,5 15,1

Les dépôts de garantie s'élèvent à 11,1 M€ au 31 décembre 2005.

NOTE 11 - STOCKS ET EN-COURS

en millions d'euros

	Brut	31/12/2005 Dépréciation	Net	01/01/2005 Net
Marchandises, produits intermédiaires et finis	303,2	92,3	210,9	189,8
Matières premières et en-cours	144,4	33,1	111,3	100,4
Total stocks et en-cours	447,6	125,4	322,2	290,2

La charge nette des dotations aux provisions sur les stocks s'est élevée à - 10,1 M€ sur l'exercice 2005 contre + 4,8 M€ en 2004.

Il est précisé qu'aucun stock n'a été donné en tant que garantie de dettes financières.

NOTE 12 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

en millions d'euros

	Brut	31/12/2005 Dépréciation	Net	01/01/2005 Net
Créances clients et comptes rattachés	122,0	6,6	115,4	111,6
Créances d'impôts exigibles	1,0	–	1,0	6,8
Autres débiteurs	38,6	0,2	38,4	37,5
Total autres débiteurs	161,6	6,8	154,8	155,9

L'ensemble des créances ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 13 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en millions d'euros

	31/12/2005	01/01/2005
Liquidités et équivalents de liquidités	107,8	113,1
Valeurs mobilières de placement	497,5	495,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,3	608,7

Les valeurs mobilières de placement sont investies essentiellement sur le marché monétaire euro. Le détail des disponibilités par monnaies étrangères et par taux d'intérêt est présenté à la note 26.

L'ensemble des disponibilités ont une échéance inférieure trois mois et une sensibilité inférieure à 0,5 %.

NOTE 14 - TABLEAU DE VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

en millions d'euros

	31/12/2005	01/01/2005	31/12/2004
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	17,2	18,2	18,2
Incidence des variations de périmètre	0,1	(1,3)	(1,3)
Différence de conversion sur les sociétés étrangères	2,4	(0,5)	(0,5)
Quote-part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués	(2,3)	(1,3)	(1,3)
Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net	4,8	4,5	4,5
Variation des engagements de rachats de minoritaires	(0,7)	(2,5)	–
Divers	–	0,1	0,1
Intérêts minoritaires au 31 décembre	21,5	17,2	19,7

NOTE 15 - PROVISIONS

a - Provisions par échéance et par catégorie

en millions d'euros

	Courant	Non courant	31/12/2005	01/01/2005
Litiges et risques divers	13,8	0,7	14,5	12,6
Restructurations	1,3	–	1,3	1,4
TOTAL	15,1	0,7	15,8	14,0

b - Variations des provisions

en millions d'euros

	01/01/2005	Dotations	Reprises*	Effet taux de change	Autres	31/12/2005
Litiges et risques divers	12,6	6,4	(5,5)	0,9	0,1	14,5
Restructurations	1,4	0,6	(0,7)	–	–	1,3
TOTAL	14,0	7,0	(6,2)	0,9	0,1	15,8

* Dont consommées:

Provisions pour litiges et risques divers	3,3
Provisions pour restructurations	0,7
Total	4,0

NOTE 16 - ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

a - Description des régimes

Les salariés du groupe Hermès bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médailles du travail), et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnités de fin de carrière, régimes de retraites complémentaires notamment).

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

• Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC, fonds de pension à cotisations définies).

• Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'évaluation des engagements de retraites et assimilés (DBO : Defined Benefit Obligation) est conforme à la méthode des unités de crédits projetés en tenant compte des hypothèses actuarielles prenant

en considération les conditions particulières, notamment macro-économiques, des différents pays dans lesquels le groupe opère.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont reconnus selon la méthode dite « du corridor ». Cette méthode consiste à amortir sur la durée résiduelle de vie des plans la fraction d'écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre l'actif de couverture et l'engagement.

Pour le groupe, les principaux régimes à prestations définies concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France, en Italie, en Suisse et au Japon : il s'agit d'indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ces engagements sont partiellement ou intégralement externalisés selon les pays ;
- les médailles du travail en France : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services ou la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les salariés ou assimilés dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification. L'attribution de la médaille d'honneur s'accompagne du versement d'une prime, en vertu d'une convention collective, d'un accord d'entreprise ou d'une décision de l'entreprise concernée ou du comité d'entreprise ;
- un régime complémentaire pour les dirigeants en France ou à l'étranger.

en millions d'euros

	< 1 an	> 1 an	Total 2005	2004
Engagements de retraites et assimilés	4,0	23,6	27,6	26,4
TOTAL	4,0	23,6	27,6	26,4

b - Hypothèses actuarielles au 31 décembre 2005

Les hypothèses actuarielles sont revues chaque année. Pour l'exercice 2005, elles ont été les suivantes :

	France	Japon	Italie	Suisse
Âge de départ à la retraite	65 ans *	60 ans	60/62 ans	64/65 ans
Évolution des salaires	2 à 4 %	2,0 %	2,5 %	2,0 %
Évolution du plafond de la Sécurité sociale	3 %	n/a	n/a	n/a
Taux de rendement des actifs attendus	4,5 %	n/a	n/a	2,5 %
Taux d'actualisation	4,0 %	2,0 %	4,0 %	2,3 %

* Les modalités de départ des salariés prennent également en compte les dispositions de la loi du 21 août 2003 (loi Fillon).

c - Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies au 31 décembre 2005

Les principaux régimes de retraite à prestations définies se répartissent entre la France (75 % des engagements), le Japon (19 %) et les autres pays européens (6 %).

1) Actifs et passifs comptabilisés au bilan

	en millions d'euros			
	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	31/12/2005	01/01/2005
Valeur actualisée des obligations financées	54,6	1,1	55,7	49,3
Juste valeur des actifs de régimes	(14,6)	–	(14,6)	(19,0)
Excédent des obligations/(actifs) des régimes financés	40,0	1,1	41,1	30,3
Valeur actualisée des obligations non financées	–	–	–	–
Services passés non encore comptabilisés	–	–	–	–
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(13,5)	–	(13,5)	(3,9)
Actifs nets non comptabilisés	–	–	–	–
Engagements nets des régimes à prestations définies	26,5	1,1	27,6	26,4
Détail de l'engagement à l'actif	–	–	–	–
Détail de l'engagement au passif	26,5	1,1	27,6	26,4
Engagements nets	26,5	1,1	27,6	26,4

2) Charges comptabilisées au compte de résultat

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	2005
Coûts des services rendus	3,7	0,1	3,7
Coûts financiers	1,7	–	1,7
Rendement attendu des actifs de régimes	(0,2)	–	(0,2)
Écarts actuariels nets (gains)/pertes reconnus dans l'année	0,1	0,4	0,4
Autres	(0,2)	–	(0,2)
Ajustements capitaux propres d'ouverture	–	(0,2)	(0,2)
Coût des régimes à prestations définies	5,1	0,2	5,3

Au titre de l'exercice 2004, le coût des régimes à prestations définies s'est élevé à 3,3 M€.

Les charges liées aux régimes à prestations définies sont enregistrées dans les rubriques appropriées de charges par fonction du compte de résultat.

3) Tableau de réconciliation des engagements nets des régimes à prestations définies

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2005	25,9	0,5	26,4
Différences de conversion	–	–	–
Coût selon compte de résultat	5,1	0,2	5,3
Prestations versées	(4,7)	–	(4,7)
Ajustement capitaux propres d'ouverture	0,1	0,3	0,4
Autres	0,1	0,1	0,2
Provisions au 31 décembre 2005	26,5	1,1	27,6

4) Tableau de réconciliation de la valeur des engagements de retraites et assimilés

en millions d'euros

	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
DBO au 1^{er} janvier 2005	48,8	0,5	49,3
Coût selon compte de résultat	5,1	0,2	5,3
Prestations versées	(9,1)	–	(9,1)
Écarts actuariels non comptabilisés	9,8	–	9,8
Autres	–	0,3	0,3
DBO au 31 décembre 2005	54,6	1,1	55,7

NOTE 17 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	en millions d'euros	
	31/12/2005	01/01/2005
Fournisseurs et comptes rattachés	146,4	142,9
Dettes d'impôts exigibles	43,2	23,8
Autres créditeurs courants	107,7	110,6
Autres créditeurs non courants	31,1	25,2
FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	328,4	302,5

NOTE 18 - INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

a - Chiffre d'affaires par métier

	en millions d'euros	
	2005	2004
Soie	163,1	149,5
Sacs et Bagages	567,9	528,8
Vêtements et Accessoires ⁽¹⁾	293,8	272,6
Autres métiers Hermès ⁽²⁾	141,2	133,7
Distribution dans le seul réseau Hermès	1 166,0	1 084,6
Parfums	72,8	64,7
Horlogerie	104,0	100,4
Arts de la Table	36,8	34,8
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	213,6	199,9
Divers ⁽³⁾	47,8	46,9
TOTAL	1 427,4	1 331,4

(1) Le métier « Vêtement et Accessoires » comprend le vêtement, masculin et féminin, les ceintures, l'émail, la bijouterie cuir, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès.

(2) Les autres métiers Hermès comprennent la bijouterie, les agendas, la petite maroquinerie et les produits du département Art de vivre.

(3) Les autres produits comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte de marques hors groupe (impression textile, parfums notamment). L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué des ventes de biens. Les prestations de services sont non significatives en regard du volume d'activité.

b - Données sectorielles

en millions d'euros

	2005				2004			
	Réseau Hermès	Réseaux spécialisés	Autres *	Total	Réseau Hermès	Réseaux spécialisés	Autres	Total
Chiffre d'affaires	1 166,0	213,6	47,8	1 427,4	1 084,6	199,9	46,9	1 331,4
Frais administratifs et commerciaux	(380,3)	(65,9)	(41,9)	(488,1)	(356,4)	(65,7)	(40,8)	(462,9)
Amortissements	(28,5)	(7,8)	(6,2)	(42,5)	(27,0)	(8,1)	(7,1)	(42,2)
Provisions d'exploitation	(5,7)	(1,5)	(3,2)	(10,4)	(1,2)	0,1	(0,9)	(2,0)
Pertes de valeur	–	(3,9)	(0,5)	(4,4)	(0,2)	(2,8)	(0,3)	(3,3)
Résultat sectoriel	361,1	46,3	(23,9)	383,5	357,3	39,4	(39,6)	357,1
<i>Rentabilité opérationnelle par secteur</i>	31,0 %	21,7 %	–	26,9 %	32,9 %	19,7 %	–	26,8 %
Résultat financier	–	–	3,9	3,9	–	–	7,5	7,5
Part dans le résultat des entreprises associées	–	–	0,2	0,2	–	–	(21,0)	(21,0)
Impôt sur les résultats	–	–	(135,8)	(135,8)	–	–	(125,2)	(125,2)
Intérêts minoritaires	–	–	(4,8)	(4,8)	–	–	(4,5)	(4,5)
Résultat net	361,1	46,3	(160,4)	247,0	357,3	39,4	(182,8)	213,9
Actifs sectoriels **	903,4	98,9	34,9	1 037,2	821,3	90,6	25,1	937,0
Investissements par secteurs	68,4	6,1	44,0	118,5	71,9	6,4	40,5	118,8
Passifs sectoriels **	232,4	41,7	54,5	328,6	230,2	36,1	52,8	319,1

* Y compris non allouable à un secteur d'activité spécifique mais répondant aux définitions énoncées à la note 1.15.

** Réconciliation des actifs et passifs sectoriels avec le bilan :

en millions d'euros

	31/12/2005	01/01/2005
Actifs affectés à un secteur	1 002,3	911,9
Autres actifs non affectables mais entrant dans la définition de l'actif sectoriel	34,9	25,1
Actifs dits « sectoriels »	1 037,2	937,0
Titres disponibles à la vente	17,4	9,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance	47,4	23,2
Participation dans les entreprises associées	37,7	28,4
Autres actifs financiers non courants	15,1	12,5
Créances d'impôt et actifs d'impôts différés	98,3	96,7
Juste valeur des instruments financiers	35,2	29,3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	605,3	608,7
TOTAL ACTIFS	1 893,6	1 745,0
Passifs affectés à un secteur	274,1	266,3
Autres passifs non affectables mais entrant dans la définition du passif sectoriel	54,5	52,8
Passifs dits « sectoriels »	328,6	319,1
Dettes d'impôt et passifs d'impôts différés	54,0	40,3
Trésorerie passive et instruments financiers	100,5	93,7
Capitaux propres	1 410,5	1 291,9
TOTAL PASSIFS	1 893,6	1 745,0

NOTE 19 - INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les informations ci-dessous sont présentées après éliminations et retraitements.

en millions d'euros

	2005			2004		
	Chiffre d'affaires	Actifs sectoriels	Investissements par secteur	Chiffre d'affaires	Actifs sectoriels	Investissements par secteur
France	269,4	471,8	67,8	256,3	432,9	67,1
Europe (hors France)	242,8	108,4	7,6	222,3	105,6	12,9
Japon	414,5	244,9	13,7	398,2	241,7	15,1
Asie Pacifique (hors Japon)	245,5	128,7	23,2	217,4	86,7	17,7
Amériques	216,2	83,4	6,2	196,7	70,1	6,0
Autres ⁽¹⁾	39,0	—	—	40,5	—	—
TOTAL	1 427,4	1 037,2	118,5	1 331,4	937,0	118,8

(1) Y compris les ventes aux compagnies aériennes.

NOTE 20 - MARGE BRUTE

Toutes les commissions sont comprises dans le coût des ventes. Les provisions pour dépréciation de stocks, les pertes sur stocks, la part des amortisse-

ments entrant dans le coût de production des produits vendus font partie du coût des ventes.

NOTE 21 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

en millions d'euros

	2005	2004
Communication	76,2	71,1
Autres frais administratifs et commerciaux	411,9	391,8
TOTAL	488,1	462,9

NOTE 22 - EFFECTIFS

Les effectifs inscrits se répartissent géographiquement comme suit :

	2005	2004
France	3 881	3 680
Europe (hors France)	607	585
Autres zones géographiques	1 662	1 606
TOTAL	6 150	5 871

Par catégorie, ils se divisent comme suit :

	2005	2004
Production	2 571	2 384
Ventes	2 491	2 447
Autres (création, communication, administration)	1 088	1 040
TOTAL	6 150	5 871

Les charges de personnel pour 2005 s'élèvent à 342,4 M€, contre 313,8 M€ en 2004.

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en millions d'euros	
	2005	2004
Amortissements	(42,5)	(42,2)
Mouvement net des provisions	(5,1)	1,3
Mouvement net des engagements de retraites et assimilés	(5,3)	(3,3)
Pertes de valeur sur actifs immobilisés	(4,4)	(3,3)
Autres produits et charges	0,1	(0,5)
TOTAL	(57,2)	(48,0)

NOTE 24 - RÉSULTAT FINANCIER

	en millions d'euros	
	2005	2004
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11,2	8,7
Coût de l'endettement financier brut	(0,2)	(1,1)
– dont résultats des couvertures de taux et de change	1,6	0,6
Coût de l'endettement financier net	11,0	7,6
Autres produits et charges financiers	(7,1)	(0,1)
– dont gains/pertes sur dérivés de trading	(0,6)	–
– dont variations de valeur d'actifs et de passifs financiers de trading	(7,0)	–
TOTAL	3,9	7,5

NOTE 25 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

a - Détail de l'impôt sur les résultats

en millions d'euros

	2005	2004
Impôts exigibles	(136,3)	(122,4)
Impôts différés	0,5	(2,8)
TOTAL	(135,8)	(125,2)

b - Rationalisation de la charge d'impôt

Le taux d'impôt apparent s'élève à 35,1 % au 31 décembre 2005 contre 34,3 % au 31 décembre

2004. En 2005, l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2005	2004
Résultat net consolidé - part du groupe	247,0	213,9
Part dans le résultat des entreprises associées	0,2	(21,0)
Résultat net consolidé - intérêts minoritaires	(4,8)	(4,5)
Charge d'impôt	(135,8)	(125,2)
Résultat avant impôt	387,4	364,6
Taux effectif d'impôt	35,1%	34,3%
Taux d'impôt courant en France	34,9%	35,4%
Charge d'impôt théorique	(135,2)	(129,1)
Éléments en rapprochement		
– différences liées à la fiscalité étrangère	2,2	1,3
– différences liées à l'imposition des plus-values latentes sur les parts dans les entreprises associées	(0,1)	1,2
– différences permanentes et opérations imposées à taux réduit	(2,7)	1,4
TOTAL	(135,8)	(125,2)

c - Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires selon la méthode du report variable. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La

variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

en millions d'euros

Solde d'impôt différé actif au 1 ^{er} janvier 2005	89,9
Solde d'impôt différé passif au 1 ^{er} janvier 2005	16,5
Situation nette d'impôt différé active au 1^{er} janvier 2005	73,4
Effet résultat	0,5
Effet périmètre	0,2
Autres*	8,8
Effet change	3,6
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2005	97,3
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2005	10,8
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2005	86,5

* Les autres éléments sont relatifs aux impôts différés liés à l'extourne de la part de la réévaluation des instruments financiers enregistrés en capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 (part recyclable). Ce mouvement est sans impact sur le résultat de la période.

d - Conséquences fiscales des dividendes proposés et déclarés aux actionnaires

Le montant des dividendes proposés et déclarés aux actionnaires est sans conséquence fiscale.

NOTE 26 - EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ

a - Risque de contrepartie

Le groupe ne traite qu'avec des banques et des établissements financiers de premier rang ayant signé une

convention FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, et, de ce fait, il n'encourt pas de risque de contrepartie.

b - Risque de change

Le groupe est principalement exposé au risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est couvert de manière à minimiser l'impact des fluctuations des devises sur les résultats du groupe.

La politique de change du groupe est basée sur les principes de gestion suivants :

- les filiales de distribution sont facturées dans leur devise par les filiales de production, concentrant mécaniquement le risque de change sur ces dernières ;
- le risque de change du groupe est systématiquement couvert par Hermès International, annuellement, sur la base de flux futurs de trésorerie d'exploitation hautement probables avec des opérations de change fermes et/ou optionnelles éligibles à la comptabilité de couverture ;

- aucune opération spéculative n'est autorisée ;
- toute autre transaction hors exploitation est couverte contre le risque de change dès que son engagement est ferme et définitif.

Ces règles de gestion ont été validées par le Comité exécutif, et ont également été actées par le Conseil de surveillance.

La gestion administrative de ces opérations est assurée par un logiciel intégré, qui permet ainsi un contrôle et une valorisation en temps réel par le back office. Par ailleurs, l'Audit interne veille également au bon respect de ces règles.

Les décisions de gestion, à l'intérieur de ces règles, sont validées par le Comité exécutif dans le cadre d'un Comité sécurité trésorerie qui se réunit régulièrement.

Position de change

en millions d'euros

Devise	Dettes et créances au 31/12/2005	Flux futurs de trésorerie	Position nette avant gestion	Position hors-bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1 %
AUD	1,2	3,7	4,9	(4,8)	0,1	98 %	–
CAD	0,9	4,5	5,4	(4,8)	0,6	90 %	(0,01)
CHF	(1,5)	9,4	7,9	(8,6)	(0,7)	108 %	0,01
CZK	0,3	0,8	1,1	(1,2)	(0,1)	110 %	–
EUR*	5,5	23,0	28,4	(29,7)	(1,2)	104 %	0,01
GBP	4,9	13,5	18,4	(17,7)	0,7	96 %	(0,01)
HKD	6,9	37,8	44,7	(42,7)	2,1	95 %	(0,02)
JPY	87,1	161,6	248,7	(250,0)	(1,3)	101 %	0,01
KRW	(0,3)	(7,9)	(8,1)	7,9	(0,2)	97 %	–
MXN	0,4	–	0,4	–	0,4	–	–
SGD	7,4	102,4	109,8	(112,9)	(3,1)	103 %	0,03
THB	1,4	5,2	6,6	(5,6)	1,0	85 %	(0,01)
USD	27,9	165,0	193,0	(190,9)	2,0	99 %	(0,02)
Synthèse	142,2	519,0	661,2	(661,0)	0,2	100 %	0,0

* Risque de change EUR pour les filiales ayant une devise comptable différente.

Détail des contrats de change

en millions d'euros

	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) ⁽¹⁾	Montants nominaux de la position hors bilan (net) ⁽²⁾	Valeur de marché des Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Options achetées						
Put HKD	18,8	18,8	0,2	–	–	0,2
Put JPY	96,7	96,7	3,0	–	–	3,0
Call JPY	(6,5)	–	–	–	0,1	0,1
Put SGD	65,7	60,6	0,3	–	–	0,3
Put USD	65,8	65,8	0,8	–	–	0,8
Call USD	(4,7)	(2,4)	–	–	–	0,1
	235,9	239,6	4,3	–	0,1	4,4
Contrats de change à terme ⁽⁴⁾						
HKD	19,1	19,1	(0,7)	–	–	(0,7)
JPY	65,1	65,1	2,1	–	–	2,1
SGD	57,0	57,0	(2,5)	–	–	(2,5)
USD	110,4	110,4	(2,9)	(0,7)	–	(3,6)
Autres	53,1	52,1	1,0	–	–	1,0
	304,8	303,8	(3,0)	(0,7)	–	(3,6)
Swaps cambistes ⁽⁴⁾						
HKD	4,7	4,7	–	(0,1)	–	(0,1)
JPY	88,3	88,3	–	(0,4)	–	(0,4)
SGD	(4,7)	(4,7)	–	0,1	–	0,1
USD	17,0	17,0	–	(0,1)	–	(0,1)
Autres	12,3	12,3	–	0,1	–	0,1
	117,6	117,6	–	(0,4)	–	(0,4)
Options vendues						
Call USD	7,8	–	–	–	(0,4)	(0,4)
	7,8	–	–	–	(0,4)	(0,4)
Total	666,1	661,0	1,3	(1,1)	(0,3)	(0,1)

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors bilan.

(2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change.

(3) Gain / (Perte).

(4) Vente / (Achat).

c - Risque de taux et de liquidité

Le groupe Hermès a pour politique de conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement en toute indépendance.

Les excédents et besoins de trésorerie du groupe sont directement gérés ou pilotés par le service Trésorerie d'Hermès International, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis sur des OPCVM monétaires et équivalents trésorerie dont la sensibilité est inférieure à 0,5 et la durée de placement recommandée inférieure à trois mois. Les placements sont réévalués à leur juste valeur.

L'endettement brut correspond principalement à des emprunts long terme amortissables à taux fixe en yen japonais contractés par Hermès Japon et destinés à financer l'achat du terrain et la construction de notre magasin de Ginza à Tokyo.

Ces emprunts sont assortis de la caution d'Hermès International, mais ne font l'objet d'aucune sûreté réelle ni de clause particulière dite de défaut.

Le groupe peut être amené à couvrir une partie de ses dettes et créances contre les fluctuations des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers tels que les swaps et dérivés de taux.

Le contrôle des risques et procédures de gestion est identique à celui appliqué pour les opérations de change.

Les risques de taux sont présentés pour les seuls éléments de la trésorerie nette, aucun risque de taux

n'ayant été identifié sur les autres actifs et passifs financiers.

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	605,3	–	–	605,3	605,3	–
Euro	472,8	–	–	472,8	472,8	–
Franc suisse	21,5	–	–	21,5	21,5	–
Autres	111,0	–	–	111,0	111,0	–
Passifs financiers*	32,0	18,9	11,0	61,9	24,0	37,9
Euro	1,7	0,1	0,1	1,9	1,9	–
Yen japonais	24,8	18,8	10,9	54,5	16,6	37,9
Autres	5,5	–	–	5,5	5,5	–
Trésorerie nette avant gestion	573,3	(18,9)	(11,0)	543,3	581,3	(37,9)
Trésorerie nette après gestion	573,3	(18,9)	(11,0)	543,3	581,3	(37,9)

* Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	605,3	–	–	605,3	605,3	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,3	–	–	605,3	605,3	–
Passifs financiers*	32,0	18,9	11,0	61,9	24,0	37,9
Dette financière M/LT	–	18,8	11,0	29,8	3,3	26,5
Découverts bancaires et dettes CT	31,9	–	–	31,9	20,5	11,4
Comptes courants passifs	0,1	0,1	–	0,2	0,2	–
Trésorerie nette avant gestion	573,3	(18,9)	(11,0)	543,3	581,3	(37,9)
Trésorerie nette après gestion	573,3	(18,9)	(11,0)	543,3	581,3	(37,9)

* Hors prise en compte des engagements de rachats des minoritaires.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une variation uniforme des taux d'intérêt de 1 point aurait eu un impact sur le résultat consolidé avant impôt de 5,8 millions d'euros, soit 149 % du résultat financier.

La valeur de marché des placements est équivalente à leur valeur comptable.

Les passifs financiers ne tiennent pas compte de la dette concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion qui figure en « Autres créditeurs ».

en millions d'euros

	2005
Actifs financiers	605,3
Passifs financiers	61,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	543,3
Variation de la trésorerie nette	25,8
Baisse des actifs	(15,3)
Baisse des passifs	31,1
Variation de périmètre	(0,4)
Écart de change	10,4

d - Juste valeur des actifs et passifs financiers

en millions d'euros

2005	Valeur nette comptable	Juste valeur	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif
Autres titres non consolidés	0,5	0,5	–	–
Contrat de liquidités	9,2	9,2	–	–
Autres immobilisations financières	7,7	7,7	–	–
Titres disponibles à la vente	17,4	17,4		
Obligations convertibles Leica Camera AG et intérêts courus	12,3	12,3	5,5 %	9,0 %
Obligations convertibles Gaulme et intérêts courus	8,1	8,1	2,8 %	2,8 %
Dépôt bancaire à terme 1	12,0	12,2	*	4,2 %
Dépôt bancaire à terme 2	15,0	14,6	*	1,5 %
Titres détenus jusqu'à l'échéance	47,4	47,2		
Prêts et dépôts	15,1	15,1	–	–
Prêts et dépôts	15,1	15,1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,3	605,3	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605,3	605,3		
Découverts bancaires	20,5	20,5	–	–
Engagements de rachat de minoritaires	3,2	3,2	–	–
Emprunt Japon	37,3	37,3	2,0 %	2,0 %
Emprunt Chine	3,2	3,2	4,7 %	4,7 %
Autres emprunts	0,8	0,8	**	–
Comptes courants passifs	0,2	0,2	**	–
Dettes financières	65,2	65,2	–	–

* Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables indexés à l'Euribor 3 mois.

** Les taux d'intérêt correspondent à des taux variables.

NOTE 27 - AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

en millions d'euros

	2005	2004
Cautions bancaires données *	92,5	110,5
Rachats de titres (engagements reçus)	20,2	16,5
Rachats de titres (engagements donnés)	5,9	1,6
Crédit-bail	–	1,1
Écarts actuariels sur engagements retraites	13,5	3,9

* Les cautions significatives sont données pour garantir les engagements des filiales (essentiellement emprunts d'Hermès Japon). Elles sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

Au 31 décembre 2005, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location de l'en-

semble des magasins exploités par le groupe dans le monde s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Paielements minimaux des contrats de location simple à effectuer*	35,5	75,7	49,5	160,7

* Les montants indiqués ont été actualisés au taux annuel de 7,2 %.

NOTE 28 - AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN, PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le groupe n'a pas connaissance d'autres engagements que ceux indiqués par ailleurs et qui ne seraient pas reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2005. Aucun fait exceptionnel ni contentieux pouvant affecter de façon probable et significative la situation financière du groupe n'existe actuellement.

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires, et il est soumis à des contrôles. Une provision est constituée dès lors qu'un risque est identifié et que son coût est estimable.

NOTE 29 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ne sont pas significatives sur l'exercice 2005 au regard de l'activité du groupe.

Les relations avec les autres parties liées, au sens de l'IAS 24, se résument ainsi :

- Cabinet RDAI : le cabinet d'architecte RDAI s'est vu confier une mission de conception pour l'application du concept architectural à l'ensemble des boutiques du groupe Hermès. Les honoraires versés par le groupe Hermès se sont élevés à 5,8 M€ hors taxes en 2005 et à 4,6 M€ hors taxes en 2004 ;
- Émile Hermès SARL, associé commandité : Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descen-

dants en ligne directe de M. Émile Hermès et de son épouse. La société a pour gérant M. Jean-Louis Dumas et est dotée d'un Conseil de gérance. Chaque année, la société Hermès International verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable. Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent ; à défaut d'accord, elle est répartie à 95 % à Émile Hermès SARL et le solde à M. Jean-Louis Dumas. Par ailleurs, la société Hermès International est amenée à refacturer à Émile Hermès SARL certaines dépenses engagées. Les facturations correspondantes se sont élevées à 0,1 M€ en 2005, comme en 2004.

NOTE 30 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La charge de rémunération des organes de direction, d'administration et de surveillance comptabilisée en 2005 s'est élevée à 9,1 M€ contre 6,9 M€ en 2004.

Elle se détaille comme suit pour chaque catégorie de rémunération :

en millions d'euros

	Avantages à court terme	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	Paielements en actions	Total
2005	7,9	1,2	–	–	–	9,1
2004	5,6	1,1	–	0,2	–	6,9

NOTE 31 - INFORMATION SUR LES HONORAIRES D'AUDIT ET DE CONSEIL

Les commissaires aux comptes titulaires du groupe Hermès sont les cabinets Deloitte et Didier Kling & Associés.

Au titre de l'exercice 2005, les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux se détaillent comme suit :

en millions d'euros

	Réseau Deloitte				Didier Kling & Associés			
	2005	Répart.	2004	Répart.	2005	Répart.	2004	Répart.
Audit								
Commissariat aux comptes	1,1	93 %	0,8	65 %	0,1	100 %	0,1	100 %
Autres missions légales et accessoires	–	–	0,1	8 %	–	–	–	–
<i>Sous-total</i>	<i>1,1</i>	<i>93 %</i>	<i>0,9</i>	<i>73 %</i>	<i>0,1</i>	<i>100 %</i>	<i>0,1</i>	<i>100 %</i>
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social	0,1	7 %	0,4	27 %	–	–	–	–
<i>Sous-total</i>	<i>0,1</i>	<i>7 %</i>	<i>0,4</i>	<i>27 %</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>
TOTAL	1,2	100 %	1,3	100 %	0,1	100 %	0,1	100 %

Le déséquilibre observé entre les deux cabinets s'explique par le fait que le cabinet Deloitte est en

charge de l'audit de la quasi-totalité des filiales étrangères du groupe Hermès.

NOTE 32 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours

de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

Le calcul et le rapprochement entre le résultat par action de base et le résultat dilué par action se présentent comme suit ;

	2005	2004
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net de base	247,0	213,9
Ajustements	–	–
Résultat net dilué	247,0	213,9
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	36 322 488	36 664 099
Résultat de base par action	6,80	5,83
Nombre moyen pondéré d'actions découlant d'options	171 475	187 564
Nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises à la juste valeur	(128 472)	(131 894)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	36 365 491	36 719 769
Résultat dilué par action	6,79	5,83
Cours moyen 2005 d'une action	169,80 €	157,10 €
Prix d'exercice moyen 2005 des actions découlant d'options	127,22 €	110,47 €

NOTE 33 - PAIEMENTS EN ACTIONS

Mouvements des options

Options de souscription d'actions

	2005		2004	
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*
En circulation au 1^{er} janvier	151 170	17,4	199 278	20,2
<i>dont exerçables</i>	<i>151 170</i>	<i>17,4</i>	<i>140 778</i>	<i>11,2</i>
Droits émis	–	–	–	–
Droits exercés	(51 525)	3,8	(42 168)	2,3
Droits annulés	(4 705)	0,2	(5 940)	0,5
<i>dont expirés</i>	<i>(4 705)</i>	<i>0,2</i>	–	–
<i>dont renoncés</i>	–	–	(5 940)	0,5
En circulation au 31 décembre	94 940	13,4	151 170	17,4
<i>dont exerçables</i>	<i>94 940</i>	<i>13,4</i>	<i>151 170</i>	<i>17,4</i>
<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	<i>141,26 €</i>	–	<i>115,47 €</i>	–

* Valeur moyenne pondérée.

Options d'achat d'actions

	2005		2004	
	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*	Nombre d'options	Valeur des actions (M€)*
En circulation au 1^{er} janvier	42 000	5,4	14 000	1,7
<i>dont exerçables</i>	<i>28 000</i>	<i>3,7</i>	–	–
Droits émis	–	–	28 000	3,7
Droits exercés	–	–	–	–
Droits annulés	–	–	–	–
<i>dont expirés</i>	–	–	–	–
<i>dont renoncés</i>	–	–	–	–
En circulation au 31 décembre	42 000	5,4	42 000	5,4
<i>dont exerçables</i>	<i>42 000</i>	<i>5,4</i>	<i>28 000</i>	<i>3,7</i>
<i>Prix d'exercice moyen pondéré</i>	<i>129,26 €</i>	–	<i>129,26 €</i>	–

* Valeur moyenne pondérée.

Dans la mesure où aucun plan postérieur au 7 novembre 2002 ne possède de droits permettant l'exercice des options restant à acquérir au 1^{er} janvier 2005, l'application d'IFRS 2 est sans impact sur les

comptes du groupe. En particulier, il n'est pas nécessaire de fournir les informations concernant la juste valeur des options dans le cadre de la clôture 2005.

NOTE 34 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2005

Société	Siège	Pourcentage 2005			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Hermès International	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	Mère	Mère	Mère	572 076 396
Alpasoi	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	23,00	38,39	MEE	315 126 714
Ateliers A.S.	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	74,90	74,17	IG	954 503 843
Avril-Morio & Patte	12-14, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	409 209 202
Boissy Mexico	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	–
Boissy Retail	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	–
Boissy Singapour	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	80,00	MEE	–
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	352 565 451
Compagnie des Arts de la Table	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	380 059 188
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	Saint-Louis-lès-Bitche, 57620 Lemberg	99,93	99,93	IG	353 438 708
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	413 818 147
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	99,67	99,67	IG	542 053 285
Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement	21, rue Cambon, 75001 Paris	74,54	74,54	IG	602 013 583
Établissements Marcel Gandit	51, rue Jean-Jaurès, 38300 Bourgoin-Jallieu	100,00	100,00	IG	583 620 778
Exocuir	69, rue du Rhône, 1207 Genève (Suisse)	49,60	46,62	MEE	–
Ex-Pili	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Financière Saint-Éloi	2, rue des Girondins, Luxembourg L1626 (Luxembourg)	20,00	20,00	MEE	–
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 25 (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
G.C. Real Estate	25, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	400 080 487
Ganterie de Saint-Junien	18, rue Louis-Codet, 87200 Saint-Junien	100,00	100,00	IG	391 581 196
Gaulme	325, rue Saint-Martin, 75003 Paris	35,00	35,00	MEE	380 681 833
Gordon-Choisy	17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris	100,00	100,00	IG	662 044 833
Héraklion	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	383 935 897
Herlee	25/F Chinachem Leighton Plaza 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	90,00	90,00	IG	–
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)	100,00	99,99	IG	–
Hermès Australia	Level 11, Skygarden, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Benelux	50, boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Canada	79 Wellington Street West, Suite 3000, Toronto, Ontario M5K 1N2 (Canada)	100,00	100,00	IG	–
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local « A » Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	–
Hermès GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–

Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

Société	Siège	Pourcentage 2005			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Hermès GmbH	Marshallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Greater China	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Grèce	Rue Stadiou 4 et rue Voukourestiou 1, 10564 Athènes (Grèce)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Holding GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Holdings US	1105 North Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19899 (États-Unis)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Iberica	José Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne)	100,00	100,00	IG	–
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome, Chuo-ku, Tokyo 104-0061 (Japon)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Korea	5/F, Samhi (Binggrae) B/D, 518 Apjukong-Dong- Kangnam-ku, Séoul 135-110 (Corée du Sud)	94,59	94,59	IG	–
Hermès Korea Travel Retail	5/F, Samhi (Binggrae) B/D, 518 Apjukong-Dong- Kangnam-ku, Séoul 135-110 (Corée du Sud)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Monte-Carlo	11-13-15, avenue de Monte-Carlo, 98000 Monaco	100,00	100,00	IG	–
Hermès Prague	Parizska 12/120, 11000 Prague (Rép. tchèque)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Retail (Malaysia)	G38 Ground Level, Suria KLCC, Kuala Lumpur City Centre, 50088 Kuala Lumpur (Malaisie)	51,00	51,00	IG	–
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	99,77	99,77	IG	696 520 410
Hermès Singapore (Retail)	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	80,00	80,00	IG	–
Hermès Suisse	4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
Hermès South East Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	–
Holding Textile Hermès	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	100,00	100,00	IG	428 128 318
Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	377 672 159
J. L. & Co	Westminster Works, Oliver Street, Northampton NN27JL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	582 094 371
John Lobb Japan	2nd Floor, Kokusai Bldg, 1-1, Marunouchi 3-Chome, Chiyoda-Ku, Tokyo (Japon)	100,00	100,00	IG	–
John Lobb Ltd	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt	100,00	100,00	IG	407 836 329
La Maroquinerie Nontronnaise	Avenue Yvon-Delbos, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	403 230 436
La Montre Hermès	Erlenstrasse 31 A, 2555 Brugg (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
Leica Camera AG	Oskar-Barnack Strasse 11, D-35606 Solms (Allemagne)	36,18	36,18	MEE	–
Leica Camera Japan Co	1-7-1 Yurakucho Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006 (Japon)	49,00	67,45	MEE	–

Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

Annexe aux comptes consolidés

Société	Siège	Pourcentage 2005			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Les Tissages Perrin*	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	0,02	38,21	MEE	400 135 034
Les Tissages Verel*	Rue du Docteur-Roux, 38490 Saint-André-le-Gaz	0,22	39,64	MEE	563 620 079
LMH Pacific Limited	26/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Louisiane	Via Sloave 3, 20135 Milan (Italie)	49,60	38,09	MEE	–
M Maison et Cie	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,40	MEE	572 230 084
Maroquinerie de Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 128 425
Maroquinerie de Sayat	12-16, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	411 795 859
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 113 518
Maroquinerie Thierry	Rue des Fougères, ZI Les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	43,82	43,82	MEE	312 108 368
Michel Rettilli SRL	Via Sloave 3, 20135 Milan (Italie)	49,60	38,67	MEE	–
Motsch-George V	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	440 252 476
Nehel	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	99,77	IG	428 167 514
Orfèverie Christoffe	9, rue Royale, 75008 Paris	20,00	6,21	MEE	562 063 263
Perrin & Fils	451, chemin du Barailon, 38690 Le Grand-Lemps	39,52	39,52	MEE	573 620 143
RTL Inc.	105, Dorset Street La Fayette, Louisiana 70501 (États-Unis)	49,60	43,23	MEE	–
Saint-Honoré (Bangkok)	Room G03/2, The Emporium Shopping Mall, 622 Sukhumvit Road, Klongtoey, Bangkok 10100 (Thaïlande)	49,00	49,00	IG	–
Saint-Honoré Chile	Avenida Alonso de Córdova 2526, Comuna de Vitacura, Santiago de Chile (Chili)	100,00	100,00	IG	–
Saint-Honoré Shanghai	Room 3010, 3011, 3001, Westgate Mall Tower, 1038 Nanjing Xi Road, Shanghai 2001 (République de Chine)	100,00	90,00	IG	–
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 178 025
SCI Auger-Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	335 161 071
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	351 649 504
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 307 021
SCI Édouard VII	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 882 170
SCI Espace Tronchet	18-20, rue Tronchet, 69006 Lyon	100,00	100,00	IG	404 348 484
SCI Les Capucines	ZI les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	60,00	77,53	IG	408 602 050
Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps	202, chemin du Violet, 38690 Le Grand-Lemps	99,99	99,99	IG	573 621 224
Société Nontronnaise de Confection	13, route de Piegut, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	380 041 939
Soficuir International	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,60	MEE	398 142 695
Sport-Soie	27, rue Jules-Guesde, 69310 Pierre-Bénite	95,50	95,50	IG	592 028 542
Tanneries des Cuirs d'Indochine et de Madagascar	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,40	MEE	582 025 755
Velours Blafo*	7, rue de Catalogne, 69150 Décines-Charpieu	0,00	26,09	MEE	352 497 549

* Sociétés détenues majoritairement par la société Perrin & Fils dans laquelle le groupe Hermès détient un contrôle de 39,52%.
Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

NOTE 35 - ÉTATS DE PASSAGE ENTRE LES COMPTES 2004 ÉTABLIS SELON LES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS ET LES COMPTES IFRS

Une information financière comparative au titre de l'exercice 2004 a été établie selon le référentiel IFRS et présente l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004 ;
- le compte de résultat au 31 décembre 2004 ;
- le bilan au 31 décembre 2004 ;
- le bilan au 1^{er} janvier 2005, date de première application des normes IAS 32/39 sur les instruments financiers.

Les informations financières 2004 au format IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Hermès a utilisées pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2005 et telles qu'elles sont présentées à la note 1 de la présente annexe.

Le groupe Hermès a appliqué les règles spécifiques à une première adoption telles que définies dans IFRS 1, qui détaille les modalités d'établissement des premiers états financiers en normes IFRS. Le principe général est l'application rétrospective de toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2005, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition.

Compte tenu des difficultés pratiques posées par une application totalement rétrospective, IFRS 1 prévoit des traitements optionnels. Les choix effectués par le groupe Hermès en ce domaine sont les suivants :

- les regroupements d'entreprises (IFRS 3) antérieurs

- au 1^{er} janvier 2004 ne sont pas retraités (cf. note 1.8) ;
- le groupe n'a pas retenu l'option d'évaluer à la juste valeur certaines immobilisations pour l'établissement de son bilan d'ouverture (cf. note 1.9) ;
- la mise à zéro des différences de conversion par mise en capitaux propres à la date de transition (cf. note 1.4) ;
- l'application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 sans procéder à un traitement rétrospectif sur les comptes 2004 aux normes IFRS.

Par ailleurs, depuis la publication des comptes semestriels de juin 2005, en parallèle de laquelle les présents états de passages avaient été présentés, deux modifications sont intervenues :

- constatation d'un impôt différé actif suite au passage en charge des marques générées en interne. Par prudence, et dans l'attente d'une position de l'administration fiscale française sur le sujet, aucun impôt différé n'avait été initialement constaté sur le passage en perte de frais de marques générées en interne ;
- revue des hypothèses d'évaluation du modèle retenu pour la détermination des flux actualisés de trésorerie selon IAS 36. Cela a eu pour conséquence de constater des pertes de valeur complémentaires. Ces deux modifications ont généré un impact net non significatif de - 0,5 M€ sur la situation nette du groupe au 31 décembre 2004.

Les tableaux de réconciliation entre les états présentés lors de la publication semestrielle de juin 2005 et les états définitifs se trouvent à la note 35.6.

NOTE 35.1 - RÉCONCILIATION DU BILAN ET DES CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2004

en millions d'euros

	Principes français	Retraitements					Total retraite- ments	Reclas- sements	Prin- cipes IFRS
		Pertes de valeur	Marques	Stocks	Impôt différé sur plus- values	Autres			
Notes		35.4.4	35.4.1	35.4.2	35.4.5			35.4.6	
<i>Goodwill</i>	39,3	–	–	–	–	–	–	(20,9)	18,4
Autres immobilisations incorporelles	28,7	(0,7)	(7,3)	–	–	–	(8,0)	–	20,7
Immobilisations corporelles	430,3	(12,3)	–	–	–	–	(12,3)	(2,8)	415,2
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	4,5	4,5
Immobilisations financières	18,8	–	–	–	–	–	–	(10,7)	8,1
Participations dans les entreprises associées	28,9	–	–	–	–	–	–	20,9	49,8
Autres actifs financiers non courants	–	–	–	–	–	–	–	10,7	10,7
Actifs d'impôts différés	–	4,2	2,6	(0,2)	–	–	6,6	86,9	93,5
Total actifs non courants	546,0	(8,8)	(4,7)	(0,2)	–	–	(13,7)	88,6	620,9
Stocks et en-cours	280,2	–	–	0,9	–	–	0,9	–	281,1
Créances clients et comptes rattachés	104,3	–	–	–	–	–	–	–	104,3
Autres débiteurs	137,6	–	–	–	–	(0,7)	(0,7)	(88,6)	48,3
Placements à court terme	390,6	–	–	–	–	–	–	–	390,6
Disponibilités	162,4	–	–	–	–	–	–	–	162,4
Total actifs courants	1 075,1	–	–	0,9	–	(0,7)	0,2	(88,6)	986,7
TOTAL ACTIFS	1 621,1	(8,8)	(4,7)	0,7	–	(0,7)	(13,5)	–	1 607,6
Capital	56,5	–	–	–	–	–	–	–	56,5
Primes	30,3	–	–	–	–	–	–	–	30,3
Actions d'autocontrôle	(26,8)	–	–	–	–	–	–	–	(26,8)
Réserves	1 145,6	(8,6)	(4,7)	0,5	(1,8)	(0,4)	(15,0)	(46,6)	1 084,0
Différence de conversion	(46,6)	–	–	–	–	–	–	46,6	–
Capitaux propres - part du groupe	1 159,0	(8,6)	(4,7)	0,5	(1,8)	(0,4)	(15,0)	–	1 144,0
Intérêts minoritaires	18,4	(0,2)	–	–	–	–	(0,2)	–	18,2
Total capitaux propres	1 177,4	(8,8)	(4,7)	0,5	(1,8)	(0,4)	(15,2)	–	1 162,2
Emprunts et dettes financières	48,3	–	–	–	–	–	–	–	48,3
Provisions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements de retraites	–	–	–	–	–	–	–	21,8	21,8
Passifs d'impôts différés	–	–	–	0,2	1,8	–	2,0	7,5	9,5
Autres créditeurs non courants	–	–	–	–	–	–	–	27,7	27,7
Total passifs non courants	48,3	–	–	0,2	1,8	–	2,0	57,0	107,3
Emprunts et dettes financières court terme	55,9	–	–	–	–	–	–	–	55,9
Provisions	43,6	–	–	–	–	(0,6)	(0,6)	(21,8)	21,2
Fournisseurs et comptes rattachés	129,1	–	–	–	–	–	–	–	129,1
Autre créditeurs courants	166,8	–	–	–	–	0,3	0,3	(35,2)	131,9
Total passifs courants	395,4	–	–	–	–	(0,3)	(0,3)	(57,0)	338,1
TOTAL PASSIFS	1 621,1	(8,8)	(4,7)	0,7	–	(0,7)	(13,5)	–	1 607,6

NOTE 35.2 - RÉCONCILIATION DU BILAN ET DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2004

en millions d'euros

	Principes français	Retraitements							Total retraite- ments	Reclas- sements	Prin- cipes IFRS
		Pertes de valeur	Amort. incor- porels et corporels	Amort. goodwill	Marques	Stocks	Impôt différé sur plus- values	Autres			
Notes		35.4.4	35.4.4	35.4.3	35.4.1	35.4.2	35.4.5			35.4.6	
Goodwill	23,5	(0,2)	–	3,8	–	–	–	–	3,6	(8,3)	18,8
Autres immobilisations incorporelles	32,7	(0,7)	–	–	(7,9)	–	–	–	(8,6)	–	24,1
Immobilisations corporelles	463,2	(15,2)	2,3	–	–	–	–	–	(12,9)	0,4	450,7
Immeubles de placement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,1	4,1
Immobilisations financières	36,1	–	–	–	–	–	–	–	–	(0,5)	35,6
Participations dans les entreprises associées	20,1	–	–	–	–	–	–	–	–	8,3	28,4
Autres actifs financiers non courants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12,5	12,5
Actifs d'impôts différés	–	5,3	(0,6)	–	2,8	(0,5)	–	0,3	7,3	79,6	86,9
Total actifs non courants	575,6	(10,8)	1,7	3,8	(5,1)	(0,5)	–	0,3	(10,6)	96,1	661,1
Stocks et en-cours	289,0	–	–	–	–	1,2	–	–	1,2	–	290,2
Créances clients et comptes rattachés	114,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	114,7
Autres débiteurs	137,8	–	–	–	–	–	–	(1,0)	(1,0)	(81,5)	55,3
Placements à court terme	507,6	–	–	–	–	–	–	–	–	(12,0)	495,6
Disponibilités	113,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	113,1
Total actifs courants	1 162,2	–	–	–	–	1,2	–	(1,0)	0,2	(93,5)	1 068,9
TOTAL ACTIFS	1 737,8	(10,8)	1,7	3,8	(5,1)	0,7	–	(0,7)	(10,4)	2,6	1 730,0
Capital	56,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	56,6
Primes	32,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	32,6
Actions d'autocontrôle	(45,2)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(45,2)
Réserves	1 082,0	(8,6)	–	–	(4,7)	0,4	(1,8)	(0,6)	(15,3)	(46,6)	1 020,1
Différence de conversion	(57,9)	0,2	–	(0,2)	–	–	–	–	–	46,6	(11,3)
Résultat de l'exercice	210,1	(2,2)	1,6	4,0	(0,4)	0,3	1,2	(0,7)	3,8	–	213,9
Capitaux propres - part du groupe	1 278,2	(10,6)	1,6	3,8	(5,1)	0,7	(0,6)	(1,3)	(11,5)	–	1 266,7
Intérêts minoritaires	19,7	(0,2)	–	–	–	–	–	0,2	–	–	19,7
Total capitaux propres	1 297,9	(10,8)	1,6	3,8	(5,1)	0,7	(0,6)	(1,1)	(11,5)	–	1 286,4
Emprunts et dettes financières	37,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	37,3
Provisions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3,2	3,2
Engagements de retraites	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23,9	23,9
Passifs d'impôts différés	–	–	0,1	–	–	–	0,6	0,1	0,8	6,9	7,7
Autres créditeurs non courants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	25,2	25,2
Total passifs non courants	37,3	–	0,1	–	–	–	0,6	0,1	0,8	59,2	97,3
Emprunts et dettes financières court terme	53,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	53,9
Provisions	16,1	–	–	–	–	–	–	–	–	(3,7)	12,4
Engagements de retraites	24,9	–	–	–	–	–	–	–	–	(22,4)	2,5
Fournisseurs et comptes rattachés	143,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	143,1
Autre créditeurs courants	164,6	–	–	–	–	–	–	0,3	0,3	(30,5)	134,4
Total passifs courants	402,6	–	–	–	–	–	–	0,3	0,3	(56,6)	346,3
TOTAL PASSIFS	1 737,8	(10,8)	1,7	3,8	(5,1)	0,7	–	(0,7)	(10,4)	2,6	1 730,0

NOTE 35.3 - RÉCONCILIATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2004

en millions d'euros

	Principes français	Pertes de valeur 35.4.4	Amort. incor- porels et corporels 35.4.4	Amort. <i>goodwill</i> 35.4.3	Marques 35.4.1	Stocks 35.4.2	Impôt différé sur plus- values 35.4.5	Autres	Total retraite- ments	Reclas- sements 35.4.6	Prin- cipes IFRS
<i>Notes</i>		35.4.4	35.4.4	35.4.3	35.4.1	35.4.2	35.4.5			35.4.6	
Chiffre d'affaires	1 331,6	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,2)	1 331,4
Coût des ventes	(462,2)	-	1,4	-	-	(3,3)	-	-	(1,9)	0,7	(463,4)
Marge brute	869,4	-	1,4	-	-	(3,3)	-	-	(1,9)	0,5	868,0
Frais administratifs et commerciaux	(465,9)	-	-	-	(0,6)	3,6	-	-	3,0	-	(462,9)
Dotation aux amort. des <i>goodwill</i>	(16,7)	-	-	4,0	-	-	-	-	4,0	12,7	-
Autres produits et charges	(50,2)	(3,1)	0,9	-	-	-	-	(0,9)	(3,1)	5,3	(48,0)
Résultat opérationnel	336,6	(3,1)	2,3	4,0	(0,6)	0,3	-	(0,9)	2,0	18,5	357,1
Résultat financier	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2,5	7,5
Résultat avant impôt	341,6	(3,1)	2,3	4,0	(0,6)	0,3	-	(0,9)	2,0	21,0	364,6
Impôts	(127,0)	1,1	(0,8)	-	0,2	(0,1)	1,2	0,2	1,8	-	(125,2)
Résultat des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(21,0)	(21,0)
Résultat net	214,6	(2,0)	1,5	4,0	(0,4)	0,2	1,2	(0,7)	3,8	-	218,4
Intérêts minoritaires	(4,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4,5)
Résultat net - part du groupe	210,0	(2,0)	1,5	4,0	(0,4)	0,2	1,2	(0,7)	3,8	-	213,9

NOTE 35.4 - PRINCIPAUX RETRAITEMENTS**35.4.1 - Marques**

Les marques générées en interne et autres éléments similaires en substance ne peuvent être comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. La valeur brute des marques développées en interne ainsi que les amortissements

cumulés au 31 décembre 2003 selon les normes françaises ont donc été décomptabilisés dans le cadre du passage aux IFRS. Au titre de l'exercice 2004, les coûts engagés ont été retraités et comptabilisés intégralement en charges.

en millions d'euros

Impacts bilantiels	01/01/2004	Résultat 2004	31/12/2004
Immobilisations incorporelles - valeurs brutes	(7,6)	(0,6)	(8,2)
Immobilisations incorporelles - amortissements	0,3	-	0,3
Impôts différés	2,6	0,2	2,8
TOTAL	(4,7)	(0,4)	(5,1)

en millions d'euros

Impacts sur le compte de résultat	2004
Frais administratifs et commerciaux	(0,6)
Impôts différés	0,2
TOTAL	(0,4)

35.4.2 - Stocks

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent comme précisé par la norme IAS 2. Les escomptes financiers doivent être également déduits des coûts d'achat pour déterminer le coût d'acquisition net.

Dans le cadre de la première application des IFRS, le mode de valorisation des stocks a donc été complété afin de prendre en compte notamment les escomptes fournisseurs ainsi que les frais de collection qui étaient préalablement comptabilisés en frais généraux.

en millions d'euros			
Impacts bilantiels	01/01/2004	Résultat 2004	31/12/2004
Stocks - valeurs brutes	4,5	0,9	5,4
Stocks - dépréciation	(3,6)	(0,6)	(4,2)
Impôts différés	(0,4)	(0,1)	(0,5)
TOTAL	0,5	0,2	0,7

en millions d'euros	
Impacts sur le compte de résultat	2004
Coûts des ventes	(3,3)
Frais administratifs et commerciaux	3,6
Impôts différés	(0,1)
TOTAL	0,2

35.4.3 - Goodwill

Conformément à IFRS 3, les *goodwill* ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements consta-

tés sur l'exercice 2004 ont été annulés lors du passage aux normes IFRS.

en millions d'euros	
Impacts sur le compte de résultat	2004
Dotations aux amortissements	4,0
Pertes de valeur	(0,2)
TOTAL	3,8

35.4.4 - Pertes de valeur

En accord avec la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le groupe a procédé à la recherche d'indices de perte de valeur d'actifs pour ses divisions opérationnelles. Les activités concernées présentant un risque ont vu leurs actifs dépréciés à hauteur de la perte de valeur observée. Le cas échéant, lorsque des amortissements avaient été constatés sur les immobilisations dépréciées, ces derniers ont été annulés.

Le groupe Hermès a procédé au découpage de son activité en désignant des unités génératrices de trésorerie (UGT), sur lesquelles ont pu être menées des recherches d'indices de perte éventuelle de valeur. Les UGT suivantes ont été définies :

- unités de ventes (magasins) traitées de façon indépendante les unes par rapport aux autres ;
- activités orientées sur la production/distribution d'un

seul type de produit (exemple : Parfum, Horlogerie, Arts de la Table...);
 – activités de production seules (production du Cuir, production de la Soie);
 – entreprises associées;
 – immeubles de placement.

Les modèles et hypothèses retenus pour déterminer les cash flow futurs et donc la valeur économique des UGT prennent en compte les risques locaux, l'inflation et des taux de croissance déterminés sur la base d'historiques de croissance et de données budgétaires.

en millions d'euros

Impacts bilantiels	01/01/2004	Résultat 2004	31/12/2004
Écarts d'acquisition - dépréciation	–	(0,2)	(0,2)
Immobilisations incorporelles - amortissements	(0,7)	–	(0,7)
Immobilisations corporelles - amortissements	(12,3)	(2,9)	(15,2)
Impôts différés actifs	4,2	1,1	5,3
TOTAL	(8,8)	(2,0)	(10,8)

en millions d'euros

Impacts sur le compte de résultat	2004
Autres produits et charges	(3,1)
Impôts différés	1,1
TOTAL	(2,0)

35.4.5 - Impôt différé sur plus-values latentes

Un impôt différé a été constaté sur les plus-values latentes relatives aux entreprises associées. Conformément à la norme IAS 12, ces plus-values correspondent au différentiel entre la valeur consolidée de ces participations et leur valeur fiscale. Elles ont été imposées au taux de 19 % dans le bilan d'ouverture et au 30 juin 2004, et au taux réduit de 5 % au 31 décembre 2004.

L'utilisation de ce taux réduit, autorisé depuis la loi de finances 2004 rectificative, a été retenue sur la base des éléments suivants :

- le groupe Hermès n'entend pas se désengager à moyen terme de ces participations ;
- aucune distribution de dividendes n'est envisagée à moyen terme.

en millions d'euros

Impacts bilantiels	01/01/2004	Résultat 2004	31/12/2004
Impôts différés passifs	(1,8)	1,2	(0,6)
TOTAL	(1,8)	1,2	(0,6)

en millions d'euros

Impacts sur le compte de résultat	2004
Impôts différés	1,2
TOTAL	1,2

35.4.6 - Principaux reclassements opérés sur les états financiers 2004

Bien que la structure générale du bilan IFRS retenue par le groupe soit proche de celle présentée en normes françaises, certains reclassements ont été rendus nécessaires lors de l'application des normes, avec notamment l'apparition de rubriques qui n'étaient pas présentées de façon scindée en normes françaises.

Les principaux reclassements concernent :

- **IAS 1 – Distinction des éléments du bilan en fonction du caractère courant et non courant**

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité à moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant.

Les reclassements effectués ont notamment impacté les postes suivants :

- immobilisations financières : les dépôts de garantie, les prêts non rémunérés et certains autres actifs financiers moyen et long terme sont désormais classés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ;
- provisions pour retraites : à l'exception des sommes qui devraient être mises en paiement dans un délai de douze mois, les autres engagements de retraites ont été classés en passifs non courants ;
- autres créditeurs : les dettes de participation des salariés ont été ventilées selon leur échéance de versement.

- **IAS 12 – Impôts différés**

Conformément à IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont désormais classés sur une ligne distincte

du bilan en éléments non courants et non plus en autres créditeurs/débiteurs.

- **IFRS 1 – Différence de conversion**

L'adoption du traitement optionnel offert par IFRS 1 (cf. note 1.4) a pour conséquence un reclassement des écarts de conversion dans les réserves consolidées.

- **IAS 40 – Immeubles de placement**

Ces derniers sont désormais présentés sur une ligne distincte du bilan. Les immeubles concernés sont concentrés en Asie (Hong Kong) et en France.

- **IAS 28 – Participations dans les entreprises associées**

Les *goodwill* relatifs aux entreprises associées sont présentés sous le poste « Participations dans les entreprises associées ». Au compte de résultat, la part de résultat correspondant aux entreprises associées a été présentée sur une ligne distincte en dessous du résultat opérationnel.

- **Autres**

Les escomptes financiers ont été reclassés au compte de résultat dans les postes adéquats (chiffre d'affaires et coûts des ventes).

Les tableaux ci-après présentent les reclassements effectués par poste.

Annexe aux comptes consolidés

Reclassements effectués sur le bilan au 1^{er} janvier 2004

en millions d'euros

	Participations	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	Immeu- bles de pla- cement	Charges à répartir	Dépôts de garantie	Autres actifs finan- ciers	Écarts de conver- sion IFRS 1	Passifs non courants engage- ments de retraites	Passifs non courants partici- pation	Autres	Total reclas- sements
<i>Goodwill</i>	(20,9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(20,9)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	(4,5)	1,7	-	-	-	-	-	-	(2,8)
Immeubles de placement	-	-	-	4,5	-	-	-	-	-	-	-	4,5
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	(7,4)	(3,3)	-	-	-	-	(10,7)
Participations dans les entreprises associées	20,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,9
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	7,4	3,3	-	-	-	-	10,7
Actifs d'impôts différés	-	86,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86,9
Total actifs non courants	-	86,9	-	-	1,7	-	-	-	-	-	-	88,6
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	-	(86,9)	-	-	(1,7)	-	-	-	-	-	-	(88,6)
Placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs courants	-	(86,9)	-	-	(1,7)	-	-	-	-	-	-	(88,6)
TOTAL ACTIFS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	(46,6)	-	-	-	(46,6)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-	-	46,6	-	-	-	46,6
Capitaux propres - part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraites	-	-	-	-	-	-	-	-	21,8	-	-	21,8
Passifs d'impôts différés	-	-	7,5	-	-	-	-	-	-	-	-	7,5
Autres créditeurs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27,2	0,5	27,7
Total passifs non courants	-	-	7,5	-	-	-	-	-	21,8	27,2	0,5	57,0
Emprunts et dettes financières court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	(21,8)	-	-	(21,8)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créditeurs courants	-	-	(7,5)	-	-	-	-	-	-	(27,2)	(0,5)	(35,2)
Total passifs courants	-	-	(7,5)	-	-	-	-	-	(21,8)	(27,2)	(0,5)	(57,0)
TOTAL PASSIFS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Reclassements effectués sur le bilan au 31 décembre 2004

en millions d'euros

	Participations	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	Immeu- bles de pla- cement	Charges à répartir	Produits à const. d'avance	Dépôts de garantie	Autres actifs finan- ciers	Écarts de conver- sion IFRS 1	Passifs de non courants engage- ments de retraites	Passifs de non courants provi- sions	Passifs de non courants parti- cipation	Autres	Total reclas- sements
<i>Goodwill</i>	(8,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8,3)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	(4,1)	2,1	2,4	-	-	-	-	-	-	-	0,4
Immeubles de placement	-	-	-	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	(8,9)	(3,6)	-	-	-	-	12,0	(0,5)
Participations dans les entreprises associées	8,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3
Autres actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	8,9	3,6	-	-	-	-	-	12,5
Actifs d'impôts différés	-	79,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	79,6
Total actifs non courants	-	79,4	-	-	2,1	2,4	-	-	-	-	-	-	-	96,1
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	-	(79,4)	-	-	(2,1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(81,5)
Placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(12,0)	(12,0)
Disponibilités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs courants	-	(79,4)	-	-	(2,1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(93,5)
TOTAL ACTIFS	-	-	-	-	-	2,4	-	-	-	-	-	-	0,2	2,6
Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	(46,6)	-	-	-	-	(46,6)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	46,6	-	-	-	-	46,6
Capitaux propres - part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,2	-	-	3,2
Engagements de retraites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,9	-	-	-	23,9
Passifs d'impôts différés	-	-	6,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9
Autres créditeurs non courants	-	-	-	-	-	2,1	-	-	-	-	-	22,6	0,5	25,2
Total passifs non courants	-	-	6,9	-	-	2,1	-	-	-	23,9	3,2	22,6	0,5	59,2
Emprunts et dettes financières court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22,9)	(3,2)	-	-	(26,1)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre créditeurs courants	-	-	(6,9)	-	-	0,3	-	-	-	(1,0)	-	(22,6)	(0,3)	(30,5)
Total passifs courants	-	-	(6,9)	-	-	0,3	-	-	-	(23,9)	(3,2)	(22,6)	(0,3)	(56,6)
TOTAL PASSIFS	-	-	-	-	-	2,4	-	-	-	-	-	-	0,2	2,6

Reclassements effectués sur le résultat de l'exercice 2004

en millions d'euros

	Escomptes financiers	Participations	Reclassements
Chiffre d'affaires	(0,2)	–	(0,2)
Coût des ventes	0,7	–	0,7
Marge brute	0,5	–	0,5
Frais administratifs et commerciaux	–	–	–
Dotation aux amortissements des <i>goodwill</i>	–	12,7	12,7
Autres produits et charges	–	5,3	5,3
Résultat opérationnel	0,5	18,0	18,5
Résultat financier	(0,5)	3,0	2,5
Résultat avant impôt	–	21,0	21,0
Impôts	–	–	–
Part dans le résultat des entreprises associées	–	(21,0)	(21,0)
Résultat net	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	–	–
Résultat net - part du groupe	–	–	–

NOTE 35.5- RÉCONCILIATION DU BILAN ET DES CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2005

en millions d'euros

	Prin- cipes IFRS 31/12/ 2004	Instru- ments de couver- ture	Retraits Instru- ments compo- sés de Engage- ments de rachats de mino- ritaires	Autres	Total retraite- ments	Reclas- sements (1)	Prin- cipes IFRS 01/01/ 2005
<i>Goodwill</i>	18,8	-	-	-	-	-	18,8
Autres immobilisations incorporelles	24,1	-	-	-	-	-	24,1
Immobilisations corporelles	450,7	-	-	-	-	-	450,7
Immeubles de placement	4,1	-	-	-	-	-	4,1
Immobilisations financières	35,6	-	(3,2)	-	(3,2)	-	32,4
Participations dans les entreprises associées	28,4	-	-	-	-	-	28,4
Autres actifs financiers non courants	12,5	-	-	-	-	-	12,5
Actifs d'impôts différés	86,9	2,0	-	-	1,0	3,0	89,9
Total actifs non courants	661,1	2,0	(3,2)	-	1,0	(0,2)	660,9
Stocks et en-cours	290,2	-	-	-	-	-	290,2
Créances clients et comptes rattachés	114,7	-	-	(3,1)	(3,1)	-	111,6
Autres débiteurs	55,3	-	-	-	-	(11,0)	44,3
Instruments dérivés	-	18,3	-	-	18,3	11,0	29,3
Placements à court terme	495,6	-	-	-	-	-	495,6
Disponibilités	113,1	-	-	-	-	-	113,1
Total actifs courants	1 068,9	18,3	-	-	(3,1)	15,2	1 084,1
TOTAL ACTIFS	1 730,0	20,4	(3,2)	-	(2,2)	15,0	1 745,0
Capital	56,6	-	-	-	-	-	56,6
Primes	32,6	-	-	-	-	-	32,6
Actions d'autocontrôle	(45,2)	-	-	-	-	-	(45,2)
Réserves	1 234,0	(3,5)	(3,2)	-	(1,9)	(8,7)	1 225,3
Différence de conversion	(11,3)	-	-	-	-	-	(11,3)
Instruments dérivés	-	16,7	-	-	16,7	-	16,7
Capitaux propres - part du groupe	1 266,7	13,2	(3,2)	-	(1,9)	8,0	1 274,7
Intérêts minoritaires	19,7	-	-	(2,5)	(2,5)	-	17,2
Total capitaux propres	1 286,4	13,2	(3,2)	(2,5)	(1,9)	5,5	1 291,9
Emprunts et dettes financières	37,3	-	-	2,5	-	2,5	39,8
Provisions	3,2	-	-	-	-	-	3,2
Engagements de retraites	23,9	-	-	-	-	-	23,9
Passifs d'impôts différés	7,7	8,8	-	-	8,8	-	16,5
Autres créditeurs non courants	25,2	-	-	-	-	-	25,2
Total passifs non courants	97,3	8,8	-	2,5	-	11,3	108,6
Emprunts et dettes financières court terme	53,9	-	-	-	-	-	53,9
Provisions	12,4	(1,6)	-	-	(1,6)	-	10,8
Engagements de retraites	2,5	-	-	-	-	-	2,5
Fournisseurs et comptes rattachés	143,1	-	-	(0,2)	(0,2)	-	142,9
Autre créditeurs courants	134,4	-	-	-	-	-	134,4
Total passifs courants	346,3	(1,6)	-	-	(0,2)	(1,8)	344,5
TOTAL PASSIFS	1 730,0	20,4	(3,2)	-	(2,2)	15,0	1 745,0

(1) Reclassement des primes d'option de charges constatées d'avance à instruments dérivés.

IAS 32 et 39 - Instruments de couverture

Les instruments de change et de taux ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2005 selon la méthode décrite à la note 1.11.

Le tableau qui suit synthétise les impacts correspondants :

en millions d'euros

Instruments	Valeur comptable	Valeur de marché	Part résultat	Part capitaux propres	Impôt différé	Impact net réserves d'ouverture
Options (Hermès International)	11,0	–	(11,0)	–	3,8	(7,2)
Ventes à terme (Hermès International)	–	3,6	3,6	–	(1,3)	2,3
Autres	–	–	1,6	–	(0,6)	1,0
Ventes à terme (autres filiales)	–	25,8	0,3	25,5	(8,8)	0,3
TOTAL						(3,5)

IAS 39 - Instruments composés

Comme indiqué à la note 1.11.1, le groupe Hermès a décomposé ses instruments composés en une composante d'actif financier et une composante de dérivé incorporé. Les obligations convertibles Leica sous-

crites au cours de l'exercice 2004 ont été retraitées en ce sens. Au 1^{er} janvier 2005, la juste valeur du dérivé incorporé à conduit le groupe à constater une dépréciation à 100 %.

IAS 32 - Engagements de rachat de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le groupe. En normes françaises, les engagements de rachats de minoritaires étaient mentionnés dans les engagements hors-bilan. Dans l'attente de norme ou interprétation spécifique de l'IASB sur le traitement des ventes de *put* sur

minoritaires, le groupe a comptabilisé ces engagements de la façon suivante :

- l'engagement, pour son montant à la date de clôture, figure en autres passifs non courants ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont reclassés dans le poste précédemment cité.

IAS 32 et 39 - Autres impacts

Les autres impacts correspondent à la réévaluation de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises étrangères.

**NOTE 35.6- RÉCONCILIATION AVEC LA VERSION PRÉSENTÉE
EN PARALLÈLE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2005**

Bilan et capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

en millions d'euros

	Version initiale*	Pertes de valeur	Marques	Version définitive
Immobilisations corporelles	418,9	(3,7)	–	415,2
Actifs d'impôt différés	89,6	1,3	2,6	93,5
Autres actifs	1 098,9	–	–	1 098,9
TOTAL ACTIFS	1 607,4	(2,4)	2,6	1 607,6
Capital, primes et actions d'autocontrôle	60,0	–	–	60,0
Réserves	1 083,8	(2,4)	2,6	1 084,0
Différences de conversion	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	18,2	–	–	18,2
Total capitaux propres	1 162,0	(2,4)	2,6	1 162,2
Autres passifs	445,4	–	–	445,4
TOTAL PASSIFS	1 607,4	(2,4)	2,6	1 607,6

Bilan et capitaux propres au 31 décembre 2004

en millions d'euros

	Version initiale*	Pertes de valeur	Marques	Version définitive
Immobilisations corporelles	455,7	(5,0)	–	450,7
Actifs d'impôt différés	82,3	1,8	2,8	86,9
Autres actifs	1 192,5	(0,1)	–	1 192,4
TOTAL ACTIFS	1 730,5	(3,3)	2,8	1 730,0
Capital, primes et actions d'autocontrôle	44,0	–	–	44,0
Réserves	1 020,0	(2,4)	2,6	1 020,2
Résultat	214,5	(0,9)	0,2	213,9
Différences de conversion	(11,3)	–	–	(11,3)
Intérêts minoritaires	19,7	–	–	19,7
Total capitaux propres	1 286,9	(3,3)	2,8	1 286,4
Autres passifs	443,6	–	–	443,6
TOTAL PASSIFS	1 730,5	(3,3)	2,8	1 730,0

* Version initiale présentée en parallèle de la publication des comptes semestriels au 30 juin 2005 lors de la présentation du bilan d'ouverture en normes IFRS.

Compte de résultat 2004 simplifié

en millions d'euros

	Version initiale*	Pertes de valeur	Marques	Version définitive
Chiffre d'affaires	1 331,4	–	–	1 331,4
Marge brute	867,3	0,7	–	868,0
Résultat opérationnel	358,4	(1,3)	–	357,1
Résultat avant impôt	365,9	(1,3)	–	364,6
Impôts	(125,9)	0,5	0,2	(125,2)
Résultat net	219,1	(0,9)	0,2	218,4
Intérêts minoritaires	(4,6)	–	–	(4,5)
Résultat net - part du groupe	214,5	(0,9)	0,2	213,9

* Version initiale présentée en parallèle de la publication des comptes semestriels au 30 juin 2005 lors de la présentation du bilan d'ouverture en normes IFRS.

États financiers comparatifs 2002, 2003, 2004, établis selon les principes français

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS

	en millions d'euros		
	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires (notes 19 et 20)	1 331,6	1 230,0	1 242,3
Coût des ventes	(462,2)	(427,2)	(437,4)
Marge brute (note 12)	869,4	802,8	804,9
Frais administratifs et commerciaux (note 13)	(465,9)	(426,9)	(436,1)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (note 5)	(16,7)	(4,9)	(6,0)
Autres produits et charges (note 14)	(50,1)	(38,2)	(42,6)
Résultat d'exploitation	336,7	332,8	320,2
Résultat financier (note 16)	5,0	6,6	7,9
Résultat avant impôt	341,7	339,4	328,1
Impôt sur les résultats (note 17)	(127,0)	(118,7)	(107,7)
Résultat net de l'ensemble consolidé	214,7	220,7	220,4
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 11)	(4,6)	(3,9)	(4,9)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	210,1	216,8	215,5
Résultat net par action (en euros) (note 23)	5,74	5,92	5,88
Résultat net dilué par action (en euros) (note 23)	5,70	5,88	5,84

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS

ACTIF

en millions d'euros

	2004			2003	2002
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actif immobilisé	955,9	380,3	575,6	546,0	540,6
Écarts d'acquisition (note 5)	79,2	55,7	23,5	39,3	44,7
Immobilisations incorporelles (note 3)	78,7	46,0	32,7	28,7	28,2
Immobilisations corporelles (note 4)	739,2	276,0	463,2	430,3	419,3
Immobilisations financières (note 7)	38,7	2,6	36,1	18,8	19,3
Titres mis en équivalence (note 6)	20,1	–	20,1	28,9	29,1
Actif circulant	1 282,4	120,2	1 162,2	1 075,1	1 021,8
Stocks et en-cours (note 8)	402,8	113,8	289,0	280,2	274,4
Clients (note 9)	121,0	6,3	114,7	104,3	96,3
Autres débiteurs (note 9)	137,9	0,1	137,8	137,6	131,2
Placements à court terme (note 18)	507,6	–	507,6	390,6	362,1
Disponibilités (note 18)	113,1	–	113,1	162,4	157,8
TOTAL ACTIF	2 238,3	500,5	1 737,8	1 621,1	1 562,4

PASSIF

Avant répartition

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Capitaux propres (part du groupe)	1 278,2	1 159,0	1 041,5
Capital social	56,6	56,5	56,4
Primes	32,6	30,3	26,2
Réserves	1 036,8	902,0	748,1
Différence de conversion	(57,9)	(46,6)	(4,7)
Résultat de l'exercice	210,1	216,8	215,5
Intérêts minoritaires (note 11)	19,7	18,4	16,1
Provisions pour risques et charges (note 10)	41,0	43,6	57,4
Dettes	398,9	400,1	447,4
Emprunts et dettes financières (note 18)	91,2	104,2	150,2
Fournisseurs (note 9)	143,1	129,1	128,7
Autres créiteurs (note 9)	164,6	166,8	168,5
TOTAL PASSIF	1 737,8	1 621,1	1 562,4

La différence de conversion de –57,9 M€ concerne à hauteur de –22,6 M€ l'Asie hors Japon, –21,6 M€ le Japon, –11,8 M€ les Amériques, –4,2 M€ la zone

euro et +2,3 M€ les autres pays européens (dont principalement la Suisse).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS

	en millions d'euros		
	2004	2003	2002
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT *	292,3	258,7	273,2
Stocks et en-cours	(12,0)	(15,7)	(13,6)
Clients et comptes rattachés	(12,2)	(13,4)	4,3
Autres créances et divers	(3,4)	(2,8)	(7,3)
Dettes fournisseurs	14,3	4,5	(12,9)
Autres dettes et divers	(0,5)	5,9	3,0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(13,8)	(21,5)	(26,5)
FLUX ISSUS DE L'EXPLOITATION	278,5	237,2	246,7
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(8,0)	(6,3)	(6,9)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(92,6)	(85,4)	(94,7)
Acquisitions de titres de participation	(17,2)	(2,5)	–
Dettes sur immobilisations	0,8	1,7	2,6
Désinvestissements	0,6	1,0	0,5
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(116,4)	(91,5)	(98,5)
Distribution mise en paiement	(64,8)	(62,6)	(57,6)
Augmentation / (Diminution) des capitaux propres	(16,4)	6,3	(3,0)
FLUX DE FINANCEMENT	(81,2)	(56,3)	(60,6)
Variation de périmètre	(0,4)	–	–
Variation de change	(0,1)	(10,0)	2,4
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	80,4	79,4	90,0
Trésorerie nette à l'ouverture	454,2	374,8	284,8
Trésorerie nette à la clôture	534,6	454,2	374,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	80,4	79,4	90,0

* Détail de la capacité d'autofinancement

	en millions d'euros		
	2004	2003	2002
Résultat net – part du groupe	210,1	216,8	215,5
Dotations aux amortissements	67,6	52,0	52,2
Mouvements des provisions	1,5	(13,6)	2,5
Mises en équivalence	5,4	0,6	(1,1)
Dividendes reçus – sociétés mises en équivalence	0,1	–	0,2
Intérêts minoritaires	4,5	3,9	4,9
Plus ou moins-values de cessions	1,0	1,3	(0,3)
Impôts différés	2,1	(2,3)	(0,7)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	292,3	258,7	273,2

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)
ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS**

Avant répartition

en millions d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2001	56,4	25,7	605,2	201,7	21,9	910,9
<i>Mouvements</i>						
Variation de capital et primes associées	–	0,5	–	–	–	0,5
Acquisitions ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	(4,2)	–	–	(4,2)
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	201,7	(201,7)	–	–
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)	–	–	–	215,5	–	215,5
Distributions effectuées	–	–	(55,9)	–	–	(55,9)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–	(26,6)	(26,6)
Autres	–	–	1,3	–	–	1,3
Au 31 décembre 2002	56,4	26,2	748,1	215,5	(4,7)	1 041,5
<i>Mouvements</i>						
Variation de capital et primes associées	0,1	4,1	–	–	–	4,2
Acquisitions ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	–	–	–	–
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	215,5	(215,5)	–	–
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)	–	–	–	216,8	–	216,8
Distributions effectuées	–	–	(61,6)	–	–	(61,6)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–	(41,9)	(41,9)
Autres	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2003	56,5	30,3	902,0	(216,8)	(46,6)	1 159,0
<i>Mouvements</i>						
Variation de capital et primes associées	0,1	2,3	–	–	–	2,4
Acquisitions ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	(18,3)	–	–	(18,3)
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	216,8	(216,8)	–	–
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)	–	–	–	210,1	–	210,1
Distributions effectuées	–	–	(63,5)	–	–	(63,5)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–	(11,3)	(11,3)
Autres	–	–	(0,2)	–	–	(0,2)
Au 31 décembre 2004	56,6	32,6	1 036,8	210,1	(57,9)	1 278,2

Le capital d'Hermès International est composé de 36 977 172 actions de 1,53 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2004.

Le capital d'Hermès International a été augmenté de 65 K€ (soit 42 168 actions) au cours de l'année 2004, du fait des options de souscription d'actions levées par le personnel du groupe Hermès.

Les variations de différences de conversion sur 2004 concernent :

en millions d'euros

Variations des différences de conversion positives	
Won coréen	2,6
Zone euro	1,9
Franc suisse	0,9
Autres monnaies	0,1
<i>Sous-total</i>	<i>5,5</i>
Variations des différences de conversion négatives	
Yen	(5,6)
Dollar américain	(4,9)
Dollar de Hong Kong	(3,8)
Dollar de Singapour	(1,8)
Dollar australien	(0,2)
Livre sterling	(0,1)
Autres monnaies	(0,4)
<i>Sous-total</i>	<i>(16,8)</i>
Total	(11,3)

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Hermès sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

NOTE 1.1 - CHANGEMENT DE MÉTHODE

Recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 et communiqué du 22 juillet 2004 du Conseil National de la Comptabilité (CNC)

Cette recommandation est relative aux règles de comptabilisation des engagements de retraite. Applicable au 1^{er} janvier 2004, elle concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme, les indemnités de rupture de contrat de travail et les cotisations sociales et fiscales correspondantes. Elle introduit notamment la notion d'écarts actuariels. Le groupe Hermès a souhaité appliquer cette recommandation dès l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2004.

Jusqu'au 31 décembre 2003, l'intégralité des écarts actuariels faisait l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat. Au titre de l'exercice 2004, l'application de cette recommandation a conduit le groupe Hermès à constater des écarts actuariels dans ses engagements hors bilan à hauteur de 4 M€. À partir du 1^{er} janvier 2005, les effets cumulés des écarts actuariels seront amortis dès lors que ceux-ci excèdent 10 % du montant de l'engagement, brut des placements dédiés, ou de la valeur de marché de ces placements en fin d'exercice (méthode du « corridor »). L'amortissement de ces écarts se fera à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

Par ailleurs, l'application de cette recommandation a également conduit le groupe Hermès à constater des provisions pour médailles du travail pour un montant de 0,5 M€, directement prélevé sur les capitaux propres du groupe (0,3 M€ nets d'impôts différés).

Au 1^{er} janvier 2004, l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation aurait eu un impact non significatif sur la situation nette consolidée du groupe Hermès. En conséquence, il n'a pas été établi de comptes pro forma à l'ouverture.

NOTE 1.2 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. La nouvelle méthodologie du Comité de Régle-

mentation Comptable, homologuée par le règlement 99-02 du 29 avril 1999, est appliquée à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2000. Les comptes consolidés regroupent les comptes d'Hermès International et des filiales significatives dans lesquelles cette dernière exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif s'entend de la détention par le groupe d'un pourcentage de droits de vote supérieur à 50 %. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le groupe exerce effectivement le contrôle de l'entreprise, étant précisé que sont assimilées à cette notion les structures dont l'exploitation fait l'objet d'un accord de partenariat avec d'autres intervenants.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Dans le cas où il est exercé un contrôle conjoint, la méthode d'intégration proportionnelle est utilisée.

Les comptes des autres sociétés où le groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle supérieur à 20 %) sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. Par exception, pour les sociétés contrôlées à plus de 50 % mais dont le poids n'est pas significatif, ou dont la structure ne permet pas d'obtenir sans délais excessifs les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés, la méthode de consolidation utilisée est également la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 24.

NOTE 1.3 - MÉTHODES DE CONVERSION DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

La conversion des comptes établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- ◆ les rubriques du bilan sont converties en utilisant les cours de change à la fin de l'exercice ;
- ◆ les rubriques du compte de résultat sont converties en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;
- ◆ les rubriques du tableau de flux de trésorerie sont converties en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;
- ◆ la différence de conversion (part du groupe) résultant, d'une part des effets sur les capitaux propres de l'écart entre les taux de change historiques et les taux de change de clôture de l'exercice, et d'autre part de l'utilisation de taux de change différents pour le compte de résultat et le bilan, figure distinctement dans les capitaux propres

consolidés. Le principe est le même pour les intérêts des minoritaires.

NOTE 1.4 - OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque ; les profits de change latents sont pris en compte dans le résultat, conformément à la méthode préférentielle définie dans le règlement 99-02, à l'exception des éléments suivants : les gains ou pertes latents sur les contrats de change à terme et les options sont :

- ◆ soit affectés en compensation des gains ou pertes correspondants sur les actifs ou passifs couverts auxquels ces instruments avaient été affectés,
- ◆ soit reportés s'ils sont affectés à des opérations prévues sur l'exercice suivant.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des placements de trésorerie, des instruments de taux sont utilisés. Les pertes et les gains sur différentiels de taux sont appréhendés *pro-rata temporis*.

NOTE 1.5 - DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels ou de situations intermédiaires arrêtés au 31 décembre.

NOTE 1.6 - ÉLIMINATIONS DE CONSOLIDATION

Les résultats d'opérations intra-groupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, annulations de provisions pour dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés.

Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le groupe en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés en totalité.

NOTE 1.7 - TRAITEMENT DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la quote-part acquise dans les capitaux propres retraités (comprenant le résultat retraité à la date d'acquisition) est, après analyse, répartie entre :

- ◆ les écarts d'évaluation positifs ou négatifs afférents à l'ensemble des actifs et passifs identifiables : ces écarts

d'évaluation sont la différence entre la juste valeur d'entrée dans le bilan consolidé de ces actifs et passifs d'une part, et la valeur comptable de ceux-ci dans le bilan de l'entreprise intégrée. La juste valeur d'entrée dans le bilan consolidé correspond à une valeur d'utilité, pour les biens destinés à l'exploitation, ou à une valeur de réalisation, pour les biens non destinés à l'exploitation ;

◆ l'écart d'acquisition, pour le solde non affecté. Cet écart peut faire l'objet de corrections dans l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour tenir compte des corrections de valeur des actifs et passifs constatés au cours de cette période.

Les écarts d'évaluation positifs font l'objet d'un amortissement selon les mêmes règles que les éléments d'actif auxquels ils se rapportent.

L'écart d'acquisition fait l'objet de dépréciation par voie d'amortissement sur une durée appropriée à la nature de l'acquisition effectuée. Les différentes durées d'amortissement n'excèdent pas 20 ans et sont fonction de l'activité et des objectifs fixés lors de l'acquisition. Conformément au règlement 99-02 du CRC, les écarts d'acquisition sont revus annuellement pour s'assurer que leur valeur nette résiduelle n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable eu égard aux perspectives de retour sur investissement sur les sociétés considérées (déterminée sur la base d'une actualisation des cash-flows futurs attendus), que les titres soient ou non cotés en Bourse.

Les écarts d'acquisition négatifs, qui apparaissent en provisions pour risques et charges au passif du bilan consolidé, sont amortis sur une durée maximale de 10 ans, selon les hypothèses de réalisation concernant les pertes prévues lors de l'acquisition.

NOTE 1.8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement, compte tenu de la relativité de leur valeur économique réelle, et par mesure de prudence, sont amortis en totalité sur l'exercice d'acquisition.

Les fonds de commerce et les droits au bail font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans au maximum.

Les marques et brevets font l'objet d'une dépréciation si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

NOTE 1.9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique d'acquisition. Elles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leurs durées estimées d'utilisation qui correspondent en moyenne à :

- ◆ constructions : 20 ans ;
- ◆ agencements et mobiliers : entre 3 et 10 ans selon la durée d'utilisation prévue pour l'actif considéré, et dans la limite de la durée du bail (notamment dans le cas des agencements de magasins) ;
- ◆ installations techniques, matériel et outillage industriel : 10 ans ;
- ◆ autres : 5 ans au maximum.

Les biens acquis en location-financement ne sont immobilisés que lorsque les contrats de location ont pour effet de maintenir chez le bailleur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée des actifs loués et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements minimaux futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Les contrats de location-financement ainsi identifiés, et s'ils sont significatifs, sont retraités de façon à faire apparaître, à l'actif du bilan, la valeur d'origine des biens concernés ainsi que les amortissements théoriques et, au passif, les dettes financières correspondantes. Ainsi les contrats de crédits-bails mobiliers sont retraités comme tels.

À défaut, les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Pour les acquisitions partiellement financées par des subventions d'investissement, celles-ci sont constatées au compte de résultat sur la durée d'amortissement de l'actif correspondant et la subvention apparaît, au passif du bilan, en « autres créditeurs ».

Les dotations aux amortissements figurent dans le coût des ventes pour ce qui concerne la dépréciation des immobilisations corporelles directement liées à la production, et dans les autres produits et charges pour les dépréciations des autres immobilisations corporelles ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les écarts d'acquisition.

NOTE 1.10 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières correspondent aux titres non consolidés, aux prêts hors groupe et autres dépôts financiers. Elles sont évaluées au coût historique d'acquisition. Les titres (non consolidés) font l'objet d'une provision, si la quote-part de capitaux propres possédée par le groupe devient inférieure à leur valeur brute.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur recouvrabilité devient improbable.

En ce qui concerne les sociétés mises en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs pourraient être classées en provision pour risques. Par simplification, et souci de lisibilité, elles sont classées sous la rubrique « titres des sociétés mises en équivalence ».

NOTE 1.11 - STOCKS

Les stocks détenus par les sociétés du groupe ont été évalués principalement selon la méthode du coût moyen pondéré, ou selon celle des coûts standards ajustés des écarts.

Des dépréciations sont constatées soit pour ramener la valeur d'inventaire à une valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure, soit pour constater des situations de rotation lente.

Ces provisions sont intégrées dans le coût des ventes.

NOTE 1.12 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à la valeur de marché au 31 décembre de l'année, par catégorie de titres de même nature. Les moins-values constatées sur chaque titre font l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère financier. Les plus-values latentes sont également constatées au compte de résultat.

NOTE 1.13 - RETRAITEMENT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

L'incidence sur les comptes des écritures passées par la seule application des législations fiscales, nette d'imposition différée, est éliminée des comptes consolidés.

Ces retraitements concernent essentiellement, dans les sociétés françaises, les provisions réglementées, les amortissements dérogatoires et, dans les sociétés étrangères, les provisions excédentaires pour dépréciation des stocks et des clients.

NOTE 1.14 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt comprend :

- ◆ l'impôt exigible de l'exercice des différentes sociétés intégrées ;
- ◆ l'impôt différé résultant de l'existence de décalages temporaires :
 - entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée,
 - liés aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe,
 - liés aux retraitements de consolidation.

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

Les principales natures d'impôts différés portent sur les retraitements des marges internes en stocks, sur les provisions sur stocks et sur les différences temporaires.

Si un risque de non-récupération de tout ou partie d'un actif d'impôt différé apparaissait, une provision pour dépréciation serait constatée.

À compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisaires et définitives), réalisées par le groupe, sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice, et une charge dans le cas contraire.

Les sociétés rentrant dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Avril-Morio & Patte, Bagages et Cuirs, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Héraklion, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, La Maroquinerie Nontonnaise, Maroquinerie du Belley, Maroquinerie des Ardennes, Nehel, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps et Sport-Soie.

NOTE 1.15 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET CRÉANCES CLIENTS

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des ventes est la livraison ou la réalisation de la prestation des services. Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une provision est constituée.

NOTE 1.16 - RETRAITES

Des provisions sont constituées pour les engagements en matière d'indemnités légales de départ à la retraite des salariés ou de régimes complémentaires pour les dirigeants et cadres supérieurs des sociétés françaises du groupe. Ces provisions résultent d'un calcul selon une méthode prospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, définies de façon individuelle pour chaque pays et à

chaque société du groupe dans lesquels sont localisés ces engagements. Les modalités de départ des salariés prennent également en compte les nouvelles dispositions de la loi du 21 août 2003 (loi Fillon).

Les effets de l'application de la nouvelle réglementation relative notamment au traitement comptable des écarts actuariels sont détaillés dans la note 1.1 sur les changements de méthodes comptables.

Pour certaines de ces sociétés, les sommes correspondant à ces engagements ont été versées à des compagnies d'assurances.

Les sociétés étrangères relèvent généralement de régimes à prestations définies et versent leurs cotisations à des fonds de pensions gestionnaires de retraites.

Une information sur le montant de ces engagements est donnée dans la note 10a de l'Annexe aux comptes consolidés.

NOTE 1.17 – COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES DÉRIVÉS

Selon les règles du groupe, les filiales consolidées ne doivent prendre aucune position financière spéculative en matière financière.

Les contrats de change à terme, options de change et contrats assimilés en vie à la clôture sont réévalués au cours de clôture. Les pertes et gains non réalisés résultant de cette réévaluation sont :

- ◆ enregistrés en compte de résultat en compensation des gains ou pertes de change latents sur les actifs ou passifs couverts par ces instruments ;
- ◆ différés si ces instruments sont affectés à la couverture d'opérations de l'exercice suivant ;
- ◆ pris en résultat s'ils ne sont pas affectés.

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes, prorata temporis.

NOTE 1.18 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'auto-contrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

NOTE 2 - ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	Intérêt		Méthode	
	2004	2003	2004	2003
Alpasoie	38,42 %	38,38 %	MEE	MEE
Ateliers A.S.	74,23 %	74,08 %	IG	IG
Bagages et Cuirs	100,00 %	99,98 %	IG	IG
Velours Blafo	26,09 %	20,16 %	MEE	MEE
Bucol	–	100,00 %	–	IG
Compagnie des Arts de la Table	–	100,00 %	–	IG
Saint-Honoré Chile	100,00 %	80,00 %	IG	IG
Hermès Korea	89,80 %	88,30 %	IG	IG
Ganterie de Saint-Junien	100,00 %	99,99 %	IG	IG
Établissements Marcel Gandit	100,00 %	–	IG	–
Gordon-Choisy	100,00 %	99,99 %	IG	IG
Hermès Porcelaine Périgord (devenue CAT)	100,00 %	99,76 %	IG	IG
LMH Pacific Ltd	100,00 %	51,00 %	IG	IG
Hermès de Paris (Mexico)	51,00 %	51,21 %	IG	IG
La Maroquinerie Nontronnaise	100,00 %	99,98 %	IG	IG
Société d'Impression Berjallienne	74,23 %	48,89 %	IG	IG
Les Tissages Perrin	39,53 %	39,51 %	MEE	MEE
Les Tissages Verel	39,64 %	39,46 %	MEE	MEE

Au cours de l'année 2004, les principales variations de périmètre à signaler sont :

- la prise de contrôle à 100 % de la filiale LMH Pacific Ltd, jusque-là détenue à 51 %. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 0,2 M€ ;
- la fusion des sociétés Bucol et Hermès Holding Textile, d'une part, et la fusion des sociétés Compagnie des Arts de la Table et Hermès Porcelaine Périgord, d'autre part. Ces deux opérations de fusion n'ont aucun impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe ;
- le rachat de 20 % des titres Saint-Honoré Chile. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 0,7 M€ ;

– dans le cadre du développement de son activité de textile, le groupe Hermès a acquis, via sa filiale Holding Textile Hermès, 100% de la société Établissements Marcel Gandit localisée dans la région lyonnaise. Dans le cadre de ce rachat, un écart d'acquisition de 1,1 M€ a été constaté.

Sur les comptes consolidés de 2004, ces variations de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur le chiffre d'affaires comme sur le résultat net-part du groupe (hors amortissement des écarts d'acquisition). L'absence de variations significatives a conduit à ne pas présenter de comptes pro forma à l'ouverture.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	2003	Augmentations	Diminutions	Autres	2004
Droit au bail	31,1	2,3	–	(0,1)	33,3
Fonds de commerce	3,0	–	–	–	3,0
Autres immobilisations incorporelles	37,4	5,6	(0,7)	0,1	42,4
TOTAL VALEURS BRUTES	71,5	7,9	(0,7)	0,0	78,7
Amortissements	42,8	4,1	(0,8)	(0,1)	46,0
TOTAL VALEURS NETTES	28,7	3,8	0,1	0,1	32,7

Les autres immobilisations incorporelles comprennent : – des immobilisations diverses pour 20,0 M€.
– des concessions, brevets, licences, logiciels et marques pour 22,4 M€ ;

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	2003	Augmentations	Diminutions	Autres	2004
Terrains	125,4	0,1	–	(4,0)	121,5
Constructions	198,4	11,3	(4,8)	23,5	228,4
<i>dont constructions en crédit-bail</i>	<i>5,5</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>5,5</i>
Installations techniques, matériel et outillage	87,6	13,8	(6,6)	1,8	96,6
Autres immobilisations corporelles	256,4	29,4	(15,2)	(0,6)	270,0
Immobilisations en cours	18,9	36,6	–	(32,8)	22,7
TOTAL VALEURS BRUTES	686,7	91,2	(26,6)	(12,1)	739,2
Amortissements	256,4	47,7	(25,3)	(2,8)	276,0
<i>dont amortissements sur biens en crédit-bail</i>	<i>1,7</i>	<i>0,6</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>2,3</i>
TOTAL VALEURS NETTES	430,3	43,5	(1,3)	(9,3)	463,2

Les constructions comportent un immeuble situé à Milan qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier. Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :
– valeur brute financée du bien acquis : 4,6 M€ ;
– durée d'amortissement : 20 ans à compter du 15 décembre 1997 ;
– valeur de la dette au 31 décembre 2004 : 1,1 M€ à moins d'un an ;
– au cours de l'année 2004, le taux d'intérêt annuel (variable) était de 2,77 %.

NOTE 5 - ÉCARTS D'ACQUISITION

en millions d'euros

	Brut	2004 Amort./prov.	Net	2003 Net
Sociétés intégrées	52,5	37,3	15,2	18,4
Sociétés mises en équivalence	26,7	18,4	8,3	20,9
TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITION	79,2	55,7	23,5	39,3

Les variations significatives de l'exercice concernent les sociétés :

- Saint-Honoré Chile, sur laquelle a été constaté un écart d'acquisition de 0,7 M€ lors du rachat des parts détenues par les minoritaires ;
- Établissements Marcel Gandit, sur laquelle a été constaté un écart d'acquisition de 1,1 M€ lors de son achat.

L'effet des taux de change a conduit à diminuer la valeur brute des écarts d'acquisition de 2,1 M€.

La dotation nette aux amortissements s'élève à 16,7 M€ en 2004 contre 4,9 M€ en 2003. La dotation de l'exercice intègre :

- un amortissement exceptionnel de 9,0 M€ sur l'écart d'acquisition Leica Camera ;
- un amortissement exceptionnel de 2,3 M€ sur l'écart d'acquisition Gaulme.

NOTE 6 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

a - Valeur des titres mis en équivalence

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Financière Saint-Éloi	(1,6)	(0,7)	(1,0)
Gaulme	5,5	8,5	9,6
Groupe Perrin	3,7	3,8	3,7
John Lobb Japon	0,7	0,8	0,7
Leica Camera	–	6,4	7,1
Maroquinerie Thierry	0,1	0,2	0,2
Société Nontronnaise de Confection	–	0,2	0,1
Soficuir International	11,7	9,7	8,7
TOTAL	20,1	28,9	29,1

b - Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

en millions d'euros

Titres mis en équivalence au 31 décembre 2003	28,9
Différence de conversion	–
Provision pour dépréciation*	(2,9)
Dividendes versés	–
Incidence des variations de périmètre	(0,1)
Quote-part du résultat 2004	(5,4)
Autres	(0,4)
Titres mis en équivalence au 31 décembre 2004	20,1

* Sur les titres Leica Camera.

Certaines sociétés sont contrôlées à plus de 50 %. Néanmoins, elles sont mises en équivalence car leur poids dans le groupe n'est pas significatif. De plus, leur

structure ne permet pas d'obtenir sans délais excessifs les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en millions d'euros

	2003	Augmentations	Diminutions	Autres	2004
Autres titres immobilisés *	1,0	14,7	(0,1)	–	15,6
Prêts	4,0	0,1	(0,4)	–	3,7
Autres immobilisations financières	16,4	4,4	(0,9)	(0,5)	19,4
Total valeurs brutes	21,4	19,2	(1,4)	(0,5)	38,7
Provisions	2,6		(3,2)	3,2	2,6
TOTAL	18,8	19,2	1,8	(3,7)	36,1

* Dont 14,4 M€ d'obligations convertibles Leica Camera souscrites au cours de l'exercice.

Les principales sociétés non consolidées qui apparaissent en « Autres titres immobilisés » sont Mégisserie Alric et Hermès do Brazil.

NOTE 8 - STOCKS ET EN-COURS

en millions d'euros

	Brut	2004 Provisions	Net	2003 Net	2002 Net
Marchandises, produits intermédiaires et finis	274,1	85,7	188,4	195,7	190,5
Matières premières et en-cours	128,7	28,1	100,6	84,5	83,9
TOTAL	402,8	113,8	289,0	280,2	274,4

NOTE 9 - ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des dettes ont une échéance inférieure à 1 an à l'exception de :

– 37,3 M€ classés en « dettes financières » et dont l'échéance est supérieure à 1 an.

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Provisions pour risques et charges	16,1	17,7	31,0
Provisions pour retraites	24,9	25,9	26,4
TOTAL	41,0	43,6	57,4

a - Provisions pour retraites

Ce poste comprend les provisions pour indemnités de départ à la retraite des salariés du groupe. La méthode utilisée pour le calcul des engagements sur les sociétés françaises est une méthode prospective tenant

compte de la table de mortalité TV 88-90 et d'un différentiel entre le taux d'inflation et d'actualisation de 3 points. Sur l'année 2004, aucun versement n'a été réalisé auprès de compagnies d'assurances. Par ailleurs, un régime complémentaire de retraite

au profit des dirigeants et cadres supérieurs existe. Le montant figurant à ce titre au bilan au 31 décembre 2004 est de 13,5 M€.

b - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent des :

	en millions d'euros		
	2004	2003	2002
Litiges et risques divers	14,7	16,5	23,1
Restructurations et gros travaux	1,4	1,2	7,9
TOTAL	16,1	17,7	31,0

Les litiges et risques divers sont provisionnés dans chacune des sociétés du groupe sur des bases conformes

aux principes et normes comptables actuellement en vigueur.

c - Variations des provisions pour risques et charges

	en millions d'euros					
	2003	Dotations	Reprises*	Effet taux de change	Autres	2004
Provisions pour litiges et risques divers	16,5	9,5	(13,7)	(0,4)	2,8	14,7
Provisions pour restructurations et gros travaux	1,2	0,8	(0,6)	—	—	1,4
Provisions pour retraites	25,9	3,7	(4,4)	(0,5)	0,2	24,9
TOTAL	43,6	14,0	(18,7)	(0,9)	3,0	41,0
* dont consommées :						
Provisions pour litiges et risques divers	(8,2)					
Provisions pour restructurations et gros travaux	(0,4)					
Provisions pour retraites	(4,4)					
Total	(13,0)					

NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

	en millions d'euros		
	2004	2003	2002
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	18,4	16,1	15,0
Incidence des variations de périmètre	(1,5)	1,9	(0,1)
Différences de conversion sur les sociétés étrangères	(0,5)	(2,5)	(2,0)
Quote-part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués	(1,3)	(1,0)	(1,7)
Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net	4,6	3,9	4,9
Intérêts minoritaires au 31 décembre	19,7	18,4	16,1

NOTE 12 - MARGE BRUTE

Toutes les commissions sont comprises dans le coût des ventes. Les provisions pour dépréciation de stocks, les pertes sur stocks, la part des amortissements entrant dans le coût de production des produits

vendus, ainsi que l'ensemble des résultats de change résultant des opérations de couverture adossées aux flux commerciaux en devises, font partie du coût des ventes.

NOTE 13 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Communication	71,0	55,8	69,1
Autres frais administratifs et commerciaux	394,9	371,1	367,0
TOTAL	465,9	426,9	436,1

NOTE 14 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Dotations nettes aux amortissements	(41,8)	(38,7)	(38,4)
Dotations nettes aux provisions	(1,5)	4,0	(7,0)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(5,4)	(0,6)	1,1
Autres produits et charges	(1,4)	(2,9)	1,7
TOTAL	(50,1)	(38,2)	(42,6)

Les dotations nettes aux provisions concernent :

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Les retraites	(3,3)	(2,5)	(4,8)
Les autres provisions pour risques et charges	1,8	6,5	(2,2)
TOTAL	(1,5)	4,0	(7,0)

NOTE 15 - EFFECTIFS

Les effectifs inscrits se répartissent géographiquement comme suit :

	2004	2003	2002
France	3 680	3 594	3 485
Europe (hors France)	585	586	562
Autres zones géographiques	1 606	1 414	1 314
TOTAL	5 871	5 594	5 361

Par catégories, ils se divisent comme suit :

	2004	2003	2002
Production	2 384	2 302	2 262
Ventes	2 447	2 275	2 146
Autres (création, communication, administration)	1 040	1 017	953
TOTAL	5 871	5 594	5 361

Les charges de personnel pour 2004 s'élèvent à 312,1 M€, contre 294,6 M€ en 2003 et 284,6 M€ en 2002.

NOTE 16 - RÉSULTAT FINANCIER

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Frais financiers	(3,2)	(4,2)	(5,2)
Produits financiers	11,0	10,8	12,8
Variation des provisions financières	(2,8)	–	0,3
TOTAL	5,0	6,6	7,9

NOTE 17 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS**a - Détail de l'impôt sur les résultats**

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Impôts exigibles	(122,3)	(130,5)	(115,0)
Impôts différés	(4,7)	11,8	7,3
TOTAL	(127,0)	(118,7)	(107,7)

b - Rationalisation de la charge d'impôt

Le taux d'impôt apparent s'élève à 37,2 % au 31 décembre 2004 contre 35,0 % au 31 décembre

2003. En 2004, l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2004	2003
Résultat net consolidé - part du groupe	210,1	216,8
Résultat net consolidé - intérêts minoritaires	4,6	3,9
Charge d'impôt réelle	(127,0)	(118,7)
Résultat avant impôt	341,7	339,4
Taux d'impôt courant en France	35,4 %	35,4 %
Charge d'impôt théorique	(121,0)	(120,1)
Éléments en rapprochement		
– amortissements des écarts d'acquisition	(5,6)	(0,6)
– quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	(1,9)	(0,2)
– dépréciation des titres de sociétés mises en équivalence	(1,0)	–
– différences liées à la fiscalité étrangère	1,3	2,1
– différences permanentes et opérations imposées à taux réduit	1,2	0,1
TOTAL	(127,0)	(118,7)

c - Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires selon la méthode du report variable. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La

variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

	en millions d'euros
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2003	86,9
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2003	7,5
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2003	79,4
Effet résultat	(4,7)
Effet change	(2,3)
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2004	79,4
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2004	7,0
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2004	72,4

NOTE 18 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

a - Position de change

Le groupe est exposé à un risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est couvert

par Hermès International, sur la base des prévisions budgétaires, soit par des ventes à terme, soit par des options.

en milliers de devises								
Devise	Contre-partie	Flux export	Flux import	Position nette avant gestion	Position hors bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1 % (en milliers d'euros)
AUD	CHF	184	–	184	(209)	(25)	114 %	0
AUD	EUR	7 924	–	7 924	(7 840)	84	99 %	0
CAD	CHF	127	–	127	(39)	88	31 %	(1)
CAD	EUR	7 362	–	7 362	(7 777)	(415)	106 %	3
CHF	EUR	12 186	(1 792)	10 394	(10 128)	266	97 %	(2)
CHF	GBP	–	–	–	(14)	(14)	–	–
CZK	CHF	322	–	322	(546)	(224)	170 %	0
CZK	EUR	28 774	–	28 774	(27 575)	1 199	96 %	0
EUR	CHF	–	(1 735)	(1 735)	991	(744)	57 %	11
EUR	GBP	913	–	913	(1 518)	(605)	166 %	4
EUR	HKD	–	(217)	(217)	217	–	100 %	–
EUR	KRW	–	(1 140)	(1 140)	1 140	–	100 %	–
EUR	SGD	29 232	–	29 232	(27 474)	1 758	94 %	(39)
EUR	USD	–	(1 585)	(1 585)	1 585	–	100 %	–
GBP	CHF	506	–	506	(713)	(207)	141 %	3
GBP	EUR	11 911	–	11 911	(11 727)	184	98 %	(3)
HKD	CHF	40 957	–	40 957	(31 927)	9 030	78 %	(8)
HKD	EUR	217 066	(10 328)	206 738	(214 806)	(8 068)	104 %	8
HKD	GBP	2 240	–	2 240	(977)	1 263	44 %	(1)
HKD	SGD	46 653	–	46 653	(43 755)	2 898	94 %	(3)
JPY	CHF	1 435 508	–	1 435 508	(1 431 065)	4 443	100 %	0
JPY	EUR	29 570 313	–	29 570 313	(31 058 116)	(1 487 803)	105 %	105
JPY	GBP	293 570	–	293 570	(291 500)	2 070	99 %	0
JPY	SGD	–	(33 500)	(33 500)	102 600	69 100	306 %	(5)
MXN	EUR	32 054	–	32 054	–	32 054	–	(21)
SGD	CHF	1 943	–	1 943	(1 957)	(14)	101 %	0
SGD	EUR	212 025	–	212 025	(206 687)	5 338	97 %	(24)

Devise	Contre-partie	Flux export	Flux import	Position nette avant gestion	Position hors bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1% (en milliers d'euros)
THB	EUR	37 536	(297)	37 239	(27 017)	10 222	73 %	(2)
THB	SGD	150 000	–	150 000	(150 000)	–	100 %	–
TWD*	USD	321 453	–	321 453	(325 555)	(4 102)	101 %	1
USD	CHF	8 275	–	8 275	(7 116)	1 159	86 %	(8)
USD	EUR	132 262	(5 720)	126 542	(123 426)	3 116	98 %	(23)
USD	GBP	3 884	–	3 884	(4 331)	(447)	112 %	3
USD	HKD	–	(102)	(102)	(47)	(149)	(46 %)	1
USD	KRW	13 468	(8 588)	4 880	(4 912)	(32)	101 %	0
USD	SGD	111 724	–	111 724	(112 392)	(668)	101 %	5
Total			–			–	100 %	5

Détail des contrats de change

en milliers de devises

Devises couvertes	Contre-partie	Détail position hors bilan brute	Détail position hors bilan nette**	Achats à terme	Ventes à terme	Achats de Call	Ventes de Call	Achats de Put	Ventes de Put	Mark-To-Market au 31/12/04 (en milliers d'euros)
AUD	CHF	(209)	(209)	51	(260)	–	–	–	–	0
AUD	EUR	(7 840)	(7 840)	–	(7 840)	–	–	–	–	27
CAD	CHF	(39)	(39)	50	(89)	–	–	–	–	2
CAD	EUR	(7 777)	(7 777)	725	(8 502)	–	–	–	–	121
CHF	EUR	(10 128)	(10 128)	4 900	(15 028)	–	–	–	–	149
CHF	GBP	(14)	(14)	–	(14)	–	–	–	–	0
CZK	CHF	(546)	(546)	–	(546)	–	–	–	–	0
CZK	EUR	(27 575)	(27 575)	1 073	(28 648)	–	–	–	–	(41)
EUR	CHF	991	991	1 054	(63)	–	–	–	–	9
EUR	GBP	(1 518)	(1 518)	1 128	(2 646)	–	–	–	–	(44)
EUR	HKD	217	217	217	–	–	–	–	–	11
EUR	KRW	1 140	1 140	1 140	–	–	–	–	–	5
EUR	SGD	(27 474)	(27 474)	5 430	(32 904)	–	–	–	–	(2 066)
EUR	USD	1 585	1 585	1 585	–	–	–	–	–	91
GBP	CHF	(713)	(713)	–	(713)	–	–	–	–	8
GBP	EUR	(11 727)	(11 727)	–	(11 727)	–	–	–	–	510
HKD	CHF	(31 927)	(31 927)	–	(31 927)	–	–	–	–	152
HKD	EUR	(214 806)	(214 806)	146 831	(201 637)	–	–	(160 000)	–	1 458
HKD	GBP	(977)	(977)	766	(1 743)	–	–	–	–	9
HKD	SGD	(43 755)	(43 755)	3 060	(46 815)	–	–	–	–	93
JPY	CHF	(1 431 065)	(1 431 065)	750 000	(1 431 065)	–	–	(750 000)	–	115
JPY	EUR	(29 058 116)	(31 058 116)	18 600 000	(29 558 116)	2 000 000	–	(20 100 000)	–	4 404
JPY	GBP	(291 500)	(291 500)	221 100	(291 500)	–	–	(221 100)	–	(12)
JPY	SGD	102 600	102 600	127 600	(25 000)	–	–	–	–	0
SGD	CHF	(1 957)	(1 957)	–	(1 957)	–	–	–	–	29
SGD	EUR	(206 687)	(206 687)	149 470	(212 157)	–	–	(144 000)	–	4 345
THB	EUR	(27 017)	(27 017)	–	(27 017)	–	–	–	–	37
THB	SGD	(150 000)	(150 000)	–	(150 000)	–	–	–	–	(27)
TWD*	USD	(325 555)	(325 555)	–	(325 555)	–	–	–	–	(479)
USD	CHF	(7 116)	(7 116)	3 254	(7 820)	–	–	(2 550)	–	376
USD	EUR	(141 176)	(123 426)	97 500	(125 346)	10 670	(25 250)	(98 750)	–	6 817
USD	GBP	(4 331)	(4 331)	2 734	(4 565)	–	–	(2 500)	–	96
USD	HKD	(47)	(47)	102	(149)	–	–	–	–	0
USD	KRW	(4 912)	(4 912)	8 588	(13 500)	–	–	–	–	(242)
USD	SGD	(112 392)	(112 392)	2 350	(114 742)	–	–	–	–	2 677
Total										18 631

* Change à terme non livrable (Non Deliverable Forward). ** Position hors bilan exerçable au 31 décembre 2004.

Ces opérations de couverture étant effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier

rang, le groupe n'encourt aucun risque de contre-partie.

b - Actifs et passifs financiers

1 - Répartition par devises

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	613,8	12,0	–	625,8	622,8	3,0
Euro	476,6	12,0	–	488,6	485,6	3,0
Franc suisse	40,8	–	–	40,8	40,8	–
Autres	96,4	–	–	96,4	96,4	–
Passifs financiers	53,9	22,7	14,6	91,2	46,2	45,0
Euro	2,6	0,1	0,1	2,8	2,8	–
Yen japonais	47,4	22,6	14,5	84,5	39,5	45,0
Autres	3,9	–	–	3,9	3,9	–
Position nette avant gestion	559,9	(10,7)	(14,6)	534,6	576,6	(42,0)
Engagements hors bilan	–	–	–	–	–	–
Position nette après gestion	559,9	(10,7)	(14,6)	534,6	576,6	(42,0)

2 - Répartition par nature

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	613,8	12,0	–	625,8	622,8	3,0
Prêts	3,7	–	–	3,7	3,7	–
Valeurs mobilières de placement	497,0	12,0	–	509,0	506,0	3,0
Disponibilités	113,1	–	–	113,1	113,1	–
Passifs financiers	53,9	22,7	14,6	91,2	46,2	45,0
Dette financière M/LT	10,5	22,7	14,6	47,8	2,8	45,0
Découverts bancaires et dettes CT	43,4	–	–	43,4	43,4	–
Trésorerie nette	559,9	(10,7)	(14,6)	534,6	576,6	(42,0)

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une variation uniforme des taux d'intérêt de 1 point aurait eu un impact sur le résultat consolidé avant impôt de 5,8 millions d'euros, soit 115 % du résultat financier.

La valeur de marché des placements est équivalente à leur valeur comptable.

Les passifs financiers ne tiennent pas compte de la dette concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion qui figure en « Autres créditeurs ».

en millions d'euros

	2004
Actifs financiers	625,8
Passifs financiers	91,2
Trésorerie nette	534,6
Variation de la trésorerie nette	80,4
Augmentation des actifs	65,9
Baisse des passifs	15,0
Variation de périmètre	(0,4)
Écart de change	(0,1)

c - Autres engagements financiers

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Cautions données (bancaires et autres)*	111,0	114,1	123,5
Rachats de titres (engagements reçus)	16,5	18,3	22,0
Rachats de titres (engagements donnés)	1,6	2,3	4,6
Crédit-bail	1,1	2,1	2,6
Écarts actuariels sur engagements retraites**	3,9	–	–

* Les cautions significatives sont données pour garantir les engagements des filiales (essentiellement emprunts d'Hermès Japon). Elles sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

** En application du changement de méthode mentionné dans la note 1.1.

Au 31 décembre 2004, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location de l'en- semble des magasins exploités par le groupe dans le monde s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Redevances*	30,3	66,7	45,6	142,6

* Les montants indiqués ont été actualisés au taux annuel de 8,1 %.

NOTE 19 - INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

a - Chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros

	2004	2003	2002
France	256,3	247,7	256,0
Europe (hors France)	222,3	204,0	207,3
Japon	398,2	371,8	358,8
Asie-Pacifique (hors Japon)	217,4	191,4	190,0
Amériques	196,7	177,4	184,6
Autres ⁽¹⁾	40,7	37,7	45,6
TOTAL	1 331,6	1 230,0	1 242,3

(1) Y compris les ventes aux compagnies aériennes.

b - Actif immobilisé

en millions d'euros

	2004	2003	2002
France	251,0	216,2	196,2
Europe (hors France)	54,7	65,7	62,2
Japon	173,7	172,2	185,7
Asie-Pacifique (hors Japon)	53,7	43,9	43,8
Amériques	42,5	48,0	52,7
TOTAL	575,6	546,0	540,6

NOTE 20 - INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

a - Chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Soie	149,5	141,7	152,5
Sacs et Bagages	528,8	465,4	425,2
Vêtement et Accessoires ⁽¹⁾	272,6	267,1	283,5
Autres métiers Hermès ⁽²⁾	133,7	119,5	119,1
Distribution dans le seul réseau Hermès	1 084,6	993,7	980,3
Parfums	64,7	54,2	56,5
Horlogerie	100,4	100,1	113,9
Arts de la table	34,8	33,7	45,9
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	199,9	188,0	216,3
Autres produits ⁽³⁾	47,1	48,3	45,7
TOTAL	1 331,6	1 230,0	1 242,3

(1) Le métier « Vêtement et Accessoires » comprend le vêtement, masculin et féminin, les ceintures, l'émail, la bijouterie cuir, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès.

(2) Les autres métiers Hermès comprennent la bijouterie, les agendas, la petite maroquinerie et les produits du département art de vivre.

(3) Les autres produits comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte de marques hors groupe (impression textile, parfums...).

b - Résultat d'exploitation

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Distribution dans le seul réseau Hermès	351,0	326,7	297,5
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	42,5	46,1	49,5
Divers	(56,8)	(40,0)	(26,8)
TOTAL	336,7	332,8	320,2

c - Actif immobilisé

en millions d'euros

	2004	2003	2002
Distribution dans le seul réseau Hermès	414,9	398,3	396,2
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	28,5	27,4	27,3
Divers	132,2	120,3	117,1
TOTAL	575,6	546,0	540,6

NOTE 21 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La rémunération versée aux organes de direction, d'administration et de surveillance s'est élevée en 2004 à 4,7 M€ contre 4,4 M€ en 2003.

NOTE 22 - INFORMATION SUR LES HONORAIRES D'AUDIT ET DE CONSEIL

Les commissaires aux comptes titulaires du groupe Hermès sont les cabinets Deloitte & Associés et Didier Kling & Associés.

Au titre de l'exercice 2004, les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux se détaillent comme suit :

en millions d'euros

	Réseau Deloitte & Associés				Réseau Didier Kling & Associés			
	2004	Répart.	2003	Répart.	2004	Répart.	2003	Répart.
Audit								
Commissariat aux comptes	0,8	68 %	0,8	73 %	0,1	100 %	0,1	100 %
Autres missions légales et accessoires	0,1	5 %	0,1	9 %	–	–	–	–
<i>Sous-total</i>	<i>0,9</i>	<i>73 %</i>	<i>0,9</i>	<i>82 %</i>	<i>0,1</i>	<i>100 %</i>	<i>0,1</i>	<i>100 %</i>
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social	0,4	27 %	0,2	18 %	–	–	–	–
<i>Sous-total</i>	<i>0,4</i>	<i>27 %</i>	<i>0,2</i>	<i>18 %</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>
TOTAL	1,3	100 %	1,1	100 %	0,1	100 %	0,1	100 %

Le déséquilibre observé entre les deux cabinets s'explique par le fait que le cabinet Deloitte & Associés

est en charge de l'audit de la quasi-totalité des filiales étrangères du groupe Hermès.

NOTE 23 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours

de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

Le calcul et le rapprochement entre le résultat par action de base et le résultat dilué par action se présente comme suit ;

	2004	2003	2002
Numérateur (en millions d'euros)			
Résultat net de base	210,1	216,8	215,5
Ajustements	–	–	–
Résultat net dilué	210,1	216,8	215,5
Dénominateur (en nombre d'actions)			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	36 582 802	36 632 998	36 633 926
Effet moyen des actions ordinaires potentielles dilutives – stock option	263 688	265 989	261 684
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué	36 846 490	36 898 987	36 895 610

NOTE 24 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2004

Société	Siège	Pourcentage 2004			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Hermès International	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	Mère	Mère	Mère	572 076 396
Alpasoie	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	23,00	38,42	MEE	315 126 714
Ateliers A.S.	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	74,96	74,23	IG	954 503 843
Avril-Morio & Patte	12-14, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	409 209 202
Bagages et Cuirs	12-16, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	411 795 859
Boissy Mexico	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local «A» Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	–
Boissy Retail	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	–
Boissy Singapour	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	80,00	MEE	–
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	352 565 451
Compagnie des Arts de la Table	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	380 059 188
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	Saint-Louis-lès-Bitche, 57620 Lemberg	98,80	98,80	IG	353 438 708
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	413 818 147
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	99,67	99,67	IG	542 053 285
Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement	21, rue Cambon, 75001 Paris	74,54	74,54	IG	602 013 583
Établissements Marcel Gandit	51, rue Jean-Jaurès, 38300 Bourgoin-Jallieu	100,00	100,00	IG	583 620 778
Exocuir	69, rue du Rhône, 1207 Genève (Suisse)	49,60	46,62	MEE	–
Ex-Pili	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Financière Saint-Éloi	2, rue des Girondins, Luxembourg L1626 (Luxembourg)	20,00	20,00	MEE	–
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 25 (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
G.C. Real Estate	25, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	400 080 487
Ganterie de Saint-Junien	18, rue Louis-Codet, 87200 Saint-Junien	100,00	100,00	IG	391 581 196
Gaulme SA	325, rue Saint-Martin, 75003 Paris	35,00	35,00	MEE	380 681 833
Gordon-Choisy	17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris	100,00	100,00	IG	662 044 833
Héraklion	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	383 935 897
Herlee	23/F Chinachem Leighton Plaza 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	90,00	90,00	IG	–
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Australia	Level 11, Skygarden, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Benelux	50, boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Canada	79 Wellington Street West, Suite 3000, Toronto, Ontario M5K 1N2 (Canada)	100,00	100,00	IG	–
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local «A» Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	–

Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

Société	Siège	Pourcentage 2004			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Hermès GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
Hermès GmbH	Geyerstrasse 32, 80469 Munich (Allemagne)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Greater China	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Holding GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Holdings US	1105 North Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19801 (États-Unis)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Iberica	C/Serrano 120, 28006 Madrid (Espagne)	100,00	100,00	IG	–
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome, Chuo-ku, Tokyo 104-0061 (Japon)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Korea	5/F, Samhi (Binggrae) B/D, 518 Apkujong-Dong- Kangnam-ku, Séoul 135-110 (Corée)	89,80	89,80	IG	–
Hermès Korea Travel Retail	5/F, Samhi (Binggrae) B/D, 518 Apkujong-Dong- Kangnam-ku, Séoul 135-110 (Corée)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Monte-Carlo	11-13-15, avenue de Monte-Carlo, 98000 Monaco	100,00	100,00	IG	–
Hermès Prague	Parizska 12/120, 11000 Prague (Rép. tchèque)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Retail (Malaysia)	G38 Ground Level, Suria KLCC, Kuala Lumpur City Centre, 50088 Kuala Lumpur (Malaisie)	51,00	51,00	IG	–
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	99,77	99,77	IG	696 520 410
Hermès Singapore (Retail)	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	80,00	80,00	IG	–
Hermès Suisse	4, rue de la Tour-de-l'Île, 1204 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
Hermès South East Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)	100,00	100,00	IG	–
Holding Textile Hermès	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	100,00	100,00	IG	428 128 318
J. L. & Co	Westminster Works, Oliver Street, Northampton NN27JL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	582 094 371
John Lobb Japon	4,7 Kita Aoyama 1, Chome Minato-Ku, Tokyo (Japon)	45,00	45,00	MEE	–
John Lobb Ltd	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt	100,00	100,00	IG	407 836 329
La Maroquinerie Nontronnaise	Avenue Yvon-Delbos, 24300 Nontron	100,00	100,00	IG	403 230 436
La Montre Hermès	Erlenstrasse 31 A, 2555 Brugg (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
Leica Camera	Oskar-Barnack Strasse 11, D-35606 Solms (Allemagne)	30,85	31,50	MEE	–
Les Tissages Perrin*	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	0,02	39,53	MEE	400 135 034
Les Tissages Verel*	Rue du Docteur-Roux, 38490 Saint-André-le-Gaz	0,22	39,64	MEE	563 620 079

Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

États financiers comparatifs 2002, 2003, 2004, établis selon les principes français

Société	Siège	Pourcentage 2004			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
LMH Pacific Limited	26/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Louisiane	Via Sloave 3, 20135 Milan (Italie)	49,60	43,65	MEE	–
M Maison et Cie	6, rue Brey, 75017 Paris	46,60	49,60	MEE	572 230 084
Maroquinerie de Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 128 425
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 113 518
Maroquinerie Thierry	Rue des Fougères, ZI Les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	43,82	43,82	MEE	312 108 368
Michel Rettili SRL	Via Sloave 3, 20135 Milan (Italie)	49,60	43,95	MEE	–
Motsch-George V	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	440 252 476
Nehel	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	99,77	IG	428 167 514
Orfèvrerie Christoffe	9, rue Royale, 75008 Paris	20,00	6,21	MEE	562 063 263
Perrin & Fils	451, chemin du Barailon, 38690 Le Grand-Lemps	39,52	39,52	MEE	573 620 143
RTL Inc.	105, Dorset Street La Fayette, Louisiana 70501 (États-Unis)	49,60	32,24	MEE	–
Saint-Honoré (Bangkok)	Room G03/2, The Emporium Shopping Mall, 622 Sukhumvit Road, Klongtoey, Bangkok 10100 (Thaïlande)	49,00	49,00	IG	–
Saint-Honoré Chile	Avenida Alonso de Córdova 2526, Comuna de Vitacura, Santiago de Chile (Chili)	100,00	100,00	IG	–
Saint-Honoré Shanghai	Room 1808, Westgate Tower, 1038 Nanjing Xi Road, Shanghai 2001 (République de Chine)	100,00	90,00	IG	–
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 178 025
SCI Auger Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	335 161 071
SCI Boissy Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 400 420
SCI Boissy Bogny	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 306 965
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	351 649 504
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 307 021
SCI Boissy Saint-Honoré	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	99,98	IG	338 553 589
SCI Espace Tronchet	18-20, rue Tronchet, 69006 Lyon	100,00	100,00	IG	404 348 484
SCI Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	377 672 159
SCI Les Capucines	ZI les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	60,00	77,53	IG	408 602 050
SCI Les Jonquilles Soleil	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	414 947 671
Société d'Impression Berjallienne	8, rue de la Soie, 38300 Bourgoin-Jallieu	100,00	74,23	IG	311 974 570
Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps	38690 Le Grand-Lemps	99,97	99,97	IG	573 621 224
Société Nontronnaise de Confection	13, route de Piegut, 24300 Nontron	51,00	50,99	MEE	380 041 939
Soficuir International	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,60	MEE	398 142 695
Sport-Soie	27, rue Jules-Guesde, 69310 Pierre-Bénite	95,50	95,50	IG	592 028 542
Tanneries des Cuir d'Indochine et de Madagascar	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,60	MEE	582 025 755
Velours Blafo*	7, rue de Catalogne, 69150 Décines-Charpieu	0,00	26,09	MEE	352 497 549

* Sociétés détenues majoritairement par la société Perrin & Fils dans laquelle le groupe Hermès détient un contrôle de 39,52%.
Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Hermès International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application de l'amortissement des écarts actuariels sur la provision relative aux engagements de retraite.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– votre groupe est exposé au risque de change en raison de la part importante de ses ventes en devises étrangères ainsi que de ses achats intra-groupe libellés en devises étrangères. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues pour le traitement des opérations en devises et des informations fournies en annexe sur l'exposition aux risques de marché ;

– la note 1.7 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs au traitement des écarts de première consolidation provenant de la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part acquise dans les capitaux propres retraités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, nous avons examiné que les valeurs nettes résiduelles des écarts d'acquisitions ne sont pas supérieures aux perspectives de retour sur investissement sur les sociétés considérées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Neuilly et à Paris, le 24 mars 2005

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Frédéric Moulin



Didier Kling & Associés
Didier Kling et Brigitte Noël



États financiers comparatifs 2001, 2002, 2003, établis selon les principes français

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS

	en millions d'euros		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires (notes 19 et 20)	1 230,0	1 242,3	1 226,9
Coût des ventes	(427,2)	(437,4)	(449,6)
Marge brute (note 12)	802,8	804,9	777,3
Frais administratifs et commerciaux (note 13)	(426,9)	(436,1)	(426,6)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (note 5)	(4,9)	(6,0)	(6,9)
Autres produits et charges (note 14)	(38,2)	(42,6)	(36,7)
Résultat d'exploitation	332,8	320,2	307,1
Résultat financier (note 16)	6,6	7,9	8,5
Résultat avant impôt	339,4	328,1	315,6
Impôt sur les résultats (note 17)	(118,7)	(107,7)	(107,4)
Résultat net de l'ensemble consolidé	220,7	220,4	208,2
Part revenant aux intérêts minoritaires (note 11)	(3,9)	(4,9)	(6,5)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	216,8	215,5	201,7
Résultat net par action (en euros) (note 23)	5,92	5,88	5,51
Résultat net dilué par action (en euros) (note 23)	5,88	5,84	5,47

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS

ACTIF

en millions d'euros					
	2003			2002	2001
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actif immobilisé	888,1	342,1	546,0	540,6	516,4
Écarts d'acquisition (note 5)	79,6	40,3	39,3	44,7	51,5
Immobilisations incorporelles (note 3)	71,5	42,8	28,7	28,2	26,1
Immobilisations corporelles (note 4)	686,7	256,4	430,3	419,3	391,4
Immobilisations financières (note 7)	21,4	2,6	18,8	19,3	19,2
Titres mis en équivalence (note 6)	28,9	–	28,9	29,1	28,2
Actif circulant	1 206,1	131,0	1 075,1	1 021,8	957,9
Stocks et en-cours (note 8)	401,8	121,6	280,2	274,4	268,9
Clients (note 9)	113,6	9,3	104,3	96,3	104,6
Autres débiteurs (note 9)	137,7	0,1	137,6	131,2	131,3
Placements à court terme (note 18)	390,6	–	390,6	362,1	303,1
Disponibilités (note 18)	162,4	–	162,4	157,8	150,0
TOTAL ACTIF	2 094,2	473,1	1 621,1	1 562,4	1 474,3

PASSIF

Avant répartition

en millions d'euros			
	2003	2002	2001
Capitaux propres (part du Groupe)	1 159,0	1 041,5	910,9
Capital social	56,5	56,4	56,4
Primes	30,3	26,2	25,7
Réserves	902,0	748,1	605,2
Différence de conversion	(46,6)	(4,7)	21,9
Résultat de l'exercice	216,8	215,5	201,7
Intérêts minoritaires (note 11)	18,4	16,1	15,0
Provisions pour risques et charges (note 10)	43,6	57,4	53,9
Dettes	400,1	447,4	494,5
Emprunts et dettes financières (note 18)	104,2	150,2	172,6
Fournisseurs (note 9)	129,1	128,7	141,1
Autres créiteurs (note 9)	166,8	168,5	180,8
TOTAL PASSIF	1 621,1	1 562,4	1 474,3

La différence de conversion de –46,6 M€ concerne à hauteur de –19,1 M€ l'Asie hors Japon, –16,0 M€ le Japon, –6,8 M€ les Amériques, –6,4 M€ la zone euro

et +1,7 M€ les autres pays européens (dont principalement la Suisse).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS

	en millions d'euros		
	2003	2002	2001
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT *	258,7	273,2	241,8
Stocks et en-cours	(15,7)	(13,6)	(21,2)
Clients et comptes rattachés	(13,4)	4,3	14,6
Autres créances et divers	(2,8)	(7,3)	(27,6)
Dettes fournisseurs	4,5	(12,9)	3,5
Autres dettes et divers	5,9	3,0	5,7
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(21,5)	(26,5)	(25,0)
FLUX ISSUS DE L'EXPLOITATION	237,2	246,7	216,8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(6,3)	(6,9)	(8,6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(85,4)	(94,7)	(116,8)
Acquisitions de titres de participation	(2,5)	–	(16,9)
Dettes sur immobilisations	1,7	2,6	0,2
Désinvestissements	1,0	0,5	0,3
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(91,5)	(98,5)	(141,8)
Distribution mise en paiement	(62,6)	(57,6)	(47,8)
Augmentation / (Diminution) des capitaux propres	6,3	(3,0)	(15,1)
FLUX DE FINANCEMENT	(56,3)	(60,6)	(62,9)
Variation de périmètre	–	–	7,1
Variation de change	(10,0)	2,4	11,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	79,4	90,0	30,7
Trésorerie nette à l'ouverture	374,8	284,8	254,1
Trésorerie nette à la clôture	454,2	374,8	284,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	79,4	90,0	30,7

* Détail de la capacité d'autofinancement

	en millions d'euros		
	2003	2002	2001
Résultat net – part du Groupe	216,8	215,5	201,7
Dotations aux amortissements	52,0	52,2	49,7
Mouvements des provisions	(13,6)	2,5	(15,3)
Mises en équivalence	0,6	(1,1)	(1,5)
Dividendes reçus – sociétés mises en équivalence	–	0,2	0,3
Intérêts minoritaires	3,9	4,9	6,5
Plus ou moins-values de cessions	1,3	(0,3)	0,4
Impôts différés	(2,3)	(0,7)	–
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	258,7	273,2	241,8

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)
ÉTABLI SELON LES PRINCIPES FRANÇAIS**

Avant répartition

en millions d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2000	56,3	25,0	491,9	175,0	24,3	772,5
<i>Mouvements</i>						
Variation de capital et primes associées	0,1	0,7	–	–	–	0,8
Acquisitions ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	(17,5)	–	–	(17,5)
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	175,0	(175,0)	–	–
Résultat consolidé de l'exercice (part du Groupe)	–	–	–	201,7	–	201,7
Distributions effectuées	–	–	(46,2)	–	–	(46,2)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–	(2,4)	(2,4)
Autres	–	–	2,0	–	–	2,0
Au 31 décembre 2001	56,4	25,7	605,2	201,7	21,9	910,9
<i>Mouvements</i>						
Variation de capital et primes associées	–	0,5	–	–	–	0,5
Acquisitions ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	(4,2)	–	–	(4,2)
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	201,7	(201,7)	–	–
Résultat consolidé de l'exercice (part du Groupe)	–	–	–	215,5	–	215,5
Distributions effectuées	–	–	(55,9)	–	–	(55,9)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–	(26,6)	(26,6)
Autres	–	–	1,3	–	–	1,3
Au 31 décembre 2002	56,4	26,2	748,1	215,5	(4,7)	1 041,5
<i>Mouvements</i>						
Variation de capital et primes associées	0,1	4,1	–	–	–	4,2
Acquisitions ou cession de titres d'autocontrôle	–	–	–	–	–	–
Affectation du résultat de l'exercice	–	–	215,5	(215,5)	–	–
Résultat consolidé de l'exercice (part du Groupe)	–	–	–	216,8	–	216,8
Distributions effectuées	–	–	(61,6)	–	–	(61,6)
Variations des écarts de conversion	–	–	–	–	(41,9)	(41,9)
Autres	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2003	56,5	30,3	902,0	216,8	(46,6)	1 159,0

Le capital d'Hermès International est composé de 36 935 004 actions de 1,53 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2003.

Le capital d'Hermès International a été augmenté de 130 K€ (soit 84 732 actions) au cours de l'année 2003, du fait des options de souscription d'actions levées par le personnel du groupe Hermès.

Les variations de différences de conversion sur 2003 concernent :

en millions d'euros

Variations des différences de conversion positives	
Dollar australien	0,3
Autres monnaies	0,1
<i>Sous-total</i>	<i>0,4</i>
Variations des différences de conversion négatives	
Dollar américain	(9,7)
Yen	(8,2)
Franc suisse	(7,0)
Dollar de Hong Kong	(6,7)
Zone euro	(3,3)
Dollar de Singapour	(3,1)
Won coréen	(2,1)
Livre sterling	(1,0)
Dollar de Taïwan	(0,9)
Peso mexicain	(0,3)
<i>Sous-total</i>	<i>(42,3)</i>
Total	(41,9)

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 1.1 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. La nouvelle méthodologie du Comité de Réglementation Comptable, homologuée par le règlement 99-02 du 29 avril 1999, est appliquée à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2000.

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'Hermès International et des filiales significatives dans lesquelles cette dernière exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le contrôle exclusif s'entend de la détention par le Groupe d'un pourcentage de droits de vote supérieur à 50 %. Toutefois, il est possible de considérer que le contrôle exclusif est acquis avec un pourcentage de détention inférieur à 50 %, lorsque le Groupe exerce effectivement le contrôle de l'entreprise, étant précisé que sont assimilées à cette notion les structures dont l'exploitation fait l'objet d'un accord de partenariat avec d'autres intervenants.

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Dans le cas où il est exercé un contrôle conjoint, la méthode d'intégration proportionnelle est utilisée.

Les comptes des autres sociétés où le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle supérieur à 20 %) sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. Par exception, pour les sociétés contrôlées à plus de 50 % mais dont le poids n'est pas significatif, ou dont la structure ne permet pas d'obtenir sans délais excessifs les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés, la méthode de consolidation utilisée est également la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 24.

NOTE 1.2 - MÉTHODES DE CONVERSION DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

La conversion des comptes établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- ♦ les rubriques du bilan sont converties en utilisant les cours de change à la fin de l'exercice ;
- ♦ les rubriques du compte de résultat sont converties

en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;

♦ les rubriques du tableau de flux de trésorerie sont converties en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;

♦ la différence de conversion (part du Groupe) résultant, d'une part des effets sur les capitaux propres de l'écart entre les taux de change historiques et les taux de change de clôture de l'exercice, et d'autre part de l'utilisation de taux de change différents pour le compte de résultat et le bilan, figure distinctement dans les capitaux propres consolidés. Le principe est le même pour les intérêts des minoritaires.

NOTE 1.3 - OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque ; les profits de change latents sont pris en compte dans le résultat, conformément à la méthode préférentielle définie dans le règlement 99-02, à l'exception des éléments suivants : les gains ou pertes latents sur les contrats de change à terme et les options sont :

- ♦ soit affectés en compensation des gains ou pertes correspondants sur les actifs ou passifs couverts auxquels ces instruments avaient été affectés,
- ♦ soit reportés s'ils sont affectés à des opérations prévues sur l'exercice suivant.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des placements de trésorerie, des instruments de taux sont utilisés. Les pertes et les gains sur différentiels de taux sont appréhendés prorata temporis.

NOTE 1.4 - DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels ou de situations intermédiaires arrêtés au 31 décembre.

NOTE 1.5 - ÉLIMINATIONS DE CONSOLIDATION

Les résultats d'opérations intra-Groupe, tels que profits sur stocks, résultats de cession, annulations de provisions pour dépréciation de titres consolidés et dépréciations de prêts à des sociétés consolidées, sont éliminés.

Ces opérations sont également soumises à l'impôt sur les résultats.

Les dividendes et acomptes sur dividendes reçus par le Groupe en provenance de sociétés consolidées sont

annulés pour la détermination du résultat consolidé. Les dividendes sont en contrepartie portés dans les réserves consolidées.

Pour les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés en totalité.

NOTE 1.6 - TRAITEMENT DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la quote-part acquise dans les capitaux propres retraités (compre- nant le résultat retraité à la date d'acquisition) est, après analyse, répartie entre :

- ◆ les écarts d'évaluation positifs ou négatifs afférents à l'ensemble des actifs et des passifs identifiables : ces écarts d'évaluation sont la différence entre la juste valeur d'entrée dans le bilan consolidé de ces actifs et passifs d'une part, et la valeur comptable de ceux-ci dans le bilan de l'entreprise intégrée. La juste valeur d'entrée dans le bilan consolidé correspond à une valeur d'utilité, pour les biens destinés à l'exploitation, ou à une valeur de réalisation, pour les biens non destinés à l'exploitation,

- ◆ l'écart d'acquisition, pour le solde non affecté. Cet écart peut faire l'objet de corrections dans l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour tenir compte des corrections de valeur des actifs et passifs constatée à la date d'acquisition.

Les écarts d'évaluation positifs font l'objet d'un amor- tissement selon les mêmes règles que les éléments d'actif auxquels ils se rapportent.

L'écart d'acquisition fait l'objet de dépréciation par voie d'amortissement sur une durée appropriée à la nature de l'acquisition effectuée. Les durées d'amortissement n'excèdent pas 20 ans et sont fonction de l'activité et des objectifs fixés lors de l'acquisition. Chaque année, et conformément au règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002 du Comité de Réglementation Comptable appliqué par anticipation, les écarts d'acqui- sition sont revus pour s'assurer que leur valeur nette résiduelle n'est pas supérieure aux perspectives de retour sur investissement sur les sociétés considérées (déterminées sur les cash-flows futurs attendus et actualisés), que les titres soient ou non cotés en Bourse. Les écarts d'acquisition négatifs, qui apparaissent en pro- visions pour risques et charges au passif du bilan conso-

lidé, sont amortis sur une durée maximale de 10 ans, selon les perspectives retenues lors de l'acquisition.

NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement, compte tenu de la relativité de leur valeur économique réelle, et par mesure de prudence, sont amortis en totalité sur l'exercice d'acquisition.

Les fonds de commerce et les droits au bail font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans au maximum.

Les marques et brevets font l'objet d'une dépréciation si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur probable de réalisation.

NOTE 1.8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique d'acquisition. Elles sont amorties, princi- palement selon le mode linéaire, sur leurs durées esti- mées d'utilisation qui correspondent en moyenne à :

- ◆ constructions : 20 ans,
- ◆ agencements et mobiliers : entre 3 et 10 ans selon la durée d'utilisation prévue pour l'actif considéré, et dans la limite de la durée du bail (notamment dans le cas des agencements de magasins),
- ◆ installations techniques, matériel et outillage indus- triel : 10 ans,
- ◆ autres : 5 ans au maximum.

Les biens acquis en location-financement sont immo- bilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ◆ le rapport entre la durée des actifs loués et leur durée de vie ;
- ◆ le total des paiements minimaux futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- ◆ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ◆ la nature spécifique de l'actif loué.

Ainsi, les biens acquis en crédit-bail immobilier sont retraités de façon à faire apparaître, à l'actif du bilan, la valeur d'origine des immeubles ainsi que les amor-

tissements théoriques des constructions et, au passif, les dettes financières correspondantes. Les crédits-bails mobiliers ne sont retraités que s'ils sont significatifs.

À défaut, les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Pour les acquisitions partiellement financées par des subventions d'investissement, celles-ci sont constatées au compte de résultat sur la durée d'amortissement de l'actif correspondant et la subvention apparaît, au passif du bilan, en « autres créditeurs ».

Les dotations aux amortissements figurent dans le coût des ventes pour ce qui concerne la dépréciation des immobilisations corporelles directement liées à la production, et dans les autres produits et charges pour les dépréciations des autres immobilisations corporelles ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les écarts d'acquisition.

NOTE 1.9 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières correspondent aux titres non consolidés, aux prêts hors Groupe et autres dépôts financiers. Elles sont évaluées au coût historique d'acquisition.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur recouvrabilité devient improbable.

En ce qui concerne les sociétés mises en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs pourraient être classées en provision pour risques. Par simplification, et souci de lisibilité, elles sont classées sous la rubrique « titres des sociétés mises en équivalence ».

NOTE 1.10 - STOCKS

Les stocks détenus par les sociétés du Groupe ont été évalués principalement selon la méthode du coût moyen pondéré, ou selon celle des coûts standards ajustés des écarts.

Des dépréciations sont constatées soit pour ramener la valeur d'inventaire à une valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure, soit pour constater des situations de rotation lente.

Ces provisions sont intégrées dans le coût des ventes.

NOTE 1.11 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à la valeur de marché au 31 décembre de l'année, par catégorie de titres de même nature. Les moins-values constatées sur chaque titre font l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère financier.

NOTE 1.12 - RETRAITEMENT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

L'incidence sur les comptes des écritures passées par la seule application des législations fiscales, nette d'imposition différée, est éliminée des comptes consolidés. Ces retraitements concernent essentiellement, dans les sociétés françaises, les provisions réglementées, les amortissements dérogatoires, et dans les sociétés étrangères, les provisions excédentaires pour dépréciation des stocks et des clients.

NOTE 1.13 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt comprend :

- ♦ l'impôt exigible de l'exercice des différentes sociétés intégrées ;
- ♦ l'impôt différé résultant de l'existence de décalages temporaires :

- entre la base imposable et le résultat comptable de chaque société intégrée,
- liés aux retraitements apportés aux comptes des sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du Groupe,
- liés aux retraitements de consolidation.

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice (conception étendue) en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou, s'il est connu, du taux d'impôt pour l'exercice à venir. Les impositions différées antérieures sont réévaluées selon le même principe (méthode du report variable).

Les principales natures d'impôts différés portent sur les retraitements des marges internes en stocks, sur les provisions sur stocks et sur les différences temporaires. Si un risque de non-récupération de tout ou partie d'un actif d'impôt différé apparaissait, une provision pour dépréciation serait constatée.

À compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la convention retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies

d'impôts (provisoires et définitives), réalisées par le Groupe, sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice, et une charge dans le cas contraire.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Avril-Morio & Patte, Bagages et Cuirs, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Héraklion, Hermès Porcelaine Périgord, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, Maroquinerie de Belley, Maroquinerie des Ardennes, Nehel, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps et Sport-Soie.

NOTE 1.14 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET CRÉANCES CLIENTS

Le fait générateur de l'enregistrement comptable des ventes est la livraison ou la réalisation de la prestation des services.

Pour toute créance client pouvant présenter un risque de non-recouvrement total ou partiel, une provision est constituée.

NOTE 1.15 - RETRAITES

Des provisions sont constituées pour les engagements en matière d'indemnités légales de départ à la retraite des salariés ou de régimes complémentaires pour les dirigeants et cadres supérieurs des sociétés françaises du Groupe. Ces provisions résultent d'un calcul selon une méthode prospective qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Pour certaines de ces sociétés, les sommes correspondant à ces engagements ont été versées à des compagnies d'assurances.

Les sociétés étrangères relèvent généralement de régimes à prestations définies et versent leurs cotisations à des fonds de pensions gestionnaires de retraites. Une information sur le montant de ces engagements est donnée dans la note 10 a de l'Annexe aux comptes consolidés.

NOTE 2 - ANALYSE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	Intérêt		Méthode	
	2003	2002	2003	2002
Velours Blafo	20,16 %	20,15 %	MEE	MEE
Boissy Retail	100,00 %	–	IG	–
Bucol	100,00 %	39,52 %	IG	IG
Établissements Lucien Carlier	–	20,16 %	–	MEE
Herlee	90,00 %	51,00 %	IG	IG
Hermès Porcelaine Périgord	99,76 %	99,40 %	IG	IG
Hermès de Paris (Mexico)	51,21 %	51,00 %	IG	IG
La Maroquinerie Nontronnaise	99,98 %	86,74 %	IG	IG
Saint-Honoré Shanghai	90,00 %	–	IG	–
Les Tissages Perrin	39,52 %	39,52 %	MEE	MEE
Les Tissages Verel	39,46 %	39,60 %	MEE	MEE

Au cours de l'année 2003, les principales variations de périmètre à signaler sont :

- la création des sociétés Boissy Retail et Saint-Honoré Shanghai ;
- la prise de contrôle à 100 % de la filiale Bucol, jusque-là détenue à 39,52 % ;
- le rachat de 39 % des titres Herlee. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 1,5 M€.

Sur les comptes consolidés de 2003, ces variations de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur le chiffre d'affaires comme sur le résultat net - part du Groupe (hors amortissement des écarts d'acquisition). L'absence de variations significatives a conduit à ne pas présenter de comptes pro-forma à l'ouverture.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	en millions d'euros				
	2002	Augmentations	Diminutions	Autres	2003
Droit au bail	29,7	1,4	–	–	31,1
Fonds de commerce	3,1	–	–	(0,1)	3,0
Autres immobilisations incorporelles	32,7	4,8	(0,2)	0,1	37,4
TOTAL VALEURS BRUTES	65,5	6,2	(0,2)	0,0	71,5
Amortissements	37,3	6,0	(0,2)	(0,3)	42,8
TOTAL VALEURS NETTES	28,2	0,2	(0,0)	0,3	28,7

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :
– des concessions, brevets, licences, logiciels et marques pour 20,3 M€ ;

– des immobilisations diverses pour 17,1 M€.

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en millions d'euros				
	2002	Augmentations	Diminutions	Autres	2003
Terrains	135,3	1,0	–	(10,9)	125,4
Constructions	192,0	11,8	(1,5)	(3,9)	198,4
<i>dont constructions en crédit-bail</i>	5,5	–	–	–	5,5
Installations techniques, matériel et outillage	81,8	8,1	(1,8)	(0,5)	87,6
Autres immobilisations corporelles	228,0	45,5	(9,9)	(7,2)	256,4
Immobilisations en cours	18,5	16,3	–	(15,9)	18,9
TOTAL VALEURS BRUTES	655,6	82,7	(13,2)	(38,4)	686,7
Amortissements	236,3	41,5	(11,5)	(9,9)	256,4
<i>dont amortissements sur biens en crédit-bail</i>	1,4	0,3	–	–	1,7
TOTAL VALEURS NETTES	419,3	41,2	(1,7)	(28,5)	430,3

Les constructions comportent un immeuble situé à Milan qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier. Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- valeur brute financée du bien acquis : 4,6 M€ ;
- durée d'amortissement : 20 ans à compter du 15 décembre 1997 ;

- valeur de la dette au 31 décembre 2003 : 1,7 M€ dont 0,6 M€ à moins d'un an et 1,1 M€ entre 1 et 5 ans ;
- au cours de l'année 2003, le taux d'intérêt annuel (variable) était de 3,17 %.

NOTE 5 - ÉCARTS D'ACQUISITION

en millions d'euros

	Brut	2003 Amort./prov.	Net	2002 Net
Sociétés intégrées	53,0	34,6	18,4	22,4
Sociétés mises en équivalence	26,6	5,7	20,9	22,3
TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITION	79,6	40,3	39,3	44,7

La seule variation significative concerne la société Herlee sur laquelle a été constaté un écart d'acquisition de 1,5 M€ lors du rachat des parts détenues par des minoritaires. L'effet des taux de change a conduit à diminuer la valeur brute des écarts d'acquisition de 4,6 M€.

La dotation nette aux amortissements (après la prise en compte des effets des taux de change) s'élève à 4,9 M€ en 2003 contre 6,0 M€ en 2002.

NOTE 6 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

a - Valeur des titres mis en équivalence

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Financière Saint-Éloi	(0,7)	(1,0)	(0,9)
Gaulme	8,5	9,6	10,1
Groupe Perrin	3,8	3,7	5,1
John Lobb Japon	0,8	0,7	0,6
Leica Camera	6,4	7,1	6,4
Maroquinerie Thierry	0,2	0,2	0,2
Société Nontronnaise de Confection	0,2	0,1	0,1
Soficuir International	9,7	8,7	6,6
TOTAL	28,9	29,1	28,2

b - Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

en millions d'euros

Titres mis en équivalence au 31 décembre 2002	29,1
Différences de conversion	(0,1)
Dividendes versés-reçus	0,2
Incidence des variations de périmètre	0,3
Quote-part du résultat 2003	(0,6)
Titres mis en équivalence au 31 décembre 2003	28,9

Certaines sociétés sont contrôlées à plus de 50 %. Néanmoins, elles sont mises en équivalence car leur poids dans le Groupe n'est pas significatif. De plus, leur

structure ne permet pas d'obtenir sans délais excessifs les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en millions d'euros

	2002	Augmentations	Diminutions	Autres	2003
Autres titres immobilisés	1,5	–	(0,5)	–	1,0
Prêts	3,8	1,2	(1,0)	–	4,0
Autres immobilisations financières	16,6	2,0	(0,5)	(1,7)	16,4
Total valeurs brutes	21,9	3,2	(2,0)	(1,7)	21,4
Provisions	2,6	0,2	–	(0,2)	2,6
TOTAL	19,3	3,0	(2,0)	(1,5)	18,8

Les principales sociétés non consolidées qui apparaissent en « Autres titres immobilisés » sont Mégisserie Alric et Hermès do Brazil.

NOTE 8 - STOCKS ET EN-COURS

en millions d'euros

	Brut	2003 Provisions	Net	2002 Net	2001 Net
Marchandises, produits intermédiaires et finis	295,4	99,7	195,7	190,5	182,4
Matières premières et en-cours	106,4	21,9	84,5	83,9	86,5
TOTAL	401,8	121,6	280,2	274,4	268,9

NOTE 9 - ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances ont une échéance inférieure à 1 an.

L'ensemble des dettes ont une échéance inférieure à 1 an à l'exception de :

– 48,3 M€ classés en « dettes financières » et dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans ou supérieure à 5 ans.

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Provisions pour risques et charges	17,7	31,0	28,0
Provisions pour retraites	25,9	26,4	25,9
TOTAL	43,6	57,4	53,9

a - Provisions pour retraites

Ce poste comprend les provisions pour indemnités de départ à la retraite des salariés du Groupe. La méthode utilisée pour le calcul des engagements sur les sociétés françaises est une méthode prospective tenant compte de la table de mortalité TV 88-90 et d'un différentiel entre le taux d'inflation et d'actualisation de 3 points. Sur l'année 2003, aucun

versement n'a été réalisé auprès de compagnies d'assurances.

Par ailleurs, un régime complémentaire de retraite au profit des dirigeants et cadres supérieurs existe. Le montant figurant à ce titre au bilan au 31 décembre 2003 est de 16,1 M€.

b - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent des :

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Litiges et risques divers	16,5	23,1	19,7
Restructurations et gros travaux	1,2	7,9	8,3
TOTAL	17,7	31,0	28,0

Les litiges et risques divers sont provisionnés dans chacune des sociétés du Groupe sur des bases conformes

aux principes et normes comptables actuellement en vigueur.

c - Variations des provisions pour risques et charges

en millions d'euros

	2002	Dotations	Reprises*	Effet taux de change	2003
Provisions pour litiges et risques divers	23,1	8,7	(14,4)	(0,9)	16,5
Provisions pour restructuration et gros travaux	7,9	0,3	(6,8)	(0,2)	1,2
Provisions pour retraites	26,4	3,2	(3,3)	(0,4)	25,9
TOTAL	57,4	12,2	(24,5)	(1,5)	43,6

* dont consommées :

Provisions pour litiges et risques divers	(5,2)
Provisions pour restructuration et gros travaux	(3,7)
Provisions pour retraites	(2,5)
Total	(11,4)

NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Intérêts minoritaires au 1^{er} janvier	16,1	15,0	29,8
Incidence des variations de périmètre	1,9	(0,1)	(20,2)
Différences de conversion sur les sociétés étrangères	(2,5)	(2,0)	0,6
Quote-part des intérêts minoritaires dans les dividendes distribués	(1,0)	(1,7)	(1,7)
Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net de l'exercice	3,9	4,9	6,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre	18,4	16,1	15,0

NOTE 12 - MARGE BRUTE

Toutes les commissions sont comprises dans le coût des ventes. Les provisions pour dépréciation de stocks, les pertes sur stocks, la part des amortissements entrant dans le coût de production des produits

vendus, ainsi que l'ensemble des résultats de change résultant des opérations de couverture adossées aux flux commerciaux en devises, font partie du coût des ventes.

NOTE 13 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Communication	55,8	69,1	77,6
Autres frais administratifs et commerciaux	371,1	367,0	349,0
TOTAL	426,9	436,1	426,6

NOTE 14 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Dotations nettes aux amortissements	(38,7)	(38,4)	(35,7)
Dotations nettes aux provisions	4,0	(7,0)	1,9
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(0,6)	1,1	1,5
Autres produits et charges	(2,9)	1,7	(4,4)
TOTAL	(38,2)	(42,6)	(36,7)

Les dotations nettes aux provisions concernent :

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Les retraites	(2,5)	(4,8)	(2,8)
Les autres provisions pour risques et charges	6,5	(2,2)	4,7
TOTAL	4,0	(7,0)	1,9

NOTE 15 - EFFECTIFS

Les effectifs inscrits se répartissent géographiquement comme suit :

	2003	2002	2001
France	3 594	3 485	3 184
Europe (hors France)	586	562	554
Autres zones géographiques	1 414	1 314	1 205
TOTAL	5 594	5 361	4 943

Par catégories, ils se divisent comme suit :

	2003	2002	2001
Production	2 345	2 262	2 055
Ventes	2 305	2 146	1 986
Autres (création, communication, administration)	944	953	902
TOTAL	5 594	5 361	4 943

Les charges de personnel pour 2003 s'élèvent à 294,6 M€, contre 284,6 M€ en 2002 et 267,9 M€ en 2001.

NOTE 16 - RÉSULTAT FINANCIER

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Frais financiers	(4,2)	(5,2)	(7,5)
Produits financiers	10,8	12,8	17,4
Variation des provisions financières	—	0,3	(1,4)
TOTAL	6,6	7,9	8,5

NOTE 17 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

a - Détail de l'impôt sur les résultats

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Impôts exigibles	(130,5)	(115,0)	(119,5)
Impôts différés	11,8	7,3	12,1
TOTAL	(118,7)	(107,7)	(107,4)

b - Rationalisation de la charge d'impôt

Le taux d'impôt apparent s'élève à 35 % au 31 décembre 2003 contre 32,8 % au 31 décembre 2002. En 2003,

l'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2003	2002
Résultat net consolidé - part du Groupe	216,8	215,5
Résultat net consolidé - intérêts minoritaires	3,9	4,9
Charge d'impôt réelle	(118,7)	(107,7)
Résultat avant impôt	339,4	328,1
Taux d'impôt courant en France	35,4 %	35,4 %
Charge d'impôt théorique	(120,1)	(116,1)
Éléments en rapprochement		
– différences permanentes et opérations imposées à taux réduit	(0,7)	(2,0)
– différences liées à la fiscalité étrangère	2,1	10,4
TOTAL	(118,7)	(107,7)

c - Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires selon la méthode du report variable. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La

variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

	en millions d'euros
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2002	80,3
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2002	6,7
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2002	73,6
Effet résultat	11,8
Effet change	(6,0)
Solde d'impôt différé actif au 31 décembre 2003	86,9
Solde d'impôt différé passif au 31 décembre 2003	7,5
Situation nette d'impôt différé active au 31 décembre 2003	79,4

NOTE 18 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

a - Position de change

Le Groupe est exposé à un risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est cou-

vert par Hermès International, sur la base des prévisions budgétaires, soit par des ventes à terme, soit par des options.

en milliers de devises								
Devise	Contre-partie	Flux export	Flux import	Position nette avant gestion	Position hors-bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1% (en milliers d'euros)
AUD	CHF	525	–	525	(525)	–	100 %	–
AUD	EUR	5 901	–	5 901	(6 150)	(249)	104 %	1
CAD	CHF	82	–	82	(74)	8	90 %	0
CAD	EUR	8 541	–	8 541	(7 229)	1 312	85 %	(8)
CAD	GBP	–	–	–	–	–	–	–
CHF	EUR	11 650	(2 932)	8 718	(13 187)	(4 469)	151 %	28
CHF	GBP	19	–	19	(22)	(3)	116 %	0
CZK	CHF	650	–	650	(742)	(92)	114 %	0
CZK	EUR	19 598	–	19 598	(17 240)	2 358	88 %	(1)
EUR	CHF	–	(432)	(432)	430	(2)	100 %	0
EUR	GBP	248	–	248	(250)	(2)	101 %	0
EUR	SGD	33 657	–	33 657	(33 580)	77	100 %	(2)
GBP	CHF	620	–	620	(620)	–	100 %	–
GBP	EUR	7 411	–	7 411	(7 450)	(39)	101 %	1
HKD	CHF	30 324	–	30 324	(30 600)	(276)	101 %	0
HKD	EUR	150 088	–	150 088	(150 860)	(773)	101 %	1
HKD	GBP	–	(788)	(788)	790	2	100 %	0
HKD	SGD	11 484	–	11 484	(11 400)	84	99 %	0
HKD	USD	14 304	–	14 304	2 000	16 304	(14 %)	(16)
JPY	CHF	1 382 946	–	1 382 946	(1 480 000)	(97 054)	107 %	7
JPY	EUR	26 156 611	–	26 156 611	(25 168 794)	987 817	96 %	(72)
JPY	GBP	232 007	–	232 007	(232 000)	7	100 %	0
JPY	SGD	–	(105 588)	(105 588)	105 600	12	100 %	0
KRW	EUR	2 604 800	–	2 604 800	(2 534 700)	70 100	97 %	0
KRW	USD	12 542 068	(11 996 325)	545 743	(550 848)	(5 105)	101 %	0
MXN	EUR	19 950	–	19 950	–	19 950	–	(14)
SGD	CHF	1 631	–	1 631	(1 665)	(34)	102 %	0
SGD	EUR	155 848	–	155 848	(156 363)	(515)	100 %	2

Devise	Contre-partie	Flux export	Flux import	Position nette avant gestion	Position hors-bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1% (en milliers d'euros)
SGD	GBP	–	–	–	–	–	–	–
SGD	USD	–	(18 385)	(18 385)	9 330	(9 055)	51 %	42
THB*	EUR	158 454	–	158 454	(130 900)	27 554	83 %	(5)
TWD*	USD	268 000	–	268 000	(280 000)	(12 000)	104 %	2
USD	CHF	5 138	–	5 138	(5 341)	(203)	104 %	2
USD	EUR	120 652	(4 826)	115 826	(108 000)	7 826	93 %	(61)
USD	GBP	1 056	–	1 056	(1 056)	–	100 %	–
USD	HKD	–	(102)	(102)	102	–	100 %	–
USD	SGD	63 963	–	63 963	(64 000)	(37)	100 %	0
Total		–	–	–	–	–	(97 %)	(93)

Détail des contrats de change

en milliers de devises

Devises couvertes	Contre-partie	Détail position hors-bilan	Achats à terme	Ventes à terme	Achats de Call	Ventes de Call	Achats de Put	Ventes de Put	Mark-To-Market au 31/12/03 (en milliers d'euros)
AUD	CHF	(525)	–	(525)	–	–	–	–	–
AUD	EUR	(6 150)	250	(6 400)	–	–	–	–	(24)
CAD	CHF	(74)	–	(74)	–	–	–	–	2
CAD	EUR	(7 229)	–	(7 229)	–	–	–	–	158
CAD	GBP	–	60	(60)	–	–	–	–	–
CHF	EUR	(13 187)	2 390	(15 577)	–	–	–	–	(77)
CHF	GBP	(22)	22	(44)	–	–	–	–	–
CZK	CHF	(742)	–	(742)	–	–	–	–	–
CZK	EUR	(17 240)	–	(17 240)	–	–	–	–	1
EUR	CHF	430	850	(420)	–	–	–	–	4
EUR	GBP	(250)	–	(250)	–	–	–	–	(3)
EUR	SGD	(33 580)	–	(33 580)	–	–	–	–	(2 259)
GBP	CHF	(620)	–	(620)	–	–	–	–	3
GBP	EUR	(7 450)	460	(7 910)	–	–	–	–	155
HKD	CHF	(30 600)	–	(15 600)	–	–	(15 000)	–	243
HKD	EUR	(150 860)	–	(15 860)	–	–	(135 000)	–	1 191
HKD	GBP	790	1 050	(260)	–	–	–	–	(4)
HKD	SGD	(11 400)	–	(11 400)	–	–	–	–	15
HKD	USD	2 000	2 000	–	–	–	–	–	–
JPY	CHF	(1 480 000)	–	(1 480 000)	–	–	–	–	556
JPY	EUR	(25 168 794)	79 590	(5 248 384)	–	–	(20 000 000)	–	6 721
JPY	GBP	(232 000)	–	(232 000)	–	–	–	–	71
JPY	SGD	105 600	187 200	(81 600)	–	–	–	–	7
KRW	EUR	(2 534 700)	–	(2 534 700)	–	–	–	–	142
KRW	USD	(550 848)	12 017 346	(12 568 194)	–	–	–	–	56
SGD	CHF	(1 665)	–	(825)	–	–	(840)	–	46
SGD	EUR	(156 363)	–	(69 363)	–	–	(87 000)	–	5 030
SGD	GBP	–	40	(40)	–	–	–	–	1
SGD	USD	9 330	17 830	(8 500)	–	–	–	–	37
THB*	EUR	(130 900)	19 800	(150 700)	–	–	–	–	171
TWD*	USD	(280 000)	–	(280 000)	–	–	–	–	(6)
USD	CHF	(5 341)	–	(441)	–	–	(4 900)	–	382
USD	EUR	(108 000)	2 901	(33 751)	4 850	–	(82 000)	–	6 025
USD	GBP	(1 056)	200	(1 256)	–	–	–	–	44
USD	HKD	102	102	–	–	–	–	–	–
USD	SGD	(64 000)	–	(64 000)	–	–	–	–	1 068
Total	–	–	–	–	–	–	–	–	19 756

* Change à terme non livrable (Non Deliverable Forward).

Ces opérations de couverture étant effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier

rang, le Groupe n'encourt aucun risque de contre-partie.

b - Actifs et passifs financiers

1 - Répartition par devises

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	543,4	15,0	–	558,4	555,4	3,0
Euro	381,3	15,0	–	396,3	393,3	3,0
Franc suisse	83,5	–	–	83,5	83,5	–
Autres	78,6	–	–	78,6	78,6	–
Passifs financiers	55,9	28,8	19,5	104,2	44,8	59,4
Euro	7,0	1,2	0,1	8,3	8,3	–
Yen	45,6	27,6	19,4	92,6	35,2	57,4
Autres	3,3	–	–	3,3	1,3	2,0
Position nette avant gestion	487,5	(13,8)	(19,5)	454,2	510,6	(56,4)
Engagements hors-bilan	–	–	–	–	–	–
Position nette après gestion	487,5	(13,8)	(19,5)	454,2	510,6	(56,4)

2 - Répartition par nature

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe
Actifs financiers	543,4	15,0	–	558,4	555,4	3,0
Prêts	4,0	–	–	4,0	4,0	–
Valeurs mobilières de placement	377,0	15,0	–	392,0	389,0	3,0
Disponibilités	162,4	–	–	162,4	162,4	–
Passifs financiers	55,9	28,8	19,5	104,2	44,8	59,4
Dette financière M/LT	12,7	28,8	19,5	61,0	3,6	57,4
Découverts bancaires et dettes CT	43,2	–	–	43,2	41,2	2,0
Trésorerie nette	487,5	(13,8)	(19,5)	454,2	510,6	(56,4)

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une variation uniforme des taux d'intérêt de 1 point aurait eu un impact sur le résultat consolidé avant impôt de 5,1 millions d'euros, soit 77 % du résultat financier.

La valeur de marché des placements est équivalente à leur valeur comptable.

Les passifs financiers ne tiennent pas compte de la dette concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion qui figure en « Autres créditeurs ».

en millions d'euros

	2003
Actifs financiers	558,4
Passifs financiers	104,2
Trésorerie nette	454,2
Variation de la trésorerie nette	79,4
Augmentation des actifs	51,5
Augmentation des passifs	37,9
Variation de périmètre	–
Écart de change	(10,0)

c - Autres engagements financiers

en millions d'euros

	2003	2002	2001
Cautions bancaires données (*)	114,1	123,5	102,9
Rachats de titres (engagements reçus)	18,3	22,0	20,7
Rachats de titres (engagements donnés)	2,3	4,6	2,4
Crédit-bail	2,1	2,6	3,9

(*) Les cautions significatives sont données pour garantir les engagements des filiales (essentiellement emprunts d'Hermès Japon). Elles sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

Au 31 décembre 2003, les engagements futurs non résiliables résultant des contrats de location de l'en-

semble des magasins exploités par le Groupe dans le monde s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Redevances (*)	24,3	58,0	49,8	132,1

(*) Les montants indiqués ont été actualisés au taux annuel de 7,5 %.

NOTE 19 - INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

a - Chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros

	2003	2002	2001
France	247,7	256,0	260,5
Europe (hors France)	204,0	207,3	207,2
Japon	371,8	358,8	333,2
Asie Pacifique (hors Japon)	191,4	190,0	193,8
Amériques	177,4	184,6	187,5
Autres ⁽¹⁾	37,7	45,6	44,7
TOTAL	1 230,0	1 242,3	1 226,9

(1) Y compris les ventes aux compagnies aériennes.

b - Actif immobilisé

en millions d'euros

	2003	2002	2001
France	216,2	196,2	180,3
Europe (hors France)	65,7	62,2	61,9
Japon	172,2	185,7	193,7
Asie Pacifique (hors Japon)	43,9	43,8	22,6
Amériques	48,0	52,7	57,9
TOTAL	546,0	540,6	516,4

NOTE 20 - INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

a - Chiffre d'affaires consolidé⁽¹⁾

	en millions d'euros	
	2003	2002
Soie	141,7	152,5
Sacs et Bagages	465,4	425,2
Vêtement et Accessoires ⁽²⁾	267,1	283,5
Autres métiers Hermès ⁽³⁾	119,5	119,1
Distribution dans le seul réseau Hermès	993,7	980,3
Parfums	54,2	56,5
Horlogerie	100,1	113,9
Arts de la table	33,7	45,9
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	188,0	216,3
Autres produits⁽⁴⁾	48,3	45,7
TOTAL	1 230,0	1 242,3

(1) Compte tenu de la nouvelle répartition de l'activité par métiers intervenue au cours de l'année 2003, le détail n'est pas disponible pour l'exercice 2001.

(2) Le métier « Vêtement et Accessoires » comprend le vêtement, masculin et féminin, les ceintures, l'émail, la bijouterie cuir, les gants, les chapeaux et les chaussures Hermès.

(3) Les autres métiers Hermès comprennent la bijouterie, les agendas, la petite maroquinerie et les produits du département art de vivre.

(4) Les autres produits comprennent les chaussures John Lobb ainsi que les activités de production réalisées pour le compte de marques hors Groupe (impression textile, parfums...).

b - Résultat d'exploitation

	en millions d'euros		
	2003	2002	2001
Distribution dans le seul réseau Hermès	326,7	297,5	283,9
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	46,1	49,5	45,2
Divers	(40,0)	(26,8)	(22,0)
TOTAL	332,8	320,2	307,1

c - Actif immobilisé

	en millions d'euros		
	2003	2002	2001
Distribution dans le seul réseau Hermès	398,3	396,2	374,3
Distribution élargie aux réseaux spécialisés	27,4	27,3	27,6
Divers	120,3	117,1	114,5
TOTAL	546,0	540,6	516,4

NOTE 21 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La rémunération versée aux organes de direction, d'administration et de surveillance s'est élevée en 2003 à 4,4 M€ contre 3,7 M€ en 2002.

NOTE 22 - INFORMATION SUR LES HONORAIRES D'AUDIT ET DE CONSEIL

Les commissaires aux comptes titulaires du groupe Hermès sont les cabinets Deloitte et Didier Kling & Associés.

Au titre de l'exercice 2003, les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux se détaillent comme suit :

en millions d'euros

	Réseau Deloitte				Réseau Didier Kling & Associés			
	2003	Répart.	2002	Répart.	2003	Répart.	2002	Répart.
Audit								
Commissariat aux comptes	0,8	73 %	0,9	82 %	0,1	100 %	0,1	100 %
Autres missions légales et accessoires	0,1	9 %	–	–	–	–	–	–
<i>Sous-total</i>	0,9	82 %	0,9	82 %	0,1	100 %	0,1	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social	0,2	18 %	0,2	18 %	–	–	–	–
<i>Sous-total</i>	0,2	18 %	0,2	18 %	–	–	–	–
TOTAL	1,1	100 %	1,1	100 %	0,1	100 %	0,1	100 %

Le déséquilibre observé entre les deux cabinets s'explique par le fait que le cabinet Deloitte est en

charge de l'audit de la quasi-totalité des filiales étrangères du groupe Hermès.

NOTE 23 - RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs sont ajustés pour tenir compte, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal de l'action ayant eu lieu au cours

de l'exercice ainsi que des actions détenues par voie d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est retraité des actions à créer dans le cadre de plans de souscription d'actions décidés par la Gérance.

Le calcul et le rapprochement entre le résultat par action de base et le résultat dilué par action se présente comme suit ;

	2003	2002	2001
Numérateur (en millions d'euros)			
Résultat net de base	216,8	215,5	201,7
Ajustements	–	–	–
Résultat net dilué	216,8	215,5	201,7
Dénominateur (en nombre d'actions)			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	36 632 998	36 633 926	36 622 506
Effet moyen des actions ordinaires potentielles dilutives – stock option	265 989	261 684	231 960
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué	36 898 987	36 895 610	36 854 466

NOTE 24 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2003

Société	Siège	Pourcentage 2003			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Hermès International	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	Mère	Mère	Mère	572 076 396
Alpasoi	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	23,00	38,32	MEE	315 126 714
Ateliers A.S.	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite	74,80	74,08	IG	954 503 843
Avril-Morio & Patte	12-14, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	409 209 202
Bagages et Cuirs	12-16, rue Auger, 93500 Pantin	99,98	99,98	IG	411 795 859
Boissy Mexico	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local «A» Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,00	51,00	IG	–
Boissy Retail	36 Robinson Road, 18-01 City House, Singapour 068877 (Singapour)	100,00	100,00	IG	–
Boissy Singapour	36 Robinson Road, 18-01 City House, Singapour 068877 (Singapour)	100,00	80,00	MEE	–
Bucol	18-20, rue Tronchet, 69006 Lyon	100,00	100,00	IG	957 509 375
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	352 565 451
Compagnie des Arts de la Table	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	398 612 804
Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis	Saint-Louis-lès-Bitche, 57620 Lemberg	98,80	98,80	IG	353 438 708
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	413 818 147
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	99,67	99,67	IG	542 053 285
Créations, Éditions d'Étoffes d'Ameublement	21, rue Cambon, 75001 Paris	74,54	74,54	IG	602 013 583
Exocuir	69, rue du Rhône, 1207 Genève (Suisse)	49,60	46,62	MEE	–
Ex-Pili	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Financière Saint-Éloi	2, rue des Girondins, Luxembourg L1626 (Luxembourg)	20,00	20,00	MEE	–
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 25 (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
G.C. Real Estate	25, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	400 080 487
Ganterie de Saint-Junien	18, rue Louis-Codet, 87200 Saint-Junien	99,99	99,99	IG	391 581 196
Gaulme SA	30, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75012 Paris	35,00	35,00	MEE	380 681 833
Gordon-Choisy	17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris	99,99	99,99	IG	662 044 833
Héraklion	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	383 935 897
Herlee	23/F Chinachem Leighton Plaza 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	90,00	90,00	IG	–
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Australia	Level 11, Skygarden, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Benelux	50, boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Canada	79 Wellington Street West, Suite 3000, Toronto, Ontario M5K 1N2 (Canada)	100,00	100,00	IG	–
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, Local «A» Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)	51,21	51,21	IG	–

Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

Société	Siège	Pourcentage 2003			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Hermès GB	Knowsley House, 176 Sloane Street, Londres SW1X 9QG (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
Hermès GmbH	Geyerstrasse 32, 80469 Munich (Allemagne)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Greater China	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Holding GB	Knowsley House, 176 Sloane Street, Londres SW1X 9QG (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Holdings US	1105 North Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19801 (États-Unis)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Iberica	C/Serrano 120, 28006 Madrid (Espagne)	100,00	100,00	IG	–
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome, Chuo-ku, Tokyo 104-0061 (Japon)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Korea	5/F, Samhi (Binggrae) B/D, 518 Apkujong-Dong-Kangnam-ku, Séoul 135-110 (Corée)	88,30	88,30	IG	–
Hermès Korea Travel Retail	5/F, Samhi (Binggrae) B/D, 518 Apkujong-Dong-Kangnam-ku, Séoul 135-110 (Corée)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Monte-Carlo	11-13-15, avenue de Monte-Carlo, 98000 Monaco	100,00	100,00	IG	–
Hermès Porcelaine Pégord	Les Éts de la Charmoise, route de Piégut, 24300 Nontron	99,76	99,76	IG	380 059 188
Hermès Prague	Parizska 12/120, 11000 Prague (Rép. tchèque)	100,00	100,00	IG	–
Hermès Retail (Malaysia)	G38 Ground Level, Suria KLCC, Kuala Lumpur City Centre, 50088 Kuala Lumpur (Malaisie)	51,00	51,00	IG	–
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	99,77	99,77	IG	696 520 410
Hermès Singapore (Retail)	36 Robinson Road, Flat 18-01, City House, Singapour 068877 (Singapour)	80,00	80,00	IG	–
Hermès Suisse	43, rue du Rhône, 1204 Genève (Suisse)	100,00	100,00	IG	–
Hermès South East Asia	36 Robinson Road, Flat 18-01, City House, Singapour 068877 (Singapour)	100,00	100,00	IG	–
Holding Textile Hermès	18-20, rue Tronchet, 69006 Lyon	100,00	100,00	IG	428 128 318
J. L. & Co	Westminster Works, Oliver Street, Northampton NN27JL (Royaume-Uni)	100,00	100,00	IG	–
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	582 094 371
John Lobb Japon	4,7 Kita Aoyama 1, Chome Minato-Ku, Tokyo (Japon)	45,00	45,00	MEE	–
John Lobb Ltd	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	–
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt	100,00	100,00	IG	407 836 329
La Maroquinerie Nontronnaise	Avenue Yvon-Delbos, 24300 Nontron	99,98	99,98	IG	403 230 436
La Montre Hermès	Erlenstrasse 31 A, 2555 Brugg (Suisse)	100,00	100,00	IG	–

Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

États financiers comparatifs 2001, 2002, 2003, établis selon les principes français

Société	Siège	Pourcentage 2003			N° SIREN
		Contrôle	Intérêt	Méthode	
Leica Camera	Oskar-Barnack Strasse 11, D-35606 Solms (Allemagne)	31,50	31,50	MEE	–
Les Tissages Perrin*	9, rue Claude-Terrasse, 38690 Le Grand-Lemps	0,01	39,52	MEE	400 135 034
Les Tissages Verel*	Rue du Docteur-Roux, 38490 Saint-André-le-Gaz	0,22	39,46	MEE	563 620 079
LMH Pacific Limited	26/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road, Causeway Bay (Hong Kong)	51,00	51,00	IG	–
Louisiane	Via Sloave 3, 20135 Milan (Italie)	49,60	43,65	MEE	–
M Maison et Cie	6, rue Brey, 75017 Paris	46,60	49,60	MEE	572 230 084
Maroquinerie de Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 128 425
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	428 113 518
Maroquinerie Thierry	Rue des Fougères, ZI Les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	43,82	43,82	MEE	312 108 368
Michel Rettilli SRL	Via Sloave 3, 20135 Milan (Italie)	49,60	43,95	MEE	–
Nehel	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	99,77	IG	428 167 514
Orfèvrerie Christofle	9, rue Royale, 75008 Paris	20,00	6,21	MEE	562 063 263
Perrin & Fils	202, chemin du Violet, 38690 Le Grand-Lemps	39,52	39,52	MEE	573 620 143
RTL Inc.	105, Dorset Street La Fayette, Louisiana 70501 (États-Unis)	49,60	32,24	MEE	–
Saint-Honoré (Bangkok)	Room G03/2, The Emporium Shopping Mall, 622 Sukhumvit Road, Klongtoey, Bangkok 10100 (Thaïlande)	49,00	49,00	IG	–
Saint-Honoré Chile	Avenida Alonso de Córdova 2526, Comuna de Vitacura, Chile (Chili)	80,00	80,00	IG	–
Saint-Honoré Shanghai	Room 1808, Westgate Tower, 1038 Nanjing Xi Road, Shanghai 2001 (République de Chine)	100,00	90,00	IG	–
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	393 178 025
SCI Auger Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin	100,00	100,00	IG	335 161 071
SCI Boissy Belley	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 400 420
SCI Boissy Bogny	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 306 965
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	351 649 504
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	442 307 021
SCI Boissy Saint-Honoré	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris	100,00	99,98	IG	338 553 589
SCI Espace Tronchet	18-20, rue Tronchet, 69006 Lyon	100,00	100,00	IG	404 348 484
SCI Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	377 672 159
SCI Les Capucines	ZI les Bracots, 74890 Bons-en-Chablais	60,00	77,53	IG	408 602 050
SCI Les Jonquilles Soleil	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris	100,00	100,00	IG	414 947 671
Société d'Impression Berjallienne	8, rue de la Soie, 38300 Bourgoin-Jallieu	65,93	48,89	IG	311 974 570
Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps	38690 Le Grand-Lemps	99,97	99,97	IG	573 621 224
Société Nontronnaise de Confection	13, route de Piegut, 24300 Nontron	51,00	50,99	MEE	380 041 939
Soficuir International	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,60	MEE	398 142 695
Sport-Soie	27, rue Jules-Guesde, 69310 Pierre-Bénite	95,50	95,50	IG	592 028 542
Tanneries des Cuir d'Indochine et de Madagascar	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris	49,60	49,60	MEE	582 025 755
Velours Blafo*	7, rue de Catalogne, 69150 Décines-Charpieu	0,00	20,16	MEE	352 497 549

* Sociétés détenues majoritairement par la société Perrin & Fils dans laquelle le groupe Hermès détient un contrôle de 39,52%.
Méthode de consolidation IG : Intégrée globalement MEE : Mise en équivalence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Hermès International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, introduites par la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par votre société et des informations fournies en annexe ;
- votre groupe est exposé au risque de change en raison de la part importante de ses ventes en devises étrangères ainsi que de ses achats intra-groupe libellés en devises étrangères. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues pour le traitement des opérations en devises et des informations fournies en annexe sur l'exposition aux risques de marché.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Neuilly et à Paris, le 25 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu - Audit
Frédéric Moulin



Didier Kling & associés
Didier Kling et Brigitte Noël



Comptes de la société

Compte de résultat

	en milliers d'euros		
	2005	2004	2003
Produits d'exploitation	52 289	49 591	42 376
Prestations de services	24 165	21 826	19 663
Redevances	23 026	21 287	20 712
Autres produits	351	43	91
Reprises sur provisions	4 747	6 435	1 910
Charges d'exploitation	69 348	62 541	53 197
Achats non stockés	1 275	972	885
Services extérieurs	10 038	8 392	7 978
Autres services extérieurs	23 165	22 473	17 375
Impôts, taxes et versements assimilés	2 156	1 857	1 656
Rémunérations	16 994	15 636	16 672
Charges sociales et autres frais de personnel	10 130	9 058	5 918
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 977	3 454	2 313
Autres charges	1 613	699	400
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(17 059)	(12 950)	(10 821)
Produits financiers	254 190	278 983	204 841
Produits des participations	216 414	239 130	182 690
Autres intérêts et produits assimilés	4 412	4 254	3 805
Reprises sur provisions	25 206	28 346	8 937
Différences positives de change	—	—	2 886
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 158	7 253	6 523
Charges financières	22 447	62 447	26 870
Dotations aux provisions	11 008	60 561	25 321
Différences négatives de change	10 457	484	—
Intérêts et charges assimilées	982	1 402	1 549
RÉSULTAT FINANCIER	231 743	216 536	177 971
RÉSULTAT COURANT	214 684	203 586	167 150
Produits exceptionnels	18 951	517	356
Charges exceptionnelles	18 064	146	123
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	887	371	233
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	215 571	203 957	167 383
Participation des salariés	(1 651)	(1 465)	(1 373)
Impôt sur les bénéfices	9 233	11 074	1 776
RÉSULTAT NET	223 153	213 566	167 786

Bilan au 31 décembre

ACTIF

en milliers d'euros					
	2005			2004	2003
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	430 754	147 704	283 050	278 967	267 130
Immobilisations incorporelles	4 837	4 402	435	6 154	5 609
Concessions, brevets, marques	–	–	–	5 917	5 452
Fonds commercial	1 057	1 057	–	–	–
Autres	3 780	3 345	435	237	157
Immobilisations corporelles	7 611	2 989	4 622	2 154	2 050
Terrains	248	–	248	248	248
Constructions	503	488	15	15	17
Autres immobilisations	6 860	2 501	4 359	1 891	1 785
Immobilisations financières	418 306	140 313	277 993	270 659	259 471
Participations	378 163	138 610	239 553	200 013	222 197
Autres titres immobilisés	16 429	268	16 161	16 259	1 637
Autres immobilisations financières	23 714	1 435	22 279	54 387	35 637
ACTIF CIRCULANT	735 388	1 006	734 382	693 241	575 431
Créances d'exploitation	29 548	932	28 616	28 170	25 677
Créances clients et comptes rattachés	22 919	932	21 987	17 563	19 345
Autres	6 629	–	6 629	10 607	6 332
Créances diverses	222 621	–	222 621	197 439	187 839
Valeurs mobilières de placement	473 565	74	473 491	467 442	355 659
Disponibilités	9 654	–	9 654	190	6 256
COMPTES DE RÉGULARISATION	571	–	571	12 160	9 355
TOTAL ACTIF	1 166 713	148 710	1 018 003	984 368	851 916

PASSIF

Avant répartition

en milliers d'euros

	2005	2004	2003
CAPITAUX PROPRES	921 355	873 243	721 129
Capital	55 591	56 575	56 511
Primes d'émission, fusion, apport	36 332	32 607	30 355
Réserve légale	5 657	5 651	5 638
Report à nouveau	597 377	561 418	457 155
Résultat de l'exercice	223 153	213 566	167 786
Provisions réglementées	3 245	3 426	3 684
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 240	16 872	42 645
TOTAL DES DETTES	83 408	94 253	88 142
Dettes financières	24 054	27 993	36 646
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	934	2 020	7 571
Emprunts et dettes financières diverses	23 120	25 973	29 075
Dettes d'exploitation	24 981	19 895	17 475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 620	10 313	8 788
Dettes fiscales et sociales	17 361	9 582	8 687
Dettes diverses	34 373	46 365	34 021
Dettes sur immobilisations	1 849	464	117
Autres	32 524	45 901	33 904
TOTAL PASSIF	1 018 003	984 368	851 916

Tableau des flux de trésorerie

	en milliers d'euros		
	2005	2004	2003
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT *	207 507	242 559	184 386
Clients et autres créances	12 213	(9 558)	2 014
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 058	(1 177)	1 154
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	21 271	(10 735)	3 168
FLUX ISSUS DE L'EXPLOITATION	228 778	231 824	187 554
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(699)	(773)	(710)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 983)	(573)	(233)
Acquisitions de titres de participations	(118 027)	(65 180)	(12 547)
Désinvestissements	18 525	95	96
FLUX AFFECTÉS À L'INVESTISSEMENT	(103 184)	(66 431)	(13 394)
Distribution mise en paiement	(74 032)	(63 510)	(61 584)
Augmentation/(Diminution) des capitaux propres	3 804	2 316	4 328
FLUX DE FINANCEMENT	(70 228)	(61 194)	(57 256)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	55 366	104 199	116 904
Trésorerie nette à l'ouverture	619 746	515 547	398 643
Trésorerie nette à la clôture	675 112	619 746	515 547
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	55 366	104 199	116 904

Les dettes financières liées à la participation des salariés sont reclassées en autres dettes et les comptes courants financiers des filiales sont reclassés en trésorerie active ou passive.

* Détail de la capacité d'autofinancement

	en milliers d'euros		
	2005	2004	2003
Résultat	223 154	213 566	167 786
Dotations aux amortissements	1 008	668	1 315
Mouvements des provisions	(16 160)	28 309	15 295
Plus ou moins-values de cessions	(495)	16	(10)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	207 507	242 559	184 386

Annexe aux états financiers

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Les notes n° 1 à 16 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- ♦ continuité de l'exploitation ;
 - ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - ♦ indépendance des exercices ;
 - ♦ méthode du coût historique ;
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de dépôt et de recherche d'antériorité liés aux marques créées sont passés en charges. Les frais de renouvellement sont également comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1959, qui figurent au bilan pour leur valeur d'utilité à cette date. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

- ♦ constructions : linéaire sur 20 à 30 ans ;
- ♦ agencements et aménagements des constructions : linéaire sur 10 ans ;
- ♦ matériel et mobilier de bureau : linéaire ou dégressif sur 4 à 10 ans ;
- ♦ matériel informatique : dégressif sur 3 ans ;
- ♦ matériel de transport : linéaire sur 4 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de cri-

tères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en terme de stratégie ou de synergies, eu égard aux autres participations détenues.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

PROVISIONS POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

Elles concernent les nouvelles implantations à l'étranger réalisées depuis moins de cinq ans. Elles ont été constituées dans la limite du montant de l'investissement ou des pertes d'exploitation de la filiale, au prorata du taux de détention. Lorsque la filiale a enregistré des bénéfices, des reprises ont été comptabilisées. Ces provisions figurent dans les capitaux propres.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de couverture. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture de la devise, ou au cours de clôture s'il n'y a pas de couverture. Dans ce cas, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque pour la totalité de leur valeur. Les primes sur options de change sont comptabilisées en charge lors de l'échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des placements de trésorerie, des instruments financiers sont utilisés. Les gains et pertes sur différentiels de taux, ainsi que les primes correspondantes, sont appréhendés *prorata temporis*.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

À compter du 1^{er} janvier 1988, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Dans la conven-

tion retenue entre la société mère et les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale, les économies d'impôts (provisoires ou définitives) réalisées par le groupe sont considérées comme un gain immédiat (provisoire ou définitif) de l'exercice. La charge d'impôt supportée par les filiales correspond à celle qui aurait été la leur en l'absence d'intégration.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont principalement Hermès International, Avril-Morio & Patte, Castille Investissements, Compagnie des Arts de la Table, Compagnie des Cristalleries de Saint-Louis, Compagnie Hermès de Participations, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Établissements Marcel Gandit, Ganterie de Saint-Junien, Gordon-Choisy, Héraklion, Hermès Sellier, Holding Textile Hermès, Immauger, John Lobb, La Manufacture de Seloncourt, La Maroquinerie Nontronnaise, Maroquinerie de Belley, Maroquinerie des Ardennes, Maroquinerie de Sayat, Motsch George V, Nehel, SC Honossy, SCI Auger-Hoche, SCI Boissy Les Mûriers, SCI Boissy Nontron, Société d'Impression sur Étoffes du Grand-Lemps et Sport-Soie.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Règlement CRC n° 2004-06

Ce nouveau règlement sur les actifs est applicable depuis le 1^{er} janvier 2005. Jusqu'au 31 décembre 2004, les frais de dépôt et de recherche d'antériorité liés aux marques créées étaient immobilisés. Au titre de 2005, l'application de ce nouveau règlement a conduit Hermès International à passer en charges ces frais.

Au 1^{er} janvier 2005, l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation a diminué les capitaux propres de la société de 5 917 K€.

RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

DU PERSONNEL

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, Hermès International comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, la société n'étant pas engagée au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations d'Hermès International sont calculées annuellement par un actuaire indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les hypothèses actuarielles sont revues chaque année.

Pour l'exercice 2005, elles ont été les suivantes :

– âge de départ à la retraite	65 ans
– évolution des salaires	3 %
– taux d'actualisation	4 %
– taux de rendement attendu/actif	4,5 %

Les prestations sont partiellement préfinancées au travers de fonds externes (compagnies d'assurances). Les actifs ainsi détenus sont évalués à leur juste valeur.

Au compte de résultat, la charge reportée correspond à la somme :

- du coût des services rendus qui matérialise l'augmentation des engagements liée à l'acquisition d'une année de droit complémentaire ;
- et de la charge d'intérêt qui traduit la désactualisation des engagements.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent 10 % du montant de l'engagement, brut des placements dédiés ou de la valeur de marché de ces placements en fin d'exercice (méthode du « corridor »). L'amortissement de ces écarts se fera à compter de l'exercice suivant leur constatation sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

Au 31 décembre 2005, la valeur de l'engagement IFC s'élève à 1 290 K€. La valeur du fonds retraites s'élève à 884 K€. Après application de la méthode du « corridor », la valeur des écarts actuariels d'Hermès International au 31 décembre 2005 s'élève à 349 K€.

Par ailleurs, les engagements pour médailles du travail ont été comptabilisés pour 62 K€ au 31 décembre 2005.

NOTE 2 - ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

en milliers d'euros

	Valeurs brutes au 01/01/2005	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles	10 375	699	6 237	4 837
Immobilisations corporelles	4 732	2 984	105	7 611
Immobilisations financières	423 358	120 807	125 859	418 306
TOTAL	438 465	124 490	132 201	430 754

1 – Immobilisations incorporelles

Les augmentations concernent principalement des nouveaux logiciels.

Les diminutions correspondent à la sortie des actifs, des marques déposées, conformément aux nouvelles règles comptables.

2 – Immobilisations corporelles

Les acquisitions concernent essentiellement des travaux ou des agencements sur de nouveaux locaux, ainsi que des achats de matériel informatique.

3 – Immobilisations financières

Les mouvements s'analysent pour l'essentiel de la manière suivante.

3-1 L'augmentation de 120 807 K€ correspond aux :

- souscriptions à des augmentations de capital de nos filiales pour 45 431 K€ ;
- achats d'actions propres Hermès International pour 72 495 K€ ;
- prêts divers pour 2 881 K€.

3-2 La diminution de 125 859 K€ correspond principalement :

- à l'annulation d'actions propres pour 98 714 K€ ;
- aux opérations de fusion absorption de sociétés du groupe pour 17 779 K€ ;
- aux remboursements de prêts divers pour 3 149 K€.

Les principales augmentations de capital sont les suivantes :

	Investissements (en milliers d'euros)	% de détention après investissements
Hermès Grèce	1 700	100,00 %
La Manufacture de Seloncourt	1 946	100,00 %
Leica Camera AG	8 424	36,18 %
Maroquinerie de Belley	1 125	100,00 %
Maroquinerie des Ardennes	10 487	100,00 %
Maroquinerie de Sayat	4 964	100,00 %
Saint-Honoré Chile	1 920	99,80 %
SCI Boissy Bogny	9 249	100,00 %
SCI Boissy Saint-Honoré	4 844	100,00 %
SCI Les Jonquilles Soleil	821	100,00 %

4 – Actions autodétenues inscrites à l'actif immobilisé

Hermès International détient dans ses immobilisations financières 85 533 actions valorisées pour

13 634 K€. À la clôture de l'exercice 2005, ces actions auraient une valeur de 17 589 K€ sur la base du cours moyen de Bourse du dernier mois de l'exercice, soit 205,64 €.

NOTE 3 - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	en milliers d'euros			
	Au 01/01/2005	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles	3 164	502	321	3 345
Immobilisations corporelles	2 578	506	95	2 989

NOTE 4 - ÉTAT DES PROVISIONS

	en milliers d'euros				
	Au 01/01/2005	Augmentations	Diminutions Provisions utilisées	Provisions non utilisées	Au 31/12/2005
Provisions réglementées	3 426	37	218	-	3 245
Implantation à l'étranger	3 305	-	172	-	3 133
Amortissements dérogatoires	121	37	46	-	112
Provisions pour risques et charges	16 872	3 040	6 522	150	13 240
Provisions pour risques	3 209	481	2 330	150	1 210
Provisions pour charges	13 663	2 559	4 192	-	12 030
Provisions pour dépréciation	154 721	10 938	23 283	-	142 376
Immobilisations incorporelles	1 057	-	-	-	1 057
Immobilisations financières	152 699	10 864	23 250	-	140 313
Comptes clients	965	74	33	-	1 006
TOTAL GÉNÉRAL	175 019	14 015	30 023	150	158 861

Provisions pour risques

Les dotations et reprises comprennent d'une part des provisions pour perte de change et, d'autre part, des risques inhérents aux filiales, notamment des provisions constituées antérieurement, conformément aux règles et méthodes comptables, correspondant aux quotes-parts de capitaux propres négatifs.

Provisions pour charges

Ces provisions correspondent essentiellement à des indemnités de fin de carrière, ainsi qu'à des charges

liées au régime complémentaire de retraite au profit des dirigeants et cadres supérieurs. Ces sommes sont périodiquement versées à des fonds de retraite.

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

Les provisions pour titres au bilan concernent principalement les filiales Castille Investissement, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Holding Textile Hermès, John Lobb, Leica Camera AG et La Manufacture de Seloncourt.

NOTE 5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

en milliers d'euros

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et moins de cinq ans
Créances			
Autres immobilisations financières	23 714	23 654	60
Créances d'exploitation	29 548	29 548	–
Créances diverses	222 621	222 621	–
TOTAL	275 883	275 823	60
Dettes			
Dettes financières	24 054	5 314	18 740
Dettes d'exploitation	24 981	24 981	–
Dettes diverses	34 373	34 373	–
TOTAL	83 408	64 668	18 740

Les autres immobilisations financières intègrent la valeur des actions Hermès International autodétenues pour 13 634 K€.

Les créances et dettes diverses correspondent principalement aux comptes courants financiers des filiales. Les dettes financières concernent essentiellement les fonds bloqués de participation des salariés.

NOTE 6 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste comprend :

- des actions propres d'Hermès International acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentant 5 313 K€ pour 42 000 actions. Une dotation pour dépréciation a été constatée pour 74 K€, portant la valeur nette à 5 239 K€ ;

- des actions propres d'Hermès International acquises dans le cadre d'un contrat de liquidités, représentant 1 034 K€ pour 5 000 actions ;
- des Sicav et fonds communs de placement comptabilisés pour 440 218 K€ au cours du 31 décembre 2005 ;
- des titres de créances négociables pour 27 000 K€, dont 15 000 K€ à plus d'un an.

NOTE 7 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	en milliers d'euros	
	Montant net	dont entreprises liées
Bilan		
Immobilisations financières	277 993	237 987
Créances d'exploitation	28 616	25 327
Créances diverses	222 621	222 504
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 620	1 429
Dettes fiscales et sociales	17 361	–
Dettes sur immobilisations	1 849	91
Autres dettes	32 524	32 408
Compte de résultat		
Produits des participations	216 414	216 414
Autres intérêts et produits assimilés	4 412	2 562

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

	en milliers d'euros
	Actif
Honoraires	381
Loyers	119
Divers	71
TOTAL	571

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros		
	2005	2004	2003
Prestations de services	24 165	21 826	19 663
Redevances	23 026	21 287	20 712
TOTAL	47 191	43 113	40 375

Les prestations de services concernent les refacturations aux filiales de prestations de communication, loyers, personnel détaché, assurances et honoraires.

Les redevances sont calculées sur le chiffre d'affaires des filiales de production.

NOTE 10 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	en milliers d'euros	
	Charges	Produits
Provisions pour investissement à l'étranger	–	172
Cessions d'immobilisations corporelles et financières	18 027	18 733
Provisions pour amortissements dérogatoires	37	46
TOTAL	18 064	18 951

NOTE 11 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 1^{er} janvier 2005, le capital social s'élevait à 56 575 073,16 euros, divisé en 36 977 172 actions de 1,53 euro.

Une augmentation de capital de 51 525 actions de 1,53 euro, soit 78 833,25 euros, a été réalisée par des salariés dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions. Le détail de ces opérations est donné page 220.

Par ailleurs, dans le cadre de rachat d'actions propres Hermès International, des réductions de capital ont

été décidées au cours de l'année par annulation de 694 843 actions à 1,53 euro, soit 1 063 109,79 euros. Ainsi au 31 décembre 2005, le capital s'élève à 55 590 796,62 euros, divisé en 36 333 854 actions de 1,53 euro.

Par ailleurs, la prime d'émission de 31 893 846,09 euros au 1^{er} janvier 2005 s'accroît de 3 724 773,10 euros. Elle s'élève au 31 décembre 2005 à 35 618 619,19 euros.

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

	en milliers d'euros					
	Capital	Primes d'émission fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2004 avant affectation du résultat	56 575	32 607	567 069	213 566	3 426	873 243
Affectation du résultat 2004	–	–	139 534	(139 534)	–	–
Dividendes distribués au titre de l'exercice	–	–	–	(74 032)	–	(74 032)
Souscription à l'augmentation de capital	79	3 725	–	–	–	3 804
Résultat de l'exercice 2005	–	–	–	223 153	–	223 153
Annulation d'actions	(1 063)	–	(97 652)	–	–	(98 715)
Autres variations de la période	–	–	(5 917)	–	(181)	(6 098)
Solde au 31 décembre 2005 avant affectation du résultat	55 591	36 332	603 034	223 153	3 245	921 355

NOTE 12 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

en milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt société seule	Impôt * Impôt résultant de l'intégration	(Dette) Créance	Résultat net
Courant	214 684	4 770	3 844	8 614	223 298
Exceptionnel	887	(232)	333	101	988
Participation des salariés	(1 651)	518	–	518	(1 133)
TOTAL	213 920	5 056	4 177	9 233	223 153

* La charge d'impôt tient compte des contributions supplémentaires de 1,5 % et de 3,30 %.

L'impôt société d'Hermès International seule intègre les exonérations applicables dans le cadre du régime mère-fille pour les revenus des participations. Le produit d'impôt prend en compte l'effet du régime

d'intégration fiscale lié, d'une part, aux résultats déficitaires de certaines filiales et, d'autre part, à la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les produits des participations.

NOTE 13 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

a - Risque de change

Le groupe est exposé à un risque de change du fait de ses ventes en devises étrangères. Ce risque est généralement couvert en totalité, sur la base de flux de tré-

sorerie futurs hautement probables, soit par des ventes à terme, soit par des options, éligibles à la comptabilité de couverture. La position de change au 31 décembre 2005 se décompose comme suit :

en milliers d'euros

Devise	Dettes et créances au 31/12/2005	Budget 2006	Position nette avant gestion	Position hors bilan	Position nette après gestion	Ratio de couverture	Sensibilité de 1%
AUD	14	(2)	12	5	17	-42 %	–
CAD	(17)	(58)	(75)	65	(10)	87 %	–
CHF	1 121	2 918	4 039	(3 947)	92	98 %	(1)
CZK	6	3	9	(1)	8	11 %	–
GBP	1 234	(32)	1 202	(1 519)	(317)	126 %	3
HKD	58	352	410	(413)	(3)	101 %	–
JPY	73 895	549	74 444	(74 194)	250	100 %	(2)
MXN	5	3	8	–	8	–	–
SGD	165	90	255	(79)	176	31 %	(2)
THB	31	9	40	(12)	28	30 %	–
USD	502	(436)	66	426	492	-645 %	(5)
Synthèse	77 014	3 396	80 410	(79 669)	741	99 %	(7)

Le détail des contrats de change est le suivant :

en milliers d'euros

Contrats de change	Montants nominaux de la position hors bilan (brut) (1)	Montants nominaux de la position hors bilan (net) (2)	Valeur de marché des contrats (3)			Total
			Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Non affectés	
Options achetées						
Put HKD	18 803	18 803	238	–	–	238
Put JPY	96 711	96 711	2 970	8	–	2 978
Call JPY	(6 479)	–	–	–	53	53
Put SGD	60 628	55 533	283	(41)	39	281
Put USD	65 822	65 822	788	(26)	–	762
Call USD	(2 289)	–	–	–	48	48
	233 196	236 869	4 279	(59)	140	4 360
Contrats de change à terme (4)						
HKD	(18 451)	(18 451)	805	–	–	805
JPY	(95 921)	(95 921)	(930)	–	–	(930)
SGD	(55 428)	(55 428)	2 493	899	–	3 392
USD	(66 347)	(66 347)	2 000	564	–	2 564
Autres	3 844	2 845	30	–	(3)	27
	(232 303)	(233 302)	4 398	1 463	(3)	5 858
Swaps cambistes (4)						
HKD	60	60	–	(1)	–	(1)
JPY	73 404	73 404	–	(316)	–	(316)
SGD	(26)	(26)	–	–	–	0
USD	99	99	–	(2)	–	(2)
Autres	2 565	2 565	–	(1)	–	(1)
	76 102	76 102	–	(320)	–	(320)
Options vendues						
Call USD	7 841	–	–	–	(429)	(429)
	7 841	–	–	–	(429)	(429)
Total	84 836	79 669	8 677	1 084	(292)	9 469

(1) Nominal de l'ensemble des produits de hors bilan.

(2) Nominal des instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change.

(3) Gain / (Perte).

(4) Vente / (Achat).

Ces opérations de couverture étant effectuées de gré à gré, exclusivement avec des banques de premier

rang, le groupe n'encourt aucun risque de contrepartie.

b - Autres engagements financiers

en milliers d'euros

	Engagements donnés bruts	Engagements donnés résiduels	Engagements reçus
Cautions bancaires *	94 400	46 680	1 912
Rachats de titres	638	–	12 761
Écarts actuariels sur engagements de retraite	349	–	–

* Les cautions significatives accordées sont rémunérées en fonction d'un taux aligné sur les conditions bancaires du marché.

Le montant des engagements résiduels des cautions correspond au montant brut diminué des rem-

boursements effectués sur les emprunts concernés. Dans le cadre de l'intégration fiscale, le montant des déficits des filiales susceptible d'être restitué par Hermès International à ses filiales s'élève au 31 décembre 2005 à 31 859 K€.

NOTE 14 - ACCROISSEMENTS OU ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

en milliers d'euros

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées	–	1 196	122	–	–	1 074
Autres charges non déductibles temporairement	7 488	–	1 483	3 352	5 619	–
Moins-values à long terme	75	–	–	29	46	–
Total	7 563	1 196	1 605	3 381	5 665	1 074

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,30 % majorant l'impôt sur les sociétés au taux normal et au taux réduit.

NOTE 15 - EFFECTIF

L'effectif inscrit au 31 décembre 2005 est de 197 personnes, se décomposant de la façon suivante : 166 cadres et assimilés, 31 employés. Cet effectif

prend en compte les contrats à durée déterminée de plus de six mois.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS AU TITRE DES INDEMNITÉS LÉGALES DE DÉPART À LA RETRAITE

Les sommes dues au titre des indemnités légales de départ à la retraite du personnel sont versées à une

compagnie d'assurances depuis 2000. Les versements effectués au titre de l'année 2005 sont de 192 K€.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2005

TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

		en milliers d'euros
	Nombre de titres	Valeurs nettes
Valeurs d'inventaire supérieures à 100 000 €		
Avril-Morio & Patte	96 929	410
Castille Investissements	9 130 544	4 997
Compagnie Hermès de Participations	4 200 000	33 623
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	753 492	17 037
ERM Warenhandels GmbH	1	1 263
Financière Saint-Honoré	3 000	1 694
Ganterie de Saint-Junien	14 000	457
G.C. Real Estate	58 500	942
Gordon-Choisy	95 675	1 663
Héraklion	280 500	1 129
Herlee	43 500 000	3 110
Hermès Argentina	37 747	1 062
Hermès Australia	2 000 000	1 802
Hermès Benelux	57 974	3 164
Hermès Canada	1 000	1 501
Hermès de Paris (Mexico)	5 850 621	1 134
Hermès GmbH	1	7 218
Hermès Greater China	314 999 999	43 305
Hermès Grèce	566 666	1 671
Hermès Holding GB	7 359 655	10 535
Hermès Holdings US	114 180	10 903
Hermès Iberica	36 524	2 952
Hermès International Portugal	799 200	108
Hermès Italie	412 200	13 196
Hermès Japon	4 400	13 727
Hermès Monte-Carlo	13 198	201
Hermès Prague	38 000	763
Hermès Sellier	310 278	4 788
Hermès South East Asia	1 000 000	2 201
Holding Textile Hermès	767 756	5 969
Immauger	1 375	2 096
Leica Camera AG	5 427 678	7 407
Leica Camera AG (obligations convertibles)	144 477	14 447
La Manufacture de Seloncourt	2 398 536	3 778
La Maroquinerie Nontronnaise	5 000	167
Maroquinerie de Belley	147 172	2 086
Maroquinerie des Ardennes	284 063	10 527
Maroquinerie de Sayat	45 649	5 118
Saint-Honoré Chile	4 200 000	1 376
SC Honossy	210 099	3 203
SCI Auger-Hoche	4 569 400	6 966
SCI Boissy Les Mûriers	8 699	1 326
SCI Boissy Nontron	99 999	1 000
SCI Les Capucines	24 000	366
Soficuir International	115 141	2 746
Valeurs d'inventaire inférieures à 100 000 €		580
TOTAL		255 714

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	en milliers d'euros
Titres de créances négociables	33 347
Sicav de trésorerie	440 218
Total valeurs brutes	473 565
Dépréciation	(74)
Total valeurs nettes	473 491

Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS

A - Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1 % du capital d'Hermès International

1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

Avril-Morio & Patte	12-14, rue Auger, 93500 Pantin
Castille Investissements	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris
Compagnie Hermès de Participations	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Comptoir Nouveau de la Parfumerie	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
ERM Warenhandels GmbH	Seilergasse 16, 1010 Vienne (Autriche)
Financière Saint-Honoré	9, avenue Eugène-Pittard, 1211 Genève 25 (Suisse)
G.C. Real Estate	25, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Gordon-Choisy	17, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris
Héraklion	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Herlee	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Rd, Causeway Bay, Hong Kong
Hermès Argentina	Avenida Alvear 1981, 1129 Buenos Aires (Argentine)
Hermès Australia	Level 11, Skygarden, 70 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000 (Australie)
Hermès Benelux	50 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles (Belgique)
Hermès Canada	79 Wellington Street West, Suite 3000, Toronto Ontario M5K 1N2 (Canada)
Hermès de Paris (Mexico)	Avenida Presidente Mazaryk 422, local « A », Col Polanco, 11560 Mexico D.F. (Mexique)
Hermès GmbH	Marshallstrasse 8, 80539 Munich (Allemagne)
Hermès Greater China	25/F Chinachem Leighton Plaza, 29 Leighton Road Causeway Bay (Hong Kong)
Hermès Grèce	Rue Stadiou 4 et Rue Voukourestiou 1, 105 64 Athènes (Grèce)
Hermès Holding GB	1 Bruton Street, Londres W1J 6TL (Royaume-Uni)
Hermès Holdings US	1105 North Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19801 (États-Unis)
Hermès Iberica	Jose Ortega y Gasset 12, 28006 Madrid (Espagne)
Hermès International Portugal	Largo do Chiado 9, 1200-108 Lisbonne (Portugal)
Hermès Italie	Via Serbelloni 1, 20122 Milan (Italie)
Hermès Japon	4-3, Ginza 5-Chome Chuo-Ku, Tokyo 104-0061 (Japon)
Hermès Prague	Parizska, 12/120, 11000 Prague (République tchèque)
Hermès Sellier	24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris
Hermès South East Asia	One Marina Boulevard, #28-00, Singapour 018989 (Singapour)
Holding Textile Hermès	16, chemin des Mûriers, 69310 Pierre-Bénite
Immauger	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
John Lobb	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
La Manufacture de Seloncourt	18, rue de la Côte, 25230 Seloncourt
Maroquinerie de Bellej	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Maroquinerie des Ardennes	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
Maroquinerie de Sayat	12-16, rue Auger, 93500 Pantin
Saint-Honoré Chile	Avenida Alonso de Córdova 2526, Comuna de Vitacura, Santiago de Chile (Chili)
SC Honossy	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
SCI Auger-Hoche	12-22, rue Auger, 93500 Pantin
SCI Boissy Les Mûriers	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris
SCI Boissy Nontron	23, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris

2. PARTICIPATIONS (10 % à 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

Leica Camera AG *	Oskar-Barnack Strasse 11, D-35606 Solms (Allemagne)
Soficuir International	22-24, avenue Hoche, 75008 Paris

B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

1. FILIALES (non reprises en A)

- françaises (ensemble)
- étrangères (ensemble)

2. PARTICIPATIONS (non reprises en A)

- dans sociétés françaises (ensemble)
- dans sociétés étrangères (ensemble)

TOTAL

* Derniers éléments financiers publiés : exercice du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Capital		Capitaux propres		Quote-part du capital détenu	Valeur brute inventaire titres détenus [en K€]	Valeur nette inventaire titres détenus [en K€]	Prêts consentis et non remboursés [en K€]	Cautions et avals fournis [en K€]	Chiffre d'affaires de l'exercice [en K€]	Bénéfice ou perte sur l'exercice [en K€]	Dividendes encaissés sur l'exercice [en K€]
[en K devises]		[en K devises]		[en %]							
679	EUR	410	EUR	100,00 %	2 597	410	-	-	2 165	(157)	-
9 131	EUR	4 997	EUR	99,99 %	69 303	4 997	-	-	-	3 707	-
42 000	EUR	33 623	EUR	100,00 %	42 013	33 623	-	-	-	(783)	-
9 072	EUR	17 094	EUR	99,67 %	27 146	17 037	-	-	64 052	4 536	-
35	EUR	132	EUR	100,00 %	1 263	1 263	-	-	220	29	-
3 000	CHF	14 724	CHF	100,00 %	1 694	1 694	-	-	-	35 101	34 705
877	EUR	1 200	EUR	100,00 %	942	942	-	-	-	338	-
1 531	EUR	5 918	EUR	100,00 %	1 663	1 663	-	-	15 570	1 105	-
1 262	EUR	1 129	EUR	100,00 %	4 276	1 129	-	-	-	5	-
65 000	HKD	42 610	HKD	66,92 %	4 511	3 111	-	-	9 313	173	-
3 974	ARS	4 006	ARS	94,99 %	3 760	1 062	-	-	1 839	134	-
2 000	AUD	7 750	AUD	100,00 %	1 802	1 802	-	-	8 370	349	-
2 665	EUR	4 107	EUR	99,99 %	3 164	3 164	-	-	11 601	522	-
2 000	CAD	5 627	CAD	100,00 %	1 501	1 501	-	-	8 651	941	-
11 472	MXN	40 887	MXN	51,00 %	1 134	1 134	-	-	4 330	539	-
7 200	EUR	14 259	EUR	100,00 %	7 218	7 218	7 000	-	38 483	1 065	-
315 000	HKD	401 278	HKD	99,99 %	43 483	43 305	-	-	39 435	9 627	13 255
1 700	EUR	1 671	EUR	99,99 %	1 700	1 671	-	-	1 082	(29)	-
7 360	GBP	7 656	GBP	100,00 %	10 535	10 535	-	1 988	-	60	-
11 418	USD	86 098	USD	100,00 %	10 903	10 903	-	2 970	166 162	12 435	-
2 228	EUR	5 893	EUR	99,99 %	2 952	2 952	-	-	17 100	996	-
1 000	EUR	509	EUR	99,90 %	999	108	400	-	1 865	37	-
7 786	EUR	19 416	EUR	90,00 %	13 196	13 196	-	-	54 640	3 616	-
220 000	JPY	17 103 756	JPY	100,00 %	13 727	13 727	-	86 393	395 876	56 651	56 103
8 018	CZK	22 241	CZK	100,00 %	1 090	763	-	-	1 496	153	-
4 976	EUR	148 437	EUR	99,77 %	4 788	4 788	-	-	681 314	113 683	107 046
1 000	SGD	92 686	SGD	100,00 %	2 201	2 201	-	-	111 012	24 409	5 059
5 758	EUR	5 969	EUR	100,00 %	12 652	5 969	-	-	7 429	1 906	-
2 269	EUR	2 414	EUR	92,34 %	2 096	2 096	-	-	-	64	-
1 200	EUR	(77)	EUR	99,99 %	6 196	-	-	-	3 595	(387)	-
2 399	EUR	3 778	EUR	100,00 %	11 143	3 778	-	-	5 948	97	-
1 766	EUR	2 086	EUR	100,00 %	4 165	2 086	-	-	3 731	162	-
4 545	EUR	10 733	EUR	100,00 %	10 527	10 527	-	-	4 561	(149)	-
730	EUR	6 187	EUR	100,00 %	5 118	5 118	-	-	3 712	(494)	-
2 660 581	CLP	859 919	CLP	99,80 %	4 234	1 376	-	-	827	255	-
3 151	EUR	3 493	EUR	99,99 %	3 203	3 203	-	-	-	(97)	-
6 946	EUR	8 391	EUR	99,99 %	6 966	6 966	-	-	-	682	-

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes établi sur le rapport de la Gérance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International et à la demande de la société, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Gérance de votre société conformément aux dispositions de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient à la Gérance de rendre compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport de la Gérance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise

en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport de la Gérance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport de la Gérance ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport de la Gérance, établi en application des dispositions de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte



Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Hermès International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, n'ont été appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ;
- la note 1.18 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres avantages au personnel. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 16 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hermès International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur des immobilisations financières. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et, en tant que de besoin, la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés, ainsi que les informations s'y rapportant données dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

a) Rémunération des membres des comités

Par décisions de votre Conseil de surveillance en dates du 26 janvier 2005 et du 2 juin 2005, la rémunération des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations a été fixée à 5 000 € par an pour les membres et à 10 000 € par an pour les présidents.

Au titre de l'exercice 2005, le montant total versé par Hermès International au titre de leurs fonctions s'élève à 40 000 € pour l'ensemble des membres des comités.

b) Caution donnée

Votre Conseil de surveillance du 26 janvier 2005 a approuvé la nouvelle version de la caution « parapluie » d'un montant principal maximum de 75 000 000 € en faveur de la banque HSBC pour permettre aux filiales désignées par Hermès International de bénéficier d'une facilité bancaire globale groupe.

c) Convention de prestations de service

Votre Conseil de surveillance (en dates du 23 mars 2005 et du 14 septembre 2005) a autorisé la signature d'une convention de prestations de service entre la société Hermès International et la société Emile Hermès SARL portant sur des missions courantes de nature juridique

et financière. La convention a été conclue pour une durée indéterminée et les tarifs de ces prestations de service seront revus chaque année.

Au titre de l'exercice 2005, la facturation par Hermès International de ces missions courantes s'élève à 45 000 € pour les missions de nature juridique et à 15 000 € pour les missions de nature financière.

Personnes concernées : M. Jean-Louis Dumas et Émile Hermès SARL.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Contrat de mission de conception

Contrat entre Hermès International et le Cabinet RDAI concernant une mission de conception pour l'application du concept architectural aux boutiques Hermès (Conseils de surveillance du 20 mars 2003 et du 15 septembre 2004).

Au titre de l'exercice 2005, le montant des honoraires comptabilisés par Hermès International s'élève à 671 195 € hors taxes.

b) Bail commercial

Signature d'un protocole entre Hermès International et la société SIFAH visant à établir au bénéfice d'Hermès International pour les locaux du 28-30-32 rue du Faubourg-Saint-Honoré faisant l'objet d'une promesse de cession d'un bail commercial par la société SOGEC et sous réserve de l'exercice par la SIFAH – ou de toute filiale qu'elle se substituerait – de son option d'achat : – un bail commercial de neuf ans, renouvelable obligatoirement trois fois, dont le loyer tiendra compte de la valeur locative des locaux et de la prise en charge par Hermès International des travaux de rénovation et d'une partie des indemnités d'éviction à verser aux occupants actuels ;

– assorti d'un droit préférentiel d'achat de second rang portant sur les biens immobiliers sis au 26-28-30-32 rue du Faubourg-Saint-Honoré et appartenant à la société SIFAH ou à l'une de ses filiales, ou sur les parts sociales de la société SIFAH ou de l'une de ses filiales qui serait propriétaire de ces biens immobiliers.

La société SIFAH s'est substituée, tant pour l'option

d'achat que pour la mise en place du bail commercial, la société par actions simplifiée « 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré », filiale contrôlée majoritairement (Conseil de surveillance du 21 mars 2000).

Un avenant à ce protocole ayant notamment pour objet, d'une part, de modifier les stipulations du protocole relatives aux travaux à réaliser dans l'ensemble immobilier du 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré et, d'autre part, de confier le suivi de la conception et de la réalisation des travaux à Hermès International dans le cadre d'un mandat, a été signé le 16 février 2005 et autorisé par votre Conseil de surveillance en dates du 26 janvier 2005 et du 23 mars 2005.

Dans l'avenant à ce protocole, la part du budget prévisionnel des travaux incombant à Hermès International a été estimée à 6 000 000 €. Au 31 décembre 2005, le montant des immobilisations en cours inscrit dans les comptes d'Hermès International au titre de ces travaux s'élève à 1 908 759 €. Le montant de l'indemnité d'éviction devant être versé par Hermès International à la société « 28-30-32 Faubourg St Honoré » s'élève à 727 839 € au 31 décembre 2005.

c) Cautions données

– Caution consentie en faveur de votre filiale SIEGL : la caution donnée en faveur de Perrin & Fils de 3 048 980 € a été substituée par une caution en faveur de la SIEGL de 2 439 184 € dans le cadre de la reprise par la SIEGL d'un emprunt bancaire consenti par la Natexis Banques Populaires, pour un montant de 2 439 184 €, remboursable jusqu'au 15 septembre 2005 (Conseil de surveillance du 11 septembre 2001). La main-levée de cette caution a été obtenue le 15 avril 2005.

– Caution consentie en faveur de la société Perrin & Fils auprès de la Société Lyonnaise de Banque, concernant un emprunt de 3 048 980 €, remboursable jusqu'au 25 juillet 2007 (Conseil de surveillance du 21 mars 2000). Au 31 décembre 2005, cet emprunt s'élève à 852 595 €. Sur l'exercice 2005, une commission a été facturée pour 7 622 €.

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès GB Ltd, auprès de London & Provincial Shop Centres en relation avec la prise à bail d'un magasin sis à Londres 179/180 Sloane Street, et portant sur la bonne exécution par Hermès GB Ltd de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 16 février 1988).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris Inc auprès de 693, Madison Avenue Company L.P.

en relation avec la prise à bail des locaux du magasin sis au 691-693-695 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 23 septembre 1998).

– Caution consentie en faveur de votre filiale Hermès of Paris auprès de Carlton House Inc, en relation avec la prise à bail de locaux du magasin John Lobb, sis 680 Madison Avenue à New York, et portant sur la bonne exécution par Hermès of Paris Inc de l'ensemble de ses obligations en qualité de locataire (Conseil de surveillance du 23 mars 1999).

– Caution en faveur de votre filiale japonaise Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Daiichi Kangyo Bank d'un montant initial de 3 000 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 23 octobre 2007 (Conseil de surveillance du 10 septembre 1997). Sur l'exercice 2005, une commission a été facturée pour 2 119 000 ¥ (16 000 €).

– Caution en faveur de votre filiale japonaise Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank d'un montant initial de 5 000 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 20 mai 2013 (Conseil de surveillance du 25 mai 1998). Sur l'exercice 2005, une commission a été facturée pour 7 886 000 ¥ (59 000 €).

– Caution en faveur de votre filiale japonaise Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Dowa Fire and Marine Insurance Co, d'un montant initial de 500 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 27 avril 2006 (Conseil de surveillance du 23 mars 1999). Sur l'exercice 2005, une commission a été facturée pour 331 000 ¥ (3 000 €).

– Caution en faveur de votre filiale japonaise Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Kyoei Mutual Fire and Marine Insurance Co, d'un montant initial de 1 000 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 27 avril 2006 (Conseil de surveillance du 23 mars 1999). Sur l'exercice 2005, une commission a été facturée pour 490 000 ¥ (4 000 €).

– Caution en faveur de votre filiale japonaise Hermès Japon dans le cadre d'un prêt accordé par Japan Development Bank, d'un montant initial de 2 500 000 000 ¥ remboursable jusqu'au 20 avril 2013 (Conseil de surveillance du 23 mars 1999). Sur l'exercice 2005, une commission a été facturée pour 3 906 000 ¥ (29 000 €).

Aucune de ces cautions données par votre société n'a été mise en jeu au cours de l'exercice 2005.

d) Contrats de licences

Les contrats de licences des marques nominatives et figuratives Hermès entre Hermès International d'une part, et, d'autre part, chacune des sociétés Hermès Sellier, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, La Montre Hermès et Compagnie des Arts de la Table, sont toujours en vigueur (Conseils de surveillance des 26 mars 1996, 23 septembre 1998 et 20 mars 2003).

Les redevances, enregistrées à ce titre par votre société pour l'exercice 2005, se sont élevées à :

- 17 495 642 € hors taxes incombant à Hermès Sellier ;
- 1 912 796 € hors taxes incombant à Comptoir Nouveau de la Parfumerie ;
- 329 236 € hors taxes incombant à Compagnie des Arts de la Table ;
- 3 287 650 € hors taxes incombant à La Montre Hermès.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (huitième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hermès International et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209, al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital, dans les conditions prévues à l'article L 225-209, al. 3, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Gérance vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de

l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé qu'elle ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'exposée à la sixième résolution.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture de plans d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux (neuvième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture de plans d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions visées à l'article L225-180 du Code de commerce.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des plans d'options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du

prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport de la Gérance, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006
Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes (dixième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des salariés ou de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux, tant de la société Hermès International que des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société.

Votre Gérance vous propose de l'autoriser, pour une période de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes, en une ou plusieurs fois dans la limite, conjointe avec l'émission d'options d'achat d'actions non encore levées prévue en neuvième résolution, de 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour de l'attribution gratuite des

actions. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires afin de vérifier que les modalités envisagées et présentées dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société (onzième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, dans le cadre de l'article L 233-32 du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L 233-32 du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques des dits bons.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons ne pourra excéder un montant maximal de 120 millions d'euros, et le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser 2 bons par action existante à la date de l'émission des bons. La présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France, qui requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Gérance.

À Paris et à Neuilly, le 3 avril 2006
Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (douzième résolution)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L 225-135 et L 225-138, nous vous présentons notre rapport sur le projet de résolution déléguant à la Gérance la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions réservées aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 du Code de commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise de l'une et/ou l'autre de ces sociétés, dans les conditions prévues par l'article L 443-5 du Code du travail. Ce projet de résolution est soumis à votre approbation en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises, en une ou plusieurs fois, en application de cette délégation et pendant la durée de 26 mois de cette dernière, est plafonné à 1 % du nombre d'actions ordinaires de la société existant au moment où l'augmentation de capital serait décidée.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de la ou des augmentations de capital qu'elle déciderait dans le cadre de cette délégation et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque augmentation de capital que la Gérance viendrait à décider dans le cadre de cette délégation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport de la Gérance.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire à l'occasion de toute augmentation de capital que votre Gérance viendrait à décider dans le cadre du projet d'autorisation qui vous est soumis.

À Paris et à Neuilly, le 23 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Didier Kling & Associés
Didier Kling et Christophe Bonte

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel



Informations complémentaires légales

Évolution du capital au cours des trois dernières années

Date	Opération	Capital après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Nominal	Prime d'émission	Nombre d'actions émises [E]/annulées [A]
08/01/2003	Augmentation de capital de 5 064,30 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 30 juin 2002 et le 31 décembre 2002	€ 56 380 916,16	36 850 272	€ 1,53	€ 49,54	3 310 [E]
15/07/2003	Augmentation de capital de 5 255,55 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2003 et le 30 juin 2003	€ 56 386 171,71	36 853 707	€ 1,53	€ 49,54	3 435 [E]
13/01/2004	Augmentation de capital de 124 384,41 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2003 et le 31 décembre 2003	€ 56 510 556,12	36 935 004	€ 1,53	€ 49,54	81 297 [E]
13/07/2004	Augmentation de capital de 48 000,69 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2004	€ 56 558 556,81	36 966 377	€ 1,53	€ 49,54 € 63,55 € 70,80	21 773 [E] 5 600 [E] 4 000 [E]
12/01/2005	Augmentation de capital de 16 516,35 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2004 et le 31 décembre 2004	€ 56 575 073,16	36 977 172	€ 1,53	€ 49,54	10 795 [E]
15/05/2005	Réduction de capital de 478 556,46 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 56 096 516,70	36 664 390	€ 1,53		312 782 [A]
18/07/2005	Augmentation de capital de 20 650,41 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 30 juin 2005	€ 56 117 167,11	36 677 887	€ 1,53	€ 49,54 € 63,55	13 097 [E] 400 [E]
07/09/2005	Réduction de capital de 584 553,33 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 55 532 613,78	36 295 826	€ 1,53		382 061 [A]
09/01/2006	Augmentation de capital de 58 182,84 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2005	€ 55 590 796,62	36 333 854	€ 1,53	€ 49,54 € 63,55 € 132,81	23 968 [E] 60 [E] 14 000 [E]
	Réduction de capital de 130 865,49 € correspondant à l'annulation d'actions d'autocontrôle	€ 55 459 931,13	36 248 321	€ 1,53		85 533 [A]
03/04/2006	Augmentation de capital de 28 213,20 € correspondant aux levées d'option exercées par les salariés entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 30 mars 2006	€ 55 488 144,33	36 266 761	€ 1,53	€ 63,55 € 70,80 € 132,81 € 154,75	1 940 [E] 1 000 [E] 3 000 [E] 12 500 [E]
	Depuis le 03/04/2006, il n'y a eu aucune autre modification du capital.					

Évolution du cours du titre au cours des cinq derniers exercices

2001

mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen	
janvier	158,30	133,00	145,90	30 438
février	160,00	141,10	151,13	32 425
mars	152,50	134,80	142,93	30 936
avril	162,00	134,10	144,94	32 198
mai	168,70	157,30	163,88	31 661
juin	173,80	153,10	165,19	39 014
juillet	165,00	155,20	161,12	28 931
août	170,00	161,00	165,83	18 820
septembre	166,00	100,00	136,74	61 434
octobre	155,00	122,20	138,86	30 828
novembre	176,00	142,00	158,54	42 519
décembre	184,60	162,50	170,83	38 188

2002

mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen	
janvier	181,70	170,50	176,39	32 301
février	177,20	151,20	164,88	46 040
mars	177,80	161,50	170,38	40 442
avril	174,30	162,30	169,32	24 201
mai	178,40	166,80	173,13	36 081
juin	176,00	153,50	165,18	51 841
juillet	162,00	137,00	149,93	32 977
août	147,00	132,60	139,92	48 285
septembre	147,80	125,50	135,61	35 315
octobre	154,50	119,00	139,45	47 295
novembre	158,90	139,30	149,11	54 259
décembre	152,50	131,00	142,07	21 559

2003

mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen	
janvier	147,00	125,00	133,15	23 009
février	134,00	110,20	124,88	53 072
mars	132,00	102,60	118,28	34 099
avril	126,70	112,50	120,06	32 999
mai	134,00	121,00	126,95	58 453
juin	134,20	121,10	128,00	45 787
juillet	131,00	121,40	126,31	32 880
août	144,90	119,70	129,71	55 774
septembre	147,00	130,40	138,92	48 334
octobre	149,40	131,50	142,70	36 769
novembre	159,50	147,30	155,10	40 956
décembre	157,50	145,50	152,78	23 369

2004

mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen	
janvier	162,50	149,10	155,96	23 127
février	166,00	147,00	158,82	28 665
mars	167,70	152,00	160,08	37 847
avril	174,90	165,00	170,66	39 780
mai	171,00	157,60	164,94	38 038
juin	167,00	157,30	161,54	29 983
juillet	165,00	155,50	160,60	17 094
août	163,50	148,00	155,55	17 783
septembre	163,00	152,80	158,04	20 642
octobre	156,00	145,50	151,68	28 124
novembre	156,90	138,00	148,35	32 752
décembre	147,90	132,00	143,13	37 281

2005

mois	Cours de clôture (en €)			Moyenne mensuelle des transactions quotidiennes
	plus haut	plus bas	moyen	
janvier	154,30	141,10	145,64	27 053
février	164,80	148,00	158,09	36 088
mars	164,90	151,60	160,13	36 078
avril	157,30	145,70	152,15	32 698
mai	159,50	146,00	154,26	32 250
juin	169,00	156,30	164,73	67 501
juillet	173,20	157,10	168,40	27 501
août	172,50	156,30	163,39	46 554
septembre	198,40	173,20	185,57	75 083
octobre	197,80	178,40	186,94	49 103
novembre	199,90	185,10	191,92	69 056
décembre	214,90	194,20	205,64	41 801

I - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation de la société, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes

concernant l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes, le bilan et les annexes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Quitus

En conséquence, l'Assemblée donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005 et clos le 31 décembre 2005.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 223 153 170,67 euros et le report à nouveau à 597 377 227,16 euros, approuve l'affectation de ces sommes représentant un total de 820 530 397,83 euros, telle qu'elle est proposée par le Conseil de surveillance, à savoir :

- ◆ aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social ;
- ◆ aux associés commandités, en application de l'article 26 des statuts, la somme de 1 495 126,24 euros ;
- ◆ aux actionnaires titulaires d'actions existant au 31 décembre 2005, un dividende de 2,50 euros par action, soit un total de 90 834 635,00 euros ;
- ◆ au poste « Report à nouveau », le solde, soit 728 200 636,59 euros ;
- ◆ ensemble 820 530 397,83 euros.

L'Assemblée générale ordinaire décide que ce dividende sera mis en paiement le 9 juin 2006.

Les actions Hermès International détenues par la société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Report à nouveau ». Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte, suivant les dispositions de l'article 47 de la loi n° 65.566 du 12 juillet 1965, qu'il a été distribué aux actionnaires, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

En euros

Exercices	2004	2003	2002
Dividendes*	2,00*	1,70	1,65
Avoir fiscal	NA	0,85	0,82

* Dividende éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 du CGI.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes

concernant l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice consolidé d'un montant de 246 950 522 euros.

Cinquième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions

combinées des articles L226-10, L225-38 à L225-43 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2005.

Sixième résolution

Autorisation donnée à la Gérance pour opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, du rapport spécial relatif au programme de rachat d'actions et du descriptif du programme déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, décide :

1) de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2005 ;

2) d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

- ◆ autorise la Gérance, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter, dans la limite légale, des actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée ;

- ◆ décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité

conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale extraordinaire,

- d'être conservées afin de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,

- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à

l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

♦ décide que le prix maximal d'achat par action ne pourra pas dépasser 360 euros (trois cent soixante euros), hors frais ;

♦ décide que la Gérance pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

♦ décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 700 millions d'euros (700 000 000 euros) ;

♦ décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que la Gérance appréciera, y compris en

période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique ;

♦ confère tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de délégation pour, notamment :

– procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,

– passer tous ordres en Bourse ou hors marché,

– ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,

– conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,

– effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,

– effectuer toutes formalités ;

♦ décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Septième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent

procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

II - DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la société (article L 225-209)

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, autorise la Gérance, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet de la sixième résolution soumise à la présente assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée délègue à la Gérance tous pouvoirs :

– pour régler le sort d'éventuelles oppositions, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserve de son choix, constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution ;

– pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée à la Gérance est valable pour une période de vingt-quatre mois. Elle annule, pour la durée restant à courir et à concurrence de la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005 en sa vingt-deuxième résolution.

Neuvième résolution

Autorisation à la Gérance de consentir des options d'achat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, du rapport spécial des commissaires aux comptes et du rapport du Conseil de surveillance, décide d'autoriser la Gérance, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, dans la limite des textes en vigueur,

– en une ou plusieurs fois,

– aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société Hermès International et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L 225-180 dudit code, des options d'achat d'actions Hermès International acquises par la société dans les conditions légales.

Le délai pendant lequel la Gérance pourra utiliser cette autorisation, au(x) moment(s) qu'elle jugera opportun(s), est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total d'options pouvant être consenties dans le cadre de cette autorisation ne pourra être tel

que le nombre d'options d'achat consenti au titre de la présente résolution et le nombre d'actions attribuées gratuitement en vertu de la dixième résolution représente un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre des actions ordinaires de la société au moment où les options seront consenties. Cette autorisation porte, en tout état de cause, sur un nombre total d'au moins 725 335 actions (avant division du nominal).

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de sept ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Le prix d'achat des actions ainsi que le délai d'exercice des options seront fixés par la Gérance dans les limites et selon les modalités prévues par la loi.

À cet effet, l'Assemblée donne à la Gérance, dans les limites fixées ci-dessus, les pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

– déterminer les modalités de l'opération, notamment les conditions dans lesquelles seront consenties les options, l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être attribuées et levées, la liste des

bénéficiaires des options et le nombre d'actions que chacun pourra acquérir ;

- fixer les conditions d'exercice des options ;
- stipuler, le cas échéant, une période d'incessibilité et/ou d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée des options, sans que cette période d'incessibilité puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options rendant un délai maximal de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- accomplir tous actes et formalités, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Si, pendant la période durant laquelle les options ont été consenties, la société réalise l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi, la Gérance procédera dans les conditions réglementaires, pour tenir compte de l'incidence de cette opération, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties.

La Gérance informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation.

Cette autorisation annule, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 3 juin 2003 en sa quinzième résolution.

Dixième résolution

Autorisation à la Gérance d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, du rapport des commissaires aux comptes et du rapport du Conseil de surveillance, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise la Gérance à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes de la société.
- Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société soit dans le cadre de l'article L 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la sixième résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable précédemment ou postérieurement ;
- décide que la Gérance déterminera l'identité des bénéficiaires ou les catégories de bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

– décide que la Gérance fixera, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;

– décide que le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra être tel que le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution et le nombre total des options d'achat d'actions consenties au titre de la neuvième résolution et non encore levées représentent un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions ordinaires de la société au jour de l'attribution gratuite des actions ;

– décide que la Gérance fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive, cette période ne pouvant pas être inférieure à une période de deux ans, sauf si de nouvelles dispositions légales réduisaient la période minimale d'acquisition, la Gérance étant autorisée dans ce cas à réduire ladite période d'acquisition ;

– décide que la Gérance fixera, lors de chaque attribution, la période de conservation des actions par les bénéficiaires, cette période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires ne pouvant pas être inférieure à une période de deux ans, sauf si de nouvelles dispositions légales réduisaient la période minimale de conservation, la Gérance étant autorisée dans ce cas à réduire ladite période de conservation ;

- autorise la Gérance à fixer, le cas échéant, les condi-

tions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération ci-après soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;

- autorise la Gérance à inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, pendant toute la durée de celle-ci ;
- autorise la Gérance à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et, en particulier, de déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- plus généralement, donne tous pouvoirs à la Gérance,

avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le délai pendant lequel la Gérance pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 (trente-huit) mois à compter de la présente assemblée.

La Gérance informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution dans les conditions légales, et en particulier de l'article L 225-197-4 du Code de commerce. Cette autorisation annule, pour la durée restant à couvrir et pour la fraction non utilisée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005 en sa vingt-septième résolution.

Onzième résolution

Délégation de compétence à la gérance à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence à la gérance de la société, à l'effet de procéder, en période d'offre publique visant les actions de la société (« l'Offre »), dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 233-32 du code de commerce, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-91 et L 228-92 dudit code, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la société à émettre par voie d'augmentation de capital.

L'assemblée générale décide que les bons émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par la gérance à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période de l'Offre ; elle fixe le nombre maximal des bons susceptible d'être émis à 2 bons par action existante à la date de l'émission des bons.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons, et qui pourra être réalisée par la gérance en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de cent vingt millions d'euros (120 000 000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, droit de souscrire des titres de capital de la société.

L'Assemblée générale prend acte :

- que la présente délégation de compétence emporte au profit de la gérance la faculté de déterminer le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises dans le respect des dispositions légales susvisées, en attribuant s'il y a lieu aux porteurs de bons des conditions préférentielles de souscription ;
- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels lesdits bons pourront donner droit ;
- qu'en cas de mise en oeuvre de la présente délégation,

les bons émis deviendront caducs de plein droit si, et dès que, l'Offre et toute Offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi ;
- de définir les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'Offre ou de toute Offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons ;
- d'informer l'Autorité des marchés financiers de ses

décisions dans le cadre de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L 233-40 du Code de commerce ;

- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la société ;
- de modifier les statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois.

Douzième résolution

Délégation de compétence à la Gérance de procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés

L'Assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir entendu le rapport de la Gérance et le rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L 443-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'actionnariat des salariés et de l'article L 225-138 du Code de Commerce :

1) délègue à la Gérance, sous le contrôle du Conseil de surveillance de la société et du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservée aux salariés et aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce dès lors que ces salariés adhèrent à un plan d'épargne entreprise de l'une et/ou l'autre de ces sociétés.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1 % du nombre d'actions ordinaires de la société au moment où l'augmentation de capital serait décidée.

La présente autorisation emporte, au profit des salariés adhérents au(x) plan(s) d'épargne entreprise auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

2) décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera pas sur le plafond de 5 600 000 euros commun à l'ensemble des augmentations de capital réalisées en vertu des délégations consenties par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005 ;

3) donne tous pouvoirs à la Gérance pour :

- déterminer le prix de souscription étant entendu que le prix de souscription des actions émises ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision de la Gérance fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de cette décision de la Gérance ;
- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Treizième résolution

Division du nominal

Sur proposition de la Gérance, l'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le nombre d'actions émises en ramenant la valeur nominale de chaque action de 1,53 euro à 0,51 euro, et en conséquence, de procéder à l'émission de 108 800 283 actions nouvelles échangées gratuitement à raison de 3 actions nouvelles de 0,51 euro, de nominal contre 1 action ancienne de 1,53 euro, de nominal, annulée.

Pour tenir compte des impératifs et délais de paiement du dividende, la date d'effet de l'opération de division du nominal telle que décrite ci-dessus est fixée au 10 juin 2006, soit au lendemain de la date de paiement du dividende.

Les actions nouvelles sont créées à jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

À l'issue de cette opération de division, le capital sera de 55 488 144,33 euros divisé en 108 800 283 actions d'une valeur nominale de 0,51 euro.

L'Assemblée générale apporte à l'article 6 des statuts les modifications suivantes :

« 6.1 Le montant du capital social est de 55 488 144,33 euros.

Il est composé de 108 800 283 actions, toutes entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société. »

[Le reste de l'article est inchangé.]

Quatorzième résolution

Modification des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance, décide, et sous la condition suspensive de l'approbation préalable des-

dites modifications par les associés de la société Émile Hermès SARL, d'approuver le texte des nouveaux statuts qui régiront la société à compter de l'issue de la présente assemblée et dont un exemplaire figure en annexe et demeurera annexé au procès-verbal.

Quinzième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du pré-

sent procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légales ou autres.

Projet des statuts soumis à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006

(avec modifications en marques de révision)

1 - FORME

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ♦ ses associés commanditaires, et
- ♦ ~~ses son~~ associée commanditée, Émile Hermès SARL dont le siège social est à Paris (75008), 23 rue Boissy-d'Anglas ~~et Monsieur Jean-Louis Dumas, demeurant à Paris (75007), 4 rue Fabert.~~

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

2 - OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- ♦ d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques ayant pour activité la création, la production et/ou la commercialisation de produits et/ou services de qualité et, en particulier, dans les sociétés du groupe Hermès ;
- ♦ d'animer le groupe qu'elle contrôle, en particulier par des prestations d'assistance technique dans les domaines juridique, financier, social et administratif ;
- ♦ d'assurer le développement, la gestion et la défense de tous droits qu'elle détient sur des marques, brevets, dessins et modèles et autres éléments de propriété intellectuelle ou industrielle et, à ce titre, de procéder à toutes acquisitions, cessions ou concession de droits ;
- ♦ de participer à la promotion des produits et/ou services distribués par le groupe Hermès ;
- ♦ d'acquérir, céder et gérer tous biens et droits nécessaires aux activités du groupe Hermès et/ou à la gestion de son patrimoine et de ses liquidités ; et
- ♦ plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est « Hermès International ».

4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est à Paris (75008), 24 rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Il pourra être transféré :

- ♦ en tout autre lieu du même département, par décision de la Gérance sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et

- ♦ partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

5 - DURÉE

Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la société sera automatiquement dissoute le 31 décembre 2090.

6 - CAPITAL SOCIAL - APPORTS

6.1 - Le montant du capital social est de 55 488 144,33 euros.

Il est composé de ~~36 263 261~~ 108 800 283 actions, toutes entièrement libérées, et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société.

6.2 - ~~Les~~ associée commanditée, Émile Hermès SARL ~~et Jean-Louis Dumas, ont~~ a fait apport de leur son industrie à la société, en contrepartie de ~~leur sa~~ leur sa quote-part dans les bénéfices.

7 - AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

7.1 - Le capital social peut être augmenté ~~par déci-~~ sion de l'assemblée générale extraordinaire des ~~actionnaires soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du mon-~~ tant nominal des titres de capital existant.

7.2 - L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi est compé- tente pour décider l'augmentation du capital social. Elle peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmen- tation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

7.23 - En cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, les titres créés en représentation de l'augmentation de capital concernée seront répartis entre les seuls actionnaires, dans la proportion de leurs droits dans le capital.

7.34 - En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré.

Les actionnaires jouissent d'un droit préférentiel de souscription, et celui-ci peut être supprimé, dans les conditions prévues par la loi.

~~L'assemblée générale peut déléguer à la gérance les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmenta-~~ tion de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les ~~modalités et d'en constater la réalisation.~~

7.45 - Les apports en nature, comme toute stipulation d'avantages particuliers, à l'occasion d'une augmentation de capital, sont soumis à la procédure d'approbation et de vérification des apports institués par la loi.

7.66 - L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ou la Gérance spécialement habilitée à cet effet, peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, décider la réduction du capital. En aucun cas, cette réduction ne peut porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires.

7.67 - La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

8 - LIBÉRATION DES ACTIONS

8.1 - ~~La libération des actions intervient dans les conditions fixées par la loi. Les actions nouvelles sont libérées soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.~~

8.2 - Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, le gérant procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure.

9 - FORME DES ACTIONS

9.1 - Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

9.2 - La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander ~~à l'organisme chargé de la compensation des titres (SICOVAM) au dépositaire central (EUROCLEAR) ou à tout organisme chargé de la compensation des titres~~ des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas

échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

10 - TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions prévues par la loi.

11 - DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Dès lors que les actions sont ~~inscrites à la Cote officielle, au Second marché ou au Hors cote d'une bourse de valeurs française ou étrangère, admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L 211-4 du Code monétaire et financier,~~ toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles ~~356-1~~ L 233-7 et suivants ~~de la loi du 24 juillet 1966 du Code de commerce,~~

un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage ~~à tout moment même après franchissement d'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L 233-7 et suivants du Code de commerce,~~ doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de ~~45~~ 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article ~~356-1~~ L 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

12.1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

12.2 - Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées générales d'actionnaires.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

- ♦ à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première Assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte ; et

- ♦ à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de vote ~~appartient~~ est exercé par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles le droit de vote est exercé par à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

12.3 - Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

À égalité de valeur nominale, toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles à la seule exception du point de départ de leur jouissance.

12.4 - La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée générale des actionnaires.

12.5 - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur

à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

13 - DÉCÈS. INTERDICTION. FAILLITE PERSONNELLE. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ

13.1 - Actionnaires

Le décès, l'interdiction, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

13.2 - Associé commandité

13.2.1 - En cas d'interdiction d'exercer une profession commerciale, de faillite personnelle, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un associé commandité, ce dernier perd automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité ; la société n'est pas dissoute. Il en est de même dans le cas où un associé commandité personne physique qui avait été nommé gérant cesse d'exercer ses fonctions de gérant.

Si, de ce fait, la société ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'associé commandité qui perd cette qualité a droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *prorata temporis*, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

13.2.2 - En cas de décès d'un associé commandité, la société n'est pas dissoute. Si, de ce fait, elle ne comporte plus d'associé commandité, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau. Il en est de même si la société n'a qu'un seul associé commandité et si celui-ci vient à perdre cette qualité pour quelque cause que ce soit.

Les ayants droit, héritiers ou, le cas échéant, le conjoint survivant de l'associé commandité décédé ont droit, pour solde de tout compte, au versement par la société, *prorata temporis*, du droit aux bénéfices de l'associé commandité concerné jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

14 - RESPONSABILITÉ ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

14.1 - Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

14.2 - Chaque associé commandité a le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant, après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance dans les conditions prévues à l'article « Gérance ».

Agissant à l'unanimité les associés commandités :

- ◆ après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, arrêtent pour le groupe :

- les options stratégiques,
- les budgets consolidés d'exploitation et d'investissement, et
- les propositions à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau ;

- ◆ peuvent émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe ;

- ◆ autorisent tout emprunt de la société dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette ») ;

- ◆ autorisent la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la Situation nette ;

- ◆ autorisent toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la Situation nette.

14.3 - Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'associé commandité, Émile Hermès SARL doit maintenir dans ses statuts les clauses dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de surveillance de la présente société statuant à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

- ◆ la forme d'Émile Hermès SARL est celle de société à responsabilité limitée à capital variable ;

- ◆ l'objet exclusif d'Émile Hermès SARL est :

- d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International,

- de détenir éventuellement une participation dans Hermès International, et

- d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir ;

- ◆ la faculté d'être associé d'Émile Hermès SARL est réservée :

- aux descendants de Monsieur Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et

- à leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts ; et

- ◆ tout associé d'Émile Hermès SARL doit avoir effectué, ou fait effectué pour son compte, un dépôt d'actions de la présente société dans les caisses sociales d'Émile Hermès SARL afin d'être associé de cette société.

14.4 - Tout associé commandité personne physique qui a reçu un mandat de gérant perd automatiquement la qualité d'associé commandité dès lors qu'il cesse, pour quelque cause que ce soit, d'être gérant.

14.5 - Toute décision des associés commandités est constatée par un procès-verbal établi sur un registre spécial.

15 - GÉRANCE

15.1 - La société est gérée et administrée par un ou deux gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de deux gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale, y compris associé commandité ou non.

15.2 - Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination de tout gérant est de la compétence exclusive des associés commandités, agissant après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance. En la matière, chaque associé commandité peut agir séparément.

15.3 - Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir les associés commandités et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par chacun des associés commandités, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant ne peut être prononcée que par un associé commandité, agissant après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance. En cas d'avis contraire de ce Conseil, l'associé commandité concerné doit surseoir à sa décision pendant un délai de six mois au moins. À l'expiration de ce délai, s'il persiste dans son souhait de révoquer le gérant concerné, cet associé commandité doit prendre à nouveau l'avis du Conseil de surveillance et, cela fait, il peut procéder à la révocation de ce gérant.

16 - POUVOIRS DE LA GÉRANCE

16.1 - Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'actionnaires.

16.2 - Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts aux associés commandités et au Conseil de surveillance.

16.3 - Délégations

Le gérant peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe. Il peut procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de directeur général.

17 - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

Le gérant (et en cas de pluralité de gérants, chaque gérant) a droit à une rémunération statutaire ici fixée et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximum est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord de l'associé commandité et s'ils sont plusieurs avec leur accord unanime.

La rémunération statutaire annuelle brute du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant), au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Toutefois, s'il y a plus de deux gérants, la somme des rémunérations statutaires annuelles brutes de l'ensemble des gérants ne peut être supérieure à 0,40 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maxima ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant).

18 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

18.1 - La société est dotée d'un Conseil de surveillance composé de 3 à 15 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant. Lors des renouvellements du Conseil de surveillance, le nombre de ses membres est fixé par décision unanime des associés commandités.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

18.2 - Les membres du Conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les associés commandités peuvent, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance est renouvelé dans sa totalité tous les trois ans au cours de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de surveillance.

18.3 - Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

18.4 - Les membres du Conseil de surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée générale ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par les associés commandités, agissant à l'unanimité, et par le Conseil de surveillance.

18.5 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement, à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

19 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

19.1 - Le Conseil de surveillance nomme, parmi ses membres, un président, personne physique, et deux vice-présidents.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du président, le vice-président le plus âgé remplit ses fonctions.

19.2 - Le Conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président, des associés commandités et de la Gérance.

Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière com-

merciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL à la majorité des trois quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

Sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil de surveillance mais sans voix délibérative.

19.3 - Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le président et le secrétaire.

20 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

20.1 - Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

20.2 - Le Conseil de surveillance émet, à l'attention des associés commandités, un avis motivé sur :

- ◆ toute nomination ou révocation de tout gérant de la société ; et
- ◆ la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant.

20.3 - Le Conseil de surveillance décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale.

20.4 - Le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs des associés commandités ».

20.5 - Le Conseil de surveillance doit être consulté par les associés commandités avant que ceux-ci puissent prendre toutes décisions en matière :

- ♦ d'options stratégiques ;
- ♦ de budgets consolidés d'exploitation et d'investissement ; et
- ♦ de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.

20.6 - Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Ce rapport est mis, ainsi que le bilan et l'inventaire, à la disposition des actionnaires, qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

21 - CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CONSEIL DE GÉRANCE DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

21.1 - Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance de la société ou le président du Conseil de surveillance de la société convoquent en congrès le Conseil de surveillance et les associés commandités, Émile Hermès SARL étant représentée à cette fin par son Conseil de gérance.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président et du gérant.

21.2 - Le congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé. Le gérant ou, s'il s'agit d'une personne morale, son ou ses représentants légaux, sont convoqués aux réunions du congrès.

21.3 - Le congrès connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la société et ceux de l'associé commandité personne morale.

S'ils le souhaitent, le Conseil de surveillance et les associés commandités peuvent, en congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

22 - RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il peut être alloué au Conseil de surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

23 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

24 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

24.1 - Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

24.2 - Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société ou au dépôt par lui, au lieu fixé dans la convocation, du certificat constatant l'indisponibilité de ses actions au porteur et ce, trois jours francs au moins avant celui de la réunion. Tout pouvoir de représentation doit également être déposé au même lieu dans le même délai.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par le gérant ou par le président du conseil de surveillance.

Les associés commandités peuvent assister aux Assemblées générales d'actionnaires. Les associés commandités personnes morales sont représentés par l'un de leurs représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

24.3 - Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents de ce conseil ou, encore à défaut, par le gérant.

24.4 - Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

24.5 - Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation.

25 - COMPTES

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

26 - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et constate l'existence de bénéfices distribuables.

La société verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent ; ~~à défaut~~

~~d'accord, elle est répartie 95% à Émile Hermès SARL et le solde à Monsieur Jean-Louis Dumas.~~

Le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale peut décider le prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition des associés commandités agissant à l'unanimité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

27 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

À l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

Le boni éventuel de liquidation est réparti entre les seuls actionnaires.

Renseignements généraux à caractère juridique sur la société

PRÉSENTATION DU GROUPE

Hermès International est la société mère du groupe. Son rôle consiste à :

- définir la stratégie du groupe, ses axes de développement et de diversification ;
- contrôler l'activité des filiales et les assister sur les plans social, financier, juridique et commercial (communication et relations publiques) ;
- gérer le patrimoine immobilier ;
- protéger et défendre les marques, dessins et modèles, brevets ;
- assurer la maintenance d'un centre de documentation à la disposition des filiales ;
- veiller à la cohésion du style et de l'image de chaque marque et, à cette fin, concevoir et faire réaliser les publications destinées à soutenir les diverses activités.

Ses ressources proviennent :

- des dividendes reçus des filiales ;
- des redevances sur licences de marques consenties exclusivement à des filiales du groupe, à savoir Hermès Sellier, Comptoir Nouveau de la Parfumerie, Compagnie des Arts de la Table et La Montre Hermès (les montants relatifs à l'exercice 2005 figurent en page 211).

Les marques Hermès, propriété d'Hermès International, sont déposées dans un très grand nombre de pays et pour toutes les catégories de produits correspondant aux activités du groupe.

Le nombre de filiales et sous-filiales entrant dans le périmètre de consolidation est de 90.

CARACTÉRISTIQUES

FORME

Société en commandite par actions régie par les dispositions de la législation française sur les sociétés commerciales.

DÉNOMINATION SOCIALE

Hermès International.

SIÈGE SOCIAL

24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01 40 17 49 20.

PRINCIPAL SIÈGE ADMINISTRATIF

Direction juridique
18-20, place de la Madeleine, 75008 Paris.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 076 396 Paris, code APE 741 J.

DATE DE CONSTITUTION

1^{er} juin 1938.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Sauf dissolution anticipée ou prorogation, la société sera automatiquement dissoute le 31 décembre 2090.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- ♦ d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques ayant pour activité la création, la production et/ou la commercialisation de produits et/ou services de qualité et, en particulier, dans les sociétés du groupe Hermès ;
- ♦ d'animer le groupe qu'elle contrôle, en particulier par des prestations d'assistance technique dans les domaines juridique, financier, social et administratif ;
- ♦ d'assurer le développement, la gestion et la défense de tous droits qu'elle détient sur des marques, brevets, dessins et modèles et autres éléments de propriété intellectuelle ou industrielle et, à ce titre, de procéder à toutes acquisitions, cessions ou concessions de droits ;
- ♦ de participer à la promotion des produits et/ou services distribués par le groupe Hermès ;
- ♦ d'acquérir, céder et gérer tous biens et droits nécessaires aux activités du groupe Hermès et/ou à la gestion de son patrimoine et de ses liquidités ; et
- ♦ plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 25 DES STATUTS)

du 1^{er} janvier au 31 décembre.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 26 DES STATUTS)

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et constate l'existence de bénéfices distribuables.

La société verse aux associés commandités une somme égale à 0,67 % du bénéfice distribuable, aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent.

Le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale peut décider du prélèvement sur le solde des bénéfices revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit. Sur proposition des associés commandités agissant à l'unanimité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DU SEUIL STATUTAIRE (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Dès lors que les actions sont inscrites à la Cote officielle d'une Bourse de valeurs française ou étrangère, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondant ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

Il est proposé à l'assemblée générale mixte du 6 juin 2006 de modifier ces dispositions comme suit :

« Dès lors que les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues par l'article L.211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale à 0,5 % du capital social et/ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout mul-

tiple de ce pourcentage à tout moment même après franchissement d'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L 233-7 et suivants du Code de commerce, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédé devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondant ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 0,5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la société. »

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS – DROIT DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 12.2 DES STATUTS)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

- ◆ à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire pendant une durée d'au moins quatre ans et ce, à compter de la première Assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte, et
- ◆ à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par

incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.

Le droit de vote double cesse de plein droit dans les conditions prévues par la loi, c'est-à-dire pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert (à l'exception des transferts du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale).

Ce droit de vote double a été institué par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006 de modifier la répartition des droits de vote comme suit : « Le droit de vote est exercé par le nu-propriétaire pour toutes décisions prises par toutes assemblées générales (ordinaires, extraordinaires ou spéciales), sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats pour lesquelles le droit de vote est exercé par l'usufruitier. »

Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

À égalité de valeur nominale, toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles, à la seule exception du point de départ de leur jouissance.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLE (ARTICLE 9.2 DES STATUTS)

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à

l'organisme chargé de la compensation des titres (EUROCLEAR) des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Cette faculté est en règle générale utilisée au moins une fois par an, au 31 décembre, par Hermès International.

FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La société a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990, afin de préserver son identité et sa culture et d'assurer ainsi, à long terme, la pérennité de l'entreprise, dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Les règles de fonctionnement d'une commandite par actions sont les suivantes :

♦ le ou les associés commandités, apporteurs en industrie, sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales ;

♦ les commanditaires (actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport ;

♦ une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire ;

♦ un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la société, sont choisis pour diriger la société, le ou les premiers gérants sont désignés statutairement ;

♦ le Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation). Les premiers membres du Conseil de surveillance sont désignés statutairement.

FONCTIONNEMENT D'HERMÈS INTERNATIONAL

a - Gérance d'Hermès International

La société est administrée par deux gérants :

– la société Émile Hermès SARL, nommée par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 14 février 2006 (à effet du 1^{er} avril 2006) ;

– M. Patrick Thomas, nommé par décision des associés commandités, après avis motivé du Conseil de surveillance, en date du 15 septembre 2004.

♦ Nomination et révocation de la Gérance (articles 15.2 et 15.3 des statuts)

15.2 - Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination de tout gérant est de la compétence exclusive des associés commandités, agissant après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance. En la matière, chaque associé commandité peut agir séparément.

15.3 - Les fonctions d'un gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit. Le gérant qui démissionne doit prévenir les associés commandités et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par chacun des associés commandités, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant ne peut être prononcée que par un associé commandité, agissant après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de surveillance. En cas d'avis contraire de ce Conseil, l'associé commandité concerné doit surseoir à sa décision pendant un délai de six mois au moins. À l'expiration de ce délai, s'il persiste dans son souhait de révoquer le gérant concerné, cet associé commandité doit prendre à nouveau l'avis

du Conseil de surveillance et, cela fait, il peut procéder à la révocation de ce gérant.

♦ Pouvoirs de la Gérance (article 16 des statuts)

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées générales d'actionnaires.

♦ Rémunération de la Gérance (article 17 des statuts)

Le gérant (et en cas de pluralité de gérants, chaque gérant) a droit à une rémunération statutaire ici fixée et, éventuellement, à une rémunération complémentaire dont le montant maximum est fixé par l'Assemblée générale ordinaire, avec l'accord de l'associé commandité et s'ils sont plusieurs avec leur accord unanime.

La rémunération statutaire annuelle brute du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant), au titre d'un exercice, ne peut être supérieure à 0,20 % du résultat consolidé avant impôts de la société réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Toutefois, s'il y a plus de deux gérants, la somme des rémunérations statutaires annuelles brutes de l'ensemble des gérants ne peut être supérieure à 0,40 % du résultat consolidé avant impôts de la société, réalisé au titre de l'exercice social précédent.

Dans la limite des montants maxima ici définis, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération statutaire annuelle du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant).

Après accord unanime des associés commandités, l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001 a décidé l'allocation au gérant (et en cas de pluralité de gérants, à chacun des gérants) d'une rémunération annuelle brute, complémentaire de la rémunération statutaire, d'un montant maximal de 457 347,05 €. Ce plafond est indexé, chaque année, à la hausse uniquement. Cette indexation est calculée depuis le 1^{er} janvier 2002, sur l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé de la société réalisé au titre de l'exercice précédent, à taux et périmètre constants, par rapport à celui de l'avant-dernier exercice. Dans la limite du montant maximal ici défini, le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, fixe le montant effectif de la rémunération complémentaire annuelle du gérant (et en cas de pluralité de gérants, de chaque gérant).

b - Conseil de surveillance d'Hermès International (résumé des articles 18 à 22 des statuts)

La société est dotée d'un Conseil de surveillance composé de 3 à 15 membres choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'associé commandité, ni celle de représentant légal de l'associé commandité, ni celle de gérant, qui ont proposé leur candidature à ces fonctions.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le Conseil de surveillance est renouvelé dans sa totalité tous les trois ans au cours de l'Assemblée générale ordinaire.

Les membres du Conseil de surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée que sur proposition faite pour juste motif conjointement par les associés commandités agissant à l'unanimité et le Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents.

De plus, la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de surveillance émet, à l'attention des associés commandités, un avis motivé sur toute nomination de tout gérant de la société et sur la réduction du délai de préavis en cas de démission du gérant. Le Conseil de surveillance décide des propositions d'affectation des bénéfices de chaque exercice à soumettre à l'Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL à la majorité des trois quarts de ses membres présents ou représentés.

Le Conseil de surveillance doit être consulté par l'associé commandité avant que celui-ci puisse prendre toute décision en matière :

- d'options stratégiques ;
 - de budgets consolidés, d'exploitation et d'investissements ; et
 - de proposition à l'Assemblée générale de distribution de primes d'émission, réserves et reports à nouveau.
- Le Conseil de surveillance fait chaque année à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et les inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.
- Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée

générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Le Conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, sept jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du président du Conseil de surveillance ou d'un vice-président, des associés commandités et de la Gérance.

Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des statuts d'Émile Hermès SARL à la majorité des trois quarts de ses membres présents ou représentés.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil de surveillance mais sans voix délibérative.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le président et le secrétaire.

c - Assemblées générales d'Hermès International (article 24 des statuts)

24.1 - Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

24.2 - Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société ou au dépôt par lui, au lieu fixé dans la convocation, du certificat constatant l'indisponibilité de ses actions au porteur et ce, trois jours francs au moins avant celui de la réunion. Tout pouvoir de représentation doit également être déposé au même lieu dans le même délai.

Peuvent également assister aux assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le président du Conseil de surveillance.

Les associés commandités peuvent assister aux assemblées générales d'actionnaires. Les associés commandités personne morale sont représentés par l'un de leurs représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

24.3 - Les assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents de ce conseil ou, encore à défaut, par le gérant.

24.4 Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

24.5 Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des assemblées n'est valablement prise si elle n'est approuvée par les associés commandités au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation.

d - Associés d'Hermès International

La société comporte deux sortes d'associés :

- des actionnaires, « associés commanditaires » ;
- des associés commandités (la société Émile Hermès SARL est le seul associé commandité depuis le 1^{er} avril 2006).

FONCTIONNEMENT D'ÉMILE HERMÈS SARL, ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Émile Hermès SARL est une société à responsabilité limitée à capital variable, dont les associés sont les descendants en ligne directe de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse. La société a pour gérant M. Jean-Louis Dumas, lui-même l'un des petits-fils d'Émile-Maurice Hermès, et est dotée d'un Conseil de gérance.

Constituée le 2 novembre 1989, elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 352 258 115 Paris. Le siège social est à Paris 8^e, 23, rue Boissy-d'Anglas.

Le capital autorisé est de 343 840 euros et le capital statuaire au 31 décembre 2005 est de 81 136 euros. Il est divisé en 5 071 parts d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le total du bilan de la société Émile Hermès SARL au 31 décembre 2005 était de 4 888 101,63 euros, dont un résultat de l'exercice de 778 800,39 euros.

♦ **Objet social**

La société a pour objet exclusif :

- d'être associé commandité et, le cas échéant, gérant de la société Hermès International ;
- de détenir, éventuellement, une participation dans Hermès International ; et
- d'effectuer toutes opérations permettant de poursuivre et de réaliser ces activités et d'assurer la bonne gestion des actifs liquides qu'elle pourra détenir.

Seuls peuvent être associés de la société :

- les descendants de M. Émile-Maurice Hermès et de son épouse, née Julie Hollande, et,
- leurs conjoints, mais seulement en qualité d'usufruitiers de parts.

Compte tenu de l'objet de la société, nul ne pourra être associé si, pour chaque part de la société qu'il détient, il n'a en dépôt dans les caisses sociales :

- soit un nombre d'actions Hermès International non démembrées et libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 3 000 (trois mille) ;
- soit l'usufruit ou la nue-propriété d'un nombre d'actions Hermès International libres de tout gage et de tout autre engagement envers les tiers égal à 6 000 (six mille).

Ces montants seront multipliés par trois si la division du nominal proposée à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2006 est décidée.

♦ **Pouvoirs**

En application de l'article 14-5 des statuts, à titre de règle interne, le gérant d'Émile Hermès se conforme aux avis du Conseil de gérance dans l'exercice des pouvoirs suivants :

- nomination et révocation de la Gérance d'Hermès International, après avis motivé du Conseil de surveillance de cette société ;
- après avis du Conseil de surveillance :
 - définition des options stratégiques d'Hermès International,
 - arrêté des budgets consolidés d'exploitation et d'investissements d'Hermès International,
 - décision de toute proposition à l'Assemblée générale d'Hermès International relative à la distribution des primes d'émission, réserves ou reports à nouveau ;
- avis auprès de la Gérance d'Hermès International sur toutes questions d'intérêt général pour le groupe ;
- autorisation de tout emprunt d'Hermès International, dès lors que son montant excède 10 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Hermès, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la « Situation nette ») ;
- autorisation de la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens d'Hermès International, dès lors que les créances garanties représentent plus de 10 % du montant de la « Situation nette » ;
- autorisation de toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 10 % du montant de la « Situation nette » ; et
- approbation des décisions de l'Assemblée générale d'Hermès International, sauf celles concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance d'Hermès International, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, la distribution des bénéfices de l'exercice et l'approbation des conventions soumise à autorisation.

Les décisions du Conseil de gérance sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du gérant est prépondérante.

♦ Congrès

Chaque fois qu'ils le jugent souhaitable, la Gérance d'Hermès International ou le président du Conseil de surveillance d'Hermès International convoquent en congrès le Conseil de gérance de la société et le Conseil de surveillance d'Hermès International.

Le congrès est une institution destinée à permettre une large concertation entre le Conseil de gérance des associés commandités, organe interne ayant à connaître les principaux aspects de la gestion d'Hermès International, et le Conseil de surveillance, émanation des actionnaires.

Le congrès connaît toutes les questions qui lui sont

soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prise de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts de la société et ceux d'Émile Hermès SARL. Le congrès du Conseil de gérance et du Conseil de surveillance ne dispose pas par lui-même de pouvoirs propres de décision. Il agit uniquement comme un organe de concertation.

S'ils le souhaitent, le Conseil de gérance et le Conseil de surveillance d'Hermès International peuvent, en congrès, prendre toutes décisions ou émettre tous avis de leur compétence.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport annuel, les documents suivants, concernant Hermès International ou la copie de ces documents, peuvent être consultés par les actionnaires au principal siège administratif de la société, si possible sur rendez-vous :

- les statuts de la société ;
- les rapports annuels pour les deux derniers précédents exercices.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Tous les renseignements concernant le groupe Hermès peuvent être obtenus par les actionnaires auprès de :

M. Lionel Martin-Guinard
Directeur financier adjoint
Hermès International

24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Tél. : 01 40 17 49 26 – Fax : 01 40 17 49 54

e-mail : lionel.martin.guinard@hermes.com

Site d'information financière :
www.hermes-international.com

Personnes responsables

PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Patrick Thomas, gérant

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Paris, le 27 avril 2006
La Gérance
Patrick Thomas



Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par M. David Dupont-Noel

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1982.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland

75008 Paris

Représenté par MM. Didier Kling et Christophe Bonte

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1999.

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7/9 villa Houssay,

92524 Neuilly-sur-Seine

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Monsieur Gérard Noël

11, rue Eugène-Gonon

77000 Melun

1^{re} nomination : Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1999.

Échéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

(Précédemment commissaire aux comptes titulaire du 30 avril 1969 au 31 mai 1999.)

Monsieur Bernard Boiton, commissaire aux comptes suppléant depuis le 6 juin 1990, domicilié 185, avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92), n'a pas souhaité que son mandat soit renouvelé lors de l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005.

La durée du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est de six exercices.

Table de concordance

La table de concordance renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen.
Les informations non applicables à Hermès International sont indiquées « N/A ».

Tome	Page	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
2	246	1. PERSONNES RESPONSABLES
2	247	2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
1	32-35	3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES
		4. FACTEURS DE RISQUE
1	95	4.1. Risques juridiques
1	77-81	4.2. Risques industriels et environnementaux
2	11-19	
2	108-109	4.3. Risques de liquidité
2	107-109	4.4. Risques de marché (taux et changes)
2	30-31	4.5. Risques d'exploitation
		5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR
1	18-25	5.1. Histoire et évolution de la société
1	32-33	
1	92	5.2. Investissements
		6. APERÇU DES ACTIVITÉS
1	36-67	6.1. Principales activités
1	70-74	6.2. Principaux marchés
	N/A	6.3. Événements exceptionnels
2	30	6.4. Dépendance éventuelle
2	30	6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle
		7. ORGANIGRAMME
1	26-27	7.1. Description sommaire du Groupe
2	114-116	7.2. Liste des filiales de la Société
		8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS
	N/A	8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée
1	76-81	8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.
2	11-19	
		9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT
1	92-93	9.1. Situation financière
1	92-93	9.2. Résultat d'exploitation
		10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX
1	93	10.1. Informations sur les capitaux à court terme et à long terme de la Société
2	78	10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la Société
2	108-110	10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société
	N/A	10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société
2	35-36, 108	10.5. Informations concernant les sources de financement attendues
1	78, 95	11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES
1	96	12. INFORMATION SUR LES TENDANCES
	N/A	13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE
		14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE
1	12-15	14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance
2	22-24	
2	29	14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

	15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
2 25-28	15.1. Rémunération des mandataires sociaux
2 111	15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.
	16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
2 22-24	16.1. Date d'expiration des mandats actuels
2 29	16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance
2 50-51	16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité des rémunérations de la Société
2 49	16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine
	17. SALARIÉS
1 85-87	17.1. Nombre de salariés
2 20	
2 21, 37, 113	17.2. Participations et stock-options
2 35	17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société
	18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
2 34	18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote
2 32	18.2. Existence de droits de vote différents
N/A	18.3. Contrôle de la Société
2 35	18.4. Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle
2 25-28, 111	19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS
	20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR
2 131-183	20.1. Informations financières historiques
2 117-130	20.2. Informations financières pro forma
2 71-130	20.3. États financiers
2 207-208	20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles
31/12/2005	20.5. Date des dernières informations financières
N/A	20.6. Informations financières intermédiaires et autres
2 35-36	20.7. Politique de distribution des dividendes
1 91, 95	20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage
N/A	20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale
	21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
2 32-35	21.1. Capital social
2 43-44, 230-237	21.2. Acte constitutif et statuts
2 30	22. CONTRATS IMPORTANTS
N/A	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS
2 245	24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
1 67	25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS
2 94-95	

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 27 avril 2006 sous le numéro R06-041. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

